



Université d'Oran 2

Faculté des Langues Étrangères

**THESE**

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat en Sciences

En Langue française

**Option** : les sciences du langage

**Etude linguistique des marqueurs polyphoniques dans  
le discours de presse. Cas du Quotidien d'Oran.**

**-Volume I-**

Présentée et soutenue publiquement par : Mme MAZOT Aouda

**Les membres du jury :**

Mme MERINE Kheira	Professeur	Université d'Oran 2	Président
Mme CHIALI- LALAOUI Fatima Zohra	Professeur	Université d'Oran 2	Rapporteur
M. BARRY Alpha Ousmane	Professeur	Université de Montaigne	Co-rapporteur
Mme BAGHLI Farida	Maître de conférences	Université de Sidi Bel Abbès	Examineur
Mme TABET AOUL Zoulikha	Maître de conférences	UST Oran	Examineur
M. AIT MENGUELLAT Mohamed Saleh	Maître de conférences	Université d'Oran 2	Examineur

***Année universitaire : 2018-2019***

## Remerciements

Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements les plus sincères à Mme CHIALI-LALAOUI qui a accepté la lourde tâche d'être la directrice de ma thèse. Je ne saurai lui exprimer ma gratitude pour sa patience, ses conseils et ses remarques qui ont alimenté ma réflexion.

J'adresse mes remerciements les plus profonds à M. BARRY qui a accepté d'être le co-directeur de cette thèse. Tout au long de ce travail, il n'a pas cessé de m'apporter un soutien constant. Son écoute, ses conseils précieux et ses qualités humaines m'ont accompagnée tout au long de ma recherche.

C'est grâce à ces deux professeurs que ce travail a vu le jour.

Toute ma gratitude et ma reconnaissance.

J'adresse mes remerciements les plus sincères aux membres du jury Mme MERINE, Mme TABET AOUL, Mme BAGHLI Farida et M. AIT MENGUELLAT qui m'ont fait l'honneur de lire et d'évaluer cette thèse.

Je ne saurai exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance à ma mère qui n'a pas cessé de me soutenir et de m'encourager pour mener à terme cette recherche. Ses prières m'ont guidée dans les moments les plus difficiles de ma vie.

Tout mon amour et toute ma reconnaissance à mon mari pour son soutien et sa confiance.

A mes frères et ma sœur pour leurs encouragements.

Merci à Fatima, à Pamela, à tout le personnel de la bibliothèque de l'Université de Franche Comté et à celui de la bibliothèque de l'Université de Montaigne Montesquieu.

## **Dédicaces**

*A mon père que Dieu ait pitié de son âme*

*A ma mère, mon mari, mes frères et ma sœur*

## « Etude linguistique des marqueurs polyphoniques dans le discours de presse. Cas du Quotidien d'Oran »

### Résumé

Notre étude s'inscrit dans le cadre de la théorie de la polyphonie linguistique fondée par le pragmaticien français Oswald Ducrot (1980, 1984). Notre corpus est composé d'un ensemble d'énoncés tirés de 65 numéros du Quotidien d'Oran et qui s'inscrivent dans une période qui s'étend de 2011 à 2015. Nous nous attachons dans cette présente recherche à analyser quelques marques linguistiques de polyphonie permettant au journaliste d'introduire d'une façon explicite ou implicite une ou plusieurs voix dans son discours, tout en véhiculant des points de vue et en exprimant des attitudes envers son énoncé et les voix qu'il met en scène.

Nous nous inspirons des recherches menées par Oswald Ducrot (1980, 1984) et Jean Claude Anscombe (1983) qui relèvent essentiellement de la linguistique de l'énonciation, de la théorie de l'argumentation dans la langue et de la théorie de la polyphonie linguistique. La thèse est divisée en sept chapitres structurés et classés de manière à ce que l'un introduise ou complète l'autre.

**Mots clés :** polyphonie, discours de presse, locuteur, énonciateur, point de vue.

### Abstract

Our study is part of the linguistic polyphony theory founded by the French pragmaticist Oswald Ducrot (1980, 1984). Our corpus is composed of a set of statements drawn from 65 issues of the Oran Daily "Le Quotidien d'Oran" and which are part of a period stretching from 2011 to 2015. We focus in this present research to analyze some linguistic marks of polyphony allowing the journalist to explicitly or implicitly introduce one or more voices in his speech, while conveying points of view and expressing attitudes toward his utterance and the voices he directs.

We draw inspiration from the research conducted by Oswald Ducrot (1980, 1984) and Jean Claude Anscombe (1983), which is essentially concerned with the linguistics of enunciation, the theory of argumentation in language, and the theory of linguistic polyphony. The thesis is divided into seven chapters structured and arranged so that one introduces or completes the other.

**Key words:** polyphony, speech of the press, speaker, enunciator panel, point of view.

### ملخص

إن دراستنا هي جزء من نظرية تعدد الأصوات اللغوية التي أسسها البراغماتي الفرنسي اوزفالدديكرو (1980 ، 1984). تتكون مدونتنا من مجموعة من البيانات المأخوذة من 65 إصدارًا من صحيفة وهران اليومية « Le Quotidien d'Oran » والتي هي جزء من فترة تمتد من 2011 إلى 2015. إننا نسعى جاهدين إلى دراسة بعض دلالات تعدد الأصوات والتي تسمح للصحافي بإدخال بطريقة ظاهرة أو ضمنية مجموعة من الأصوات في خطابه وذلك بنقل مجموعة من وجهات النظر والتعبير عن مواقف اتجاهها.

إن هذه الدراسة مستوحاة من الأبحاث التي أجراها اوزفالدديكرو (1980 ، 1984) وجون كلود أنسكومبر (1983) ، والتي تندرج في إطار نظرية لسانيات التلطف، نظرية الجدل ونظرية تعدد الأصوات. إن هذه الأطروحة مقسمة إلى سبعة فصول منظمة ومرتبطة بحيث يقدم أحدها الآخر أو يكمله.

**الكلمات المفتاحية :** تعدد الأصوات، خطاب الصحافة، المتحدث، المتفوه، وجهة نظر

## **Sigles et abréviations**

$\sim p$  : assertion inverse

$A, B, P, Q$  : arguments, propositions, assertions.

$C$  : classe, classe de conclusion

$C.A.$  : classe argumentative

$E$  : énoncé

$E$  : énonciateur

$F$  : Fait

$L$  : locuteur, locuteur en tant que tel

$Non-p, p'$  : le sens inverse, assertion positive

$non-r, r'$  : conclusion inverse

$Pdv$  : point de vue

$r$  : conclusion

$\lambda$  : locuteur en tant qu'être du monde

## TABLE DES FIGURES

<b>Figure n°1 :</b>	<b>Les éléments péritextuels du journal (Herman &amp; Lugrin, 999a :18)</b>	<b>21</b>
<b>Figure n°2 :</b>	<b>Attitudes du locuteur</b>	<b>107</b>
<b>Figure n°3 :</b>	<b>Valeur argumentative de « Mais »</b>	<b>119</b>
<b>Figure n°4 :</b>	<b>Echelle(s) et classes(s) argumentative(s).</b>	<b>121</b>
<b>Figure n°5 :</b>	<b>Le <i>Mais</i> de relation indirecte</b>	<b>135</b>
<b>Figure n°6 :</b>	<b>Le « Mais » de relation directe</b>	<b>136</b>
<b>Figure n°7 :</b>	<b>Echelle et classe des arguments introduits par l'adverbe « Carrément ».</b>	<b>175</b>

---

# **INTRODUCTION**

---

### Préambule

Bakhtine (1977) considère que: « Toute énonciation, quelque signifiante et complète qu'elle soit par elle-même, ne constitue qu'une fraction d'un courant de communication verbale interrompue [...] » (Bakhtine 1977: 136). En partant de ce principe, nous pouvons postuler que la production d'un énoncé n'est pas seulement l'effet de la relation d'un sujet solitaire à la langue qu'il utilise, mais elle dépend de la situation d'énonciation et de ses conditions concrètes de production. Bakhtine (1977) ajoute :

« L'objet du discours d'un locuteur, quel qu'il soit, n'est pas objet de discours pour la première fois dans un énoncé donné, et le locuteur donné n'est pas le premier à en parler. L'objet a déjà, pour ainsi dire, été parlé, controversé, éclairé, et jugé diversement, il est le lieu où se croisent, se rencontrent et se séparent des points de vue différents, des visions du monde, des tendances » (Bakhtine, 1977: 301).

La mise d'une situation ou d'une expérience en mots ne peut être le résultat d'une relation directe du locuteur à sa langue, elle est toujours tributaire des expériences des autres locuteurs. En ce cas, nous pouvons dire que le discours est le produit d'une interaction entre l'expérience du locuteur et celles des autres. Le locuteur peut reprendre le discours d'un autre locuteur, il peut le résumer, le reformuler ou le modifier. Bakhtine (1978: 159) ajoute :

« Toute causerie est chargée de transmissions et d'interprétations des paroles d'autrui. On y trouve à tout instant une "citation", une "référence" à ce qu'a dit telle personne, à ce qu'"on dit", à ce que "chacun dit", aux paroles de l'interlocuteur, à nos propres paroles antérieures, à un journal, une résolution, un document, un livre [...] parmi toutes les paroles que nous prononçons dans la vie courante, une bonne moitié nous vient d'autrui »

C'est ce qu'on nomme par l'expression le *dialogisme* ou la *polyphonie*. Ces deux notions dont on attribue la responsabilité auctoriale à Bakhtine, ont été réinvesties par diverses théories en sciences du langage. Certains théoriciens<sup>1</sup> considèrent que ces deux notions sont incontournables lorsqu'on veut appréhender les phénomènes de l'énonciation ou de genres du discours. Cependant, et malgré la diversité des approches et des écoles (la linguistique textuelle, l'analyse du discours, la linguistique de l'énonciation, la pragmatique, etc.), ces deux notions ne

---

<sup>1</sup> Voir le chapitre III.



## Introduction

---

renvoient qu'à une seule réalité : la présence, dans un énoncé, d'une ou de plusieurs voix qui diffèrent de celle du locuteur. Selon Bres (2001: 84), les énoncés sont constamment en relation avec des « voix étrangères ». L'énoncé serait, dans ce cas, une reprise de discours produits antérieurement ou une anticipation du discours de l'interlocuteur<sup>2</sup>.

L'introduction de la notion de la polyphonie dans le champ de l'analyse du discours a entraîné un changement au niveau des perspectives et des méthodes d'analyse. Elle a contribué à l'approfondissement du concept de l'*énonciation* en revisitant les méthodes proposées par la linguistique de l'énonciation et la pragmatique. Cette notion a révolutionné les approches d'analyse des constructions syntaxiques et des figures rhétoriques telles que le *discours relaté* et ses formes, le *conditionnel*, la *modalisation autonymique*, l'*interrogation*, la *concession*, la *négation*, l'*ironie*, etc. Comment mesure-t-on, donc, le degré de l'inscription de l'autre dans un discours particulier ? Quels outils d'analyse nous propose-t-elle l'approche polyphonique ? Quelles pistes de recherche ouvre-t-elle cette approche pour un chercheur en analyse du discours ? Des questions qui doivent être élucidées par des réponses que nous proposerons dans les pages qui suivront.

## La problématique et l'hypothèse de la recherche

A travers ses écrits sur le dialogisme, Bakhtine (1977, 1978) rompt avec les postulats du structuralisme saussurien ; Saussure (1916) postule que la langue, étant considérée comme un fait social, ferait l'objet de la linguistique, alors que la parole, l'emploi d'un système linguistique dans une situation concrète, est un fait individuel et accidentel qui ne pourrait être soumis à l'étude scientifique. Selon Bakhtine, la parole ne doit pas être considérée comme un acte individuel, mais comme un fait en interaction avec le milieu social du locuteur. Elle serait donc, comme le montre Barry (2012), en paraphrasant Bakhtine, « une activité sociale co-déterminée par tout un ensemble de relations dialogiques » (Barry, 2012: 18). En rompant avec les postulats antérieurs posés et imposés par le structuralisme saussurien, Bakhtine propose une nouvelle théorie de l'énoncé fondée sur le principe dialogique. Il remet en cause toute conception linguistique fondée sur la conscience individuelle de l'énonciation. Il propose une théorie du langage fondée sur le dialogisme. Le principe dialogique présuppose que tout énoncé entretient des relations directes ou indirectes avec d'autres énoncés. Cette dimension dialogique est inhérente à l'énoncé en particulier et à la parole, voire la langue en général. L'énoncé ne peut

---

<sup>2</sup> Nous allons traiter ce point dans le chapitre III.

## Introduction

---

être une simple actualisation d'une langue immanente, mais c'est le résultat et le produit d'une interrelation entre les interlocuteurs. Pour Bakhtine, il n'est pas d'énoncé isolé. En d'autres termes, il n'est pas et il ne peut y avoir d'énoncé sans relation aux autres énoncés: « Un énoncé présuppose toujours des énoncés qui l'ont précédé et qui lui succéderont ; il n'est jamais le premier, jamais le dernier ». L'énoncé est donc « un maillon dans la chaîne de l'échange verbal » (Bakhtine, 1978: 29).

Si on accorde à Bakhtine la création de la notion de *dialogisme* dans le domaine de la linguistique, il en est de même pour la notion de *polyphonie* qui n'est apparue que tardivement, dans ses écrits sur le roman moderne. Bakhtine (1970) prend comme objet d'étude le roman dostoïevskien. Le roman dostoïevskien en particulier et le roman moderne en général sont polyphoniques dans le fait où ils s'y trouvent une pluralité de langues et de registres. Les auteurs confrontent plusieurs discours et plusieurs idéologies, sans conclure et sans qu'il y ait de synthèse, sans fonder le roman sur un point central.

Dans le prolongement de Bakhtine<sup>3</sup>, la notion de *polyphonie* a été développée ensuite sur le plan énonciatif par Ducrot (1980,1984). L'élément pivot de la conception ducrotienne de la polyphonie réside au niveau de la distinction entre *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur*. En effet, Ducrot, à l'instar de Bakhtine, dénonce l'unicité du sujet parlant. Ses recherches mettent l'accent sur la pluralité des voix et des points de vue au sein d'un même énoncé. Si le sujet parlant est le producteur empirique de l'énoncé, le locuteur serait l'être du discours qui est responsable des contenus sémantiques exprimés dans l'énoncé. Le locuteur met en scène un ou des énonciateurs, des êtres abstraits qui s'expriment à travers l'énonciation. Il leur attribue des points de vue en fonction des attitudes qu'il adopte vis-à-vis de son énoncé et de son allocutaire.

En partant du principe que l'énoncé n'est que l'écho d'un ou d'autres énoncés, et puisque le discours de la presse écrite est le lieu où cohabitent plusieurs discours, qui peuvent être argumentés, relatés, pris en dérision ou ancrés par le journaliste pour fonder sa thèse sur une vérité indéniable, nous avons jugé pertinent de s'inscrire dans cette optique et d'adopter une démarche qui nous aidera à exploiter ce genre de discours et à déceler les liens qui se tissent entre les différentes voix qui y coexistent. Dans le même sillage, nos travaux antérieurs sur les articles de la presse écrite<sup>4</sup>, et plus particulièrement sur les articles du Quotidien d'Oran, ont mis en évidence un certain nombre de procédés énonciatifs spécifiques aux énoncés de la presse (la

---

<sup>3</sup> Voir le chapitre III.

<sup>4</sup> « Etude des marques linguistique de la subjectivité dans les articles du Quotidien d'Oran », mémoire de magister, 2009, Université de Mascara.

subjectivité) autant du point de vue syntaxique que pragmatique et rhétorique. Notre but à travers cette étude est de mettre certains de ces énoncés (articles de presse) en confrontation avec la théorie de la polyphonie énonciative. En d'autres termes, notre démarche consiste à proposer une analyse linguistique des marques de la polyphonie dans l'énoncé journalistique. L'approche polyphonique à laquelle nous nous référons postule que le sens de l'énoncé ne consiste pas simplement à exprimer la pensée d'un sujet parlant empirique, c'est-à-dire un être physique qui y est externe, mais il consiste à mettre en scène plusieurs voix énonciatives abstraites. Notre présente étude vise à montrer que ces voix ou ces êtres discursifs abstraits mis en scène s'inscrivent dans une stratégie adoptée par le journaliste qui s'exprime en faisant exprimer ces voix au sein de son discours. En d'autres termes, le journaliste parle en faisant parler l'autre.

Nous nous fixons pour objectif d'étudier la mise en scène des points de vue à l'intérieur d'un seul et même énoncé journalistique. Ce qui nous intéresse dans cette recherche, c'est de comprendre et d'expliquer à la fois le fonctionnement de la relation du locuteur-journaliste du Quotidien d'Oran à l'objet du discours qu'il produit, et la façon dont s'y articulent différentes voix. En nous appuyant sur ces données, nous pouvons poser la question suivante :

*Quels sont les lieux de l'articulation de la polyphonie dans les articles du Quotidien d'Oran et quels en sont les indicateurs linguistiques ?*

Ainsi, notre réflexion veut mettre à l'épreuve l'hypothèse d'une présence de voix autres que celle du locuteur-journaliste dans les articles du Quotidien d'Oran. Il nous semble pertinent de vérifier cette hypothèse par l'étude d'un ensemble de faits de langue qui attestent de la coexistence de plusieurs voix superposées au sein du discours du Quotidien d'Oran. Le locuteur-journaliste du Quotidien d'Oran recourt à des procédés linguistiques qui lui permettent d'exprimer son point de vue, de l'argumenter, de citer un point de vue, de l'approuver, de le réfuter, de le contredire, de le prendre en dérision ou d'y faire appel pour étayer le sien.

Au cours de notre recherche, nous essayerons de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les caractéristiques propres au discours journalistique et quelles sont les spécificités qui le distinguent des autres genres de discours?
2. Quelles sont les composantes des contrats communicatif et énonciatif du discours de la presse écrite, en général, et de celui du Quotidien d'Oran, en particulier?
3. Quelles sont les marques linguistiques de surface qui témoignent d'une prise de position ou de distance de la part du journaliste du Quotidien d'Oran?

4. Quelles traces énonciatives attestent de la construction d'une connivence entre le journaliste du Quotidien d'Oran et son lecteur ?
5. Quels sont les lieux de l'articulation du discours d'autrui dans l'énoncé journalistique ? Et quelles sont les marques qui attestent de la présence de voix étrangères dans le discours du journaliste du Quotidien d'Oran ?

Des questions auxquelles nous répondrons, en confrontant notre corpus au modèle théorique pour lequel nous avons opté.

### Le cadre théorique

Notre étude porte essentiellement sur la dimension polyphonique du discours de la presse écrite. Elle s'inscrit dans le cadre de la linguistique de l'énonciation et de la théorie de la polyphonie énonciative.

L'énonciation est selon Benveniste (1974) « [...] cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste, 1974 : 80) alors que l'énoncé est le produit langagier qui résulte de cet acte. L'énoncé reflète les conditions de l'énonciation et la situation de la communication, et il en porte les indices linguistiques. Ces traces linguistiques telles que les embrayeurs et les déictiques représentent des marqueurs qui donnent des informations sur l'énonciateur et l'énonciataire, sur l'espace et sur le temps. Ils englobent les pronoms personnels (*je, tu, il, nous, vous, lui, eux, on, etc.*), les déterminants et pronoms démonstratifs et possessifs (*cette, cela, celui-ci, ceux, ma, ta, notre, votre, sa, leur, le vôtre, etc.*) et les indicateurs spatio-temporels (*maintenant, demain, jadis, ici, là-bas, etc.*). Nous pouvons ajouter à ces marqueurs linguistiques les temps et les modes verbaux qui donnent des indications sur le moment de la production de l'énoncé et la position de l'énonciateur, qui justifie l'acte de production de cet énoncé.

Le modèle proposé par Orecchioni (1999) met en exergue le caractère subjectif du langage. Nous nous inscrivons dans cette optique qui vise la recherche des marques et procédés linguistiques, à travers lesquels le locuteur-journaliste imprime sa marque à l'énoncé et s'y inscrit, tout en se situant par rapport au contenu sémantique de son énoncé et par rapport à son interlocuteur, ou au tiers qu'il met en scène.

De plus, la théorie de la polyphonie énonciative (ou linguistique), qui s'inscrit dans la théorie générale de l'énonciation, dénonce l'unicité du sujet parlant. Ducrot (1980, 1984) voit

que le locuteur n'est pas le seul à s'exprimer dans l'énoncé. Il met en scène des énonciateurs à qui il attribue des points de vue. Les postulats de la théorie de Ducrot nous permettent de décrire et d'expliquer d'une façon justifiée et fondée les phénomènes qui résultent de la coexistence de différentes voix et différents discours au sein de l'énoncé journalistique. Nous nous inspirons des travaux menés par Oswald Ducrot (1980, 1984), Haillet (2002, 2003), Vion (2001, 2012), Hutchéon (1978), Perrin (1996) ainsi que d'autres, et qui s'inscrivent dans le cadre d'une approche polyphonique de l'énonciation, et qui privilégient la description linguistique de ses marques.

Anscombe et Ducrot (1983) ont fondé une théorie basée sur l'argumentation et la polyphonie, ce qui leur a permis d'aborder tout énoncé d'un point de vue pragmatique. La théorie de la polyphonie leur a permis de mettre en lumière « des actes différents, attribués à des énonciateurs différents, et qui interviennent à des titres divers dans la fonction argumentative attachée par le locuteur à son énoncé » (Anscombe & Ducrot, 1983 :115). L'argumentation serait donc l'acte accompli par le locuteur en s'assimilant à un énonciateur dont il prend en charge la visée argumentative.

Pour mettre en exergue le dispositif énonciatif de notre corpus, nous faisons appel aux travaux menés par Charaudeau (1997, 2001, 2005). Ce dernier propose une description du contrat de communication du discours de l'information médiatique ainsi que des rôles assignés aux partenaires de ce contrat. Si Charaudeau s'occupe des facteurs internes et externes qui contribuent à la production et à la mise en scène du discours de l'information journalistique, d'autres spécialistes se sont intéressés au cadre formel dans lequel elle sera mise. Ainsi, Herman et Lugrin (1999) et Mouillaud et Tétu (1989) se sont chargés de proposer une conception générale des systèmes de rubriquage et de mise en forme de l'information, adoptés par les quotidiens.

Vu la multiplicité des marques de la polyphonie dans notre corpus, nous ne pouvons faire abstraction des travaux de Sophie Moirand (2007) sur le discours rapporté, de ceux d'Authier Revuz (1995) sur la modalité autonymique et de ceux de Jean Peytard (1992) sur l'altération, les tiers-locuteurs et l'évaluation dans et à travers le discours. En ce qui concerne l'étude des formes du stéréotype, nous ferons appel à la théorie du stéréotype linguistique et celle du stéréotype social. Les travaux réalisés par Anscombe (1994, 2000) et Bres (1991) auront un apport à notre recherche. La théorie des stéréotypes de langue se charge de la description générale des formes figées. Nous nous référons à cette théorie qui nous fournit des outils qui nous aideront à mieux

## **Introduction**

---

comprendre le fonctionnement de ces formes linguistiques au sein du discours du journaliste. Nous proposons une étude linguistique du proverbe (Anscombe 1994, 2004, 2006), de la maxime, du proverbe détourné (Maingueneau et Grésillon 1984) et traduit (Folkart 1991) ainsi que d'autres formes que nous avons extraites de notre corpus.

Le cadre théorique de notre recherche sera développé dans les chapitres qui suivront. Nous avons adopté une méthode qui s'appuie sur la confrontation de différents points de vue. Notre approche est interdisciplinaire, dans la mesure où elle met en corrélation différentes théories : la polyphonie linguistique, la linguistique de l'énonciation, l'argumentation dans la langue, la théorie des stéréotypes et la théorie des actes de langage.

### **La présentation du corpus**

Notre corpus est composé d'un ensemble d'énoncés extraits des articles du Quotidien d'Oran. Un journal qui se distingue par son innovation et le talent de ses plumes rédactrices.

Le journal, fondé en 1994, est parmi les premiers quotidiens francophones en Algérie avec un taux de tirage qui atteint 195000 numéros diffusés en Algérie et dans quelques villes françaises. La création de ce quotidien reflète une nouvelle époque de liberté d'expression, marquée par une coupure avec la tradition journalistique en Algérie et les anciennes lignes éditoriales du pouvoir unique.

Nous avons choisi 65 numéros du Quotidien d'Oran. Ils s'inscrivent dans une période qui s'étend de 2011 à 2015. Cette période est marquée par un ensemble d'événements nationaux et internationaux de grande ampleur : le printemps arabe, les élections présidentielles, la qualification de l'équipe nationale de football à la coupe du monde de 2014, les protestations sociales en Algérie, la hausse du prix du pétrole, la crise économique mondiale, etc. Le discours du quotidien fait appel aux dires, aux points de vue et aux discours de différentes instances pour relater ces faits, les expliquer, les commenter, les mettre en débat et pour en élucider les causes et les effets.

Nous avons choisi des numéros entiers et non pas des chroniques ou des articles précis. Notre objectif à travers cette recherche est l'étude des marques et procédés linguistiques qui attestent de la coexistence de différentes voix au sein de l'énoncé journalistique, qu'il soit informatif, explicatif, analytique, persuasif ou interpellatif. Nous visons à prouver que la

## **Introduction**

---

polyphonie en tant que phénomène linguistique est inhérente à l'énoncé journalistique quelle que soit sa forme, mais avec des degrés variés.

### **Les objectifs de la recherche**

A travers cette recherche, nous nous attachons à étudier la position et la fonction des différentes voix et des différents discours dans les articles du Quotidien d'Oran. Nous essayerons de montrer la façon dont le journaliste du Quotidien d'Oran caractérise, organise et distribue la voix et le discours d'autrui dans ses énoncés. Notre recherche a un double objectif : l'élaboration d'une synthèse des différentes définitions et descriptions des deux notions *polyphonie* et *dialogisme* en fonction des écoles et des théories. Ces outils théoriques nous aideront dans l'élaboration d'une grille d'analyse qui va nous permettre d'analyser et de décrire les lieux de l'articulation de la voix et du discours d'autrui dans celui du Quotidien d'Oran.

Nous traiterons, en deuxième lieu, quelques marqueurs polyphoniques permettant au locuteur-journaliste d'introduire d'une façon explicite ou implicite une ou plusieurs voix dans son discours, tout en véhiculant des points de vue et en exprimant des attitudes envers son énoncé et les voix qui s'y introduisent. En se basant sur ces données, nous formulons les objectifs suivants :

- présenter le fondement théorique de notre recherche ;
- repérer les lieux de la coexistence des voix dans le discours de la presse écrite, en général, et dans celui du Quotidien d'Oran, en particulier.;
- proposer des descriptions linguistiques des marques de la polyphonie dans le discours de la presse écrite, en général, et dans celui du Quotidien d'Oran, en particulier.

### **La méthode de l'analyse**

Le choix de notre méthode d'analyse est directement lié à la problématique et l'hypothèse présentées précédemment. Notre démarche est analytique. Elle s'articule en trois moments successifs et essentiels :

- repérer les marques de la polyphonie ;
- les lire et les comprendre pour les classer ensuite en catégories et en sous- catégories ;
- les interpréter en fonction du contexte linguistique qui les entoure et les outils d'analyse proposés par la théorie de la polyphonie énonciative.

L'efficacité de notre démarche repose sur un travail méthodique qui privilégie le fonctionnement des marques de la polyphonie et met en évidence les mécanismes de la mise en scène du discours journalistique. Nous mettons en exergue les procédés à travers lesquels le journaliste articule son discours en sous discours imputés à des voix qu'il convoque pour des visées bien précises et prédéterminées.

### **Le plan et le déroulement de la thèse**

Notre étude se déroulera en trois moments distincts. Dans un premier temps, nous présenterons notre corpus. Nous présenterons dans la foulée *Le Quotidien d'Oran*. Nous étudierons les unités rédactionnelles et les éléments hypertextuels de ce quotidien. Le Quotidien d'Oran adopte une stratégie rédactionnelle qui repose sur le degré d'importance de l'information, le marché de concurrence, les horizons d'attente du lectorat et la ligne éditoriale du journal ; tous ces éléments sont mis au service de son projet idéologique. Pour mettre en exergue l'interrelation et la corrélation de ces éléments, nous avons fait appel aux travaux d'Herman et Lugrin (1999) qui proposent une étude de la structure du quotidien en mettant en exergue la relation entre le rubriquage, la hiérarchisation de l'information, le marché de la presse et le lectorat. L'étude de la presse quotidienne proposée par Tétu et Mouillaud (1989) nous servira comme un appui pour dresser un état des lieux de la presse quotidienne et mettre l'accent sur ses particularismes. L'approche proposée par ces auteurs met à nu l'influence des facteurs socio-économiques sur les tendances de la presse écrite quotidienne.

Pour bien saisir les mécanismes de la genèse du discours du Quotidien d'Oran, nous jugeons nécessaire de proposer une description détaillée du contexte socio-politique dans lequel sont écrits les articles de ce quotidien. Pour ce faire, nous présentons les moments discursifs de notre corpus en faisant appel à l'approche proposée par Moirand (2007). Elle met l'accent sur l'impact de l'événement sur la constitution des instants et moments discursifs. Nous allons nous focaliser sur les moments discursifs de notre corpus qui se reflètent dans les contextes politique et socio-économique. Nous passons en revue les critères du choix du corpus et la méthode d'enquête.

Ainsi, toute approche de la presse écrite ne se fait que par l'analyse des conditions de sa naissance et des facteurs qui contribuent à sa métamorphose. C'est ainsi que nous avons jugé pertinent de consacrer le deuxième chapitre de notre thèse à la présentation de la presse écrite et son discours. L'étude du cadre général de notre recherche, à savoir le dispositif énonciatif et



## Introduction

---

communicationnel du discours journalistique, nous aidera à mieux comprendre les contraintes et les mécanismes de la genèse et de la mise en scène du discours du Quotidien d'Oran. D'autre part, *l'information* et *l'objectivité* sont deux termes qui se répètent lorsqu'on parle du métier du journaliste. Le journaliste est-il donc objectif ou est-il censé de l'être? Le discours de la presse écrite cible-t-il vraiment « la pure information » ? Quels sont les facteurs qui contribuent à la production de l'information et quels sont les moyens dont dispose la presse pour l'avoir, la trier et la traiter ? Sur quel contrat de communication s'appuie-t-elle la presse pour exercer « son rôle » de transmetteur de l'information ? Charaudeau (1997) propose une analyse détaillée du contrat de communication de l'information médiatique, de ses contraintes et de son dispositif. Nous essayerons de vérifier l'idée qui se répète souvent et qui rattache l'existence de la presse écrite à une seule finalité « Informer ». Quelle est/ sont donc la/les visée(s) du discours de l'information journalistique ? Et quel est le rôle assigné au lecteur pour mettre en œuvre les projets communicatif et idéologique du journal ?

On entend souvent parler de l' « objectivité » du journaliste. S'agit-il d'une déontologie ou d'une illusion ? Peut-on vraiment parler de l'objectivité lorsqu'on parle de la presse écrite et de la presse quotidienne, en particulier ? La « subjectivité » est un mot qu'on emploie souvent pour démentir l'idée de l'existence d'un discours journalistique objectif. Un discours cède-t-il un strapontin à l'objectivité ? Pour mesurer le degré de la subjectivité du journaliste, nous passons en revue les marques linguistiques qui la dévoilent, en nous appuyant sur les études menées par Orecchioni (1999) telles que proposées dans son ouvrage *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*.

Dans un deuxième temps, nous poserons les bases théoriques de notre recherche en mettant en confrontation et en corrélation la théorie du dialogisme, de la polyphonie linguistique, de l'argumentation dans la langue et celle de la pragmatique. C'est au linguiste russe Mikhaïl Bakhtine qu'on doit la création des deux termes « dialogisme » et « polyphonie ». Pour saisir ces deux notions, il faut comprendre les propos de Bakhtine, le premier à dénoncer les postulats du structuralisme saussurien qui croit à une langue « étudiée en elle et pour elle-même », excluant toute hypothèse de l'influence de l'autre sur le discours du locuteur. Quelle définition propose-t-il Bakhtine aux deux concepts *Dialogisme* et *Polyphonie*? Nous essayerons de répondre à cette question en faisant une analyse du parcours des deux mots de la Russie vers l'Europe, puis la France ainsi que leur traduction et leur interprétation par les linguistes français. Nous nous basons sur l'approche polyphonique proposée par Ducrot (1980,1984, fondée sur une série de

## Introduction

---

concepts en confrontation: *sens/signification, phrase/énoncé/énonciation, sujet parlant/locuteur/énonciateur*. Puisque l'approche proposée par Ducrot est multidisciplinaire, il est nécessaire de faire l'exposé des notions de base de la pragmatique. Nous nous focalisons sur l'explication proposée par cette théorie des mécanismes de la génération du sens de l'énoncé. La pragmatique ne pourrait peut-être exister s'il n'y avait pas une théorie des actes du langage. Nous confronterons la conception d'Austin(1970) à celle de Searle(1979).

Ducrot est le fondateur avec Anscombe (1983) de la théorie de l'argumentation dans la langue et de sa version évoluée, la théorie des *topoi*. Les deux linguistes postulent que les énoncés, dans leur majorité, s'articulent en arguments qui visent des conclusions. Dans ce cas, la valeur informative de l'énoncé découle de sa valeur argumentative. Nous testerons la pertinence de ces concepts – ainsi que d'autres tels que *classe et échelle argumentatives, connecteur et articulateur logique, enchaînement argumentatif, etc.* – à travers l'analyse de quelques énoncés que nous allons extraire de notre corpus. Anscombe et Ducrot ont constaté après quelques années que la théorie qu'ils proposent se trouve incapable d'expliquer quelques phénomènes linguistiques. Ils ont constaté qu'il y a des énoncés qu'on ne peut pas expliquer logiquement ou qui présentent une certaine bizarrerie lorsqu'il s'agit de passer de l'argument à la conclusion, il s'agit du chemin que l'on emprunte pour passer d'un argument à une certaine conclusion. Ils l'ont appelé *topoi*, ce qui a donné naissance à toute une théorie. Nous exposerons brièvement ses postulats. Nous n'oublions pas de visiter la théorie des Stéréotypes telle que proposée par Anscombe (2002, 2005, 2008). Elle nous munira d'outils qui nous serviront à analyser quelques énoncés stéréotypiques extraits de notre corpus.

La deuxième partie de notre thèse sera consacrée à l'exploitation et à l'analyse des données. Nous y réserverons quatre chapitres, en fonction des catégories répertoriées. Dans le quatrième, le cinquième, le sixième et le septième chapitre, nous procéderons à une analyse détaillée du fonctionnement de certains marqueurs polyphoniques dans les articles du Quotidien d'Oran. Ces marques de la polyphonie, repérées après une lecture de notre corpus, feront l'objet d'une étude qui s'appuie sur les outils d'analyse présentés par les chercheurs mentionnés précédemment. Vu la multiplicité de ces marques, nous avons choisi celles qui nous paraissent les plus pertinentes : les procédés argumentatifs tels que *l'interrogation oratoire, la concession, la négation polémique et la présupposition*. Nous nous appuyerons sur les études de Ducrot (1980, 1984), Anscombe et Ducrot (1977, 1981) et Morel (1996). En ce qui concerne les connecteurs *Car, Puisque et D'ailleurs*, nous faisons appel aux outils théoriques proposés par le

## Introduction

---

Groupe  $\lambda$ -1 (1975) dont Ducrot. Les études de Vion (2001, 2012) et Haillet (2002, 2003) nous aideront à analyser respectivement les énoncés modalisés et ceux au conditionnel d'altérité énonciative.

L'*ironie*, un procédé argumentatif très exploité dans le discours de la presse écrite, fera l'objet de tout un chapitre. Dans le 5<sup>ème</sup> chapitre, nous allons présenter une panoplie d'outils d'analyse proposés par les linguistes et les pragmaticiens concernant l'ironie. Cependant, il faut d'abord retracer le parcours historique, sémantique et conceptuel de la notion. Il s'avère indispensable de visiter les rhétoriciens antiques et de voir quelles définitions proposent-ils à l'ironie ; Aristote, Cicéron et Quintilien, de grands noms qu'il ne faut pas négliger lorsqu'on veut remonter aux origines de la notion. Cependant, les définitions qu'ils proposent doivent être revisités en les confrontant aux définitions modernes proposées par Fontanier (1977), Dumarsais (1988), Sperber et Wilson (1978), Hutchéon (1981), Orecchioni (1978, 1980), Ducrot (1984), Perrin (1996), etc. Pour l'analyse de l'ironie dans Le Quotidien d'Oran, nous procéderons au classement des énoncés ironiques par catégories et sous-catégories. L'approche que nous proposons a été conçue en fonction des modèles répertoriés dans notre corpus.

Si l'ironie, sert à prendre le point de vue de l'autre en dérision, le discours relaté est un procédé linguistique qui permet au locuteur de citer l'autre en évaluant le discours. La diversité et l'hybridité des énoncés au discours relaté nous poussent à y consacrer tout un chapitre. L'objectif de ce chapitre n'est pas de proposer une revue des formes classiques du discours rapporté, mais d'étudier le discours relaté dans son hybridité. Nous nous attardons aux formes dites mixtes. Il s'agit des usages qui abolissent toutes frontières entre les formes ordinaires du discours relaté (discours direct, indirect et indirect libre). Pour atteindre notre objectif, nous faisons appel à Peytard (1989, 1992, 1993) qui donne une nouvelle conception du discours relaté fondée sur le fait que le locuteur relatant procède à une évaluation du discours relaté à travers des marques linguistiques qu'il imprime à l'énoncé. Les études de Rabatel (2004) sur la posture énonciative auront un apport à notre recherche. La position du locuteur-journaliste se manifeste à travers des attitudes qu'il adopte vis-à-vis du discours qu'il relate. Nous allons nous attarder à des phénomènes qui ont attiré notre attention lors de la lecture de notre corpus. La dernière partie du chapitre sera consacrée aux marques typographiques et topographiques telles que les tirets jonctifs, l'italique et les capitales.

Si le sixième chapitre aborde les formes des discours attribués à des locuteurs définis, le septième chapitre sera consacré aux énoncés imputés à un ON-Locuteur. Il s'agit des énoncés

## **Introduction**

---

figés dont les maximes, les proverbes et d'autres. Nous nous appuyons dans ce dernier chapitre sur l'approche proposée par Anscombe (2005, 2006a, 2006, 2009, 2010). Une autre partie du chapitre s'intéressera à la stéréotypie et aux procédés de stéréotypisation de l'autre dans le discours du Quotidien d'Oran. Les études de Bres (1991), Maisonneuve (1989) ainsi que d'autres vont faire l'objet du modèle d'analyse que nous adopterons.

Nous concluons notre recherche par une synthèse des résultats obtenus. Nous essayerons de répondre à la question que nous avons posée au début et de confirmer ou d'infirmier notre hypothèse. Nous exposerons les perspectives sur lesquelles s'ouvrent notre recherche et les études que nous souhaitons entamer à l'avenir.

---

**CHAPITRE I**  
**ELEMENTS**  
**METHODOLOGIQUES ET OBJET**  
**D'ETUDE**

---

## Introduction

Suite à nos recherches antérieures<sup>1</sup>, notre présente étude cible un quotidien algérien en langue française. Fondé en 1994, dans des conditions assez particulières<sup>2</sup> pour l'Algérie, en général, et la presse en particulier, ce quotidien est au rang des grands journaux, dans la mesure où il fait l'objet d'étude d'un ensemble incontestable de thèses, de mémoires et de recherches de différents statuts. Ce chapitre sera consacré à la présentation du Quotidien d'Oran. Nous commencerons par la présentation de son équipe éditoriale ainsi que les conditions de sa fondation. Nous nous interrogerons sur la ligne éditoriale de ce quotidien et sur son positionnement vis-à-vis des différentes tendances politiques en Algérie.

Dans un deuxième temps, nous focaliserons notre attention sur la mise en forme et la mise en mot de l'information, telle qu'elle se donne à lire et à voir à travers la structuration matérielle de l'aire scripturale au sein de ce quotidien. Nous étudierons le système du rubriquage du journal et la distribution des éléments rédactionnels et hypertextuels au sein de l'espace papier. Etant un moyen pour catégoriser et hiérarchiser l'information, le rubriquage est le procédé par lequel l'équipe rédactionnelle découpe le monde en sous-espaces sémantiques et thématiques. Il constitue une vitrine sur l'identité du quotidien. Nous nous intéresserons dans ce chapitre aux critères et aux stratégies du rubriquage du Quotidien d'Oran et à l'emplacement topographique de chaque rubrique. La dernière partie du chapitre sera réservée à la présentation et à la description des moments discursifs de notre corpus, à savoir le contexte politique et socio-économique qui a précédé et accompagné la production de notre corpus.

### 1.1. La présentation du Quotidien d'Oran

Le Quotidien d'Oran est un journal algérien francophone. Ce quotidien généraliste est fondé le 14 janvier 1994 par un groupe de fonctionnaires et d'industriels d'une coloration politique et sociale et d'origine géographique et ethnique très variées. Cet organe de presse constitue un actionnariat dont le capital est partagé entre 87 actionnaires. Chacun d'eux ne peut détenir plus de dix actions. Le personnel de l'encadrement du journal est membre du conseil d'administration et actionnaire en même temps, ce qui met la question du profit et du bénéfice au deuxième rang. D'un journal régional en 1994, il est devenu un quotidien national en 1997. Avec un taux de tirage quotidien qui atteint 195 000 numéros par jour, Le Quotidien d'Oran est parmi

---

<sup>1</sup>« Etude des marques linguistique de subjectivité dans les articles du Quotidien d'Oran », mémoire de magister, 2009, Université de Mascara.

<sup>2</sup> Voir le chapitre II, la presse algérienne.

les premiers journaux d'expression française en Algérie. Le journal est imprimé à Oran, Alger et Constantine, ce qui lui assure une diffusion nationale. Des milliers de numéros sont diffusés sur le territoire français. Il traite des informations ayant un trait régional tel qu'on lit dans les rubriques *Oran, Oranie, Constantine, etc.* Les articles abordent des événements politiques nationaux et internationaux. Des pages sont consacrées aux faits divers, aux articles de l'analyse et du commentaire ainsi qu'aux débats animés par de grandes signatures.

Le Quotidien d'Oran fait preuve de la rigueur et de la précision. Ses articles relèvent soit de l'information, soit du commentaire. Dans d'autres cas, les articles, dont quelques chroniques, interpellent directement ou indirectement le lecteur. Nous avons constaté que Le Quotidien d'Oran mise sur la rigueur en présentant l'information et en l'approfondissant. La politique adoptée par l'équipe rédactionnelle et éditoriale se reflète dans le choix des titres, le classement et la hiérarchisation des articles dans des rubriques, la mise en page, la topographie, la typographie, etc. Ce quotidien se veut un journal de qualité, mais d'une coloration populaire, de proximité, proche du lecteur. C'est un journal national à statut international. Tous ces éléments que nous venons d'avancer seront détaillés dans les pages qui suivront.

## 1.2. Le Quotidien d'Oran et la tradition journalistique en Algérie

La création du Quotidien d'Oran a constitué une réponse aux demandes successives et insistantes du peuple algérien ayant besoin d'une presse abolissant toute relation avec les traditions journalistiques algériennes qui n'avaient comme préoccupation que la satisfaction du parti unique et ses défenseurs. Cependant, il s'avère important de préciser que ce quotidien ne peut être, d'aucune façon, rangé dans la catégorie des organes de cette période-là, qui n'avaient comme finalité que de critiquer la politique du parti unique sans l'analyser objectivement ou présenter une politique pouvant y substituer. Ce journal constitue donc un point d'équilibre entre les deux rangs de la scène politique algérienne, le pouvoir et l'opposition.

La pluralité des détenteurs du pouvoir au sein du Quotidien d'Oran empêche toute volonté individuelle d'y réduire ou d'y encercler toute liberté d'expression ou analyse variée de l'information. D'un simple journal régional en 1994, Le Quotidien d'Oran s'est transformé en un journal national ayant un nombre incontestable de lecteurs en Algérie ainsi qu'en France. Et cela est dû à la nature de la relation qu'on entretient à l'intérieur de ce journal et à l'espace de liberté d'expression accordé à chacun des journalistes ainsi qu'aux critères du choix de ces derniers. Le choix des plumes rédactrices dépend d'une grille prenant en considération des compétences

linguistiques, intellectuelles et culturelles très élevées et d'une aptitude de conviction et d'argumentation.

Le Quotidien d'Oran est parmi les principaux quotidiens de langue française en Algérie avec un taux de tirage très élevé qui est justifié, selon Benabdellah (2007), par le fait que « [...] Le Quotidien d'Oran a accompagné l'aspiration sociétale et l'appétence de la société algérienne pour une information plurielle. Ce mouvement signale une césure signifiante avec le statu quo ante » (Benabdellah, 2007 : 75). Le quotidien instaure une rupture avec la tradition journalistique en Algérie, avec un mouvement qui « se caractérisait par la domination de la vie publique par un parti unique » et « avec les anciens choix éditoriaux qui faisaient dire à de nombreux lecteurs, sous forme de boutade, qu'ils n'achetaient le journal que pour connaître la date » (Ibid., 75). Cette entité éditoriale a eu un nouvel apport au monde de la presse écrite, accompagné d'une nouvelle époque de liberté d'expression et d'ouverture sur l'autre.

Les articles dans leur majorité se caractérisent par un registre de langue très soigné, dû aux différentes plumes de qualité ; des journalistes, des écrivains, des universitaires et des experts dans tous les domaines, Algériens et étrangers dont les contributions permettent de mettre ce quotidien sur l'échelle des grands journaux de tradition et le font entrer en compétition avec ces derniers bien qu'il soit passé une vingtaine d'années sur sa fondation.

### 1.3. La ligne éditoriale du Quotidien d'Oran

Quelle est la ligne éditoriale du Quotidien d'Oran ? Une question que se poserait peut-être tout lecteur. Mohamed Abdou Benabbou, le directeur de la publication, relève ce point avec prudence en montrant que Le Quotidien d'Oran n'a pas de ligne éditoriale. Il ajoute : « tout ce qui peut concourir au progrès des hommes et au renforcement de la fraternité doit constituer notre ligne de conduite »<sup>3</sup>. Pour Benabbou, le journal est encore à la recherche de sa ligne éditoriale. Il se refuse à imposer à son lectorat une vision particulière. Le plus important pour lui et pour toute l'équipe éditoriale est que chacun se retrouve dans ce journal. La première préoccupation de cette équipe serait « de veiller à maintenir et à sauvegarder dans le traitement de l'information ce qui est commun à tout le monde sans préjugés et sans tabous, c'est-à-dire l'intérêt commun de tous, ceux qui sont braqués à l'ouest comme ceux qui le sont à l'est, ceux qui

---

<sup>3</sup> Mohamed Abdou Benabbou, directeur de publication.



regardent à droite comme ceux qui s'en tiennent à gauche »<sup>4</sup>, ce qui ferait, selon Benabbou, de ce quotidien un journal estimé tant par l'opposition que par le pouvoir.

Dans un éditorial intitulé « Qui est qui... au Quotidien d'Oran » paru dans le numéro 4976, le 12 avril 2011, K. Selim aborde la question de la ligne éditoriale du journal, suite à une déclaration du premier ministre de cette époque-là, Ahmed Ouyahia : «Le directeur du Quotidien d'Oran est un proche et un fervent défenseur du programme du président de la République. Dans le même journal, il existe un militant du RND, mais le comble est que le journal renferme un journaliste responsable qui est militant des droits de l'homme et qui fait dans l'opposition» (El Watan, dimanche 10 avril 2011). Cette déclaration du premier ministre et secrétaire général du RND à propos du paradoxe des appartenances politiques des plumes rédactrices du journal sonne, selon Selim, « presque comme une sommation à une «purification» de la ligne » (Le Quotidien d'Oran, le 12 avril 2011, éditorial). Il ajoute :

« La diversité des opinions qui s'expriment a été la marque de fabrique du journal à sa naissance, en 1994, dans un moment de polarisation extrême dans le pays. A cette époque déjà, on s'offusquait que le Quotidien d'Oran puisse permettre des expressions divergentes, alors que de très nombreux lecteurs y ont vu, dans un contexte particulièrement éprouvant, le signe d'une Algérie où la convivialité était possible malgré les différences et les divergences. Un journal a vocation à être ouvert et à refuser l'enfermement ».

Refuser l'enfermement, s'affranchir des tabous, s'ouvrir sur le monde et abriter toutes les voix seraient donc, d'après Benabbou et Selim, les grands traits définitoires de la ligne éditoriale du journal. Des propos ambitieux mais trompeurs, à notre avis ! En effet, il existe une différence entre le fait de ne pas avoir une ligne éditoriale et le fait d'en avoir une sans être élucidée. Nous avons constaté à travers la lecture de notre corpus que ce journal tend plus vers l'opposition dans plusieurs de ses chroniques et ses articles. L'attitude du journal vis-à-vis de quelques événements, vis-à-vis de quelques hommes et partis politiques diffère. C'est ce que nous allons essayer de prouver à travers l'étude des différents positionnements du journaliste vis-à-vis de son énoncé et des tiers qui font sujet et objet de son discours.

---

<sup>4</sup>Mohamed Abdou Benabbou, directeur de publication.

## 1.4. L'espace-temps du Quotidien d'Oran

D'après Blondel (2000), les journaux contemporains affichent certaines caractéristiques qui relèvent de « l'hétérogénéité sémiotique et discursive », une expression qu'elle emprunte à Petiot (1993). Cette hétérogénéité sémiotique et discursive est l'effet de la juxtaposition d'illustrations et de texte, et de « l'imbrication de textes appartenant à des « genres rédactionnels » divers sur une même page et au fil des pages » (Blondel, 2000 :01). Blondel (2000) voit que la lecture permanente d'un quotidien particulier développe chez le lecteur un horizon d'attente qui détermine sa réception d'une telle ou telle information. Cette lecture est autant spatiale que temporelle.

Le mode de l'organisation d'un organe de presse, c'est-à-dire sa mise en page, offre un cadre de réception de son contenu. La page constitue donc un élément qui permet de représenter les faits retenus par le journal sur une certaine surface. Y projeter du linguistique et de l'iconique permet de faire une lecture globale, un va-et-vient entre le texte et l'illustration. Hiérarchiser les événements sur l'espace du journal, c'est leur attribuer un certain degré d'importance. Le Quotidien d'Oran consacre une rubrique de quatre pages à l'Événement, alors que d'autres pages de ce quotidien se présentent comme des « aires scripturales imbriquées les unes dans les autres »<sup>5</sup>. La hiérarchisation de l'information au sein du journal est marquée dans sa Une. Mettre un titre à un certain caractère, une illustration sous un certain plan est l'effet de la stratégie adoptée par l'équipe rédactionnelle pour mettre en exergue une information ou la faire appartenir à un cadre thématique. Le rubriquage serait aussi un moyen qui lui permet de structurer l'information.

Nous essayerons dans les pages qui suivront d'analyser, d'une façon détaillée, le rubriquage du Quotidien d'Oran. Nous répartirons l'espace de ce quotidien en espace événementiel, espace payant et espace non-payant, une catégorisation que nous empruntons à Grosse et Seibold (1996). Nous essayerons de vérifier comment ces éléments sont investis pour développer chez le lecteur du Quotidien d'Oran un horizon de lecture et d'étudier les stratégies et les mécanismes adoptés par l'équipe éditoriale pour que cet horizon d'attente ne soit pas proche de la monotonie.

---

<sup>5</sup> Une expression que nous empruntons à Blondel (2000 :02)

## 1.5. Les éléments péritextuels du Quotidien d'Oran

Les éléments péritextuels renvoient à ce qu'Herman et Lugrin (1999a) appellent le paratexte qui englobe le péritexte de l'article (*titraillle, infographie*) et celui du journal (*nom, rubriques, sommaire, etc.*). Le péritexte de l'article englobe le *surtitre*, le *titre*, le *sous-titre*, le *chapeau*, l'*intertitre*, la *légende* et l'*illustration*. Le péritexte doit faciliter la recherche des informations et rendre possible des niveaux de lecture variés.

Selon les propos de Nathalie Baylaucq<sup>6</sup> : « Offrir un journal esthétiquement beau, c'est bien, mais [...] ce qui compte avant tout, c'est la manière dont le lecteur lit son journal, sa capacité à apprivoiser très vite le système de lecture et l'organisation intérieure. Le lecteur doit s'y retrouver rapidement, tous les jours » (Baylaucq, Le Temps du 11 mars 1997, citée par Herman & Lugrin, 1999a : 14). L'organisation intérieure est primordiale pour tout quotidien. Elle réside dans la lisibilité, dans la rapidité et la facilité du repérage des articles, et qui sont assurées par la typographie et la topographie. La typographie renvoie à l'agencement d'un ensemble de caractères scripturaux, c'est la mise en forme du journal. La topographie fait référence à la mise en place de l'information, c'est-à-dire la distribution des articles au sein de l'espace-papier.

Les éléments péritextuels servent à catégoriser l'information, en allant du général au particulier. Les quotidiens modernes classent l'information dans des Cahiers, qui contiennent des rubriques. Ces dernières se subdivisent en sous-rubriques. La classification des événements et la priorité donnée à l'un par rapport à l'autre par l'équipe rédactionnelle procèdent d'une hiérarchisation. Le journal peut être comparé à un magasin :

---

<sup>6</sup> Maître graphiste, chargée en 1997 de la mise en place de la première maquette du quotidien français *Temps*.

Magasins	Journaux
Nom du magasin	Nom du journal
Plan général	Sommaire
Lieux privilégiés (entrée)	Pages particulières (Une et Der)
Promotions	Rubriques exceptionnelles et suppléments
Département	Cahier
Rayon	Rubriquage
Étalage	Sous-rubriquage
Marque	Auteur, signature
Noms du produit	Titres de l'article
Produit	Article

**Figure n°1 : Les éléments péritextuels du journal (Herman & Lugin, 1999a :18)**

Comme nous le constatons dans ce tableau, l'information subit une hiérarchisation ainsi qu'une classification de la même manière qu'on hiérarchise et qu'on classe les produits d'un magasin. Les éléments péritextuels donnent au journal une identité qui le distingue des autres journaux. La nature des éléments péritextuels est déterminée par un choix effectué par l'équipe rédactionnelle. Ainsi, ces éléments sont-ils primordiaux pour la constitution de la maquette du journal.

Dans cette partie du chapitre, nous allons analyser ces éléments et leur mise en œuvre pour la constitution d'une identité propre au Quotidien d'Oran. Nous allons focaliser notre attention sur le rubriquage de ce quotidien et sur les spécificités qui en font un journal à maquette distinguée, en nous posant les questions suivantes : qu'est-ce qu'une rubrique et quelles en sont les fonctions ? Quelles sont les rubriques du Quotidien d'Oran et comment contribuent-elles à la

constitution de son identité ? Sur quel(s) critère(s) s'appuie-t-il le rubriquage du Quotidien d'Oran ?

## 1.6. Le rubriquage dans Le Quotidien d'Oran

On reconnaît au journal sa fonction de vecteur de l'information qui n'était en réalité qu'un évènement brut qui est passé par deux opérations : sélection d'évènements ensuite leur transformation en information, c'est-à-dire une transaction<sup>7</sup> qui dépend de plusieurs facteurs que nous allons étudier ailleurs<sup>8</sup>. Charaudeau affirme (1997 : 163) :

« L'évènement n'est jamais transmis dans son état brut. Il fait l'objet de rationalisations : rationalisation par les principes de sélection des faits et des acteurs (les motifs), rationalisation par la façon d'enfermer ceux-ci dans des catégories d'entendement (la structuration), rationalisation enfin par les modes de visibilité choisis (rubriquage) ».

L'organisation et la structuration de l'information dans un espace paratextuel (rubriques) et péri-textuel (titrairie, infographie, etc.) dévoilent une structuration du monde et des évènements qui s'y passent. Selon Grosse et Seibold (1996 : 127) :

« L'espace et le temps social portent des marques qui définissent des aires et des moments et prescrivent leur nature et leur forme aux évènements. L'évènement, en tant qu'unité culturelle dépendant de plusieurs facteurs socio-historiques, apparaît dans le journal sous forme d'information. Cette information est soigneusement sélectionnée, dotée d'une forme matérielle, rédigée, encadrée, enfin imprimée. [...] De ce point de vue, la première mise en forme est la classification des articles en rubriques. La seconde joue sur la forme des énoncés en les disposant en titres, sous-titres, chapeaux et articles. La troisième, enfin, consiste en une spécialisation des genres de discours médiatique (reportage, chronique, billet, etc.) ».

Cette structuration impose une certaine catégorisation qui fait qu'un article apparaisse dans une rubrique et non pas dans une autre.

Mouillaud et Tétu expliquent (1989 : 23) :

---

<sup>7</sup> Voir le chapitre II.

<sup>8</sup> Voir le chapitre II.

« Les dispositifs médiatiques ne sont pas les supports inertes de l'énoncé, mais des sites où l'énoncé prend forme. Ils ne jouent non pas plus le rôle de simples contextes. Alors que l'énoncé et son contexte peuvent être- dans une certaine mesure- détachés l'un de l'autre (un même énoncé pouvant apparaître dans divers contextes) et que le contexte n'apporte qu'une variable du sens, le site joue le rôle d'un "formant" ou d'une matrice, de telle façon qu'un certain type d'énoncé ne peut apparaître qu'"in situ" »

Certes, il paraît que la distribution des articles au sein de l'espace-papier n'a pas d'effet sur le discours lui-même, mais elle offre un cadre sémiotique ou un moule dans lequel apparaît l'information. Partant du principe que le discours journalistique ne pourrait se dissocier du cadre générique et matériel dans lequel et par lequel il évolue, nous avons jugé nécessaire de faire une description un peu plus détaillée des différentes rubriques du Quotidien d'Oran pour pouvoir déceler les critères de la mise en page de tel ou tel article dans telle ou telle rubrique.

D'après Herman et Lugrin (1999a : 15) « Si le journal peut être défini comme un ensemble hétérogène d'information et d'opinions plus ou moins éphémères, chaque jour renouvelées, l'impression d'une forme perçue comme relativement stable et structuré coexiste pourtant à cet ensemble composite et chaotique ». Il s'agit pour un journal, et plus particulièrement un quotidien, de répondre aux deux impératifs : offrir au lecteur une structure stable tout en lui présentant quotidiennement un contenu renouvelable. Nous focalisons notre attention sur l'importance du rubriquage dans Le Quotidien d'Oran. Pour mettre en exergue le rôle du rubriquage dans la structuration de l'information, nous faisons appel à Mouillaud et Tétu (1989), Herman et Lugrin (1990) et Grosse (2001). Nous commençons d'abord par la définition du terme en question.

### **1.6.1. La Rubrique : essai de définition**

Le mot *rubrique* vient du latin *rubrica* qui désigne un « titre en rouge ». Il ne faut pas confondre *rubrique* et *genre*. Une rubrique renvoie à un ensemble d'articles publiés régulièrement et qui couvrent différents domaines ou plusieurs aspects d'un domaine particulier. La rubrique peut englober plusieurs genres journalistiques<sup>9</sup>. Le rubriquage permet au journal de hiérarchiser et segmenter l'information comme le montrent Herman et Lugrin (1999a : 07) :

---

<sup>9</sup> Voir le chapitre II.

« [...] la rubrique véhicule simultanément plusieurs fonctions centrales. Outre le fait de classer, le rubriquage permet de hiérarchiser les informations selon leur degré d'importance. Il instaure une relative stabilité de la structure du journal, une sorte de colonne vertébrale, qui, en imposant des choix de la part de la rédaction, constitue l'un des éléments forts de l'identité du journal ».

La rubrique occupe une position et est dotée d'une typographie stabilisée. Certaines rubriques sont propres à tous les journaux quotidiens (*Société, Culture, Annonces, Politique*, etc.), même si l'appellation change d'un journal à un autre. Comme il existe d'autres rubriques spécifiques qui sont constituées en fonction de la ligne éditoriale du journal, le lectorat ciblé, l'idéologie, etc. Les fonctions de la rubrique sont les suivantes :

- classer l'information ;
- hiérarchiser l'information ;
- assurer une certaine stabilité pour la structure du journal ;
- constituer et refléter l'identité du journal.

La rubrique est un moyen qui sert à classer l'information. Il ne s'agit pas de la plus ou de la moins importante – même si c'est le cas dans certaines situations – mais de l'objectif et de la ligne éditoriale du quotidien qui hiérarchise l'information pour des fins déterminées préalablement. Le rubriquage assure au journal une structure stable qui sert à développer un horizon d'attente chez le lecteur. Cette structure stable attribue au journal une identité qui lui est propre et le distingue des autres journaux. La rubrique permet d'après Herman et Lugrin (1999b) « de construire, fortifier, voire modifier l'image d'un quotidien, elle constitue également un indice fort dans la détermination des segments de marché que le quotidien vise à occuper » (Herman & Lugrin, 1999b, 72-73). Le rubriquage assure un découpage et une segmentation du monde et des événements qui s'y passent. La régularité de la publication des rubriques permet d'avoir un lectorat fidèle. Le rubriquage constitue donc une représentation et non pas une classification du monde ; les contenus présentés dans une rubrique particulière constituent des références qui « n'existent que dans la mesure où le journal lui-même les institue, les constitue comme références. » (Mouillaud & Tétu, 1989 : 64).

### **1.6.2. Les critères du rubriquage dans Le Quotidien d'Oran**

Le rubriquage dans Le Quotidien d'Oran dépend, d'une part, de la ligne éditoriale du journal, et d'autre part, de la vision du monde qu'il veut présenter à ses lecteurs ou les y faire

adhérer en fonction de son idéologie. La présentation des articles dans un cadre bien structuré, leur distribution et leur mise en forme répondent aux exigences de la concurrence nationale et internationale et la volonté affichée par Le Quotidien d'Oran pour conquérir le marché de la presse et pour se faire un lectorat fidèle et très large.

Bien que le choix des titres des rubriques dépende parfois des domaines et des thèmes traités, les genres qui y sont insérés n'obéissent pas à des critères justifiant le classement de l'information et de la nouvelle dans telle ou telle rubrique. On trouve *La chronique économique* dans la rubrique *Événement*. La chronique populaire *Tranche de Vie* est insérée dans la rubrique *Oran*, bien que les thèmes traités par l'auteur relèvent de toute l'Algérie et concernent tous les Algériens et non pas le public oranais en particulier. La rubrique *Société* englobe parfois des articles qui étudient des phénomènes relevant de la culture, de la politique ou même de l'économie. Le classement de l'information dans une rubrique particulière ne dépend pas toujours du domaine ou du thème traité mais de ce qu'ils appellent « la représentation de la réalité » ou « l'image de l'événement » (Herman & Lugrin, 1999a :22). Ainsi un évènement comme le match d'Oum Dermane entre l'équipe de football algérienne et égyptienne, qui a pris une tournure particulière en 2010, est-il un évènement politique ou sportif ? Dans quelle rubrique doit-on classer un festival ou un concert, dans la rubrique *Société*, *Culture* ou *Détente* ?

Le Quotidien d'Oran doit donc s'entretenir avec cette abondance de l'information venant des quatre coins du monde et d'offrir à son public un aspect de lecture stable et durable en réservant des cases récurrentes et permanentes à la nouvelle. C'est un moyen qui permet à ce quotidien de faire lire le monde tout en se faisant lire. Il s'agit donc d'une fragmentation sémantique et hiérarchique du monde et de ce qui s'y passe. Le rubriquage constitue donc un moyen d'accès à l'identité éditoriale du Quotidien d'Oran tout en mettant en valeur les attitudes de ce quotidien vis-à-vis des différents événements et les acteurs qui contribuent à leur production.

Le rubriquage du Quotidien d'Oran repose sur l'organisation géographique (*Est, Constantine, Oran, Oranie, Autour du monde...*), temporelle (*Événement, Actualité autrement vue...*) et thématique (*Société, Débat, Sports...*). Il vise à faire adhérer le lecteur dans un cadre de lecture progressif, segmenté et structuré. Nous avons constaté que les articles de ce quotidien varient entre l'événement rapporté et l'événement commenté. La réorganisation permanente des rubriques reflète les différents remaniements de la maquette de ce quotidien qui regroupe les articles dits factuels, et qui reposent sur la transmission de la nouvelle, aux articles engagés qui



prennent l'information comme un appui pour exprimer la position du journal vis-à-vis de ce qui se passe en Algérie et dans le monde. Ainsi, nous avons remarqué une importance accordée à l'information de proximité.

Les différentes rubriques du Quotidien d'Oran dévoilent ainsi un effort énorme de la part de l'équipe éditoriale et rédactionnelle de faire de ce journal un quotidien de proximité locale mais de portée internationale. Les rubriques du Quotidien d'Oran marquent une stabilité au niveau de la structure du journal mais elles le pourvoient d'une certaine singularité par rapport à d'autres quotidiens algériens. La Une du Quotidien d'Oran est réservée à la présentation des grands titres du journal accompagnés de quelques photographies. Les autres pages sont réservées à des rubriques multiples, portant sur des thèmes et des domaines riches et variés, des chroniques très engagées dont les deux figures emblématiques sont Kamel Daoud et El Guellil.

Le rubriquage dans Le Quotidien d'Oran répond à des critères. On commence généralement par les informations les plus importantes qu'on met dans la rubrique *Événement*. Les faits divers, l'économie, la justice, le sport viennent en deuxième plan alors que les faits sociaux, culturels, scientifiques et les loisirs constituent des faits moins importants, on les relègue donc à la fin du journal. L'éditorial est reporté à la dernière page dont on consacre la moitié à la présentation de quelques événements internationaux.

### 1.6.3. La Une

La Une ou *homepage* est d'après Ringoot (2014) une page dotée d'une plus-value car « Elle endosse une fonction d'interface et de prise de contact avec le lecteur » et « comporte également le menu des informations sélectionnées du jour, de la semaine ou du mois » (Ringoot, 2014 :74). Cette page constitue une porte ouverte sur l'identité éditoriale du journal. Elle constitue en quelque sorte sa carte d'identité. Elle a pour fonction d'annoncer les articles, de mettre en exergue l'information du jour et d'attirer le lecteur qui décide souvent, et à partir de cette page, de continuer à lire le reste des pages ou de s'arrêter. Pour De Broucker (1995 : 75) :

« Les papiers ou sujets composés peuvent s'étendre sur plusieurs colonnes, voire sur une page entière ou plusieurs pages. Il y a là de quoi décourager le lecteur. [...] Pour qu'il entre, il faut lui ouvrir des portes. Comme le lecteur est multiple et divers, les ouvertures doivent aussi être multiples et diverses [...]. Pour le rédacteur comme pour le lecteur, un papier composé est donc constitué d'éléments ou organes à fonctions complémentaires ».

La Une du Quotidien d'Oran est une porte d'entrée sur les articles qui sont mis à l'intérieur. Mais elle est aussi un moyen de publicité ; des titres accrocheurs sous forme d'appels ou d'introduction-résumés sont structurés dans le but d'inciter le lecteur à acheter le journal et le lire car il devient encore difficile pour les journaux en version-papier d'inciter les gens à le faire dans un monde où l'information est numérisée, gratuite et disponible sans aucun effort physique. Nous avons constaté que la Une du Quotidien d'Oran oscille entre le texte et l'infographie où on mélange des dessins à des mots clés ou des phrases. L'organisation et la distribution des titres et des illustrations au sein de la Une du Quotidien d'Oran dépendent du parcours naturel de l'œil en allant du haut vers le bas et de gauche à droite. Elle introduit une hiérarchisation de l'information en classant les titres du plus au moins important. Nous pouvons la déstructurer comme suivant :

- Le bandeau : on y met généralement un gros titre qui renvoie à un événement ou un thème particulier.
- La manchette : elle ne comporte que le logo du journal alors que les autres informations telles que la date, le numéro, le prix du journal, et l'ISSN sont en bas de la page. Toutes les informations relatives au journal : l'adresse, la direction, l'administration, le téléphone, le fax, le lieu d'impression, le site internet et les courriers électroniques, sont relégués en bas de la deuxième page.
- L'oreille : se situe au-dessus de la page dans sa partie gauche ou droite. Il s'agit souvent d'un texte court, d'un titre d'un article ou d'un supplément.
- La tribune : puisque c'est l'emplacement le plus important de la "Une" du Quotidien d'Oran, la tribune comporte le titre le plus important. Elle est souvent en lettres capitales, en caractère gras et noir. Ces différents choix typographiques sont dus à l'importance accordée par le journal à un événement ou un phénomène particulier.
- Les sous-tribunes : un ensemble de titres d'articles qu'on trouve en bas, à gauche ou à droite de la tribune. Ces articles sont détaillés à l'intérieur du journal. Les sous-tribunes sont souvent illustrées par des photographies. Les sous-tribunes de la Une du Quotidien d'Oran dépendent du rubriquage en fonction de l'événement du jour. Le mardi, elles sont consacrées au supplément *Economie*, le mercredi au *Supplément TIC*, le samedi au supplément *Autour du monde*, alors qu'il s'agit pour les autres jours de faits relevant de l'actualité, ou de sujets de proximité.
- Le ventre : c'est le centre de la Une. Cet emplacement prend un grand espace. Il s'agit souvent d'une grande photographie accompagnant la tribune, le titre du jour.

- Le rez-de-chaussée : il comporte le titre ou les titres des articles les moins importants. Il se situe au pied de la page. On y met parfois de la publicité.
- Le cheval : qui se trouve au côté droit du rez-de-chaussée. C'est le titre d'un article ou d'un supplément qui continue dans une page intérieure.

Les petits appels de la Une constituent selon Grosse (2001) des condensations qui servent à orienter les lecteurs et à leur proposer des choix de lectures multiples. Nous présentons ici quelques exemples de titres dont nous avons modifié la police et le caractère d'écriture :

- 1) Bouira, trois morts et 18 blessés sur l'Autoroute Est- Ouest.  
La Une, Dimanche 06 février 2011.
- 2) Les importations de médicaments en hausse.  
La Une, Mardi 03 janvier 2012.
- 3) Les trois sources des crédits pourris des banques publiques algériennes.  
La Une, Mardi 03 décembre 2013
- 4) Le ministre de l'Education : « Il est urgent de réécrire les programme scolaire »  
La Une, Lundi 05 janvier 2015.
- 5) Selon l'Institut national du travail 33.000 DA, le salaire moyen en Algérie.  
La Une, Mardi 03 janvier 2012.
- 6) Les prix des produits agricoles explosent ce début 2015, la courgette plus chère que la Banane.  
La Une, Lundi 05 janvier 2015.
- 7) Que veut la France en Afrique ?  
La Une, Jeudi 05 décembre 2013.

Comme nous le constatons, les titres de la Une du Quotidien d'Oran ont des structures variées. Le titre (1) est inspiré de la brève<sup>10</sup> en répondant aux questions Qui ? Quoi ? Où ? Le Quand, le Comment et le Pourquoi y sont absents. Le (2) et le (3) sont sous forme de phrases nominales, (4) et (5) sont sous forme de discours relatés direct et indirect. En (6), la structuration du titre s'appuie sur l'illustration en mettant en exergue un fait paradoxal, un légume devient plus cher qu'un fruit. Le titre (7) se présente sous forme d'une interrogation qui sert à susciter la curiosité du lecteur qui ne peut avoir la réponse que s'il lit l'article mis à l'intérieur.

---

<sup>10</sup> Voir le chapitre II « Les genres journalistiques ».

### 1.6.4. Les différentes rubriques du Quotidien d'Oran

Les rubriques du Quotidien d'Oran peuvent être réparties selon leur apparence comme suivant :

- Les rubriques permanentes / récurrentes : *Événement, Oran, Oranie, Centre, Est, Constantine, fenêtre, Détente, télévision, Sport, Annonces classées, l'Actualité Autrement Vue, Société, Communication, Opinion et Débat* ;
- les rubriques occasionnelles : *Reportage, Culture, Entretien, Un Nom, Santé, Le Quotidien des Lecteurs, Histoire et Témoignage.*

Nous avons constaté une relative stabilité au niveau de la fréquence de la permanence des rubriques qu'à leur distribution au sein de l'espace paginal. Ce fait peut être justifié par la richesse de l'actualité qui exige un taux d'événements relatifs et par la réservation des pages aux rubriques payantes (*Communication, Annonces classées, Publicité, etc.*). La distribution des rubriques dépend aussi de l'échelle d'importance. Mouillaud et Tétu (1989) soulignent ce point propre aux quotidiens en montrant que « plus on pénètre, moins on a affaire à des informations proprement dites et d'avantage à des programmes et à des services » (Mouillaud et Tétu, 1989 : 117). Il s'agit donc de la hiérarchisation dont nous avons parlé plus haut. Le rubriquage du Quotidien d'Oran dépend d'une logique qui va de l'information vers la détente et le divertissement.

#### 1.6.4.1. Événement

C'est la rubrique la plus importante dans tout quotidien, vu sa position et les articles qui y sont insérés.

##### 1.6.4.1.1. Présentation

Cette rubrique est régulière dans Le Quotidien d'Oran. Elle est consacrée aux événements de l'actualité en commençant par les faits nationaux et internationaux les plus importants. Elle intervient à la deuxième page, après la Une, et occupe entre deux et quatre pages interrompues parfois par une page réservée aux annonces. La rubrique *Événement*, récurrente presque dans tous les quotidiens, est « caractérisée par le fait qu'elle oppose un et un seul événement à tous les autres [...]. On voit ce que cela implique : qu'il existe, chaque jour, quelque événement qui est l'événement » (Mouillaud & Tétu : 1989 :196). La mise du titre de la rubrique au singulier et en lettres capitales « **ÉVENEMENT** » présuppose l'existence d'un seul événement qui fait l'actualité, mais nous pensons que cela est dû à la volonté de l'équipe rédactionnelle pour

présenter comme importants les événements qui sont traités dans cette rubrique. La mise des événements dans un cadre unifié ne signifie pas qu'ils sont sur la même échelle d'importance, mais qu'il est important de les lire tous parce qu'ils relèvent d'un panorama du paysage politique et social, national et international.

Nous avons constaté que le nombre d'articles insérés dans cette rubrique augmente d'une page à une autre. De trois ou quatre articles dans les deux premières pages de la rubrique, le nombre évolue pour atteindre une dizaine d'articles dans la page 5 ou 6. Ainsi, l'espace occupé par chaque article diminue pour céder la place aux autres. La première page de la rubrique est consacrée à deux articles et une chronique. Le premier article à gauche occupe la moitié de la page verticalement alors que la partie droite est partagée entre le deuxième article et la chronique *Analyse*. Dans la deuxième page de la rubrique, nous trouvons deux articles dont la position varie selon le volume, et une chronique intitulée *Raina Raïkoum*. Les autres pages qui restent sont consacrées à des événements politiques, sociaux et à des faits divers. Cette rubrique ne porte souvent que sur les événements nationaux, mais on peut y développer l'actualité internationale. Les articles qui y sont insérés varient entre les articles factuels et les articles d'opinion.

La mise en page de cette rubrique dépend d'une hiérarchisation de l'information. Nous avons trouvé l'explication de ce fait dans les propos d'Herman & Lugrin (1999a : 35) :

« A l'ordre du journal, thématiquement organisé, se substitue dans ce cas, un ordre hiérarchique, qui permet de distinguer superlativement l'événement du jour jugé le plus important et ceux qui sont présentés comme secondaires. A cette mise en évidence d'un événement correspond, de fait, une certaine forme de manipulation du lectorat : il s'agit de forcer son regard, de le conditionner dans sa lecture, puisqu'il est averti avant même d'entamer celle-ci de l'importance de l'information qu'il va lire ».

La hiérarchisation et le classement des événements ne sont pas d'ordre thématique, mais ils dépendent d'un équilibre. Dans les deux premières pages qui contiennent chacune trois articles, se décline une sorte d'alternance ou de va-et-vient entre l'information, l'analyse et le commentaire de l'information. Ce degré de variation diminue à chaque fois qu'on s'enfonce dans les pages pour ne trouver à la fin que des faits divers. Cette rubrique est partagée de façon à conjuguer les articles qui engagent leurs auteurs à ceux qui se caractérisent par une neutralité.

Entre ces deux extrêmes, nous trouvons des articles qui se naviguent entre l'engagement et l'effacement énonciatifs<sup>11</sup>.

#### 1.6.4.1.2. Les chroniques de la rubrique *Evénement*

Elle contient deux chroniques quotidiennes *Raïna Raïkoum* et *Analyse*, et une autre, hebdomadaire, *La Chronique Economique*. *Analyse* est un article de fond signé par Kherroubi Habib et parfois par Alilat Yazid. Cette chronique intervient dans la partie droite de la deuxième page du journal. Il s'agit d'un article qui tend vers l'explication plus que l'opinion. *Raïna Raïkoum* est un article de commentaire publié à intervalles réguliers. Il est signé par le journaliste et l'écrivain algérien Kamel Daoud<sup>12</sup> sous une présentation singulière. Mais on en distingue d'autres auteurs tels que Moncef Wafi et Ahmed Dilmi. La chronique intervient à la page n°3 du journal. Le titre en caractères gras et italique est formé de deux mots en arabe dialectal :

- *Raï* qui constitue le radical des deux mots et qui signifie en arabe dialectal *opinion*.
- *na* et *koum* sont deux suffixes qui signifient respectivement *notre* et *votre*.

La traduction littérale de l'expression correspond en français à : « Notre opinion-votre opinion », mais si nous analysons les liens qui se tissent entre les deux mots, nous pouvons avoir les interprétations suivantes<sup>13</sup> :

- Notre opinion est la vôtre.
- Notre opinion est faite de la vôtre.

La première interprétation révèle une certaine connivence entre le locuteur chroniqueur et son lecteur. L'auteur de la chronique se présente comme « invitant et incitant en même temps le lecteur à rejoindre une forme d'«agora», le sollicitant, le prenant à témoin et l'interpellant directement par ce titre qui dégage au-delà de sa fonction informative, une charge émotionnelle » ( Benabdellah, 2007 : 77). La deuxième interprétation dévoile une volonté pour faire adhérer le lecteur à un certain point de vue. Il s'agit donc d'un changement de la vision du lecteur et de son opinion et même de ses convictions. Les deux suffixes en arabe, et dont les équivalents français sont *notre* et *votre*, présupposent un échange entre le chroniqueur et son lecteur, mais ils peuvent

<sup>11</sup> Pour plus de précision, voir le chapitre II.

<sup>12</sup>L'auteur est titulaire d'un ensemble de prix nationaux et internationaux dont le prix Goncourt décerné au romancier pour *Meursault, contre-enquête*, un roman publié par Actes Sud.

<sup>13</sup> Des interprétations personnelles ignorées ou négligées jusqu'alors.

faire référence à un état de choses en impliquant que l'avis du lecteur doit être celui de l'auteur « Vous êtes de notre avis ». L'article se caractérise par un ton personnel, hardi, audacieux, souvent marqué d'ironies et d'antiphrases, avec un style soigné et recherché.

*La Chronique Economique* intervient chaque mercredi aux pages 4 ou 5. Elle est signée par Akram Belkaïd. Comme son nom l'indique, la chronique porte sur un sujet économique qui fait l'événement d'actualité ou qui constitue un phénomène apte à susciter l'attention du lecteur.

### **1.6.4.2. Les rubriques permanentes / récurrentes**

#### **1.6.4.2.1. Société**

La rubrique *Société* du Quotidien d'Oran est permanente mais elle n'est pas quotidienne. Elle n'a pas une position fixe au sein du journal. Elle peut être insérée au milieu ou vers la fin. Cette rubrique est très riche. Elle constitue un espace ouvert sur toutes les sociétés étrangères. C'est un Fourre-tout<sup>14</sup> dans lequel on publie des articles qui portent sur des faits divers, des découvertes scientifiques, des connaissances générales de tous les domaines, des événements politiques, des sujets liés à la santé, à la mode, à l'hygiène de vie, des anecdotes, des insolites, des bandes dessinées, des sujets liés à la musique et à l'art en général, des comptes rendus d'ouvrages ou de films, etc.

#### **1.6.4.2.2. Sports**

Cette rubrique est quotidienne. Elle occupe deux pages séparées souvent par les rubriques de publicité *Communication* et *Annonces Classées*. Bien que le titre de la rubrique soit au pluriel, nous avons constaté que le football y acquiert une importance cruciale. Elle se situe au milieu entre les pages 16 et 20, une position prépondérante, vu l'importance qu'occupe le sport dans la vie de l'Algérien, et plus particulièrement le football. La première page de la rubrique est consacrée aux différentes ligues du championnat national de football. Des articles signés et d'autres non signés sont réservés à l'actualité sportive européenne, aux championnats européens de football, à des sports comme le hand-ball et le basket-ball. On réserve une partie à un entretien avec un joueur, un entraîneur ou une autre personnalité sportive. La deuxième page est réservée aux championnats européens de football et aux joueurs algériens dans les différents clubs européens de football. Une partie de la rubrique est consacrée aux comptes rendus des matchs de la journée précédente, aux programmes des différents matchs du même jour, du jour

---

<sup>14</sup> Un terme que nous empruntons à Herman & Lugin (1999 : 123).

suyant ou de la semaine, à la liste des joueurs pour un match, au championnat algérien et aux différents championnats européens de football.

#### **1.6.4.2.3. *Opinion / Débat***

*Opinion* et *Débat* sont deux rubriques fréquentes mais qui ne sont pas quotidiennes. Elles sont publiées séparément mais parfois dans le même numéro. Bien que les titres des deux rubriques soient différents, nous n'avons constaté aucune différence au niveau de la méthode du traitement du contenu qui y est publié. Les articles analysent des événements et des phénomènes relevant de différents domaines tels que l'économie, les sources naturelles, le sport, le finance. Des débats et des discussions sont menés par de grandes signatures. On y met en controverse différents points de vue et différentes positions.

#### **1.6.4.3. *Actualité Autrement Vue***

C'est une rubrique hebdomadaire qui paraît chaque jeudi. Elle occupe entre onze et treize pages, de la page 6 à la page 16 ou de la page 7 à la page 19. Elle est lancée dans la sous-tribune de la Une du journal. D'une mise en page particulière qui la distingue des autres, cette rubrique se discrimine par sa typographie et sa topographie très particulières. Les articles qui y sont insérés relèvent généralement de l'opinion. Ils sont signés par des universitaires et des spécialistes. On y publie aussi des articles d'autres journaux comme le journal égyptien *El Ahram*, des journaux français comme *Le Nouvel Observateur*, *Le Figaro*, *Le Point* et des journaux arabo-francophones. Elle contient trois chroniques :

- *La Chronique de Paris* signée par Pierre Morville qui y analyse un fait d'actualité.
- *La Chronique du Blédard* signée par Akram Belkaïd et qui porte sur un événement qui fait l'actualité.
- *Médiatic* signée par Belkacem Ahcene-Djaballah qui présente son point de vue sur un sujet relevant de l'actualité, de la réalité culturelle, sociale et même sportive.

D'autres articles d'opinion sont signés par des journalistes, des journalistes indépendants, des universitaires, des experts, des spécialistes de tous domaines, des écrivains, etc. Certains noms sont récurrents sans que leurs articles figurent comme des chroniques. A l'exception du titre et de la mise en forme qui la distinguent, cette rubrique n'a pas de trait particulier. Le titre qu'elle porte est sémantiquement large. Il porte sur l'actualité qui fait l'objet du journal tout entier. Cette rubrique se présente comme un grand portail dans lequel on insère les informations



inclassables pour les mettre sous la loupe des experts. Il ne s'agit pas donc d'un classement thématique mais d'un espace où on présente, on analyse, on explique et on commente autrement l'actualité.

### 1.6.5. Les rubriques régionales

Pour Herman et Lugrin (1999a), ce genre de rubriques standards s'appuie sur un classement géographique. Elles « révèlent sur quel type de région le journal se positionne, définissent l'aire géographique visée par l'ordre successif des rubriques » (Herman & Lugrin, 1999a : 42). Ces rubriques sont constituées en fonction des sphères d'influence ou celles visées par le quotidien.

#### 1.6.5.1. Centre & Est

Elle occupe une seule page, c'est souvent la page 6 ou 7. Le jeudi, elle est décalée aux pages 20, après les rubriques *Oran et Oranie* qu'elle précède souvent. Ce changement est dû à l'insertion de la rubrique *Actualité Autrement Vue*. Elle est parfois divisée en deux rubriques occupant chacune une page et portant séparément les titres *Centre*, *Est*. Nous avons constaté que certaines wilayas et villes y sont récurrentes telles que *Alger*, *Blida*, *Boumerdès*, *Tizi Ouzou* du centre et *Jijel*, *Skikda*, *Annaba*, *Tébessa*, *Mila*, *Guelma*, *Batna* de l'est. Il est important de noter que *Ghardaïa* et *Biskra* figurent dans cette rubrique bien qu'elles soient des wilayas du sud.

Les articles traitent généralement de l'actualité sociale des deux régions. On y expose des problèmes liés aux services publics : l'hospitalisation, l'eau, les activités locales, le logement, etc. Le bas de cette page est occupé parfois par des annonces publicitaires. Les deux rubriques sont souvent jumelées en une seule page mais il arrive, dans des cas très rares, qu'elles soient séparées, chacune dans une page.

#### 1.6.5.2. Constantine

Elle occupe les pages n°7 ou n°8. Le jeudi, comme nous l'avons déjà signalé, elle est décalée aux pages 20, à cause de l'insertion de la rubrique *Actualité Autrement Vue*. Cette rubrique se distingue des autres rubriques régionales par une mise en page particulière. La page est divisée en trois colonnes verticales. La colonne qui se situe au milieu est en fond gris. Les articles qui sont insérés dans cette rubrique prennent souvent la forme de brèves en portant sur ce

qui se passe dans la ville de Constantine et ses environs. Au rez-de-chaussée de cette page, nous trouvons les horaires de prières de la ville et ses environs.

### 1.6.5.3.Oran

Elle change souvent de position. Elle peut suivre la rubrique *Constantine* ou *Oranie*, ou être entre les deux. Elle occupe entre une et deux pages. Les articles qui y sont insérés sont liés aux événements quotidiens et à l'actualité sociale, économique et culturelle de la wilaya. La rubrique accueille la chronique *Tranche de vie*, nous en parlerons dans ce qui suit. Le cheval de la page est réservé aux horaires de prière de la ville et ses régions environnantes ainsi qu'à quelques avis de décès sous le titre « ILS NOUS ONT QUITTES HIER ».

### 1.6.5.4.Tranche de vie

*Tranche de vie* est le titre d'une chronique rédigée par El Guellil, un pseudonyme employé par Baba Hamed Fodil. Très jeune, il a commencé sa carrière dans le théâtre et le cinéma qu'il quitte au début des années 90 pour être un journaliste. En 1994, il rejoint l'équipe de la fondation du Quotidien d'Oran pour en être le directeur technique.

La chronique décortique et présente dans une image caricaturale et d'une façon humoristique la vie des Algériens en mettant sous la loupe des catégories de personnes et des comportements devenus des fléaux. Les chroniques sont signées par *El Guellil*, un qualificatif tiré de l'arabe dialectal et qui signifie en français *le pauvre*. Et comme en français, l'adjectif *pauvre* a deux significations selon l'usage « un homme pauvre et le pauvre homme », le mot peut avoir en arabe dialectal la même signification. L'article reflète donc la réalité vécue par l'Algérien pauvre et le pauvre Algérien. En prenant comme pseudonyme ce nom, Baba Hamed Fodil se considère comme l'un de ces pauvres Algériens et de ces Algériens pauvres, ce qui explique la popularité de cette chronique. Bien que le nom El Guellil renvoie à la pauvreté, la chronique révèle une richesse au niveau des procédés linguistiques tels que l'affixation, la dérivation, la néologie et le mixage des codes linguistiques. Elle a fait l'objet d'un ensemble d'études universitaires qui s'intéressent à l'évolution du français en Algérie, à son usage et à la créativité lexicale dans la presse écrite.

Cette chronique se caractérise par l'usage de mots et expressions tirés de l'arabe dialectal, des titres accrocheurs, des mots valises en arabe, du code mixing, etc. Elle se distingue par la richesse des discours et des procédés linguistiques parfois non justifiés et non fondés mais qui

existent et qui renvoient aux différents changements qui ont eu lieu dans la société algérienne et que l'auteur essaye d'investir dans ces articles pour s'approcher du vécu des Algériens.

#### **1.6.5.5. Oranie**

Cette rubrique, qui occupe entre une et deux pages, n'a pas de position stable. Elle peut précéder ou suivre la rubrique *Oran*. Parfois, elle en est séparée à cause de l'insertion d'un supplément ou des annonces. On y traite des évènements et des sujets liés au vécu des habitants de la région de l'ouest algérien. Les villes d'Aïn Témouchent, Relizane, Tiaret, Mascara, Mostaganem, Saïda, Sidi Bel Abbès, Chlef, Tlemcen et des régions environnantes comme Ouled Riah, Maghnia, Yellel, Sidi Amar, Sidi Lahcen, Béni Saf, Mansourah, Ténès font l'objet des articles. On consacre des colonnes aux villes du sud algérien : Naâma, El-Bayadh, Adrar, etc. De l'ouest du nord avec ses villes et leurs régions environnantes, on s'enfonce jusqu'aux points les plus profonds du sud de l'ouest algérien, Le Quotidien se veut un journal de proximité, une voix de l'Algérien quelle que soit sa région ou son appartenance géographique.

#### **1.6.6. Les rubriques occasionnelles**

Les rubriques comme *Reportage, Culture, Entretien, Le Quotidien des Lecteurs, Histoire, Témoignage, Santé, Devoir De Mémoire, Réflexion, Sciences, Evocation* et *Dossier* ne sont des rubriques permanentes. On en distingue des rubriques rares ou anciennes. Ces rubriques constituent des portes ouvertes sur des domaines et des sujets variés : des interviews (*Entretien*), des conseils pratiques (*Santé*), des lieux et des personnes (*Devoir De Mémoire*), des faits d'histoire et de mémoire collective (*Histoire, Témoignage, Evocation*).

*Le Quotidien des Lecteurs* est une rubrique qui constitue un espace à travers lequel le journal tend un pont entre le citoyen et le responsable. On y donne la parole au simple citoyen pour exposer un problème aux autorités ou pour adresser des lettres ouvertes aux responsables algériens.

Des rubriques telles que *Dossier, Carnet de Voyage* et *Sciences* sont affichées sur le site du quotidien mais aucun article y correspond. Il s'agit de rubriques anciennes qui ne font pas partie de notre corpus, c'est-à-dire de la période entre 2011 à 2015.

### 1.6.7. Les rubriques de la publicité et l'info-service

Grosse et Seibold (1996) sont les premiers à proposer une analyse diachronique qui met en exergue l'évolution des genres journalistiques. Les deux auteurs distinguent deux zones transitoires dans la configuration de ces genres : la première concerne le passage de l'information à l'opinion, la seconde est liée au passage du divertissement à la publicité. C'est cette dernière zone qui nous intéresse pour l'instant. Elle se subdivise en espace payant et espace non payant. Les genres qui appartiennent à ces espaces sont appelés aussi des *unités non rédactionnelles* parce qu'ils sont considérés comme des genres non événementiels même s'ils portent sur l'actualité. Grosse et Seibold (1996) en distinguent le *roman feuilleton*, l'*horoscope*, les *conseils*, le *bulletin météo*, les *petites annonces classées* et les *publicités*.

#### 1.6.7.1. Les rubriques de l'espace payant

L'espace payant dans le journal renvoie aux pages occupées par la publicité, les avis financiers, les offres d'emploi, les petites annonces et les annonces classées. Ces genres non événementiels résultent d'« une action qui sert à influencer les êtres humains pour qu'ils fassent ce que cette action leur propose ; il y a donc intentionnalité précise de la part de l'émetteur ; l'action est exercée sans violence ou contrainte » ( Grosse & Seibold, 1996 : 35). Ils sont, selon Lugrin (2005), « les seuls à devoir juridiquement expliciter leur appartenance » (Lugrin, 2005 : 212). Il serait donc facile pour le lecteur de les reconnaître car ils affichent certaines caractéristiques qui permettent de les distinguer rapidement : des éléments péri-textuels particuliers (titres indicatifs, mentions, signatures, etc.), une mise en page particulière (couleurs, illustrations, gérance de l'espace, etc.) et une typographie spécifique.

Dans Le Quotidien d'Oran, l'espace payant se répand sur deux rubriques *Communication* et *Annonces Classées*. La rubrique *Communication* occupe une seule page comme elle peut occuper des pages séparées. On y met des appels d'offre, des avis de vente ou de location, des offres d'emploi, des avis de décès, des condoléances, des pensées, des communiqués, des remerciements et des réclames. On y emploie les deux langues l'arabe et le français. Elle est présentée sous deux formes différentes : un espace en couleurs, consacré à la publicité, et un autre en noir et blanc réservé aux petites annonces. Les annonces se répartissent en deux catégories : les annonces classées d'achat, de vente, de location, de rencontre, de contact, et les annonces non classées qui englobent les offres d'emploi, la formation, etc. les annonces non classées du Quotidien d'Oran sont insérés généralement dans la rubrique *Communication*.

Les *Annonces Classées* du Quotidien d'Oran occupent entre une et deux pages en noir et blanc. Elles se répartissent en sous-groupes intitulés *Appartement, Locaux, Véhicules, Villas, Terrains, Emplois, Anniversaire, Pensée, Condoléances, Divers* ainsi que des offres d'emploi et d'autres annonces non classées.

*Nécrologie* est une rubrique non permanente. Comme son nom l'indique, on y publie des avis de décès, mais aussi des condoléances, des pensées et des remerciements.

### 1.6.7.2. Les rubriques de l'espace non-payant

Les journaux quotidiens se veulent d'abord des journaux de proximité. Ils affichent une volonté de rendre des services au lecteur. Ces services relèvent du divertissement, de l'information service et des conseils. Grosse (2001:28), dans son modèle diachronique de l'évolution des genres journalistiques<sup>15</sup>, parle de l'évolution de l'information-service dans la presse:

« La société post-industrielle, celle où les services ont conquis une position dominante, a généré donc deux nouveaux domaines en ce qui concerne les genres journalistiques : celui des conseils et celui omniprésent, de la publicité rédactionnelle. On parlait toutefois des « rubriques de servitude » (qui contenaient entre autres, les cours de la Bourse, les programmes des émissions de radio et de télévision, les bulletins météorologiques) ou de « services », tout court ».

L'existence de ce genre de services est due à la concurrence entre les quotidiens et leur volonté d'être au plus près du lecteur. Ils se veulent utiles car il ne s'agit pas toujours de présenter l'information au lecteur mais de lui présenter aussi des conseils pratiques. Dans Le Quotidien d'Oran, l'information-service se présente sous différentes catégories. Elle est liée aux domaines visés. Elle relève aussi d'une politique adoptée par le journal qui donne plus de valeur à l'information pratique de proximité tout en reconnaissant son importance commerciale. Les rubriques qui sont insérées dans cet espace sont reléguées vers les dernières pages du journal.

La rubrique *Fenêtres* qui occupe une seule page est d'une hétérogénéité sémiotique remarquable. Des caractères d'écritures très variées, des couleurs attirantes et un encadrement spécifique se mêlent pour offrir au lecteur un menu de services qui concernent des domaines

---

<sup>15</sup> Voir le chapitre II, Les critères d'une typologie des genres journalistiques.

différents. On y présente un guide pratique d'horaires et d'agenda qui concernent la ville d'Oran et les autres villes algériennes. Cette rubrique se répartit en quatre colonnes qui portent généralement sur le transport aérien, maritime, ferroviaire, l'agenda culturel et la météo. Dans la première colonne, on indique les horaires des vols nationaux et internationaux des compagnies aériennes *Air Algérie*, *Aigle Azur* et *Tunisair*, au départ de et en direction d'Oran. La deuxième colonne intitulé *Train* est consacrée aux heures de départ et d'arrivée du train au départ de et vers Oran. Le bas de la colonne, intitulé *Algérie Ferries*, est réservé au programme du transport maritime du mois en cours.

Dans la troisième et la quatrième colonne, on met l'agenda des différentes activités culturelles du théâtre régional d'Oran, la cinémathèque d'Oran, l'Institut Français, les activités scientifiques de l'Université d'Oran et ses centres de recherche, les concerts, les rencontres et les activités littéraires du jour, de la semaine ou du mois en cours. On y trouve aussi les prévisions météorologiques de quelques villes relevant des quatre coins de l'Algérie. Une partie de la dernière colonne est consacrée aux cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage.

*Télévision* contient le programme du jour de l'entreprise nationale de la télévision (l'ENTV), Canal Algérie, et quelques chaînes françaises dont *France 2*, *France 5*, *TF1*, *M6*, *Canal +*, *W9*, *TV 5 Monde*, *Arte*, *TNI*, etc. Quelques programmes, séries ou films sont accompagnés par un synopsis.

La rubrique *Détente* occupe l'avant dernière page du Quotidien d'Oran. Elle offre au lecteur différentes catégories de jeux de réflexion : Mots fléchés, mots croisés, mots codés, les sept erreurs. On y découvre les solutions des jeux du jour précédent. Une colonne est consacrée à l'horoscope.

### 1.6.8. Les cahiers

Outre la rubrique, le cahier est un autre moyen qui permet au journal de structurer, organiser et hiérarchiser l'information. Selon Herman et Lugin (1999a) : « Le principe de classification et de répartition des rubriques intervient de fait postérieurement à celle de l'unité classificatoire supérieure dont on a peu parlé jusqu'à présent : les cahiers ». Les cahiers d'un journal sont des macro-structures fondées en fonction d'un macro-thème. Ils se présentent comme des entités supérieures englobant d'autres entités, les rubriques. Les cahiers des journaux

fonctionnent comme des regroupements qui ont des Unes et qui englobent chacun des rubriques. Ils fonctionnent comme de petits journaux à l'intérieur du journal. La répartition en cahiers renforce l'organisation du journal.

Le Quotidien d'Oran a un seul cahier, *Proximité*. Il englobe les rubriques *Oran*, *Oranie*. On y intègre parfois les rubriques *Fenêtres* et *Communication*. La Une du cahier *Proximité* est d'une nature saillante. Elle est d'une hétérogénéité sémiotique particulière. Elle se distingue par une mise en forme singulière. En haut de la Une, on met le logo du journal avec le nom du cahier. Les titres qui lancent les articles des deux rubriques *Oran* et *Oranie* sont encadrés et mis en fond coloré. Du côté droit de la Une, il y a une grande photographie. En bas de cette page, nous trouvons la chronique *Tranche de vie*. La Une de ce cahier peut contenir des articles entiers qui appartiennent à l'une des rubriques *Oran* et *Oranie*. En période estivale, le cahier change de nom pour devenir *Proxim'été*. On y inclut parfois les autres rubriques régionales : *Est*, *Centre* et *Constantine*.

En ce qui concerne les articles qui y sont insérés, il n'existe pas de différence qui les distingue. Nous ne notons aucune particularité par rapport aux autres jours où on ne les intègre pas dans ce cahier. Alors à quoi sert l'ajout d'un cahier qui ne se distingue que par sa Une ? Herman et Lugrin (1999a :77) ajoutent : « Les cahiers – grâce à la présence des Unes – brisent la progression linéaire du journal, qui veut que plus on se déplace vers la fin du journal, moins l'information est importante en termes de gravité événementielle. Mais à cette hiérarchie linéaire se superpose l'ordre même des cahiers ». Le cahier fonctionne comme un journal autonome à l'intérieur du journal. Ainsi, l'intégration des rubriques *Oran* et *Oranie* dans le cahier *Proximité*, permet à l'équipe rédactionnelle de démarquer ces rubriques et de leur assurer une certaine lisibilité. Leur intégration dans un cadre thématique unifié permet au lecteur de construire son propre parcours de lecture dans un menu d'informations hiérarchisées selon une logique décroissante. Le nom attribué au cahier ne fait que reconfirmer ce que nous avons anticipé antérieurement : Le Quotidien d'Oran se veut un journal de proximité. Ainsi, l'intégration des autres rubriques régionales pendant la période estivale dans ce cahier ne fait que confirmer ce qui est souvent souligné dans la ligne éditoriale du journal : Le Quotidien d'Oran est la voix de tous les Algériens quelle que soit leur appartenance régionale.

### 1.6.9. Les suppléments

Les suppléments se répartissent en deux catégories : le supplément interne, celui dont la pagination suit celle du journal, et le supplément externe qui a une pagination autonome. L'intégration d'un supplément dans un journal est due à la volonté de la part de l'équipe rédactionnelle de consacrer des pages à un sujet particulier, ou à un partenariat avec des institutions et des entreprises de domaines différents. Le supplément a deux visées : une visée informative qui s'inscrit dans la logique générale de la presse écrite, et une visée promotionnelle. Il arrive qu'un seul supplément puisse avoir les deux finalités. Herman et Lugrin (1999a :72) précisent: « Les suppléments permettent de développer plus longuement des informations, d'attirer un lectorat et des annonceurs spécifiques et de se positionner en tant que référence ». Ils permettent de structurer et de catégoriser l'information. Les thèmes traités relèvent de différents domaines, ce qui donne au quotidien, en plus de sa mission de transmettre des nouvelles liées à l'actualité et de les analyser, une opportunité d'attirer l'attention d'une catégorie de lecteurs qui ne lisent que pour se cultiver.

Quant au Quotidien d'Oran, le critère de pagination ne suffit pas pour considérer un supplément comme interne ou externe, puisque tous les suppléments qu'on y repère ont une pagination qui suit celle du journal. Ce quotidien propose à ses lecteurs quatre suppléments : *Supplément Economie*, *Autour du monde*, *Supplément Automobile* et *Supplément TIC*, et qui sont lancés dans sa Une.

*Supplément Economie* : Ce supplément paraît chaque mardi. Il a une position stable. Il occupe quatre pages entre les pages 11 et 14. Sa première page est illustrée par une grande photographie qui en occupe la totalité. Le titre du supplément est affiché d'une façon verticale sur le côté droit de la page, avec un grand caractère. Dans la partie inférieure de la page, nous trouvons un article encadré, en fond jaune. Au pied de la page, on affiche le nom du sponsor du supplément. Les pages qui suivent contiennent entre un et deux articles accompagnés de gros titres et de chapeaux. Les articles de ce supplément traitent des sujets liés à l'actualité économique, nationale et internationale. On y développe, analyse et commente la politique économique de quelques entreprises et établissements algériens ou étrangers.

*Supplément Autour du monde* : Il paraît chaque samedi mais pas d'une façon permanente. Il occupe entre trois et quatre pages, de la page 11 à la page 14. Le journal y ouvre une fenêtre sur le monde en traitant des questions ayant un trait international. On y développe



des thèmes variés qui entretiennent une relation avec la gestion des ressources, la pauvreté, le déséquilibre entre l'Orient et l'Occident, les grandes banques et bourses, des phénomènes psycho-sociaux, etc. Les articles sont signés par des auteurs de hauts-grades : des ex-ministres, des hauts responsables dans des organisations mondiales, des gouverneurs, des professeurs, des experts et des chercheurs.

*Supplément TIC* : Il occupe trois pages, entre les pages 11 et 13. Ce supplément est d'une mise en forme très attirante. On y mise sur la typographie, la topographie, l'infographie et les couleurs. Parmi les quatre suppléments du quotidien, seul ce supplément qui fait réunir les trois espaces du journal : l'espace événementiel, l'espace payant dont la publicité et l'espace non payant dont l'info-service. Il est réservé aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. La téléphonie mobile et le réseautage y occupent une position cruciale. Il permet au journal de séduire une catégorie de gens qui ne lisent pas généralement les moyens classiques d'information et qui sont plongés dans le monde virtuel.

*Supplément Automobile* : On y traite des questions et des sujets relatifs au monde des véhicules. Il s'agit de la nouveauté concernant les inventions, la commercialisation et les techniques propres au domaine de l'automobile. Ce supplément attire beaucoup plus les jeunes intéressés aux véhicules.

Les deux suppléments *Economie* et *Autour du monde* dépendent d'une répartition thématique. Ils mettent en exergue le but retracé par le quotidien pour être une référence, un journal de qualité, vu la concurrence accrue des quotidiens nationaux et internationaux. Les deux derniers suppléments misent sur la passion du lecteur. Les automobiles et les TIC dont la téléphonie mobile et Internet, constituent des sujets frais. La publication de ce genre de suppléments constitue une réponse aux exigences de l'actualité. Le quotidien doit être auprès de ses lecteurs. L'enjeu commercial (le sponsoring) s'ajoute à l'enjeu concurrentiel (concurrence par différents journaux et d'autres moyens de communication et d'information) pour pousser l'équipe éditoriale à adopter une stratégie à long terme qui assure des ressources financières, un sponsoring et un lectorat fidèle et renouvelé. Nous rejoignons Herman et Lugin (1999a : 72) qui se demandent si c'est le journal qui fait vendre le supplément ou si c'est l'inverse. Il s'agit là d'une question dont la réponse demande une réflexion et une analyse des données du marché de la presse.

### 1.6.10. La dernière page

La dernière page constitue, à l'instar de la Une, une page extérieure. C'est une page non rubriquée. Selon Mouillaud et Tétu (1989) : « Les pages externes du journal sont ses pages sensibles; elles constituent, en quelque sorte, une membrane du journal qui est son interface avec le monde extérieur » (Mouillaud & Tétu 1989 : 116). Elle est d'une hétérogénéité graphique et iconique très particulière. La dernière page du Quotidien d'Oran est répartie en deux espaces. La partie supérieure contient entre six et huit articles mis d'une façon verticale. Ces articles qui appartiennent au genre *filet*<sup>16</sup>, s'accompagnent de photographies. Ils portent souvent sur des événements internationaux.

La partie inférieure accueille l'éditorial, un article de fond signé par des auteurs différents qui représentent toute l'équipe éditoriale du journal. Il se charge de sa rédaction un ensemble d'auteurs dont la fonction varie entre directeur et journalistes. L'instance de production de l'éditorial ne s'identifie pas à un individu mais à un groupe d'individus qui se fondent au sein de la collectivité qui marque l'entité éditoriale. Les articles sont signés par K. Selim, M. Saâdoune, Yazid Alilat, Moncef Wafi, M. Abdou Benabbou et d'autres. L'éditorial du Quotidien d'Oran met à nu la position du journal vis-à-vis des événements nationaux et internationaux. Il vise à persuader le lecteur algérien et à le faire adhérer à une certaine vision. Il s'agit donc de l'appeler à la réaction et au changement.

## 1.7. Les moments discursifs

### 1.7.1. Moment et instant discursifs

Moirand (2007) établit une distinction entre *instant* et *moment discursifs*. *Le moment discursif est un événement qui « donne lieu à une abondante production médiatique et qu'il en reste également quelques traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements »* (Moirand, 2007 : 04) alors que *l'instant discursif* serait un événement « qui disparaît des discours médiatiques aussi vite qu'il est apparu » (Ibid.). Le moment discursif peut être produit d'un ensemble d'instant discursifs dont la récurrence et la régularité le font sortir du cadre de l'incident. Le moment discursif peut surgir d'une façon brutale et intense comme il peut être discret. Il n'est pas toujours un événement spectaculaire mais un fait qui donne lieu à un ensemble de discours médiatiques. Il se distingue par la

---

<sup>16</sup> Un article court qui porte sur un sujet ou un événement important. D'une longueur qui ne dépasse pas les 25 lignes, le *filet* insiste sur le Comment et le Pourquoi de l'information.

multiplicité et l'hétérogénéité des articles : une hétérogénéité sémiotique (rubriques spécifiques ou réadaptées, manchette de la Une, infographie, mise en page particulière), textuelle (genres d'articles qui varient entre le factuel, le commentaire et l'opinion) et énonciative (pluralités et richesse des discours, multiplicité des plumes rédactrices, appel aux spécialistes, aux témoins, etc.).

Nous allons essayer dans cette partie de présenter différents moments discursifs qui sont à la base de la production de notre corpus. Nous étudierons les événements qui constituent notre corpus. Nous avons constaté que quelques faits ont une durée et une portée spatiale qui dépassent le cadre du simple moment ou instant discursifs. Le printemps arabe en est le bon exemple. Le corpus est composé de 65 numéros qui datent de 2011 à 2015. Le choix de cette période est justifié par le contexte socio-historique ; les événements nationaux et internationaux qui ont accompagné, entouré le discours du Quotidien d'Oran et contribué à sa production sont variés : le printemps arabe, les élections présidentielles, la qualification de l'équipe nationale de football à la coupe du monde 2014, les protestations sociales en Algérie, la hausse du prix du pétrole, la crise économique mondiale. Nous présenterons ces événements, l'un après l'autre.

## **1.7.2. Contexte politique**

### **1.7.2.1. Le printemps arabe**

L'expression renvoie à un ensemble de mouvements contestataires dans quelques pays du monde arabe. Nous essayerons de présenter les événements déclencheurs de ces mouvements, cependant, nous ne pouvons pas rendre compte de la chronologie des faits, nous présentons les grands traits de chaque mouvement dans les pays arabes concernés :

La Tunisie : Le 17 décembre 2010, le jeune vendeur ambulant, Mohamed Bouazizi, s'immole par le feu pour contester contre la confiscation de sa marchandise par la police. Cet événement était le début d'une vague de protestation dans presque toutes les municipalités de la Tunisie. Tunis, gagnée par les affrontements, le président Zine El-Abidine Ben Ali s'enfuit vers l'Arabie Saoudite.

L'Egypte : Des manifestants se rassemblent sur la place Tahrir dans une « journée de colère » pour réclamer « pain, liberté, et justice sociale ». Après la confrontation entre les contestataires et la police, Hosni Moubarak, président de l'Egypte depuis trente ans, décide de quitter le pouvoir. L'armée égyptienne assure le pouvoir jusqu'à l'organisation d'élections libres.

La Lybie : Des émeutes à Benghazi et des manifestations dans d'autres villes réclament le départ du colonel Mouammar Kadhafi. Suite à une répression policière violente, des mandats d'arrêt sont délivrés au nom de Kadhafi par la Cour Pénale pour « des crimes contre l'humanité ». Un conseil national est formé par les opposants à Benghazi. L'ONU donne le feu vert à l'OTAN et aux forces de la coalition contre les forces de Kadhafi. Les rebelles conquièrent Tripoli, Kadhafi est torturé et tué.

La Syrie : Le 15 mars 2011, un ensemble de manifestants se rassemblent à Damas suite à un appel lancé sur Facebook. Le président syrien Bechar El Assad lève l'état d'urgence, l'armée syrienne prend le feu vert. Les affrontements gagnent Deraa, Alep et Hama et d'autres villes syriennes, des milliers de syriens sont tués.

Le Yémen : Les manifestants réunis à la capitale yéménite Sanaa réclament le départ d'Ali Abdallah Saleh, président du Yémen depuis 1978. Ce dernier refuse de quitter le pouvoir avant la fin de son mandat, mais il cède quelques jours après l'intervention de quelques monarchies du Golfe. Après avoir été blessé lors d'un tir de feu, le président yéménite est transporté en Arabie saoudite pour y être hospitalisé. L'opposition yéménite annonce la création d'un conseil transitoire présidentiel.

Les observateurs incluent dans cette liste quelques événements qui se sont passés en Algérie, au Maroc et au Bahreïn dans le cadre du printemps arabe, d'autres voient que ces événements ne dépassent pas le cadre de simples émeutes. Les effets du printemps arabe sur les pays, en particulier, et le monde, en général, sont vagues et très compliqués. Nous ne pouvons pas en rendre compte dans ces quelques pages. Il ne s'agit plus d'un simple événement mais d'une nouvelle situation qui a changé la face géopolitique du monde entier. Ses répercussions sont plus complexes que l'on suppose.

### **1.7.2.2. Les élections présidentielles**

Les élections présidentielles se sont tenues le 17 avril 2014. Six noms, dont la candidature a été validée par le Conseil Constitutionnel, se sont lancés dans la concurrence. Les cinq candidats Abdelaziz Belaid, Ali Benflis, Moussa Touati, Louisa Hanoune et Fawzi Rebaine ont mené leurs campagnes électorales personnellement, alors que le candidat Abdelaziz Bouteflika, dont l'état de santé n'était pas stable, a chargé Abdelmalek Sellal, le directeur de sa campagne électorale, pour le représenter.

Abdelaziz Bouteflika : le président de la République avec trois mandats jusqu'à 2014. L'ancien combattant sera le plus jeune ministre en Algérie indépendante. Un ministre de la jeunesse, ensuite un ministre des affaires étrangères à l'âge de 25 ans. Après des années d'exil, il revient en Algérie pour être un candidat libre dans les élections de 1999, et depuis cette date il est président de la république.

Ali Benflis : Un candidat indépendant et un ancien chef du gouvernement, sa participation aux présidentielles de 2014 constitue la seconde après celle de 2004. D'un procureur de la République, ensuite, un responsable au ministère de la justice et un fondateur de la ligue algérienne des droits de l'Homme en Algérie, Benflis est nommé chef du gouvernement en 2000.

Louisa Hanoune : elle constitue une figure emblématique de la femme politique en Algérie. Louisa Hanoune est parmi les premières femmes fondatrices de l'Association de l'égalité devant la loi entre les femmes et les hommes, et un membre de l'Association socialiste des travailleurs (OST). Après la reconnaissance du multipartisme, elle fonde avec les membres de l'OST le Parti des Travailleurs (PT) dont elle est la présidente jusqu'à nos jours.

Ali Fawzi Rebaine : Il est le fondateur et le président de AHD 54. Cet opticien de formation est aussi un membre fondateur de l'Association des fils et filles des chahids d'Alger et la ligue algérienne des droits de l'Homme.

Moussa Touati : D'une famille révolutionnaire, Moussa Touati a occupé différents postes dans différents secteurs : les douanes algériennes et le ministère de l'Habitat et la sûreté nationale. Il est le fondateur du mouvement, de l'Organisation nationale et de la Coordination nationale des fils des chahada (martyrs). Il est aussi le fondateur du Front National Algérien (FNA), en 1999, dont il est le président.

Belaïd Abdelaziz : Est le plus jeune des candidats. Il est titulaire d'un doctorat de médecine et d'une licence en droit. Il commence sa carrière politique comme membre du comité central du FLN. Député de 1997 à 2007, il devient secrétaire général de l'Union nationale de la jeunesse algérienne (UNJA). En 2012, Il quitte le FLN pour fonder avec d'autres membres le Front El Moustakbal.

Abdelaziz Bouteflika est réélu pour un quatrième mandat avec un taux de 81,53% (8.332.598 voix), suivi de Ali Benflis (12,18%, soit 1.244.918 voix), de Abdelaziz Belaïd

(3,36%, soit 343.624 voix), Louisa Hanoune (1,37, soit 140.253 voix), de Ali Fawzi Rebaine (0,99%, soit 101.046) et de Moussa Touati (0,56%, soit 57.590 voix).

### **1.7.3. Contexte socio-économique**

Le contexte socio-économique dans lequel s'inscrit notre corpus est marqué par des situations économiques et sociales très particulières. En 2008, le monde a connu une crise économique et financière très difficile due à l'excès d'endettement des ménages aux Etats-Unis. Les effets de la crise atteignent les banques américaines, européennes et mondiales. La crise perdure durant les années qui suivront pour imposer une nouvelle situation économique dont les pays sous-développés seront les victimes.

La période entre 2011 et 2015 a connu aussi une hausse du prix du pétrole. Vu cette nouvelle situation, les contestations sociales augmentent en Algérie. Les salariés de tous les secteurs réclament une augmentation des salaires et se mettent en grève. Des émeutes s'organisent dans plusieurs régions pour obliger les autorités locales à attribuer des logements sociaux aux personnes les plus démunies.

En 2014, l'équipe algérienne de football participe à la coupe du monde, un événement qui a marqué la vie politique et sociale algérienne. La qualification et la participation de l'équipe nationale de football dans cette compétition fait l'objet des discours officiels, des Unes des médias et du quotidien du citoyen algérien.

## **1.8. Les critères de choix du corpus**

Notre corpus est constitué d'un ensemble de numéros (65 numéros) et non pas d'articles ou de chroniques déterminées. Les numéros choisis datent de 2011 à 2015. Donc, pourquoi choisir une période de cinq ans et pourquoi choisir des numéros et non pas des articles ou des chroniques particulières ? La réponse est assez simple qu'on le conçoit ou on le suppose. Comme nous l'avons vu dans la présentation des moments discursifs, cette période est marquée par un ensemble d'évènements nationaux et internationaux de grande ampleur. Ces évènements ont dépassé le stade de l'incident ou du fait d'actualité. Notre corpus a été composé de telle sorte qu'il englobe des numéros qui précèdent, accompagnent et suivent l'évènement. Nous voulions mettre en lumière les facteurs déclencheurs de l'évènement, ainsi que ses effets. L'évolution de l'évènement nous permet d'expliquer les mécanismes de l'évolution du discours du journaliste. Nous avons veillé à ce que les numéros choisis relèvent de périodes différentes durant l'année.

Cependant, il faut noter que l'année 2014 occupe une place importante dans la constitution de notre corpus. Ce choix n'est pas spontané mais il est justifié par les éléments suivants :

- Cette année est pour nous une année transitoire ;
- elle a connu l'organisation des élections présidentielles ;
- le discours des acteurs politiques et de la presse durant cette année est fondé sur la nouvelle actualité géopolitique due aux différents changements politiques (le printemps arabe), sociaux (les protestations syndicales et les grèves en Algérie) et économiques (la crise économique mondiale) ;
- la scène politique et sociale en Algérie a connu, durant cette année, une tension entre les voix appelant aux changements sur tous les plans et celles appelant au calme et à la préservation des acquis ;
- ainsi, les articles publiés dans Le Quotidien d'Oran, durant cette année, sont très riches en points de vue, polémiques dans leur majorité.

Les numéros publiés qui datent avant cette année (2011,2012, 2013) ne constituent qu'un cadre qui nous a permis de comprendre les mécanismes qui ont contribué à la production du discours du Quotidien d'Oran. Nous avons décidé de clore notre corpus avec quelques numéros qui datent de 2015 ; nous avons choisi quelques numéros pour voir l'évolution du discours du Quotidien qui a accompagné l'évolution de la situation politique, économique et sociale, nationale et internationale. Ainsi, l'objectif de notre travail est l'étude des marques linguistiques de la polyphonie dans le discours de la presse écrite. Notre étude ne sera pas pertinente si nous choisissons des genres et nous en excluons d'autres. Pour atteindre notre objectif, nous devons prendre en considération tous les genres, à savoir les genres d'information et ceux de commentaire. Nous avons pris comme objet d'étude les articles et les chroniques faisant partie des rubriques que nous avons présentés ci-haut. Nous avons exclu de notre corpus les rubriques de divertissement et celles consacrées aux annonces et à la publicité.

### **1.9. La méthode d'enquête**

Notre méthode d'enquête est analytique. Elle est centrée sur l'analyse des marques linguistiques de la polyphonie. Après avoir constitué et organisé notre corpus, nous avons procédé à la lecture des numéros choisis pour relever les marques linguistiques de la polyphonie, une tâche qui a pris du temps et de l'effort. Nous pouvions procéder à la recherche automatique à travers des logiciels s'il s'agissait de la recherche de mots seulement : les connecteurs et

opérateurs logiques tels que *mais, d'ailleurs, même, ne ...pas, les adverbes, les verbes au conditionnel, l'interrogation*, etc. Mais avec des marques comme l'*ironie*, les *stéréotypes*, les *proverbes*, les *maximes* et quelques formes du *discours relaté*, cette recherche n'est pas efficace, nous avons procédé à la lecture des 65 numéros, article par article.

## Conclusion

Ce volet d'analyse nous a permis de conclure que Le Quotidien d'Oran attache une grande importance à la structuration formelle et scripturale de l'information. Pour pouvoir décrire et comprendre le système du rubriquage de ce journal, nous l'avons divisé en espace événementiel, espace payant et espace non payant. Une description détaillée de chaque rubrique avec les articles et les chroniques qu'elle regroupe nous a permis de comprendre les stratégies adoptées par ce quotidien pour structurer l'information et attirer l'attention de son lectorat.

Un examen des moments et des instants discursifs de notre corpus nous a aidée à déceler les liens qui unissent les articles du journal au contexte politique et socio-économique, local, national et international. L'exploitation d'un corpus nécessite l'existence d'une méthodologie, une démarche à suivre et un cadre théorique qui permet de rendre compte des particularités qui le caractérisent en fonction d'une grille d'analyse préétablie. Puisque notre recherche s'inscrit dans le cadre de l'analyse du discours médiatique, nous avons jugé nécessaire de présenter, dans le chapitre qui suivra ce cadre dans lequel nous nous inscrivons. Pour comprendre les mécanismes et les conditions qui contribuent à la génération du discours du Quotidien d'Oran, il faut les rapporter aux grandes clauses qui contribuent à la production du discours journalistique en général. Nous nous intéresserons donc aux stratégies de la construction de l'événement et de la mise en œuvre de l'information dans le discours de la presse écrite.



---

**CHAPITRE II**  
**LE DISOCURS**  
**JOURNALISTIQUE : MISE EN**  
**SCENE ET CONTRAT**  
**COMMUNICATIONNEL**

---

### Introduction

Le discours journalistique est produit par les institutions publiques et privées de la presse écrite. Il prend comme objet l'information. Nous essayerons, dans ce chapitre, de mettre l'accent sur la relation entre la presse écrite et l'information, la source de l'information et les techniques ainsi que les stratégies investies par les différents agents de la presse pour la traiter. Nous essayerons de répondre aux questions suivantes : Le discours journalistique est-il un discours d'information ? Peut-on parler d'objectivité journalistique ou s'agit-il d'une illusion ? Qu'entend-on par *effacement énonciatif* ? Nous présentons, ainsi, le dispositif énonciatif et le contrat de communication du discours journalistique, en vue de répondre aux questions suivantes : Quelle relation entretient-elle l'instance de production du discours journalistique avec l'instance réceptrice ? Pour quelle visée est-il produit le discours journalistique ? Nous présenterons, à la fin du chapitre, la presse écrite algérienne. Nous mettrons en exergue son évolution pour pouvoir repérer les traits qui ont contribué à la constitution de ses repères.

#### 2.1. Le discours de l'information, un discours construit

Charaudeau (1997) affirme : « L'information, est dans une définition empirique minimale, le fait pour quelqu'un qui possède un certain savoir, de transmettre celui-ci, à l'aide d'un certain langage, à quelqu'un d'autre qui est censé ne pas posséder ce savoir » (Charaudeau, 1997 : 29). L'information présuppose l'existence d'une instance qui se charge de sa transmission à une autre instance dite réceptrice.

*Informer* est, apparemment, la première mission du discours de la presse écrite. Cette mission se traduit tant par la transmission des nouvelles que par l'expression de l'opinion. Le discours journalistique cherche donc à décrire le réel ou à le transformer. Néanmoins, l'information transmise ne constitue pas une transcription fidèle du réel. Pour Veron (1981: 07) :

« Les événements sociaux ne sont pas des objets qui se trouveraient tous faits quelque part dans la réalité et dont les médias nous feraient connaître les propriétés et les avatars après coup avec plus ou moins de fidélité. Ils n'existent que dans la mesure où ces médias les façonnent [...]. Les médias informatifs sont le lieu où les sociétés industrielles produisent notre réel »

Il s'agit donc d'un discours second produit à partir d'une interprétation des événements qui se passent dans la société. C'est un discours construit car, et selon Mouillaud et Tétu

## **Chapitre II Le discours journalistique : mise en scène et contrat communicationnel**

---

(1989) : « L'activité du journaliste ne consiste pas à mettre en mots une réalité factuelle, mais plutôt à construire un discours à partir d'un autre discours » (Mouillaud & Tétu, 1989 : 39). Mais la question que nous posons est la suivante : Qu'en est-il de la question de fidélité dans le discours de la presse écrite? Charaudeau (2005 : 122) ajoute :

« L'univers de l'information médiatique est bien un univers construit. Il n'est pas comme on le dit parfois le reflet de ce qui se passe dans l'espace public, il est le fait d'une construction. L'événement n'est jamais transmis dans son état brut. Il fait l'objet de rationalisations : par les critères de sélection des faits et des acteurs, par la façon d'enfermer ceux-ci dans des catégories d'entendement, par les modes de visibilité choisis »

Le discours de l'information est fondé sur l'intervention par sélection c'est-à-dire sur le choix de l'information susceptible d'être traitée. Par l'expression « l'information susceptible d'être traitée », nous voulons dire que le choix des informations dépend d'une visée. Il dépend, d'une part, du degré d'importance du fait, et d'autre part, de la politique du journal. L'information transmise n'est pas le reflet des différentes réalités mais au contraire, ces réalités sont d'après Lochard et Boyer (1998 : 86 ), « le plus souvent et de plus en plus « agencées » intentionnellement par les pouvoirs, les institutions et les Individus ».Charaudeau (2005) quant à lui soutient que :

« Les médias ne transmettent pas ce qui se passe dans la réalité sociale, ils imposent ce qu'ils construisent de l'espace public [...]. [Leur] idéologie du « montrer à tout prix », du « rendre visible l'invisible » et du « sélectionner ce qui est le plus frappant » [leur] fait construire une vision parcellaire de cet espace public, une vision adéquate à [leurs] objectifs mais bien éloignée d'un reflet fidèle » (2005 :12).

Le discours journalistique s'appuie sur la hiérarchisation des nouvelles. Cela nous conduit à soutenir l'idée que le fait de choisir un fait au détriment d'un autre et de mettre l'un avant ou après l'autre est l'une des marques de l'intervention du locuteur (journaliste ou entité éditoriale) sur l'énoncé, ce qui nous révèle le caractère subjectif de ce discours, car l'information y devient une interprétation d'un fait en fonction d'une vision du monde et d'une visée à atteindre.

### 2.2. Le journal et les source(s) de l'information

L'information transmise met en relation la source, une instance de transmission et une cible réceptrice, le journal. La source de l'information serait le « lieu dans lequel il y aurait une certaine quantité d'informations, sans que soit posé le problème de savoir quelle est la nature de cette information ni quel est l'étalon de mesure de cette quantité » (Charaudeau, 1997: 34). La cible réceptrice est l'instance qui reçoit l'information, la décode, la décrypte et l'interprète. L'instance de transmission est une instance médiatrice (un individu ou un organe) qui se charge de la transmission de l'information. Il s'agit donc d'une relation à trois angles qui met en complémentarité trois actions « accéder à l'information, la traiter et la diffuser ».

Le discours d'information est le produit d'un filtrage d'un ensemble de faits, d'informations et d'événements recueillis auprès de sources multiples : des agences de presse, des documents, des témoins et d'autres médias tels que la télévision, Internet, d'autres journaux, la radio, les réseaux sociaux, etc., mais cela nous invite à poser la question suivante : qui court derrière l'autre, le journaliste ou la source ? Neveu (2001) note qu'il y a un grand malentendu qui entoure cette question, la métaphore du journaliste qui court derrière la source n'est en réalité qu'une illusion : « si la métaphore aquatique peut avoir du sens, elle est celle du journaliste submergé d'un déluge d'informations par les sources » (Neveu, 2001 : 50). Il s'agit d'un stéréotype qui fait voiler la réalité et qui présente une image symbolique du journaliste.

Mouillaud et Tétu (1989) voient que l'image du journaliste qui est en recherche continue de la source de l'information est une image amplifiée, voire exagérée : « On sait que seuls quelques quotidiens dans le monde ont les moyens d'aller eux-mêmes par leurs correspondants et leurs envoyés spéciaux au contact des sources ». Pour les autres quotidiens « [...] le découpage et l'amalgame sont souvent les seules interventions du journal par rapport aux flux des dépêches qui lui parviennent » (Mouillaud & Tétu, 1989 :130). Les deux auteurs font la différence entre deux formes de sources selon qu'elles figurent dans le discours du journaliste : des sources qui restent à l'ombre. Leur présence dans le discours du journaliste n'est indiquée par aucune marque linguistique. La détermination de ces voix est, pour ces deux auteurs, difficile car cela entre dans le cadre de « l'intertextualité »<sup>1</sup>. D'autres sources sont présentées d'une façon explicite ou anonyme par le journaliste parce qu'elles véhiculent des discours qui font l'objet de la citation.

---

<sup>1</sup> Nous adoptons le terme de *polyphonie* pour les raisons que nous avons justifié dans l'introduction et que nous allons démontrer dans les chapitres qui suivront.

### 2.3. L'énonciation journalistique

#### 2.3.1. Enonciation et responsabilité dans le discours journalistique

Dans l'imaginaire collectif des sociétés, le journaliste est considéré comme l'élément central de l'activité et de la production journalistiques, une idée, certes gonflante, mais qui est quand même fondée sur quelques arguments étant donné que le journaliste est la seule figure qui est toujours dans la face et en contact avec le lecteur. Mais la question que nous pouvons poser est la suivante : Quelle responsabilité exerce-t-il le journaliste envers ses lecteurs et son équipe éditoriale, et quelle responsabilité aurait-il dans son texte ? Avant de répondre à cette question, il faut tout d'abord définir la notion de *responsabilité*. Murhula-Amisi (2002) précise que le terme est lié à celui d'*imputation*, c'est-à-dire l'attribution de l'action à une personne particulière comme étant son véritable auteur. Nous ne nous accordons pas avec Murhula-Amisi, lorsqu'il joint la notion de responsabilité à la personne, il peut s'agir d'une autorité, d'une instance collective, anonyme, d'une voix publique, etc.

Dans un article réservé aux positionnements énonciatifs dans le discours médiatique, Charaudeau (2006a) fait la différence entre le contrat de communication médiatique<sup>2</sup> et celui de l'énonciation médiatique :

«Le premier renvoie aux caractéristiques du dispositif impliquant une instance de production médiatique et une instance de réception reliées par une visée d'information ; le second correspond à la façon dont l'énonciateur journaliste met en scène le discours d'information à l'adresse d'un destinataire imposé en partie par le dispositif et en plus imaginé et construit par lui » (Charaudeau, 2006a :05).

Ce dispositif dont parle Charaudeau assigne au journaliste certains comportements discursifs qui varient selon la visée. S'il s'agit d'une visée d'information, le journaliste ne prend pas position et ne s'inscrit pas dans son article alors qu'il est conduit à prendre position s'il vise à capter ou à séduire son lecteur. Rabatel et Chauvin-Vileno (2006: 5) résument la responsabilité journalistique dans les mots suivants :

«L'écriture de presse, qui se donne volontiers le leurre légitimant de l'impartialité étayée par une conception réductrice d'un langage transparent et instrumentalisable (Koren 1996, 2004), est en fait travaillée par les tensions de la subjectivisation et de l'objectivisation. Elle joue un rôle essentiel dans la

---

<sup>2</sup> A suivre, dans ce chapitre.

circulation des discours, dans la construction d'un « miroir social » en constant devenir et met notamment en spectacle de manière privilégiée les paroles d'autrui à travers la constitution de sa propre mémoire intradiscursive (Moirand 2000). »

La responsabilité journalistique est liée souvent à l'*impartialité*, l'*objectivité*, l'*effacement énonciatif*, des termes souvent utilisés pour caractériser le métier du journaliste sans y proposer de définitions bien déterminées. Nous essayerons d'élucider ces concepts ultérieurement. Mais la question qui se pose : Où réside la responsabilité du journaliste ? Selon Rabatel et Chauvin-Vileno (2006 : 10), le journaliste doit protéger ses sources dans des cas et en préciser d'autres dans d'autres cas. Il doit être neutre en exposant les différents points de vue. Bref, il doit « osciller entre la nécessité de présenter les points de vue des autres (ou de certains autres) et l'obligation de ne pas donner le point de vue personnel [...] ». Mais comment le journaliste peut-il accomplir son rôle de porte-parole de l'équipe éditoriale tout en manifestant une grande objectivité ? Le problème de l'inscription et de l'effacement du locuteur-journaliste dans son énoncé est une question cruciale : Est-ce qu'il s'agit, pour le journaliste, d'une difficulté de traiter les informations d'une façon objective, sans s'inscrire dans son énoncé, ou s'agit-il de l'une des stratégies utilisées par celui-ci et qui lui permet de se cacher derrière cet effacement ? C'est la question à laquelle nous essayerons de répondre dans les lignes qui suivront.

### 2.3.2. L'objectivité journalistique entre le mythe et la réalité

Il est courant d'entendre, lorsqu'on parle de la presse, qu'elle est le miroir de la société, dans la mesure où elle reflète la réalité et rend compte des événements qui font l'actualité. Il s'agit donc de transmettre l'information « le plus objectivement possible ». Nous entendons souvent parler de l'objectivité journalistique. Est-il possible pour le journaliste d'être objectif ? Comment transmettre, traiter, analyser, argumenter ou débattre l'information tout en étant impartial ? L'objectivité est pour le journaliste une règle déontologique fondatrice de son métier. Elle est indispensable mais inaccessible, une utopie qu'on associe souvent au métier du journaliste et sur quoi on met l'accent bien qu'on sache qu'elle est souvent impossible, voire mythique.

L'objectivité ne déterminait pas la déontologie de la presse avant le XX<sup>ème</sup> siècle, où on avait affaire à une presse d'opinion et de débat. Cornu (1994 : 203) montre qu' :

« Elle le devient avec l'essor de la grande presse et le développement de l'information. La grande presse se voit rapidement contrainte d'observer une neutralité ajustée à ses ambitions marchandes. Comment faire pour déplaire au moins grand nombre de lecteurs potentiels, à défaut de pouvoir plaire à tous ? Tel est alors, formulé en termes de marché, l'enjeu de l'objectivité journalistique ».

L'objectivité est une notion récente qui ne fait son apparition que vers le XX<sup>ème</sup> siècle et qui désigne, selon Larousse, la qualité d'une personne, d'un esprit ou d'un groupe qui porte un jugement et décrit des faits sans faire intervenir des préférences personnelles. C'est avec l'éclatement des genres d'information ou ce qu'on appelle les genres factuel que l'objectivité s'instaure comme une règle déontologique tout en étant une posture du journalisme à partir du XX<sup>ème</sup> siècle.

D'après Orecchioni (1999 : 80) : « Le discours objectif est le discours qui s'efforce de gommer toute trace de l'existence d'un énonciateur individuel ; le discours 'subjectif', dans lequel s'avoue explicitement ou se pose implicitement comme la source évaluative de l'assertion ». Mais y aurait-il un discours purement objectif ? Ne serait-il pas illusoire de parler du « discours objectif » lorsqu'il s'agit du discours de presse ? Koren (2004) parle de la « conception inatteignable » qui présuppose que : « [...] le journaliste peut faire abstraction de la nature de la langue, de la nature foncièrement indirecte et subjective de sa médiation et choisir délibérément l'option objectiviste de la mise en mots neutre, ontologique et transparente ». Elle ajoute qu' « il peut certes réguler le degré d'engagement de ses interventions, y réduire le plus possible la subjectivité inhérente à toute énonciation, mais il ne peut jamais l'annuler totalement » (Koren, 2004: 210). La pure objectivité est donc inatteignable.

Amossy et Koren (2004) voient qu'il est tout à fait naturel de trouver dans un discours ce qu'elles appellent *marques de subjectivité* et *effets d'objectivité* car : « On sait aujourd'hui que la subjectivité se construit dans le discours au même titre que les apparences d'objectivité, qu'il n'est pas récit en dehors du discours ni de description neutre dépourvue de fin » (Amossy & Koren, 2004 :13). Elles ajoutent que l'essentiel dans tous les cas est « [...] d'étudier la façon dont les marques de subjectivité et les effets d'objectivité se négocient à l'intérieur du discours en examinant comment ils peuvent s'investir ou se contaminer réciproquement » (Amossy & Koren, 2004 :13). Il s'agit pour le locuteur de représenter le monde sans présenter les marques

d'un sujet énonciateur » (Vion, 2001a : 220). Le discours de presse remplit trois fonctions essentielles et opère trois rapports :

- un rapport du journaliste avec soi-même, c'est-à-dire une représentation de soi et une expression de son identité ;
- un rapport à l'objet dont il parle (le monde).
- un rapport avec qui il parle (le lecteur).

Ces trois rapports essentiels, c'est-à-dire la représentation de soi-même, du monde et de l'autre déterminent le choix discursif et la prise de position du locuteur-journaliste dans son énoncé. Cette prise de position se traduit par une inscription dans son énoncé ou un effacement énonciatif. Ainsi le degré de cette inscription ou de cet effacement énonciatifs peut être mesuré par des marques linguistiques qui constituent des traces traduisant cette prise de position ou de distance du locuteur-journaliste vis-à-vis de son énoncé et son allocutaire.

### **2.3.3. La subjectivité dans le discours de presse**

La lecture d'un article de presse laisse entendre une voix qui interpelle le lecteur, une présence du journaliste qui témoigne de ce monde, mais s'y retrouve lui-même en tant que sujet et acteur. Cette présence se traduit par des indices et des marques énonciatives qui trahissent le journaliste dont toute neutralité ou objectivité se trouvent écartées au profit d'un discours orienté vers le lecteur. Il s'agit de ce qu'Orecchioni(1999) appelle la « subjectivité dans le langage »<sup>3</sup>, un ensemble de « [...] procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la distance énonciative) » (1999 : 36). Ces marques linguistiques peuvent être classées comme suivant :

#### **2.3.3.1. Les affectifs**

La subjectivité affective se traduit par l'utilisation d'expressions qui démontrent l'implication émotionnelle du locuteur dans le contenu de son énoncé. Les adjectifs et les adverbes affectifs en sont les indices les plus explicites.

---

<sup>3</sup>Cf. Kerbrat - Orecchioni, *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin. 1999



### 2.3.3.1.1. Les adjectifs :

- 1) Au Texas, un homme a utilisé un tatou congelé comme arme. Déjà: quelle **drôle** d'idée de congeler un tatou et ensuite de s'en servir comme arme...

Mardi 03 janvier 2012, p.15.

- 2) D'autre part Oran, par sa position géographique a déjà été exposée à de **terribles** inondations.

Lundi 05 janvier 2015, p. 11.

Les adjectifs *drôle* et *terribles* indiquent une réaction émotionnelle de la part du locuteur-journaliste vis-à-vis de deux faits, à savoir l'usage d'un tatou congelé comme arme par un homme et les inondations. L'emploi des deux adjectifs indique que le locuteur-journaliste est émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé.

### 2.3.3.1.2. Les adverbes

La catégorie des adverbes affectifs exprime l'état émotionnel du locuteur vis-à-vis de son énoncé ou de son allocataire :

- 3) On ne peut occulter, particulièrement dans notre présente époque, la grande solitude de ces multitudes de citoyens lambda de la Terre, ceux du Nord comme ceux du Sud, qui ne cessent d'être ballotés par la surmédiation de ces intrigantes prévisions du GIEC. Et qui, bien **malheureusement**, en parfaits profanes ne disposent pas des quelques éléments et rudiments de base qui puissent leur permettre d'acquiescer ou de se faire une opinion juste et indépendante, peut être, et à bon escient, rassurante, en juste réponse à leur préoccupant questionnement, ne serait-ce que pour la préservation légitime de leur droit, comme pour les "scientifiquement nantis", à la quiétude et un certain confort mental.

Dimanche 05 février 2012, p.05.

- 4) Les dernières intempéries enregistrées à Constantine ont provoqué un affaissement partiel de la chaussée à la rue Debbah Louiza à Bab El-Kantara. La crevasse étant assez importante, il fallait signaler rapidement cet obstacle, situé à la sortie d'un virage et qui pouvait provoquer un sérieux

accident. **Fort heureusement**, un citoyen a eu la présence d'esprit de placer, de part et d'autre, deux vieux pneumatiques.

Lundi 02 janvier 2012, p.08.

Dans ces passages, les adverbes *malheureusement* et *heureusement* sont utilisés par le locuteur-journaliste pour exprimer une attitude affective vis-à-vis d'une situation déterminée.

### 2.3.3.2. Les axiologiques

Les axiologiques<sup>4</sup> indiquent une évaluation de type *bon/mauvais* ou *vrai/faux/incertain*, comme nous le voyons dans les exemples suivants :

- 5) Le conducteur du camion, âgé de 30 ans, originaire de Ras el Ma, dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès, a été arrêté par les éléments de la gendarmerie. Trois autres suspects originaires de la même ville ont également été arrêtés. Cette affaire représente l'une des plus **belles** prises réalisées par ces services depuis une dizaine d'années.

Mardi 03 janvier 2012, p.05.

- 6) L'armée américaine a concocté un repas **bien étrange** : désormais les soldats peuvent croquer des biscuits à base de bœuf qui contiennent plus de caféine plus qu'une tasse de café. Miam !

Mardi 03 janvier 2012, p.15.

- 7) Tout en remerciant Mlle Selhami de ce genre de conseils et sans juger des **bonnes** intentions de beaucoup de militantes **sincères**, il est clair, hélas, qu'il faut encore beaucoup de pédagogie pour lever les préjugés et clichés qui collent au «métier» de journaliste et qui dominent le discours intercommunautaire.

Lundi 02 janvier 2012, 06.

A travers l'emploi des axiologiques, le locuteur-journaliste lance un jugement de valeur d'appréciation ou de dépréciation. Ainsi, les mots et expressions *belles*, *bien étrange*, *sincères*, *clair* et *bonnes* relèvent de la vision que se fait le locuteur-journaliste du monde et de sa conception des choses. L'évaluation des objets en question ne dépend pas des caractéristiques qui y sont inhérentes, mais de la façon dont sont perçus ces objets par le locuteur-journaliste. Il

---

<sup>4</sup> Voir Orecchioni(1999).

peut s'agir d'une valorisation (*belles*) ou d'une dévalorisation (*étrange*). Dans le dernier exemple, les adjectifs *bonnes* et *sincères*, quoique valorisants, sont des antiphrases<sup>5</sup> à travers lesquelles le locuteur journaliste dit le contraire de ce qu'il pense (*mauvaises, hypocrite*).

### 2.3.3.3. Les verbes subjectifs

L'inscription du locuteur-journaliste dans son énoncé et son implication dans le contenu sémantique se fait aussi à l'aide des verbes subjectifs :

- 8) L'ancien directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, désigné pour négocier le départ de M. Moubarak, **semble** en effet sur le point d'entamer une nouvelle carrière après celle, brillante, à l'AIEA.

Dimanche 06 février 2011, p. 03.

- 9) Pour retrouver leur attractivité, les Tunisiens **doivent** redoubler d'efforts pour l'année en cours.

Mardi 17 janvier 2012, p. 13.

Dans les deux énoncés, le locuteur-journaliste a utilisé des verbes subjectifs: les verbes modaux *sembler* et *devoir*. L'usage d'un auxiliaire modal implique une évaluation du contenu propositionnel de l'énoncé de la part du locuteur. Cette évaluation varie selon le sens de ce verbe. Dans l'énoncé (8), le locuteur-journaliste emploie le verbe *sembler* pour mettre la vérité d'un fait « L'ancien directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, désigné pour négocier le départ de M. Moubarak, est sur le point d'entamer une nouvelle carrière après celle, brillante, à l'AIEA » en suspens, car il ne dispose pas d'une évidence claire pour l'existence de ce fait. Mais il lance un jugement sur ce fait selon ses apparences, selon ses effets externes. Il s'agit donc d'une évaluation proprement personnelle du fait. Dans (9), le verbe *devoir* exprime l'évaluation de la part du locuteur-journaliste de la nécessité du fait « le redoublement d'efforts par les Tunisiens pour l'année en cours ». Le verbe *devoir* dans cet énoncé a une interprétation épistémique car la nécessité qu'il introduit est due à un jugement des circonstances générales.

La subjectivité du locuteur-journaliste peut se traduire par l'emploi d'autres marques linguistiques : quelques temps verbaux (le futur simple), des modalités phrastiques (interrogative, exclamative, injonctive), quelques pronoms (je, tu, nous, vous, on<sup>6</sup>, le/la/les

---

<sup>5</sup> Voir le chapitre V, l'*antiphrase*.

<sup>6</sup> Le pronom *on* est énigmatique, il peut être une marque de subjectivité, lorsqu'il remplace des pronoms à la première et la deuxième personne, ou d'effacement énonciatif, lorsqu'il fait référence à une instance indéfinie.

nôtre/vôtre), des déterminants (notre, votre), des marques de ponctuation (les points de suspension), etc. Faute d'espace, et parce que cela ne constitue pas l'objet de notre présente étude, nous en avons fait un aperçu.

### **2.3.4. Effacement énonciatif**

Selon Vion (2001b : 334), l'effacement énonciatif :

« [...] constitue une stratégie, pas nécessairement consciente, permettant au locuteur de donner l'impression qu'il se retire de l'énonciation, qu'il "objectivise" son discours en "gommant" non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs) mais également le marquage de toute source énonciative identifiable. »

Rabatel (2004) s'accorde avec Vion lorsqu'il considère l'effacement énonciatif comme un simulacre. Puisque la subjectivité est inhérente à la langue (Orecchioni, 1999), il est impossible pour un locuteur de ne pas manifester sa présence dans son énoncé. Dans ce cas, l'effacement énonciatif serait un « "jeu" que joue le sujet parlant, comme s'il lui était possible de ne pas avoir de *point de vue*, de disparaître complètement de l'acte d'énonciation, et de laisser parler le discours par lui-même » (Charaudeau, 1992 : 650). Le locuteur peut adopter des stratégies différentes :

- le locuteur se contente de la description « objective » ;
- il relate des faits tels qu'ils se seraient passés dans le monde ;
- il peut mettre en scène un énonciateur anonyme, universel, collectif ou indéterminé à qui il peut attribuer un proverbe, une maxime, un slogan publicitaire, un discours scientifique, un discours théorique, une loi, un article sans signature, etc.

Rabatel (2004) propose un appareil formel d'effacement énonciatif. Nous le présentons comme suivant :

- Les formes nominales et nominalisées :

10) Nouvelles missions pour la pharmacie centrale des hôpitaux.

11) Simulation d'un incendie au complexe de tissage.

Dimanche 02 novembre 2014, p.12.

12) Nécessité de la formation.

Dimanche 02 novembre 2014, p.06.

13) La violence contre l'enfant en question.

Samedi 13 avril 2013, p.08.

14) Autisme et renoncement.

Mercredi 12 janvier 2011, dernière page.

- Des formes averbales :

15) Doubler les capacités de raffinage en 5 ans.

Mardi 09 avril 2013, p.05.

- Le pronom *on* :

16) L'on s'attend toutefois à une entrée en vigueur effective des nouveaux prix fixés par le ministère du Commerce dès la semaine prochaine, souligne-t-on.

Mardi 11 janvier 2011, p.02.

17) L'on voit mal en effet comment le MSP ou toute autre formation du courant islamiste en arriverait à faire front commun avec le RCD par exemple ou tout autre parti se revendiquant laïco-républicain sur un programme a minima à porter par une candidature du «consensus».

Mardi 03 décembre 2013, p.02.

- Des tournures impersonnelles :

18) Il est attendu le lancement, en mars prochain, des travaux de réalisation d'une étude pour l'aménagement du réseau de distribution d'eau potable de la wilaya de Mostaganem.

Mardi 07 février 2012, p.17.

19) Il est avancé que les ministres FLN, RND et MSP seront candidats dans leur majorité.

Mardi 07 février 2012, p.02.

20) Pour cela, il est nécessaire de former les journalistes et de réglementer leur utilisation.

Dimanche 02 novembre 2014, p.06.

21) Il semble bien ainsi que François Hollande et son gouvernement se sont en fait piégés en tablant sur une intervention militaire de courte durée et vont devoir gérer l'enlèvement de leur contingent militaire au Mali.

Jeudi 11 avril 2013, p.02.

- Des formes passives :

22) Les victimes ont été secourues.

Mardi 03 décembre 2013, p.06.

23) Des nouveau-nés sans vie sont souvent découverts par les services de la Gendarmerie nationale ou de la police.

Mardi 07 février 2012, p.03.

24) Un projet de construction contesté à Bekira.

Mardi 09 avril 2013, p.07.

- Des énoncés génériques :

25) L'Azote reste de loin l'élément majoritaire (78 % sous forme de diazote : N<sub>2</sub>) de l'ensemble des gaz composant l'enveloppe atmosphérique de notre planète bien avant l'Oxygène (presque 21 %, sous forme de dioxygène : O<sub>2</sub>) et le gaz carbonique (représentant 0,0038 % sous forme de CO<sub>2</sub>) qui se rajoute aux autres gaz rares (Néon : Ne; Hélium : He; Monoxyde d'azote : NO; Krypton : Kr; Méthane : CH<sub>4</sub> ; Dihydrogène : H<sub>2</sub>; Protoxyde d'azote : N<sub>2</sub>O; Xénon : Xe; Dioxyde d'azote : N<sub>2</sub>O<sub>2</sub>; Ozone : O<sub>3</sub>) pour constituer le 1 % restant.

Mardi 07 février 2012, p.07.

26) Gouverner c'est, dit-on, prévoir.

Mardi 11 janvier 2011, 02.

- Le discours relaté :

27) Sellal à Oran «On ne peut faire du social à outrance».

Samedi 13 avril 2013, p.02.

Pour Rabatel (2014), ces procédés linguistiques constituent des stratégies d'objectivation de l'objet et d'effacement du locuteur de son énoncé. L'effacement énonciatif instaure le locuteur-journaliste en sousénonciateur<sup>7</sup> (Rabatel 2004/2006b/2007). Il lui assigne le statut d'un énonciateur dominé qui laisse la parole à d'autres énonciateurs et s'efface devant eux (des experts, des responsables, des hommes politiques, etc.). L'accumulation de ces paroles expertes attribue aux propos du journaliste une apparente objectivité. Céder la place à ces paroles au détriment de la sienne lui permet de fuir à toute responsabilité énonciative.

L'effacement énonciatif sert à augmenter l'apparente objectivité de l'article ou ce que Charaudeau (2010) appelle « le jeu de l'objectivité par l'effacement énonciatif ». Ainsi, il renforce le degré de véracité des propos du journaliste ou ceux mis entre guillemets ou en italique.

---

<sup>7</sup> Pour plus de détails sur la *surénonciation*, la *coénonciation* et *sousénonciation*, Voir le chapitre VI.

### 2.4. Les caractéristiques du texte<sup>8</sup> journalistique

Le texte journalistique affiche un certain nombre de caractéristiques morphosyntaxiques, stylistiques, thématiques, rhétoriques et énonciatives qui le distinguent des autres genres de textes.

28) Des affrontements ont opposé des manifestants chiïtes aux forces anti-émeute à Bahreïn dimanche soir, lors des funérailles d'un adolescent tué, faisant au moins un blessé grave, selon l'opposition.

Mardi 03 janvier 2012, la dernière page.

Le texte journalistique informatif répond souvent aux questions Qui (manifestants chiïtes aux forces anti-émeute), Quoi (des affrontements), Quand (dimanche soir), Où (Bahreïn) ? D'autres questions sont aussi envisagées telles que *Comment ?* et *Pourquoi ?*

Dans une étude contrastive, Ablali (2006) met en exergue les traits de divergence entre deux genres de texte à savoir le texte littéraire et le texte journalistique. Les journalistes ont recours aux mots et phrases courts. Ce phénomène est justifié, d'après Ablali, par le fait que : « La concision est l'ergonomie du journalisme, c'est obtenir le même résultat informatif en moins de mots, en moins de phrases, moyennant moins de bruit » (Ablali, 2006 :188). Ce choix est expliqué par le fait que : « L'écriture journalistique requiert des règles et des codes spécifiques qui structurent, organisent et codifient son contenu pour optimiser sa transmission au lecteur : comme l'espace est comptée, le lecteur est présumé pressé, le style doit donc être concis » (Ablali, 2006 :189). Le nombre de mots dépend donc de l'espace accordé à chaque article ainsi qu'à l'efficacité des propos du journaliste qui vise à attirer son lecteur.

En ce qui concerne la ponctuation, les journalistes ont recours au point de fin beaucoup plus, car « Plus de phrases courtes engendrent automatiquement plus de points » (Ablali, 2006 : 189), alors que les autres marques de ponctuation comme la virgule, le point d'interrogation et celui d'exclamation ont un emploi occasionnel (sauf dans quelques articles d'opinion).

Après toutes ces constatations, Ablali dresse les caractéristiques propres à l'écriture journalistique (2006 : 190) :

---

<sup>8</sup> Nous faisons, à l'instar de Jean Michel Adam (1990, 1997, 1999), la différence entre le texte et le discours. Selon Adam : le discours = texte + contexte, alors que le texte = discours - contexte.



« [...] le discours journalistique exploite différentes techniques avec une dominance des mots courts, des phrases concises rejetant la coordination et la subordination, une diminution des virgules au profit des points qui sont le signe d'une écriture plus incisive, auquel il faut sans doute rattacher des catégories grammaticales, des temps verbaux et pronoms personnels discriminants».

Le texte journalistique opte pour la concision soit au niveau des mots soit au niveau de leur sens. Les phrases sont construites à la base d'une syntaxe recherchée. Il s'agit pour le journaliste de donner le maximum d'informations avec le minimum de mots. Il exploite un langage économique mais accessible car l'objectif pour lui est que le sens du texte et l'information soient reçus et déchiffrés par le lecteur sans difficulté. L'écriture journalistique est basée sur la clarté et la concision en employant de vocables pour exprimer le maximum d'idées. Le discours journalistique est un discours hybride. Il vise la vulgarisation et se veut un discours efficace. Il investit d'autres genres de discours à savoir le discours médical, juridique, scientifique, technique, économique, etc.

### **2.5. Le discours journalistique et la polyphonie**

Rabatel et Chauvin-Vileno (2006 :10) postulent que le discours de presse est « le lieu de forts affleurements du dialogisme » résultant de l'intervention d'un ensemble d'acteurs professionnels qui participent d'une façon directe ou indirecte à la rédaction des articles.

Krieg (2008 : 81) pense que : « dans le discours de presse plus qu'ailleurs, il existe une superposition des mains qui écrivent, et sous la plume de chaque main s'expriment en multitude les paroles convoquées ». Krieg (2000, 2008) voit que chaque texte parvient à l'équipe éditoriale avec un degré de polyphonie. Si certains genres journalistiques portent une seule signature tels que les chroniques, d'autres, tels que la mouture et le montage, portent plus qu'une signature, dont celles de l'agencier et du journaliste qui se chargent de la relecture de l'article. L'équipe rédactionnelle se charge aussi de la réécriture et la rectification de ces textes pour les préparer à la publication. Ainsi, chaque genre journalistique est constitué de voix superposées qui sont sous formes de paroles relatées, de points de vue et de discours empruntés, sous-entendus, remis en cause, reprochés, débattus, critiqués, contredits, etc.

Selon Moirand (2007) : « Le texte journalistique devient [...] une mosaïque de voix, constituée d'une pluralité de fils intertextuels, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette hétérogénéité [...] » (2007 : 85).

L'énonciation journalistique est une énonciation plurielle. Moirand (2007) voit que l'hétérogénéité énonciative du discours de presse ne peut d'aucune façon être accidentelle mais elle y est une caractéristique inhérente car ce genre de discours constitue une reproduction d'autres discours.

Les analyses du discours rendent compte du caractère problématique de l'énonciation journalistique : une « énonciation floue » (Simonin, 1984), dont on ne peut pas identifier les énonciateurs, une énonciation plurielle qui consiste à réécrire d'autres énoncés ou d'autres discours, une « polyphonie énonciative » (Bourdon, 1998) qui se caractérise par l'existence de locuteurs responsables et d'énonciateurs mis en scène, etc. Ainsi, Darde (1998 : 122 ) soutient qu'entre l'événement et le journaliste il y a :

« [...] une succession de discours, dont les locuteurs occupent des statuts très divers (témoin direct, déclaration officielle, dépêche d'agence de presse, article de journal, etc.), une chaîne énonciative. Cette chaîne énonciative compte plus ou moins de maillons. Le discours produit à un niveau de la chaîne est un essai de représentation des faits qui passe par la représentation des discours antérieurs tenus sur ces faits ».

Le journaliste, ne serait, pour Darde, que le dernier maillon de cette chaîne de sources, d'agents et de locuteurs qui participent à la production, la transmission et l'interprétation de l'événement. Nous pensons que le discours de presse a généralement, une dimension polyphonique, quelque soit le genre d'article considéré. Si dans les articles dits factuels, la voix de l'autre est introduite sous forme d'un discours relaté, dans les genres analytiques et de commentaire, le locuteur reprend des énoncés, des discours et des points de vue pour les analyser, les commenter, les critiquer, les approuver ou y adhérer. Le choix de numéros dans notre corpus et non pas d'articles ou de chroniques bien précis est justifié par ce fait. Nous voulons montrer que la polyphonie caractérise le discours journalistique, en général, et non pas un genre particulier.

### **2.6. Le(s) genre(s) journalistique(s)**

#### **2.6.1. Essai de définition**

Selon Rastier (1989) : « Un discours s'articule en divers genres, qui correspondent à autant de pratiques sociales différenciées à l'intérieur d'un même champ. Si bien qu'un genre est ce qui rattache un texte à un discours » (1989 : 40). La diversité des genres est liée à la diversité des pratiques sociales qui influencent les pratiques langagières des locuteurs d'une communauté

linguistique. Les genres seront donc des catégories reconnus par ces locuteurs. Adam (1997 : 678) définit les genres comme des catégories :

« — Pratiques-empiriques indispensables à la production-écriture comme à la réception.

— Prototypiques, c'est-à-dire définissables en termes tendanciels (plus ou moins) plutôt que par des critères stricts.

— Régulatrices des énoncés en discours et des pratiques sociales (des pratiques discursives des sujets) ».

Les genres seraient donc, pour Adam, des catégories régies par des critères. Ces catégories régissent les pratiques discursives des locuteurs, qui résident dans la production et l'interprétation. Les genres de la presse écrite, en tant que pratiques linguistique et sociale, ont eu leur part d'importance dans les travaux d'Adam (1997). Y a-t-il donc une définition propre au genre journalistique et quels sont les critères qui nous permettent de proposer une typologisation des genres journalistiques ? Peut-on considérer tout article de presse comme un genre journalistique ?

Adam (2001) pose le problème de confusion des concepts utilisés pour la définition des genres journalistiques : « Un genre est un certain agencement de la matière langagière et des catégories comme reportage, interview, enquête, débat, table ronde, allocution » qui « désignent plus ou moins confusément des genres » (Adam, 2001 :11). Adam rejoint Bonnaffous (1991) qui déclare : « Nos recherches pour trouver une typologie établie et reconnue par les journalistes et les rédacteurs sont restées infructueuses. De même du côté de l'analyse de discours et des analyses de presses n'avons-nous trouvé des analyses très ponctuelles [...] » (Bonnaffous, 1991 : 47). Adam (1997) met en exergue l'anarchie des classifications des genres journalistiques et qui confondent entre quelques catégories reconnues dans le monde de la presse écrite et quelques opérations qui consistent à rassembler différents articles. Adam (1997 : 4) parle de la mouture et du montage qui sont des techniques de réécriture de quelques brèves et dépêches d'agence.

Charaudeau (2005 :174-175) définit le genre de l'information médiatique comme le résultat d'un croisement entre les quatre éléments suivants :

- type d'instance énonciative : l'origine de l'instance énonciative et son degré d'implication permettent, selon Charaudeau, de distinguer les genres rédigés et signés par des instances

- externes au journal (des spécialistes, des hommes politiques, des écrivains, etc.) des genres rédigés par des instances internes (journaliste, l'éditeur, le chef de rédaction, etc.) ;
- type de mode discursif : consiste dans le mode et les mécanismes du traitement de l'événement et sa transformation en information. Charaudeau distingue les genres qui rapportent l'événement (le reportage), le commentent (l'éditorial) et le provoquent (le débat);
  - type du contenu thématique : il s'agit des aires scripturales qui articulent l'information et l'organisent dans des rubriques et des sections conçues en fonction de macro-thèmes;
  - type de dispositif : ce dernier élément est lié aux différents supports médiatiques (journal, télévision, radio). Ainsi une interview écrite diffère d'une interview vue ou écoutée.

Cependant, il faut noter que cette classification proposée par Charaudeau concerne le discours médiatique, en général, avec ses supports (journal, télévision, radio). Nous ne cherchons que des critères propres à la presse écrite. D'où la question suivante : quels sont les critères qui nous permettent de classer les genres journalistiques?

### **2.6.2. Les critères d'une typologie des genres journalistiques**

Selon Florea (2012 :131) :

« La typologie des genres est une question capitale pour le discours de presse, car elle touche à l'identité même du journalisme (cf. Ringoot, Utard 2009). D'une part, les genres conditionnent la rédaction des articles mais, comme chaque journal a une manière particulière d'exploiter le potentiel des genres, ces derniers contribuent, d'autre part, à individualiser les organes d'information ».

Les genres déterminent l'identité du journal et sa ligne éditoriale. Mais la question qui se pose est la suivante : y a-t-il des critères stables qui permettent de classer les genres de la presse ? Nous passerons en revue quelques typologies des genres de la presse écrite. Dans les manuels de presse, les genres journalistiques<sup>9</sup> sont présentés comme des catégories reconnues et utilisées par les journalistes dans le but de caractériser les formes que prendront leurs textes. A chaque genre correspond une forme, une fonction. Un quotidien se distingue par ses genres qui servent à le caractériser par rapport aux autres journaux. Les genres journalistiques permettent de déterminer ce qui relève de l'information et ce qui s'inscrit dans le cadre du commentaire. Ainsi,

---

<sup>9</sup> Voir l'annexe, les principaux genres de la presse écrite.

## **Chapitre II Le discours journalistique : mise en scène et contrat communicationnel**

---

un contrat de communication s'établit entre le journal et ses lecteurs en fonctions des genres qu'il favorise, ce qui développe un horizon de lecture et d'attente chez eux.

Il faut reconnaître qu'il y a des classifications qui existent dans le milieu journalistique et que les manuels définissent et détaillent : généralement, il y a les genres d'information, et ceux d'opinion. Ringoot et Rochard (2005 : 77) mettent l'accent sur cette classification :

« La notion de genres journalistiques, pour autant qu'elle soit utilisée par les professionnels de l'information et par les chercheurs, n'est pas une notion stable. La catégorisation la plus courante dans les guides du journalisme distingue les genres d'information (brève, filet, compte rendu, reportage, interview...) et les genres de commentaire (éditorial, billet, chronique...) »

Les genres factuels ont pour finalité de communiquer une information alors que les genres d'opinion ou de fond se consacrent à l'examen, voire l'analyse d'une situation ou d'un fait. Mais quant à Bronckart (1997 : 138) :

« S'ils sont intuitivement différenciés, les genres ne peuvent jamais faire l'objet d'un classement rationnel stable et définitif. D'abord parce que, comme les activités langagières dont ils procèdent, les genres sont en nombre tendanciellement illimité; ensuite parce que les paramètres susceptibles de servir de critères de classement (finalité humaine générale, enjeu social spécifique, contenu thématique, processus cognitifs mobilisés, support médiatique, etc.) sont à la fois hétérogènes, peu délimitables et en constante interaction ; enfin et surtout parce qu'un tel classement de textes ne peut se fonder sur le seul critère aisément objectivable, à savoir les unités linguistiques qui y sont empiriquement observables ».

Sur quels critères doit-on s'appuyer pour classer les genres de la presse écrite ? Est-ce des critères formels ? Linguistiques ? Ou des critères socioculturels ? Comme le fait remarquer Grosse (2001) : « Il y a plusieurs chemins qui mènent à Rome, il y a également plusieurs chemins qui nous mènent aux genres » (Grosse, 2001 : 30). Notre objectif, n'est pas de faire l'inventaire de toutes les classifications des genres journalistiques, car cela serait absurde, mais de rendre compte de quelques typologies et critères sur lesquels sont-elles fondées. Les genres journalistiques peuvent être classés en fonction des techniques qui y sont exploitées : est-ce qu'il s'agit des genres qui rapportent l'évènement ? Qui l'expliquent ? Qui le commentent ? Ou qui décrivent un évènement ou une personne ?

Revaz (2001) propose cinq critères pour différencier les genres journalistiques :

- un critère pragmatique : il concerne la finalité et le but ciblés par le texte. Il peut s'agir d'une visée informative, persuasive, ou séductrice ;
- un critère énonciatif : identité et degré d'engagement de l'énonciateur. Le degré de l'engagement de l'énonciateur peut différer d'un genre à un autre. Les articles d'information sont moins engagés que ceux du commentaire ou d'analyse ;
- un critère sémantique : il s'agit des thèmes traités dans le texte ;
- un critère compositionnel : qui articule le texte en séquences. Le plan du texte distingue un genre par rapport à un autre ;
- un critère stylistique : il s'agit des textes micro-linguistiques qui articulent tout le texte journalistique.

Neveu (1993) fonde son analyse sur le critère formel, en étudiant les formes des articles et en proposant une « analyse des modes de construction sociale des formes symboliques et stéréotypes narratifs qui structurent l'information » (Neveu, 1993 :07). Cette analyse lui a permis de construire une typologie des contenus journalistiques. Il en distingue : « l'information pure » et il donne comme modèle la dépêche d'agence, « la dissertation » (le commentaire) et « la narration » (le reportage).

Lochard (1996) propose un autre modèle de distinction en fonction du contrat de communication<sup>10</sup> qui relie le journal à ses lecteurs. Ce contrat vise d'abord l'information, mais il est doublé par une volonté de capter le plus grand nombre de lecteurs à travers « les diverses formes de mise en scène de l'information » (Lochard, 1996 : 86) en donnant une importance au traitement graphique, à l'illustration, etc. Lochard s'appuie sur la visée comme critère de détermination des genres journalistiques : la visée informative (les articles d'information), la visée persuasive (le commentaire) et la visée séductrice (la critique, la chronique et le billet). L'analyse effectuée par Lochard (1996) consiste à repérer les modes qui sont dominants<sup>11</sup> dans chaque genre journalistique (argumentatif, narratif, énonciatif et descriptif), ce qui lui a permis de conclure que le texte de la presse écrite dépend d'une mise en scène plus complexe que l'on suppose.

---

<sup>10</sup> Pour une définition du *contrat de communication du discours journalistique*, voir le chapitre III.

<sup>11</sup> Voir l'annexe : « Modes dominants et visées communicationnelles des genres de la presse écrite »

Sous l'angle de la visée informative, Lochard classe la dépêche qui a pour fonction la transmission du savoir. Il en découle trois genres : la brève, le filet et la mouture (Lochard, 1996 : 88). Ces genres purement informatifs se caractérisent par une combinaison de mode d'organisations descriptives (identification, qualification, localisation, temporalisation des actants et des actions) et du mode narratif (mise en place et articulation des séquences d'actions) (Lochard, 1996 : 88). Le *reportage* relève aussi de cette première visée communicationnelle. Ce genre se caractérise par un degré plus élevé de crédibilité et d'authenticité (description des lieux, production des témoignages de personnes identifiées, etc.). Il présente les mêmes caractéristiques que celles de l'*enquête*, un article ou un ensemble d'articles qui visent à répondre à une question préalable en s'appuyant sur des témoignages (Lochard, 1996 : 89), mais l'enquêteur se distingue du reporter par le temps consacré à l'objet ou au sujet. L'enquêteur adopte une démarche synthétique qui exploite les témoignages et les faits fonctionnant comme des indices conduisant à la vérité qu'il vise à dévoiler.

Le *commentaire*, l'*analyse* et l'*éditorial* relèvent de la visée persuasive. Ces genres reposent, selon Lochard (1996), sur un mode argumentatif qui est absent dans les genres à dominance narrative et descriptive tels que l'*enquête* et le *reportage*. Les genres à visée persuasive reposent sur une logique, une rigueur et une rationalité à travers la suite logique des arguments présentés. Ils ne visent pas, d'après Lochard, à dévoiler une vérité mais à convaincre le lecteur d'une nouvelle idée. L'*éditorial* est un genre plus marqué que l'*analyse* et le *commentaire*, parce qu'il se distingue par une posture évaluative très affichée par l'auteur. Cette posture évaluative engage la responsabilité des équipes rédactionnelles éditoriales.

La rationalité est la caractéristique principale des genres à visée persuasive, alors qu'il se trouve d'autres qui jouent sur l'émotionnalité (Lochard, 1996 : 89). Ce sont les formes textuelles à visée séductrice. Elles « tablent sur tous les ressorts du plaisir du texte (tonalité d'écriture plus artistique ; emprunts et citations sous forme de 'clin d'œil' ; changement de registre, etc.) » (Lochard, 1996 : 90). La chronique, la critique et le billet apparaissent comme des lieux où se traduit une subjectivité très affichée, où toutes les stratégies discursives sont investies pour séduire le lecteur. Il ne s'agit plus d'un essai de persuasion ou de conviction, mais d'une captation ou d'une interpellation.

Un autre modèle de typologisation est proposé par Grosse (2001), il est de nature diachronique. Grosse fait remonter l'éclatement des genres de la presse écrite au 17<sup>ème</sup> siècle avec l'apparition du premier journal dans le monde La Gazette. Un genre primitif et élémentaire

du journalisme, la *brève* de la Gazette était sous forme de phases courtes contenant des informations concises en répondant aux questions : Qui ? Quoi ? Quand ? et Où ? Mais ce n'était pas vraiment de la pure information, car on y trouve des éléments d'opinion et d'évaluation. Dans la même période, il s'est développé un autre genre, le *compte rendu*, sous forme d'informations portant sur un fait en répondant aux questions : Comment ? et Pourquoi ? Le *compte rendu* va donner naissance au *reportage* et à la *critique*. La première forme de la critique portant sur une pièce théâtrale est très simple (Grosse, 2001 : 20). Très loin du reportage moderne, le reportage ancien se présente sous la forme d'un texte simple dans lequel le journaliste évoque l'événement dont il a été le témoin. Il y manque les preuves. On y mêle les informations et aux jugements personnels du rédacteur. Le troisième genre provenant de la même origine est l'*interview*. Très proche de l'interview moderne, il se distingue par des introductions et des conclusions en plus de la reproduction fidèle des propos de l'interviewé.

En ce qui concerne les genres d'opinion, le *courrier des lecteurs*, le *billet* et le *commentaire* se caractérisent par l'usage d'un style très élevé et une volonté de persuader le lecteur en faisant appel aux moyens fournis par la rhétorique classique (Grosse, 2001 :22). La genèse de ces genres s'est faite dans une période très particulière, la montée du nationalisme avec la naissance de l'État national à Rome. Les tons des articles journalistiques reflétaient la confrontation entre deux pôles : ceux qui étaient pour la construction de l'Etat et d'autres, qui étaient contre. Dans ce climat instable, va naître un sous-genre très particulier, c'est le *billet combatif*. Comme son nom l'indique, le ton de cet article était très polémique et très violent. On y utilisait tous les registres de langue, de l'ironie et même du persiflage. Tous les moyens de la langue y étaient investis dans le but d'attaquer l'adversaire qui peut être une personne ou un groupe ; il peut s'agir d'un responsable, d'un parti ou d'un journal.

C'était, en quelque sorte, les repères historiques qui nous ont permis d'avoir une vue générale sur l'évolution des genres journalistiques, mais la question qui se pose est la suivante: quels sont les facteurs qui ont contribué à la naissance des genres journalistiques et leur éclosion en deux catégories : s'agit-il des facteurs économiques, sociaux ou politiques ? Pour répondre à cette question, il faut étudier les contextes économique et politique. Au 17<sup>ème</sup> siècle, la société italienne était précapitaliste et absolutiste. Les princes, les lettrés et les bourgeois avaient besoin des nouvelles sur ce qui se passait dans leur entourage, dans la société et dans le monde. Pour satisfaire ce besoin, les articles des journaux se limitaient aux brèves et aux comptes rendus qui présentaient les informations les plus essentielles en l'absence de tout commentaire ou d'opinion



personnelle. D'autre part, la réussite de la révolution française et son rayonnement dans toute l'Europe, et les révolutions qui ont eu lieu dans les pays voisins de la France ont donné naissance à une presse d'opinion. Les journalistes y étaient des observateurs et des analystes de la situation des sociétés européennes qui vivaient dans une période très particulière, c'était la période d'un changement total des régimes politiques et économiques. Les journaux y avaient besoin de moyens pour rester sur le marché, c'est pourquoi ils ont créé des rubriques qu'ils ont réservées à la publicité et aux annonces sans oublier que l'Europe connaissait une révolution industrielle et une compétition très forte entre les entreprises qui se sont tournées vers la production en masse de marchandises et qui éprouvaient un besoin de vendre en grande quantité.

### **2.6.3. Au-delà de la catégorisation des genres journalistiques**

Selon Florea (2012 :132) : « [...] le journalisme de communication, paradigme de la presse contemporaine, affirme et encourage la subjectivité de l'instance énonciatrice et c'est là un autre facteur qui a entraîné la perméabilité des frontières entre genres de l'information et genres du commentaire ». Il ne s'agit plus actuellement de frontières entre les genres d'information et ceux de commentaire car selon Brin, Charron et Bonville (2004) :

« Les genres journalistiques qui font une large place au commentaire (chroniques d'opinion, d'humeur et thématiques, etc.) sont en nette progression; la nouvelle, genre par excellence du journalisme d'information, incorpore de plus en plus de jugements et de commentaires. Le métissage entre le discours de presse et les autres formes du discours médiatique est toléré, voire encouragé: la fiction se mêle à la réalité; l'anecdote acquiert le statut d'événement; l'information se fait divertissante et adopte volontiers le ton de l'humour ou encore celui, familier, de la conversation; l'effusion et l'émotion tiennent lieu d'explication; le ton et le style du discours promotionnel imprègnent le discours de presse» (Brin, Charron, Bonville, 2004 : 04).

Le classement des genres de la presse écrite obéit à des critères formels, linguistiques et thématiques, cependant, ces critères ne sont pas toujours pertinents car il ne s'agit pas toujours d'articles d'information ou d'opinion. La nouvelle et le commentaire peuvent cohabiter au sein du même article. L'information et le commentaire ou la nouvelle et l'opinion peuvent se mêler pour donner naissance à de nouveaux genres qu'on ne connaissait ou qu'on ne reconnaissait pas avant. La situation sociale, historique et la nouvelle technologie ont aussi leur part de responsabilité dans la genèse perpétuelle de nouveaux genres de la presse écrite. Ceci dit, il

apparaît aujourd'hui qu'on ne peut plus proposer ou même imposer une catégorisation des genres journalistiques car le genre évolue dans le temps et l'espace, diachroniquement et synchroniquement.

### **2.7. Le contrat de communication de l'information journalistique**

#### **2.7.1. Le contrat de communication**

Pour Charaudeau (1995), la sémiotisation du monde se fait selon deux processus : un processus de transformation d'un monde à signifier en monde signifié par un sujet parlant ; un processus de transaction qui réside dans le fait que ce sujet parlant fait de ce monde signifié un objet d'échange avec un sujet parlant cible. Ces deux processus dépendent d'une intentionnalité c'est-à-dire une visée d'influence ou une finalité. Ainsi, tout acte de communication a lieu dans une situation de communication, c'est-à-dire la situation dans laquelle se trouvent les acteurs (les interlocuteurs). Elle met en scène les éléments suivants :

- l'identité des partenaires de l'échange : Qui communique ? Avec qui ?;
- le propos : Quoi communiquer ? ;
- la finalité : Pour quoi dire ? Pour quoi faire faire ?;
- les circonstances : Dans quelles circonstances communique-t-on ?

En plus de ces quatre éléments qui constituent des contraintes psycho-sociales, la situation de communication doit fournir des instructions qui régissent la mise en scène du discours. Ainsi cette mise en scène du discours ne dépend pas seulement des contraintes psycho-sociales qui en sont un espace externe, mais aussi d'un espace interne déterminé par les contraintes discursives. Ce que nous pouvons retenir de ce que nous avons anticipé est que l'acte de communication est régi c'est-à-dire contractuel. Selon Charaudeau (1995), le contrat de communication régit toute situation d'échange verbal. C'est un ensemble de conditions de réalisation de l'acte de communication. L'instance productrice est liée à l'instance cible par une intentionnalité (une finalité).

#### **2.7.2. La nature du contrat de communication de l'information journalistique**

Charaudeau (1994) définit l'information comme un « phénomène de production du sens social ». Comme tout discours, le discours de l'information médiatique, dont le discours de presse, peut être réalisé dans une situation de communication composée d'un nombre de données fixes qui surdéterminent à la fois :

- l'acte de communication (information, persuasion ou séduction) ;
- le sujet qui parle (le journaliste, le journal, ou les autres organes de la presse),
- le sujet qui comprend – interprète (le lecteur).

L'acte de communication médiatique relève du cadre de contraintes discursives<sup>12</sup>. Ce cadre est de nature contractuelle, car il représente le contrat que doivent respecter les partenaires de cet acte de communication. Le contrat englobe, en plus du cadre de contraintes, un espace de stratégies dont doit disposer tout sujet parlant pour réaliser son projet de parole. Il détermine la manière dont est produit le discours de l'information : « [...] il concerne cette fois la manière de dire et non plus la finalité de dire. Autrement dit, cet espace ne répond plus à la question du « pourquoi dire ? » mais à celle du « comment dire ? » » (Charaudeau, 1994 :09). Ces stratégies se présentent sous forme de comportements discursifs qui définissent le choix effectué par chaque sujet parlant pour mettre en scène son discours dans le but d'influencer autrui. Le contrat établi entre l'instance productrice du discours journalistique et l'instance réceptrice est à la base du projet communicatif, car il permet à chacune d'elles de connaître son rôle et ses limites.

### **2.7.3. L'identité des partenaires de l'acte de communication de l'information journalistique**

L'identité des partenaires se définit par la réponse à des questions comme « Qui parle à qui ? Qui s'adresse à qui ? ». Elle est déterminée par la nature sociale et psychologique des sujets parlants. Nous présenterons les deux instances partenaires du contrat de communication de l'information journalistique à savoir l'instance de production et l'instance de réception tout en focalisant notre attention sur Le Quotidien d'Oran.

#### **2.7.3.1. L'instance de production du discours journalistique**

Charaudeau (1994) définit l'instance de production comme étant « matériellement composée de différents éléments (personnes, matériel et système d'organisation) qui en font une entité composite » (Charaudeau, 1994 : 09). L'instance médiatique, dont celle de production du discours journalistique, renvoie « à l'instance globale de production qui intègre les différents acteurs qui contribuent à déterminer l'instance d'énonciation discursive » (Charaudeau, 2005 : 59). Elle est composée des acteurs de la direction du journal, de la programmation, etc.

---

<sup>12</sup> Que nous avons mentionnées dans les pages précédentes..

## **Chapitre II Le discours journalistique : mise en scène et contrat communicationnel**

---

Bien qu'elle se présente comme une entité composée de différents éléments, cette instance se résume en une figure majeure qui est le journaliste quelle que soit sa position au sein du journal : de bureau, de terrain, envoyé spécial, correspondant, spécialisé ou généraliste, etc. Ce dernier est en relation directe avec le lecteur et ce qu'il dit semble provenant de tout le journal. La mission première de cette instance est la transmission de l'information, mais elle est définie par d'autres rôles qu'elle remplit. Charaudeau (1994) en distingue cinq types :

- un rôle de chercheur de l'information : l'instance de production du discours journalistique est obligée de s'orienter vers l'origine de l'information, vers son lieu de production ;
- un rôle de pourvoyeur de l'information : l'instance productrice est confrontée à un nombre indéfini de faits qui peuvent devenir des informations, donc elle est obligée de faire un choix, une sélection ;
- un rôle de transmetteur de l'information : elle met en scène les informations sélectionnées en fonction de sa propre visée ;
- un rôle de commentateur : cette instance produit un discours explicatif établissant des relations de cause à effet ;
- un rôle de provocateur de débats.

Le journaliste, la figure emblématique de cette instance, ne peut être un simple pourvoyeur de l'information ou un simple médiateur entre le fait et le lecteur. L'information a besoin d'une interprétation qui tend à dévoiler ce qui est caché, à faire le lien entre les différents événements ou les différentes déclarations. Quant au Quotidien d'Oran, la variation et la multiplicité des instances productrices donnent au lecteur l'occasion pour faire la connaissance de toute l'équipe éditoriale, du rédacteur en chef jusqu'au simple journaliste. Alors que certains auteurs ont des compétences linguistiques plus élevées avec un style très soutenu, voire très littéraire, d'autres présentent une modestie se traduisant par un style très simple, voire pauvre. Cependant il est à montrer que ce point linguistique est d'un apport positif, car il permet d'avoir une instance réceptrice variée.

Des présidents, des ex-présidents, des ministres, des responsables dans différentes entités, des écrivains, des universitaires, des docteurs, des professeurs, des experts, des analystes, des journalistes et même des lecteurs contribuent avec leurs plumes dans la rédaction de différents articles relevant de la politique, la sociologie, l'économie, la culture, etc. Quelques noms constituent des figures emblématiques pour le lecteur algérien, lorsqu'on dit Le Quotidien

d'Oran on dit Kamel Daoud et El Guelil<sup>13</sup>. La variété et la richesse des styles et des registres exploités dans les articles du Quotidien d'Oran dévoilent une visée d'avoir un lectorat qui englobe tous les pôles de la société algérienne quels qu'en soient le niveau intellectuel, la position sociale, l'appartenance géographique ou même l'origine ethnique.

### **2.7.3.2. L'instance de réception du discours journalistique**

La figure majeure de cette instance est le lecteur comme le montre Charaudeau (1994): « Elle a pour rôle de prendre connaissance (lire) des informations qui lui sont présentées et de les interpréter selon ses propres besoins de savoir ou d'action » (Charaudeau, 1994 : 10). Charaudeau établit la distinction entre deux types d'instance de réception :

- L'instance cible : à laquelle s'adresse l'instance de production en l'imaginant.
- L'instance-public : celle qui reçoit en réalité l'information et qui l'interprète.

Charaudeau (1997:18) ajoute : « L'instance d'énonciation du discours (le journaliste) ne peut qu'imaginer le récepteur de façon idéale, c'est-à-dire le construire par hypothèse en destinataire supposé adéquat à ses intentions, et donc ne peut préjuger de l'activité interprétante réelle du récepteur ». L'instance cible est une construction imaginée à partir des enquêtes, des sondages et des hypothèses faits par l'instance de production afin de cerner son instance –public. L'instance cible est porteuse d'un « ensemble « flou » de valeurs éthico-sociales et « affectivo-sociales » (Charaudeau, 1997 :89). Elle peut être appréhendée en tant que cible intellectuelle ou affective.

La cible intellectuelle est censée penser, juger et évaluer. Elle a la capacité de comprendre et d'accéder à l'information. L'intérêt accordé à cette cible se reflète dans l'organisation et la structuration de l'information au sein du journal. L'importance qui lui est accordée réside dans la répartition des espaces sémiotique et rédactionnel du journal, consacrés à la vie politique et économique, à la vie sociale avec toutes ses activités (sport, santé, loisirs, nouveautés, sciences, etc.), et à l'information service (annonces, publicités, manifestations, activités culturelles, prévisions météorologiques, billetterie, etc.).

Contrairement à cette instance, la cible affective est une instance contrôlée, guidée par ses émotions et ses réactions irréflechies, loin de toute rationalité. Cette instance est objet

---

<sup>13</sup> Voir *Le rubriquage dans Le Quotidien d'Oran*, Raina Raïkoun et *Tranche de vie*, le chapitre I.

d'hypothèses déduites à partir d'enquêtes et de sondages effectués par l'instance de réception afin de prévoir ses affects et pouvoir ensuite choisir les sujets et adopter les stratégies qui lui (l'instance productrice) permettent de l'influencer et la séduire (cible affective). Ces procédés adoptés par l'instance de production vont lui permettre d'avoir une idée sur les compétences de compréhension de son public récepteur et son aptitude à décrypter les messages qui lui sont transmis. La conviction du lecteur-public constitue donc un défi pour tout journaliste ou équipe éditoriale, en général. C'est le lecteur réel qui se situe en dehors des limites imaginées par l'instance productrice, celui dont on essaye toujours de prévoir les réactions car il peut à n'importe quel instant être hors contrôle.

### **2.7.3.3. Le Quotidien d'Oran et son lectorat**

Herman et Lugin (1999b : 82) voient qu' : « Aucun journal - sauf peut-être certains journaux financés, comme les journaux syndicaux - ne peut échapper à « la logique commune qu'impose le marché, même aux plus politiques des journaux : atteindre un public le plus large possible, afin de réaliser les ventes et d'assurer les recettes publicitaires qui leur permettent de survivre ». Comment avoir un lectorat large ? Et comment survivre dans un monde où l'information est numérisée et gratuite ? Une question qui constitue un défi pour tout quotidien. Tout un continuum de choix s'offrent - ou plus exactement, d'impératifs s'imposent - à l'équipe rédactionnelle et éditoriale du journal.

Dans le but d'avoir un lectorat très large, Le Quotidien d'Oran accorde une importance particulière au contenu qu'à la forme. Il présente à ses lecteurs un contenu s'adressant à toutes les catégories sociales, ce qui lui assure un niveau de diffusion très large sur les territoires national et international. Le journal adopte une politique de prix qui est en adéquation avec cet objectif visé. Sur le plan formel, Le Quotidien d'Oran offre à ses lecteurs une maquette rénovée, en couleur avec une mise en page recherchée et renouvelée. D'après Mouriquand (1997 : 41) :

« Les médias vont décliner ce qui est proche du lecteur au plan géographique, affectif, intellectuel. D'où la solidité de la presse régionale. D'où les scores de la presse du cœur et du rêve. D'où les titres sur ou avec l'intention évidente de montrer au lecteur que l'on parle de lui en particulier. D'où la multiplication des éclairages censés aider la vie quotidienne du lecteur. Des rubriques entières, parfois des journaux entiers sont construits sous cet éclairage (le consumérisme, la santé, l'automobile) ».

La structuration des rubriques<sup>14</sup> et des titres du Quotidien d'Oran permet de développer un horizon d'attente qui vise à permettre au lecteur de retracer son propre parcours de lecture selon son champ d'intérêt. Le rubriquage ne dépend pas seulement d'une volonté affichée par l'équipe rédactionnelle pour rénover mais il dépend d'un autre critère. Selon Herman et Lugrin (1999b : 85) : « Rubriquer un journal paraît tellement tenir de l'évidence qu'un lecteur ne mesure sans doute pas de prime abord à quel point ce niveau de classement détermine, d'une part, le positionnement d'un journal, et d'autre part, sa place par rapport à ses concurrents ». Le marché de la presse algérienne<sup>15</sup> est très concurrentiel avec un taux considérable de journaux d'expression française dont *Liberté* et *El Watan*, deux quotidiens avec un taux de tirage très élevés et un lectorat très large.

La répartition des rubriques du Quotidien d'Oran le situe au carrefour des journaux populaires et ceux dits de qualité. D'une part il accentue l'information racontée, l'actualité sportive, les rubriques de divertissement, et développe, d'autre part, l'actualité politique et économique nationale et internationale. Il consacre des rubriques à la science, au débat et à l'analyse professionnelle. Ainsi, nous avons constaté que Le Quotidien d'Oran se veut un journal de proximité en privilégiant l'information régionale, en exploitant des thèmes qui relèvent de la vie quotidienne, en faisant parler les gens (lecteurs, citoyens, témoins, anonymes) et en mobilisant la passion du lecteur. Les titres des articles s'avèrent être façonnés de manière à impressionner, amuser, intriguer ou capter le lecteur et susciter son intérêt.

La variété et la richesse des instances productrices du Quotidien d'Oran ne sont pas dues au hasard. Chaque lecteur se trouve et trouve ce qu'il veut dans ce quotidien. Chaque journaliste, chaque expert et chaque spécialiste ont leur public. Le lecteur de *Tranche de vie* ne ressemble pas à celui de *Raina Raïkoum* ou d'*Analyse*. Les registres de langue qui varient entre le familier, le courant et le soutenu font du Quotidien d'Oran une grande maison qui rassemble toutes les couches sociales quels qu'en soient le niveau intellectuel, la préoccupation et la conviction personnelle ou politique. C'est ainsi que des lecteurs de toutes les catégories d'âge sont ciblés par cette diversité de thèmes abordés qui varient entre le politique, le social, l'économique et le culturel. Les gens qui s'intéressent aux différents sports, à la nouvelle technologie et aux nouveautés dans le domaine des automobiles et l'électronique ont leur part de pages consacrées à ces sujets variés. Bien que Le Quotidien d'Oran se veuille un journal international, l'information

---

<sup>14</sup> Voir le rubriquage dans le Quotidien d'Oran, chapitre I.

<sup>15</sup> Selon le site de la presse algérienne ([www.dz-algerie.info](http://www.dz-algerie.info)), on compte en Algérie, 94 journaux généralistes, dont 47 arabophones et 47 francophones.

locale y occupe une place prépondérante. Ce quotidien se présente comme un journal d'idées sans renoncer à sa mission d'information.

Ainsi, pour tout quotidien, la conquête d'un lectorat jeune paraît un enjeu très important : comment pouvoir séduire une catégorie majoritaire de la société algérienne ? Comment rajeunir son lectorat, dans une société où le taux de lecture, en général, est très bas par rapport à d'autres pays ? La conquête d'un lectorat jeune constitue pour Le Quotidien d'Oran et tout quotidien un défi car c'est de cette catégorie que va se concevoir et se constituer le futur lectorat du journal. Pour séduire cette tranche d'âge, le journal se concentre sur les loisirs : deux pages sont consacrées aux sports, le football en occupe la totalité. Si le sport attire une tranche masculine, les pages consacrées à la culture dont le cinéma, le théâtre, les spectacles, les manifestations scientifiques, les conférences, les cafés littéraires, la musique et à la technologie, ciblent la population étudiante et l'élite.

Pour les lecteurs qui ne lisent pas la version papier, le journal a mis à leur disposition un site internet, sur lequel ils peuvent lire les articles en format HTML, ou tout le numéro en version PDF. Tous les numéros, de 2009 jusqu'à nos jours, sont conservés en archive. Le lecteur peut y accéder sans difficulté.

Malgré cette volonté affichée par le journal pour séduire toutes les couches et les catégories sociales, l'équipe du journal se heurte à un autre obstacle : l'absence d'abonnés qui est due à la faiblesse des services postiers et l'absence de cette culture d'abonnement chez le lecteur algérien. Nous soulignons d'autres points négatifs : bien que le journal ait une page Facebook, la dernière publication sur ce réseau date de 2012. Vu l'absence de ce quotidien sur le réseau depuis cette date, le nombre des facebookeurs qui interagissent sur la page s'est réduit considérablement. Nous avons relevé 9738 de mention « j'aime ». Ce journal est inscrit sur Twitter mais il n'y est pas présent. Nous avons relevé un seul tweet qui date de 2010.

### **2.7.4. La finalité**

Pour Charaudeau (2005 : 53) :

« La finalité est la condition qui veut que tout acte de langage soit ordonné en fonction d'un but, d'un objectif. Elle se définit à travers l'enjeu de sens sur lequel repose l'échange, enjeu de sens qui doit permettre de répondre à la question : « On est là pour quoi dire ? ». La réponse à cette question, dans une



problématique dans l'influence se fait en termes de visées, car dans la communication langagière le but ne peut être qu'une tentative de faire entrer l'autre dans sa propre intentionnalité »

Le contrat de l'information journalistique est fondé sur une intentionnalité de nature contradictoire. Le discours de la presse écrite vise à faire savoir au lecteur l'information. Il doit tendre donc vers l'objectivité, mais il vise à faire ressentir. Dans ce cas, l'instance productrice doit exploiter des stratégies qui lui permettent de séduire l'instance réceptrice et capter son attention. Le discours journalistique se trouve donc au bord de deux visées : une visée d'information et une autre de captation.

### **2.7.4.1. La visée d'information**

L'instance productrice se charge à faire connaître à l'instance réceptrice ce qui se passe dans la vie sociale, politique, économique, etc. Cette visée met en œuvre deux activités langagières : la description, en relatant les événements qui se passent dans le monde, et l'explication, en éclairant l'instance réceptrice sur les facteurs déclencheurs du fait et sur ses effets. Charaudeau (1994 : 47) pose le problème de la vérité liée à la façon de relater les faits. Cette vérité n'est pas liée aux événements eux-mêmes ou aux conditions de leur apparition, mais à ce que Charaudeau (1997 :75) appelle les « conditions de véracité » : il s'agit de l'authentification des faits. Authentifier est selon Charaudeau (1997 :75) une activité qui consiste à faire croire à la coïncidence entre ce qui est dit par l'instance productrice et les événements relatés et décrits.

L'authentification s'appuie sur la désignation en faisant preuve par le « vu-dit-entendu<sup>16</sup> » en fournissant des moyens authentiques - ou présentés comme tels-pour faire croire l'information. Informer c'est dire « ce qui s'est passé », ce qui présuppose qu'il n'y a pas de coïncidence temporelle entre ce qui est dit et l'événement relaté. L'information serait dans ce cas une reconstitution. Charaudeau (1997 :76 ) pose le problème de la véracité de cette reconstitution, de son degré de vraisemblance, qui inscrit l'information entre le probable, l'impossible ou même l'inventé. L'authentification consiste aussi à rendre vraisemblable. Le discours de l'instance productrice se donne à croire que le dit est fidèle au fait et qu'elle le présente tel qu'il est passé dans la réalité.

---

<sup>16</sup> Dans le discours de la presse écrite, il s'agit plutôt du vu et du dit, alors que l'entendu est propre à la radio et à la télévision.

### **2.7.4.2. La visée de captation**

Tout journal vise à séduire un grand nombre de lecteurs. L'équipe éditoriale et rédactionnelle exploite tout procédé qui lui permet d'atteindre cet objectif. Selon Dulong et Quéré (1978) : « La presse n'a pas pour fonction de raconter des événements, mais celle de réactiver quotidiennement les repères – idéologiques dans un cas, territoriaux dans l'autre – par lesquels les individus se reconnaissent sujets d'une société » (Dulong & Quéré, 1978 : 24). Le discours de la presse écrite ne vise pas seulement à informer le lecteur. Il ne s'agit pas toujours de lui faire savoir des informations sur le fait, mais de lui faire ressentir aussi ce fait ou l'image qu'on veut lui en présenter, en usant de la dramatisation, et en jouant sur les émotions et les croyances populaires. La visée de captation est orientée vers l'instance de réception. Puisque le quotidien est en perpétuelle lutte, due à la concurrence imposée par les autres organes de la presse, les stratégies de captation sont les moyens les plus investis par le journal pour séduire son lectorat. Paperman (1992 :94) affirme:

« L'espace public est caractérisé par l'ajustement réciproque des conduites. Dans le cadre circonscrit par la coprésence et la coordination de l'action, nous sommes amenés à anticiper les comportements des autres, nous élaborons en permanence des hypothèses sur leurs lignes de conduite ; nous leur imputons alors des intentions, des dispositions, des sentiments. Ceux-ci interviendraient comme des «outils», sorte de catégorie opératoire dans une orientation pragmatique [...] les émotions sont des phénomènes publics, observables, rationnels »

L'instance productrice doit susciter chez l'instance de réception un intérêt à lire ce qui lui est présenté comme matière. La mise en scène du discours doit être fondée sur l'exploitation des croyances partagées et sur la prévision de la réaction du public, une réaction que le journal vise à provoquer chez son lectorat. Il doit donc jouer sur l'émotion et l'affectivité en traitant tout ce qui entre dans le cadre du répétitif, de l'ordinaire, du routinier, du tragique mais en cédant ainsi la place à l'insolite, à l'inattendu, à l'imprévisible, au prodigieux, à l'extraordinaire et à tout ce qui relève de la dramatisation.

### 2.8. La presse écrite en Algérie<sup>17</sup>

La presse écrite algérienne a traversé plusieurs étapes, des phases qui ont marqué son histoire et qui ont contribué à la constitution et la restitution de ses repères. Il est important de noter que les journaux algériens ont été influencés par les changements sociopolitiques et économiques qu'a connus le pays depuis son indépendance en 1962 jusqu'à nos jours, et qui ont donné naissance à des organes de presse reflétant la richesse et la multiplicité des tendances politiques et des idéologies des différentes couches de la société algérienne. De 1962 à 1988, les médias (télévision, radio, presse écrite) étaient sous le monopole du parti unique, le FLN. L'Etat prônait l'information et le discours qu'elle véhiculait. Durant cette époque, les médias étaient considérés comme « un secteur de souveraineté nationale ». La loi de l'information du 06 février 1982 assigne aux journalistes des rôles prédéfinis. Les médias devaient défendre les principes socialistes adoptés par le pouvoir.

Le paysage médiatique algérien a subi un nouvel essor après 1988<sup>18</sup> avec l'ouverture démocratique et l'inauguration de la loi sur l'information, le 03 avril 1990. L'article n°4 donne à toute personne, tout organe ou tout parti, le droit d'enquêter le monde d'information :

« L'exercice du droit de l'information est assuré notamment par : les titres et organes de l'information du secteur public, les titres et organes appartenant ou créés par les associations à caractère politique, les titres et organes créés par les personnes physiques ou morales de droit algérien, il s'exerce par tout support médiatique écrit, radiophonique, sonore ou télévisuel ».

Avec les aides financières de l'Etat et les privilèges accordés à la presse (réduction des coûts d'impression et de location des locaux), de nombreux journalistes quittent les journaux étatiques pour créer des journaux privés. Cette période est caractérisée par une ouverture

---

<sup>17</sup> Nous ne visons pas, dans cette dernière partie du chapitre à retracer le parcours historique de la presse écrite en Algérie - une tâche qui nous paraît absurde et abusive, vu son inutilité pour la recherche que nous effectuons - mais d'essayer de décrire et de comprendre, en *grosso modo*, les facteurs qui ont contribué à sa métamorphose, et dont *Le Quotidien d'Oran* n'était pas à l'abri.

<sup>18</sup>Le 4 octobre 1988, de jeunes manifestants protestent contre la hausse généralisée des prix et la raréfaction de produits nécessaires. Dans les quartiers populaires d'Alger, des voitures, des magasins et des marchés sont incendiés et dévastés. Les jours suivants, les manifestations se transforment en émeutes pour s'étendre aux grandes villes algériennes : *Oran, Constantine, Annaba, Tizi Ouzou et Bejaïa*. Suite aux événements, un ensemble de journalistes algériens dénonce le non-respect de la liberté et les atteintes aux droits de l'Homme. Des procédures de réforme sont entamées par le président Chadli Bendjedid qui annonce, le 10 octobre, l'organisation d'un référendum pour réviser la Constitution appliquée au pays depuis 1976 et instituer le principe de responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée Populaire Nationale. Un projet de réformes politiques est publié, ensuite, et qui instaure une séparation de l'État et du FLN et la liberté de candidatures aux élections municipales et législatives. L'Algérie connaît, ensuite, une nouvelle époque marquée par le multipartisme et la création d'organes médiatiques privés et publics.

démocratique – plus ou moins contrôlée – et une floraison d'un nombre incontestable de titres publics et privés dont les titres arabophones. L'émergence d'une nouvelle presse ayant un ton « plus ou moins libre » a coïncidé avec une décennie noire qui a bouleversé toute la société algérienne et qui a changé complètement ses repères. Vu cette situation d'instabilité politique et de crise économique très dures, plusieurs journaux n'ont pas résisté et ont disparu, surtout ceux qui avaient des subventions très réduites. Nous constatons aussi l'apparition – quoique timide – de journaux francophones dont *El Watan* et *Le Quotidien d'Oran*. Le Quotidien d'Oran est l'un des journaux qui ont métamorphosé le paysage médiatique en Algérie. Le journal a fait l'objet du premier chapitre où nous avons retracé son historique et nous avons décrit avec détails ses caractéristiques linguistiques et formelles.

Vers la fin des années 90 et le début des années 2000, quelques journaux, et dans une tentative de modernisation, créent des pages électroniques. *El Watan* était le premier quotidien à prendre le pas en 1997, suivi deux années plus tard par *Le Matin*, *Le Jeune indépendant* et *El-Khabar*. Kraemer (2003) remet en cause les points suivants : la sous utilisation d'Internet et des moyens technologiques par la presse algérienne, l'interactivité réduite entre les journaux et les lecteurs internautes, aucune différence entre la version papier et la version électronique du journal, la sous exploitation financière des sites des journaux, etc.

Ainsi, il s'avère important de noter que les journaux d'expression française en Algérie n'occupent pas une position rassurante. Le marché de la presse en Algérie est conquis jusqu'à aujourd'hui par la presse arabophone. Un classement effectuée par Media Sens, agence de conseil en publicité media et hors media, atteste que « Dans la presse écrite arabophone, Echourouk est le journal le plus lu et domine largement les autres titres avec un taux de 61,29%, suivi d'El Khabar (16,8%) et En-Nahar (7,8%), alors que la presse francophone reste dominée par El Watan, Liberté, Le Soir d'Algérie et Le Quotidien d'Oran » (Amel Adjou, Echourouk, le 07/09/2010). Nous constatons que le classement met Le Quotidien d'Oran au quatrième rang.

### **Conclusion**

Dans ce chapitre, nous avons tenté de décrire les contrats énonciatif et communicationnel du discours de la presse écrite. Pour ce faire, nous nous sommes appuyée sur les outils proposés par Charaudeau (1997,2005). Nous avons essayé d'apporter un éclairage sur quelques aspects théoriques dont les définitions et le statut sont un peu énigmatiques. La subjectivité, l'objectivité, l'effacement énonciatif en sont l'exemple. Nous avons étudié d'une façon concise le

## **Chapitre II Le discours journalistique : mise en scène et contrat communicationnel**

---

positionnement et le comportement énonciatifs du journaliste à travers des exemples extraits du Quotidien d'Oran.

Notre travail qui relève du domaine de l'analyse du discours médiatique a comme objectif d'étudier la fréquence des marqueurs polyphoniques dans les articles du Quotidien d'Oran. Nous partons du postulat suivant : le texte journalistique se caractérise par la coexistence d'un ensemble de voix que le journaliste convoque pour mettre en scène son discours. La cohabitation de voix avec celle du locuteur dans un même énoncé est appelé *polyphonie*, un terme qu'on impute au linguiste russe Bakhtine. Les études consacrées à la notion se développent pour donner naissance à toute une théorie avec des penchants différents. Cette notion fera l'objet du chapitre qui suivra.

---

**CHAPITRE III**

**ANCORAGE THEORIQUE**

---

## Introduction

Ce chapitre se fixe l'objectif de définir le concept clé de notre recherche la *polyphonie*, une notion qui, au fil des années, a pris plusieurs orientations théoriques, vu la multiplicité des champs d'application, en partant de la musique et en passant par la littérature avant de déboucher dans le champ de la linguistique. Nous présenterons ainsi quelques concepts fondamentaux qui relèvent de différentes théories, à savoir la théorie de dialogisme, la théorie de polyphonie linguistique et énonciative, la pragmatique linguistique, la théorie de l'argumentation dans la langue, la théorie des topoï et la théorie des stéréotypes. Ainsi, nous nous intéressons à la manière dont est appréhendé le sens de l'énoncé à travers et au sein de ces différentes approches. Nous essayerons d'illustrer chaque concept par un exemple que nous tirons de notre corpus ou que nous empruntons aux spécialistes à qui nous nous référons.

### 3.1. Le dialogisme

C'est au linguiste et philosophe russe Mikhaïl Bakhtine<sup>1</sup> qu'on accorde la création de la notion de *dialogisme*. Ses travaux (1970, 1977, 1978) qui s'inscrivent essentiellement dans le cadre des sciences humaines ont donné naissance à « une anthropologie de l'altérité » consistant dans le fait que l'autre joue un rôle important, essentiel, voire décisif dans la constitution du moi.

#### 3.1.1. Définition

Yaguello (1977), qui a introduit « Le marxisme et la philosophie du langage » – l'un des ouvrages de Bakhtine (1977) et dont elle est la traductrice – met l'accent sur le caractère global de la théorie du dialogisme : « Bakhtine [...] touche pratiquement à tous les domaines des sciences humaines, entre autres la psychologie cognitive, l'éthologie, la pédagogie des langues, la communication, la stylistique, la critique littéraire et pose en passant les fondements de la sémiologie moderne » (Yaguello *in* Bakhtine, 1977 :12). Bakhtine s'interroge, dans cet ouvrage, sur le rôle de l'autre dans l'accomplissement de la conscience individuelle :

---

<sup>1</sup> Mikhaïl Bakhtine (1895 à Orel, Russie-1975 à Moscou, Russie) est un historien russe né en 1895 à Orel, La Russie et mort en 1975 à Moscou. Ce théoricien de la littérature s'est également intéressé à la psychanalyse, à l'esthétique et à l'éthique, et a été l'un des précurseurs de la sociolinguistique. Les publications principales de Mikhaïl Bakhtine sont: *Le marxisme et la philosophie du langage*, *La méthode formelle en histoire littéraire*, *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, *Esthétique et théorie du roman*, *Esthétique de la création verbale*, etc.

« Je ne peux me percevoir moi-même dans mon aspect extérieur, sentir qu'il m'englobe et m'exprime [...] En ce sens, on peut parler du besoin esthétique absolu que l'homme a d'autrui, de cette activité d'autrui qui consiste à voir, retenir, rassembler et unifier, et qui seule peut créer la personnalité extérieurement finie; si autrui ne la crée pas, cette personnalité n'existera pas » (Bakhtine, 1977 : 141).

La conscience individuelle est le fait d'une interaction avec autrui. La lecture et la traduction françaises des travaux de Bakhtine à partir des années 1960 ont donné naissance à une nouvelle école d'analyse du discours qui considère le principe dialogique comme inhérent au discours, à la communication et au langage en général. A la fin des années 1960 et au début des années 1970, la lecture ainsi que la traduction des travaux de Bakhtine se faisaient dans un cadre interactif et interdisciplinaire impliquant la littérature, la sémiotique et la linguistique. Chaque spécialiste (Julia Kristeva en littérature, Jean Peytard en analyse du discours, Oswald Ducrot en linguistique et pragmatique, etc.) abordait les termes *énoncé*, *parole*, *discours*, *types de discours*, *polyphonie* et *dialogisme* selon son champ d'inscription.

Kristeva (1967) est la première à aborder la notion de *dialogisme* dans son fameux article *Bakhtine, le mot, le dialogue et le roman* (1967). Pour elle, et en se basant sur les propos de Bakhtine, tout texte dialogue avec les autres textes. Elle s'accorde avec lui sur le fait que le dialogisme est inhérent au langage humain et même à la communication. L'intérêt accordé aux travaux de Bakhtine s'est élargi davantage. La sémioticienne consacre le troisième chapitre de son ouvrage *Le Texte du Roman* (1970) aux apports de ce linguiste au domaine de l'analyse du discours romanesque. Elle emprunte à Bakhtine le terme de *polyphonie* pour présenter ce qu'elle appelle « le roman polyphonique moderne ».

Les études portant sur les deux concepts *dialogisme* et *polyphonie* vont ensuite s'élargir pour conquérir d'autres champs d'analyse tels que la linguistique, l'analyse du discours, l'argumentation, la rhétorique et la pragmatique. A partir de 1980, le terme de *polyphonie* va avoir un nouvel essor avec les travaux de Ducrot (1980b, 1984) qui va proposer une conception pragmatico-linguistique de la polyphonie. Peytard (1989) va, de son côté, intégrer les termes *polyphonie*, *dialogisme* et *interdiscours*, empruntés à Bakhtine, au domaine de l'analyse du discours. Les recherches se multiplient avec des études ambitieuses dont les auteurs sont : Anscombe (1994, 2005, 2006, 2009), Nølke, Fløttum et Norén (2004), Bres (2005), Vion (2002, 2005), Haillet (2002), Rabatel (2003), etc.



En rompant avec les postulats antérieurs posés et imposés par le structuralisme saussurien, Bakhtine propose une nouvelle théorie de l'énoncé fondée sur un principe dialogique. L'énoncé ne peut être une simple actualisation d'une langue immanente, mais c'est le résultat et le produit d'une interrelation entre les interlocuteurs. Bakhtine remet en cause les théories du langage fondées sur la conscience individuelle de l'énonciation. Il propose une théorie du langage fondée sur le dialogisme, l'interaction verbale et la communication. Pour lui: « [...] ce n'est pas l'activité mentale qui organise l'expression, mais au contraire c'est l'expression qui organise l'activité mentale, qui la modèle et détermine son orientation » (1977: 122-123). Il en résulte donc qu'on parle en communiquant, et on communique en interagissant. Ainsi, le locuteur ne peut parler sans emprunter des mots à d'autres locuteurs, d'une manière consciente ou inconsciente. Bakhtine ajoute : « le centre nerveux de toute énonciation, de toute expression, n'est pas intérieur, mais extérieur : il est situé dans le milieu social qui entoure l'individu » (1977 : 134). Cela signifie que la langue, la parole et la communication ne doivent pas être considérées comme des actes individuels mais comme une activité sociale régie par des relations dialogiques. C'est le principe dialogique selon lequel la langue n'est pas un système abstrait.

La notion de *dialogisme* renvoie à toute forme de présence d'autrui dans le discours. Le discours ne peut être que le produit d'un processus d'une interaction entre la conscience du locuteur et celle de l'autre, de laquelle elle s'inspire et à laquelle elle répond. Ainsi, les mots de la langue portent les marques et les traces de ses utilisateurs. Bakhtine (1984) ajoute: « Un énoncé présuppose toujours des énoncés qui l'ont précédé et qui lui succéderont ; il n'est jamais le premier, jamais le dernier » (1984 :355). Tout énoncé est en relation permanente avec des énoncés antérieurs et d'autres à venir. Sa production d'un énoncé n'est en réalité qu'un maillon dans une chaîne infinie qui représente la communication en général. De ce fait, l'énoncé est le résultat de l'interaction du locuteur avec un destinataire. L'énoncé est donc un petit drame intégrant le locuteur, l'objet et l'allocutaire, alors que l'élément extra-verbal constitue la trame dans laquelle se joue ce drame. L'énoncé entretient aussi des relations avec un ou d'autres discours portant sur le même objet. Il est, selon Bakhtine, un lieu où cohabitent différentes voix, différents points de vue et discours provenant de sources multiples.

### 3.1.2. Les types de dialogisme

Il est évident que les mots de la langue ne sont pas neutres. Chaque mot qu'on emploie dans la communication porte en lui-même les évaluations des autres sujets d'après leurs expériences. On ne reçoit les mots que par la voix d'autrui. Cela les met toujours en perpétuel changement. Le mot est d'après Bakhtine, un pont entre le locuteur et l'interlocuteur, il est leur territoire commun. Il ajoute (1970 : 279) :

« Le mot n'est pas une chose, c'est le milieu toujours dynamique, toujours changeant, dans lequel s'effectue l'échange dialogique. Il ne se satisfait jamais d'une seule conscience, d'une seule voix. La vie du mot, c'est son passage d'un locuteur à l'autre, d'un contexte à l'autre, d'une collectivité sociale, d'une génération à l'autre. Et le mot n'oublie jamais son trajet, ne peut se débarrasser entièrement de l'emprise des contextes dont il a fait partie ».

Les mots de la langue sont chargés des expériences des autres sujets, de leurs visions, de leur appartenance. Cela signifie en d'autres termes l'*altérité* ou l'aliénation constitutive dont parle Bakhtine : l'homme ne peut pas construire sa propre langue pour ses propres besoins. La langue qu'il parle n'est en réalité qu'un héritage. Les mots de cette langue ont été employés par l'autre, ils portent donc les traces de la présence et les marques des usages d'autrui. L'altérité est donc une dimension constitutive de tout discours ou énoncé, qui n'est en réalité qu'une reformulation des énoncés ou des discours d'autrui. De ce fait, l'énoncé ne peut être appréhendé d'une façon close comme le faisait l'analyse structurale. En effet, on traitait l'énoncé en fonction de ses aspects internes, en excluant cet aspect extérieur constitutif de tout discours. C'est ce qu'on appelle le *dialogisme constitutif* qui consiste, selon Bakhtine, dans le fait que la conscience du sujet n'est en réalité qu'une intériorisation de discours extérieurs.

D'un autre côté, chaque énoncé ou chaque discours nous permet de reconnaître et même de reconstruire les énoncés ou les discours antérieurs. Il s'agit donc du *dialogisme interdiscursif*, selon lequel, le sujet parlant ne peut être l'origine du sens de l'énoncé mais un co-acteur dans un processus de reconstitution incessante de signification, déclenché par un ensemble infini de discours réels ou éventuels. Le discours rencontre les discours d'autrui qui portent sur le même objet et il entre en interaction avec eux. C'est ce que Bakhtine nomme « relation dialogique avec la parole d'autrui dans l'objet » (Bakhtine, 1978 : 105). Cette dimension peut rejoindre

actuellement la notion d'*intertextualité*<sup>2</sup>. Si cette notion d'intertextualité consiste dans la relation qu'entretient un texte avec d'autres, le dialogisme interdiscursif renvoie au fait que tout texte, tout énoncé ou tout discours ne constituent qu'une réponse à des textes, des énoncés ou des discours antérieurs.

A côté du dialogisme constitutif et interdiscursif, il faut citer une troisième dimension, *le dialogisme interlocutif*. La production de tout discours est déterminée par l'autre locuteur qui le reçoit. En d'autres termes, le sujet parlant module son discours en fonction de son interlocuteur et de sa réception de ce discours. Le discours du locuteur est issu des hypothèses qu'il fait de son interlocuteur. Ces hypothèses lui permettent de prévoir la réaction de son partenaire sous forme d'écoute, de compréhension, d'objections, etc. Ce qui lui donne la chance d'organiser son discours de sorte qu'il prévienne ces faits et puisse persuader son allocataire ou le séduire.

### 3.1.3. *Dialogisme, intertextualité et interdiscours*

Kristeva (1969) s'est fortement inspirée de Bakhtine pour introduire la notion d'*intertextualité* :

« Le mot (le texte) est un croisement de mots (de textes) où on lit au moins un autre mot (texte) [...] Tout texte se construit comme mosaïque de citations, tout texte est absorption et transformation d'un autre texte. A la place de la notion d'intersubjectivité s'installe celle d'intertextualité, et le langage poétique se lit, au moins comme double. » (Kristeva, 1969 : 84-85)

Kristeva affirme que tout mot (ou texte) est dialogique et ne peut être conçu que dans un espace dialogique. Le caractère dialogique est inhérent à tout mot, tout texte et tout discours, selon Bakhtine. Le discours serait dans ce cas une entité traversée par d'autres, car « Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense » (Bakhtine in Todorov, 1981 : 98). C'est ce que Maingueneau (2002) appelle *interdiscursivité*. En partant de cette idée, l'*interdiscours* désigne : « [...] l'ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite » (Maingueneau, 2002 : 324). Maingueneau cite plusieurs exemples : les locutions et énoncés figés qui sont attachés à un mot et qui constituent des entités

<sup>2</sup> A suivre dans la section (1.3), *Dialogisme, intertextualité et interdiscours*.

discursives qui donnent une valeur symbolique au mot auquel ils sont attachés. Ainsi, une définition d'un dictionnaire, une strophe de poème, un roman et d'autres entités sont aussi marqués par l'interdiscursivité. Les trois notions *dialogisme*, *intertextualité* et *interdiscours* renvoient donc au même fait.

### 3.2. La polyphonie

Nous nous intéressons, dans cette partie, à la polyphonie linguistique et énonciative telle que décrite par Ducrot (1984, Chapitre VIII). Nous présentons les principes de bases de cette théorie et les moyens qu'elle investit pour l'analyse de l'énoncé. Nous commencerons d'abord par la définition du concept en question.

#### 3.2.1. Définition

Le mot *polyphonie* vient du grec *poluphônia* qui signifie d'après les étymologistes une multiplicité de voix ou de sons. Ce mot a été utilisé pour la première fois par les musiciens. Dans le langage musical, le terme correspond à deux mots : *poly* qui signifie *plusieurs*, et *phonê* qui signifie *sons*. Il s'agit donc d'un chant à plusieurs voix. Le terme *voix* renvoie, dans le domaine de la musique, à une ligne mélodique réalisée par un ou plusieurs sons. Bakhtine (1929) emprunte le terme de *polyphonie* à la musique pour le transposer à la littérature. La polyphonie bakhtinienne désigne une pluralité de voix dans un discours romanesque. Bakhtine voit que la polyphonie caractérise le roman de Dostoïevski<sup>3</sup>, en particulier, et le roman moderne en général. Les romans de Dostoïevski mettent en scène des personnages en interrelation et en interaction dialogiques.

La notion de polyphonie désigne, dans sa conception générale, la présence de voix multiples dans un énoncé ou un discours. Ces voix diffèrent de celle du producteur de l'énoncé. Contrairement à la théorie traditionnelle de l'énoncé, la théorie de la polyphonie dénonce ce qu'on appelle l'unicité du sujet parlant. Ce dernier n'est pas le seul à faire entendre sa voix dans l'énoncé ; il n'est pas le seul à s'y exprimer. Tout énoncé est constitué de plusieurs voix superposées.

---

<sup>3</sup> Fédor Mikhaïlovitch Dostoïevski est un écrivain russe né à Moscou en 1821 et mort à Saint-Petersbourg en 1881. Ses œuvres principales sont : *Mémoires écrits dans un souterrain* (1864), *Crime et Châtiment* (1866), *le Joueur* (1866), *l'Idiot* (1868-1869), *l'Éternel Mari* (1870), *les Possédés* (1871-1872), *Journal d'un écrivain*, *l'Adolescent* (1875). Ce romancier est l'un des fondateurs du roman moderne. Il a fait l'objet d'étude des écrits de Bakhtine (1970).

### 3.2.2. La polyphonie linguistique

#### 3.2.2.1. Présentation

Les linguistes occidentaux ont découvert, grâce à la traduction des ouvrages de Bakhtine, que la théorie de la polyphonie peut prendre comme appui l'énoncé et non pas seulement le texte littéraire. Les linguistes français, dont Oswald Ducrot (1980b, 1984), ont manifesté un intérêt croissant à cette nouvelle théorie. Si la notion de polyphonie a, chez Bakhtine, une conception littéraire, chez Ducrot, le concept est employé dans le cadre de l'analyse linguistique de l'énonciation. La polyphonie linguistique de Ducrot partage avec le dialogisme bakhtinien un principe qui s'appuie sur le refus de l'unicité du sujet parlant. La thèse de Ducrot (1980b) :

« [...] permet lorsqu'on interprète un énoncé, d'y entendre s'exprimer une pluralité de voix, différentes de celle du locuteur, ou encore comme disent certains grammairiens à propos des mots que le locuteur ne prend pas à son compte, mais met, explicitement ou non, entre guillemets, une « polyphonie » (Ducrot, 1980b :44)

Malgré cette nouvelle vision dans l'appréhension de l'énoncé, Ducrot n'a pas proposé une définition claire des notions clés de son approche, et dont la *polyphonie*. Il ne présente le plus souvent qu'un concept à l'aide d'un autre. Nous signalons ainsi, dans la citation précédente et celles qui suivront, l'usage « abusif » de la notion de *voix* pour la présentation de sa conception polyphonique de l'énoncé:

« [...] c'est l'objet propre d'une conception polyphonique du sens que de montrer comment l'énoncé signale, dans son énonciation, la superposition de plusieurs voix » (1984: 183)

« [...] plusieurs voix parlent simultanément » (1984: 171)

« D'où l'idée que le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut y faire apparaître des voix qui ne sont pas celles d'un locuteur » (1984: 183)

Comment peut-on définir une notion à l'aide d'une autre, dont on n'a pas précisé le sens exact ? La réponse nous vient de Nølke (2013 :20) :

« Ducrot n'a jamais développé une théorie de la polyphonie à proprement parler. Il s'agit plutôt d'un volet de la théorie de l'argumentation dans la langue (TAL) qu'il a développée avec Jean-Claude Anscombe [...] Une conséquence en est qu'il n'a pas proposé de définitions des notions centrales qu'il se contente de caractériser de manière informelle »

Nous voyons, à l'instar de Nølke, que les écrits de Ducrot (1980b, 1984) ne constituent qu'une continuité de la théorie de l'Argumentation dans La Langue (TAL)<sup>4</sup>. Pour être plus précise, nous dirons que les travaux de Ducrot sur la polyphonie ont apporté une explicitation de quelques phénomènes linguistiques et une réponse à quelques questionnements auxquels la théorie de l'Argumentation dans La Langue n'a pas trouvé de réponses. L'étude de quelques faits de langue (*négation, mais, même*, etc.) se situe au carrefour des deux approches.

Cependant, nous ne nous accordons pas avec Nølke lorsqu'il qualifie d'« informelles » les définitions proposées par Ducrot. Ses écrits sur la notion de *polyphonie*, datent de 1980, ils sont donc récents. Ainsi, sa conception des termes qui y sont attachés est passée par des étapes, où il remodelait à chaque fois les définitions proposées antérieurement. En outre, ces écrits ne constituent en réalité que les prémisses d'une théorie qui a commencé à avoir forme dans les dernières années avec la théorie de ScaPoline<sup>5</sup>, de Praxématique<sup>6</sup> et d'autres recherches qui prennent comme objets d'étude quelques faits de langue tels que la *modalisation* (Robert Vion), la *négation* (Henning Nølke), le *conditionnel* (Pierre Patrick Haillet), etc.

Selon Ducrot (1980b, 1984), chaque énoncé fait entendre plusieurs voix, différentes de celle du locuteur, et qu'il appelle *énonciateurs*. Dire qu'un énoncé est polyphonique présuppose l'existence de trois éléments fondamentaux que Ducrot (2009) considère comme des atomes :

<sup>4</sup> Cf. L'argumentation, section 3.4.

<sup>5</sup>Fortement inspirée par les travaux d'Oswald Ducrot (1980, 1984), la Théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique vise « le sens polyphonique des énoncés ; c'est-à-dire la description sémantique de l'énoncé donnée par le linguiste » (Nølke, 2009 : 82). L'objet d'étude de cette théorie est l'ancrage linguistique du sens polyphonique. La ScaPoline distingue **Le locuteur-en tant que constructeur (LOC)**, c'est lui qui assume la responsabilité de l'énonciation et **les points de vue (pdv)** qui sont en réalité des entités sémantiques ayant une source. Cette source correspond à l'*énonciateur* de Ducrot. Le locuteur et l'énonciateur sont des **êtres discursifs (ê-d)** reliés aux points de vue par des **liens énonciatifs**. Ces liens énonciatifs se répartissent en trois types : le lien de responsabilité, le lien de réfutation, et les liens de non-responsabilité. Pour plus de détails Cf. Nølke (1993,1994, 2009), Nølke, Fløttum et Norén (2004).

<sup>6</sup> La Praxématique est née d'une lecture critique des dichotomies structuralistes : langue /parole, signifiant/signifié, synchronie/diachronie. La Praxématique refuse ces postulats structuralistes qui, selon Bres (1998), ne font qu'autonomiser la langue de ses conditions de production. Les phénomènes linguistiques ne sont plus des faits isolés mais des *praxis linguistiques*, c'est-à-dire « des activités de production de sens reliées aux autres praxis sociales » (Bres, 1998 :22). La Praxématique est donc une sociolinguistique qui se propose à décrire le sens comme une production sociale conflictuelle.

- une attitude du locuteur de l'énoncé ;
- un contenu ;
- un ou des énonciateurs.

Ces trois éléments vont être détaillés dans les pages qui suivront. La polyphonie se déclenche dès qu'il y a deux voix qui s'expriment au sein de l'énoncé, même si ces deux voix renvoient au même locuteur. C'est le cas de l'exemple suivant du ministre de l'intérieur français qui déclare à la suite de troubles :

- L'ordre sera maintenu coûte que coûte. (Ducrot, 1980b : 39)

L'énoncé est un cas de dédoublement énonciatif qui permet au locuteur (le ministre de l'intérieur français) d'avoir deux positions différentes au sein du même énoncé. Il fait entendre deux voix: un énonciateur qui fait des promesses en direction des bons citoyens et un autre qui lance une menace en direction des sources des troubles.

La théorie de la polyphonie fait la distinction entre les termes suivants :

- *phrase, énoncé et énonciation* ;
- *sens et signification* ;
- *sujet parlant, locuteur et énonciateur*.

Nous présentons ces notions clés dans les pages qui suivront.

### 3.2.2.2. *Phrase / énoncé*

La phrase est l'objet de la linguistique, c'est une entité abstraite qui correspond à un ensemble de mots combinés selon des règles syntaxiques (Ducrot, 1972/1991 : 279-280) :

« Par phrase, j'entendrai ce que les anglais appellent sentence-type, c'est-à-dire le matériel linguistique qui fait l'objet de la parole, la combinaison de signes que l'on essaie de faire apparaître à travers une suite de sons ou de lettres. Il s'agit donc d'une entité abstraite, qui n'est pas perceptible en elle-même, mais seulement à travers ses manifestations concrètes ».

Ceci dit, la phrase n'appartient pas à l'observable ou au donné, c'est « un être linguistique abstrait, identique à lui-même à travers ses diverses occurrences » (Ducrot, 1979: 21). Elle se

distingue par sa structure syntaxique et par sa signification produite par les mots qui la composent. Elle est donc un élément de l'objet théorique. Etant donné qu'elle est l'objet abstrait, la phrase ne peut être utilisée par les locuteurs d'une communauté pour la communication. Ils communiquent en échangeant des énoncés qui sont le produit d'une énonciation particulière de la phrase. Ducrot (1972/1991 : 279-280) définit l'énoncé comme :

« [...] la réalisation d'une phrase sous la forme d'une séquence sonore ou graphique déterminée, localisée en un point déterminé de l'espace et du temps. On ne devra donc pas dire qu'un énoncé a été plusieurs fois répété, mais qu'il y a eu plusieurs énoncés d'une même phrase. L'énoncé peut ainsi se définir comme une occurrence de phrase, ce que les anglais appellent sentence-token ».

Un énoncé est en effet une phrase contextualisée, c'est-à-dire employée dans une situation de communication. C'est une manifestation en surface de cette structure profonde, la phrase. Supposons qu'un locuteur dit dans deux moments différents : « Il pleut ». Il s'agit de deux énoncés pour une seule phrase. Cette phrase peut être dite par des personnes différentes ou par la même personne dans des moments différents. Ces occurrences sont des observables qu'on appelle « énoncés ». L'énoncé constitue alors un fragment de discours. Puisqu'il correspond à l'énonciation de la phrase, son étude relève du champ de la pragmatique, contrairement à la phrase qui appartient au linguistique. Si la notion de la phrase fait l'objet d'une théorie qu'on appelle la grammaire, l'énoncé serait l'objet observable qui fait partie du discours.

### 3.2.2.3. *Sens / signification*

Il s'avère nécessaire de faire la différence entre la signification de la phrase et le sens de l'énoncé. Ducrot postule qu'il y a une différence de statut méthodologique et une différence de nature entre les deux concepts. La signification est le résultat d'indications linguistiques composant la phrase, les instructions. Selon Ducrot (1980b), la signification de la phrase « contient surtout (...) des instructions données à ceux qui devront interpréter un énoncé de la phrase, leur demandant de chercher dans la situation de discours tel ou tel type d'information et de l'utiliser de telle ou telle manière pour reconstruire le sens visé par le locuteur » (Ducrot, 1980b : 33-34) alors que le sens est propre à l'énoncé. La signification est un ensemble d'instructions qui aident le linguiste (ou une autre personne) à interpréter l'énoncé. Ainsi dans l'exemple « Il pleut », la signification peut contenir une instruction exigeant l'endroit dont on



parle (de quel endroit parle-t-on ?). Le présent de l'indicatif dans « pleut » donne une instruction sur la période et permet d'y attacher l'assertion faite par le locuteur.

Chaque énoncé a son sens qui « n'apparaît donc pas comme l'addition de la signification et de quelque chose d'autre, mais comme une construction opérée, compte tenu de la situation de discours, à partir des consignes spécifiées dans la signification » (1984 : 182). Pour le linguiste, le sens appartient aux faits ou à l'observable. L'énoncé n'est en réalité qu'une occurrence particulière. Il résulte de l'usage de la phrase dans une situation bien déterminée. De ce fait, une phrase + une situation d'énonciation = un énoncé. Le sens de l'énoncé résulte de la mise d'un contenu abstrait (la phrase) dans une situation d'énonciation. Cependant, il faut noter que le sens donné diffère du sens visé. Le sens n'est pas la propriété d'un énoncé isolé. L'interprétation d'un énoncé doit prendre en considération la visée du locuteur. L'allocutaire s'efforce de reconstruire le sens visé à partir d'un sens donné.

#### **3.2.2.4. *Énonciation***

Chaque énoncé est le résultat d'un événement historique unique, l'énonciation. Ducrot (1980b : 33-34) la définit comme suivant:

« J'appellerai « énonciation » l'événement, le fait que constitue l'apparition d'un énoncé [...] Je donne en effet à ce concept une fonction purement sémantique. Pour qu'il puisse la jouer, je demande seulement qu'on m'accorde que des énoncés se produisent... : ce dont j'ai besoin, c'est que l'on compte parmi les faits historiques le surgissement d'énoncés en différents points du temps et de l'espace. L'énonciation, c'est ce surgissement ».

L'énonciation est donc l'évènement historique qui constitue la réalisation de l'énoncé. C'est l'activité psycho-physiologique impliquée par la production de l'énoncé et conditionnée par des influences sociales (Ducrot, 1984 : 178). Ainsi, toute production d'un énoncé dépend de quelques conditions qui constituent la situation d'énonciation, c'est ce qu'on appelle « moi – ici – maintenant ». Chaque énoncé est produit par une instance « moi », dans un lieu bien déterminé « ici » et dans un moment précis « maintenant ». L'instance qui produit l'énoncé est appelée « locuteur ».

### 3.2.2.5. Au-delà de l'unicité du sujet parlant

Toute mise en scène d'un énoncé ou toute énonciation fait référence à des instances énonciatives différentes. Ducrot (1984) rejette l'idée de l'unicité du sujet. Chaque énoncé présuppose un sujet parlant, un locuteur et un ou plusieurs énonciateurs, trois notions qui se prêtent souvent à la confusion. On reproche souvent aux linguistes structuralistes qui ont précédé Ducrot le fait qu'ils confondent ces trois termes comme s'ils étaient des synonymes. Ducrot établit la distinction entre ces trois notions fondamentales en s'inspirant de Bakhtine (1970) et Genette (1972 /1983) qui font la différence entre auteur, narrateur et personnage. Le sujet parlant, le producteur empirique de l'énoncé et l'équivalent de l'auteur, alors que le locuteur et l'énonciateur correspondent respectivement au narrateur et au personnage.

#### 3.2.2.5.1. *Sujet parlant*

Le *sujet parlant* est d'après Ducrot (1984), un être empirique, un individu du monde. Il renvoie au producteur effectif de l'énoncé. C'est l'être psychosociologique à qui est attribuée l'origine de l'énoncé. C'est l'être physique qui peut ou ne peut pas être déterminé. Il renvoie à l'individu ou les individus dont l'effort physique et moral donne lieu à l'énoncé. Il est donc extérieur à l'énoncé. Il diffère du *locuteur*, l'être déterminé par le sens de l'énoncé et présenté comme le seul responsable de l'énonciation. Le sujet parlant fait référence à l'extralinguistique.

Ainsi, dans notre corpus, le sujet ou les sujets parlants sont des journalistes, des spécialistes, des universitaires et des responsables dont les noms sont mis en bas ou en tête de l'article, des citoyens ou des personnes dont les noms sont mis avant ou après les propos cités. Mais parfois l'identification du sujet parlant n'est pas aussi facile que cela. Le nom du journaliste inscrit en haut ou en bas de l'article n'indique pas forcément qu'il est le sujet parlant ou qu'il est le producteur effectif des propos, car il peut s'agir de toute l'équipe éditoriale, d'un autre journaliste, du rédacteur en chef, du directeur du journal, etc. La notion de producteur peut faire référence à la personne qui a produit physiquement l'énoncé, qui l'a écrit, qui l'a tapé, qui l'a dicté, qui en a mis la forme, qui l'a mis en forme, etc. Il faut donc prendre en considération tous les éléments extérieurs qui contribuent ou qui ont contribué à la production de l'énoncé et dans ce cas l'étude du sujet parlant relèverait plutôt de la sociolinguistique et de la psycholinguistique que de la linguistique puisqu'il s'agit d'une instance extérieure à l'énoncé.

### 3.2.2.5.2. *Locuteur*

Le *locuteur* renvoie à l'instance à laquelle est imputé l'énoncé dans sa matérialité phonique ou scripturale. Ducrot(1984) le définit comme « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé »(Ducrot, 1984 : 193). Le locuteur, l'être du discours, est différent du sujet parlant, l'être empirique, l'auteur effectif de l'énoncé. La présence du locuteur est exprimée par des marques linguistiques qui révèlent sa position vis-à-vis de son énoncé et son allocutaire. A chaque énoncé correspond un locuteur unique – même s'il y a une pluralité d'instances productrices comme dans le cas des énoncés dont le producteur est collectif. C'est le cas des discours émanant d'une équipe de recherche, d'une entité éditoriale, etc., et qui sont considérés comme un seul locuteur – dont les déictiques dénoncent la présence dans l'énoncé. Selon Rabatel (2003) : « Le locuteur (L) est l'instance qui profère un énoncé (dans ses dimensions phonétiques et phatique ou dans ses réalisations scripturales) selon un repérage déictique à partir d'un ego, hic et nunc ou selon un repérage indépendant de sa situation d'énonciation » (Rabatel, 2003 : 132). La présence du locuteur dans l'énoncé est marquée par l'usage de la première personne, mais pas dans tous les cas.

Dans notre corpus, il est rare que le locuteur (souvent le journaliste) s'exprime à travers la première personne. Nous savons très bien que le discours de la presse écrite est marqué dans sa majorité – malgré la présence de quelques articles à la première personne, tels que les articles rédigés par des spécialistes ou les articles de fond – par l'effacement énonciatif<sup>7</sup>, et plus particulièrement lorsqu'il s'agit des articles d'information:

- 1) Des travaux ont été entamés au cours de la semaine dernière dans la commune côtière de Mers El-Kébir, sur le territoire de la daïra d'Aïn El-Turck, pour procéder à l'aménagement des espaces verts et à la restauration du mobilier urbain.

Mardi 03 janvier 2012, p.13.

---

<sup>7</sup>Voir l'effacement énonciatif, chapitre II.

Le locuteur de cet énoncé est identifié au journaliste malgré l'absence de toute marque linguistique qui l'indique. Il s'agit d'un énoncé tiré d'un article d'information qui se caractérise par l'effacement de l'instance énonciatrice. Nous ressentons l'existence latente de l'expression introductrice « Je vous informe que ».

Dans le cas des différentes formes du discours relaté, les marques d'inscription du locuteur sont bien déterminées :

- 2) « Nous sommes en train de signer ces jours-ci les contrats relatifs au projet que nous avons élaboré avec les Emiratis et les Allemands pour la fabrication de camions en Algérie », a déclaré, jeudi, le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Mohamed Benmeradi.

Samedi 04 février 2012, p.03.

- 3) Une vieille dame apostrophe le jeune soldat : « Mon fils est insoumis. Il a 24 ans mais il refuse de faire son service national. Je vous en prie, envoyez les gendarmes pour l'incorporer de force. Je n'en peux plus avec ce vaurien qui finira en prison ». Le soldat répond gentiment : « Votre fils doit se présenter en personne pour retirer son ordre d'appel ».

Lundi 05 janvier 2015, p.02.

Dans (2), il y a deux locuteurs :

- Un locuteur citant identifié à l'aide de l'incise « a déclaré, jeudi, le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Mohamed Benmeradi », et qui renvoie au journaliste.
- Un locuteur cité : Le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Mohamed Benmeradi.

Dans (3), nous distinguons :

- Le locuteur de l'énoncé : le journaliste qui cite les propos de deux locuteurs différents.

- Deux locuteurs cités : *la vieille dame et le jeune soldat*.

Nous dirons qu'il y a un locuteur unique dans (1), alors que dans (2) et (3), le locuteur se dédouble en faisant apparaître dans une énonciation attribuée à lui, une ou des énonciations imputées à un ou d'autres locuteurs. Dans d'autres situations, il peut s'agir d'un locuteur collectif, anonyme ou des deux comme dans l'exemple suivant :

- 4) A propos du carburant pollué, le représentant de l'UNIPREST à Oran nous a exprimé son regret de voir ce carburant encore en circulation sans que Naftal ne soit en mesure de communiquer sur l'origine de cet incident.

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, p.03.

- 5) Puisque nous importons de tout, pourquoi ne pas importer des politiciens avec des «plans» ?

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, p. 11.

- 6) Gouverner c'est, dit-on, prévoir.

Mardi 11 janvier 2011, p. 02.

Dans (4) le locuteur est représenté par le pronom personnel *nous* qui renvoie au journal, le journaliste est donc le porte-parole de toute l'équipe éditoriale. Dans (5) le *nous* renvoie aux Algériens dont le journaliste s'exprime au nom. Dans (6) le pronom *on* renvoie à un locuteur représentant une communauté collective et indéterminée.

Nous constatons une survalorisation du locuteur chez Ducrot. C'est le metteur en scène et le maître de l'énonciation. Il a plusieurs tâches à accomplir :

- produire l'énoncé ;
- mettre en scène des énonciateurs ;
- leur attribuer des points de vue ;
- en distribuer les rôles ;
- avoir des attitudes envers ces points de vue et ces énonciateurs ;
- s'inscrire dans l'énoncé ou s'en effacer en s'identifiant à l'un de ces énonciateurs ;

- identifier ou non son allocataire à l'un de ces énonciateurs.

La responsabilité du locuteur réside d'abord dans le choix des énonciateurs et des points de vue qui leur sont attribués. Il adopte des attitudes vis-à-vis de ces énonciateurs et des points de vue qu'il leur attribue. En outre, il a la responsabilité de donner des indications sur l'identité de ces énonciateurs tout en s'y assimilant ou en s'en distanciant, comme il peut assimiler son allocataire ou un tiers à tel ou tel énonciateur.

### 3.2.2.5.3. Le locuteur (*L*) / le locuteur ( $\lambda$ )

Chez Ducrot (1984), le locuteur englobe deux instances : le locuteur en tant que tel, *L*, et le locuteur en tant qu'être du monde ( $\lambda$ ). Le locuteur en tant que tel est le locuteur responsable de l'énonciation. Le locuteur lambda ( $\lambda$ ) ou le locuteur en tant qu'être du monde est considéré comme objet de l'énoncé. Il est représenté par : « une personne « complète », qui possède, entre autres propriétés, celle d'être l'origine de l'énoncé » (Ducrot, 1984 :200). Il est difficile de distinguer parfois les deux instances. Ducrot (1984) présente quelques exemples<sup>8</sup> dont les interjections. L'interjection révèle un sentiment qui déclenche l'énonciation et qui est présenté au moyen et à travers cette énonciation :

- 7) **Hélas**, presque à la même période, chaque année, le problème du désherbage et le manque d'entretien des cimetières revient au-devant de la scène.

Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014, p.09.

Dans cet exemple, la marque d'interjection *Hélas*, révèle un sentiment de tristesse de la part du locuteur. Le sentiment de tristesse est dans ce cas intérieur à l'énonciation alors qu'il y est extérieur dans des énoncés comme « Je suis très triste », on peut contester à celui qui a recours à ce genre d'expression qu'il n'a pas ce sentiment de tristesse, ou qu'il n'a pas l'air d'être triste. Mais dans le cas d'une interjection, on ne peut pas le lui reprocher car l'interjection est en effet le produit d'un sentiment qu'elle représente. Nous dirons que (7) est attribué au locuteur en tant que tel, *L*, car c'est lui le responsable de l'énoncé alors qu'un énoncé comme « Je suis triste de voir (ou d'entendre) qu'à la même période, et que chaque année, le problème du désherbage et le manque d'entretien des cimetières revient au-devant de la scène »

<sup>8</sup>Voir *Le Dire Et Le Dit*, 1984, p.p.200-233.

peut être attribué à un locuteur,  $\lambda$ , qui se présente comme un être-objet du monde et qui exprime sa tristesse en se désignant par le pronom *je*.

#### 3.2.2.5.4. *Énonciateur*

Les *énonciateurs* correspondent à des voix qui traversent le discours d'un locuteur et qui peuvent y être implicites ou explicites. Le locuteur, le seul responsable de l'énoncé met en scène un ou plusieurs énonciateurs et qui constituent l'origine de ses dires. A un locuteur unique correspond plusieurs énonciateurs qui correspondent aux contenus exprimés dans un énoncé. Cependant, ce ne sont pas des personnes mais des êtres abstraits. Ces énonciateurs sont donc des tiers responsables des contenus, des locuteurs fictifs ou des êtres intralinguistiques qui « peuvent être identifiés et relèvent alors de diverses formes de discours rapporté » ou « non identifiés mais cependant identifiables si l'interlocuteur parvient à reconstruire la source de ces opinions. Ils seront cependant le plus souvent non identifiables » (Ducrot, 1984 : 204). Le locuteur est aux énonciateurs ce que l'auteur d'une pièce théâtrale est aux personnages. L'auteur d'une pièce théâtrale met en scène des personnages qui s'expriment par des mots, des gestes, des actions dont l'auteur n'assume pas la responsabilité. L'auteur s'adresse au public en s'assimilant ou non à l'un des personnages de la pièce théâtrale. De la même façon, le locuteur, le responsable de l'énoncé met en scène des énonciateurs tout en organisant les points de vue et les attitudes qu'il leur attribue.

Les énonciateurs seraient, donc, selon Ducrot « ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils 'parlent', c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (Ducrot 1984 : 204). Ce ne sont pas des êtres physiques ou des personnes mais des êtres de discours qui ne constituent que des intermédiaires entre le locuteur et les points de vue. Ils peuvent être présentés par le locuteur comme des porte-parole et dans ce cas il s'identifie avec eux, comme il peut s'accorder avec eux ou s'opposer à eux.

Haillet (2002 :4) montre que locuteur se situe par rapport aux énonciateurs qu'il met en scène de différentes façons. Il peut s'identifier à un énonciateur et prendre en charge le point de vue qu'il lui impute. Comme il peut mettre à distance un énonciateur. Ce fait qu'il avance « ne signifie pas nécessairement qu'il refuse le point de vue de ce dernier, mais simplement qu'il n'en

revendique pas la paternité » (Haillet, 2002 :4). Il se peut que l'énonciateur corresponde au locuteur et dans ce cas, nous dirons que le locuteur s'est assimilé à l'énonciateur qu'il a mis en scène ou s'est identifié avec lui.

Toutes les définitions que nous avons présentées révèlent le caractère ambigu de la notion d'*énonciateur*, et dont le créateur<sup>9</sup> (Ducrot) n'a pas encore décidé si elle doit être comprise « comme celle d'angle de vue, au sens de position à partir de laquelle est établie la représentation constituant le contenu, ou encore comme celle d'origine, de source, dont le locuteur tient le contenu, ou enfin de garant de la validité du contenu » (Ducrot & Carel, 2009 :38). En effet, la notion d'énonciateur peut englober tous ces éléments, car le nombre des énonciateurs mis en scène peut être déterminé par le nombre de positions du locuteur. Ainsi, le locuteur peut présenter le contenu de son énoncé comme émanant de lui, et dans ce cas, il se présente comme l'origine du point de vue exprimé, comme il peut attribuer ce point de vue à un énonciateur qu'il présente comme la source ou l'origine du point de vue. Nous ne pouvons pas donner des exemples sur la notion d'*énonciateur* sans parler de celle de *point de vue* (pdv).

### 3.2.2.6. *Point de vue*

Selon Ducrot (1993), toute description de la réalité n'est qu'une implication subjective des locuteurs dans leurs dires:

« Je crois les mots de la langue incapables de par leur nature même, de décrire une réalité. Certes les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. [...] Ce qu'on appelle idée, dictum, contenu propositionnel n'est constitué par rien d'autre, selon moi, que par une ou plusieurs prises de position ». (Ducrot, 1993 : 128).

Les énoncés produits ne constituent rien d'autres qu'un réflex des prises de positions du locuteur vis-à-vis d'une situation, vis-à-vis du contenu propositionnel, ou vis-à-vis de son allocataire, tout en exprimant un ou des points de vue. Ducrot prend la notion de *point de vue* comme un critère pour distinguer le locuteur de l'énonciateur : « Le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de

---

<sup>9</sup> Avec sa nouvelle conception.



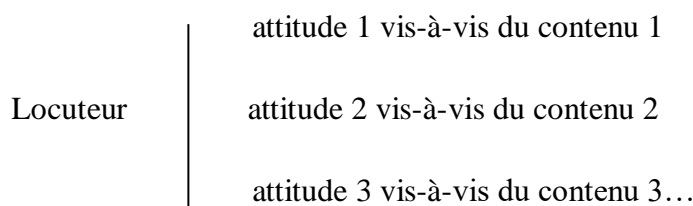
vue et les attitudes » (Ducrot, 1984 :205). Le locuteur est le seul responsable du choix des énonciateurs et des points de vue qu'il leur attribue.

Cependant et malgré l'importance accordée à la notion par Ducrot (1984), ce dernier n'en propose pas une définition claire. Nous lui reprochons d'avoir confondu les deux notions *énonciateur* et *point de vue* et d'employer souvent l'une pour définir l'autre. Ces deux notions sont inséparables chez Ducrot ; l'énonciateur adhère au point de vue qui lui est attribué par le locuteur et ne peut s'en distancier. Mais si Ducrot définit solidairement les deux notions, cela ne signifie pas qu'elles sont consubstantielles. Les énonciateurs sont des médiateurs entre le locuteur et les points de vue. Il est vrai que les deux notions sont complémentaires, mais elles n'acquièrent pas le même statut et la même importance. La notion de *point de vue* est secondaire par rapport à celle d'*énonciateur* qui constitue le pivot de la théorie de la polyphonie linguistique.

Le point de vue se définit, d'une façon générale, par : « les moyens linguistiques par lesquels un sujet envisage un objet, à tous les sens du terme *envisager*, que le sujet soit singulier ou collectif et l'objet, concret ou langagier » (Rabatel, 2007b : 348). Le point de vue renvoie donc aux moyens linguistiques qui permettent au locuteur d'envisager un objet. Le point de vue ne constitue pas une réaction vis-à-vis d'un fait mais une vision du monde. C'est la façon dont le locuteur se donne à voir les choses ou les faits. Un point de vue n'est pas aussi un discours mais une attitude d'un locuteur vis-à-vis du contenu de son énoncé. A chaque énonciateur correspond un point de vue. C'est le sens de l'énoncé qui permet d'attribuer au locuteur les différentes positions qu'il prend vis-à-vis des énonciateurs, tout en adoptant telle ou telle attitude vis-à-vis de tel ou tel point de vue. Le locuteur n'adhère pas à tous les points de vue exprimés. Il peut s'agir de son propre point de vue, et dans ce cas, il en assume la responsabilité énonciative, tout en le prenant en charge, comme il peut s'agir du point de vue d'un autre énonciateur, et dans ce cas-là, le locuteur peut exprimer son accord, comme il peut le refuser.

### 3.2.2.7. Attitudes du locuteur

Ducrot et Carel (2009 : 34 ) présentent la notion d'*attitude* dans le schéma suivant :



**Figure n°2 : Attitudes du locuteur**

Les différentes positions du locuteur au sein de son énoncé déterminent ses attitudes vis-à-vis du ou des contenus de son énoncé. Une attitude renvoie à la position du locuteur vis-à-vis des différents points de vue attribués aux différents énonciateurs qu'il met en scène. Il peut s'agir d'une attitude qui relève de la responsabilité du locuteur, c'est ce que Ducrot (1984) appelle l'attitude de l'*identification*, ou celle qui relève de la non-responsabilité à travers laquelle le locuteur n'assume pas la responsabilité du point de vue en question et s'en dissocie. La non-responsabilité est d'après Nølke (1994) le fait que « [...] le locuteur se présente comme non responsable du point de vue en question et ne prend pas position quant à sa validité. Il se réserve toute liberté de le contredire » (Nølke, 1994 : 150). La non-responsabilité se présente sous différentes attitudes telles que l'*accord*, le *désaccord* ou la *réfutation*. Le locuteur peut se présenter comme neutre ou peut faire semblant d'accepter. Nous allons présenter les attitudes les plus importantes.

### 3.2.2.7.1. Identification

Le locuteur prend en charge le contenu de son énoncé. Il se présente dans ce cas comme l'origine du contenu de l'énoncé. Il s'identifie avec l'énonciateur qu'il met en scène comme dans l'énoncé suivant :

- 8) M. Boudiaf, ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, a été l'hôte, ce jeudi, de la wilaya de Chlef.

Samedi 1<sup>er</sup> février 2014, p.08.

Dans cet exemple, le locuteur-journaliste se présente comme l'origine de l'énoncé et cela est exprimé par l'emploi de l'indicatif « a été ». Il assume sa responsabilité énonciative en prenant en charge le contenu exprimé dans l'énoncé.

### 3.2.2.7.2. Accord

Nølke (2005) définit la notion d'*accord* comme suivant : « [...] le locuteur se présente comme non responsable du point de vue en question ; mais il accepte de le considérer comme vrai ou justifié jusqu'à nouvel ordre » (Nølke, 1994 : 150). Tel est le cas de cet énoncé :

- 9) La porte-parole de Michael Schumacher a diffusé des nouvelles positives concernant l'état de santé de l'ancien champion du monde de F1.

Samedi 05 avril 2014, p. 21.

Cet énoncé est un exemple de présupposition où le locuteur approuve les points de vue présupposés « Michael Schumacher est malade » et « Michael Schumacher n'est plus un champion du monde de F1 » mais il ne s'identifie pas à ces points de vue. Le locuteur de cet énoncé met les contenus présupposés hors discours car ces contenus ne font pas objet d'une discussion. Le locuteur-journaliste n'est pas l'origine des points de vue présupposés ou ne se présente pas comme une origine. Les contenus accordés sont attribués à un ON-énonciateur<sup>10</sup> qui renvoie à une voix publique ou une doxa.

C'est le cas aussi des concessives :

- 10) Leur intervention (l'intervention des enseignants et des inspecteurs dans la constitution des programmes de formation) est certes, nécessaire, mais pas toujours commode.

Mercredi 25 juin 2014, p. 05.

Le locuteur exprime son accord avec le point de vue « l'intervention des enseignants et des inspecteurs dans la constitution des programmes de formation est nécessaire » mais il ne le prend pas en charge. Ce qui indique que le locuteur n'est pas la source du point de vue concédé.

### 3.2.2.7.3. Réfutation

La troisième attitude concerne la réfutation ou le rejet, une attitude propre au locuteur de l'énoncé négatif. Le locuteur exprime sa réfutation d'un point de vue *X* à travers un point de vue « non-*X* » :

<sup>10</sup> Voir le chapitre IV, la présupposition.

11) L'importation de l'or n'a pas échappé à ce courant de fraude.

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, p.05.

Le locuteur réfute le point de vue « L'importation de l'or a échappé à ce courant de fraude » attribué à un énonciateur avec qui le locuteur ne s'identifie pas.

### 3.3. La pragmatique linguistique

Notre étude consiste à présenter l'objet de la pragmatique linguistique dans sa relation avec la théorie de polyphonie. Pour ce faire, nous présenterons les termes clés de cette discipline, tout en nous focalisant sur les outils proposés par les pragmaticiens pour l'étude des mécanismes de construction et de génération du sens.

#### 3.3.1. Présentation

Le mot *pragmatique* vient du mot grec *pragma* qui signifie « action de faire, d'entreprendre ». Ducrot (1984 : 173) voit que :

« Si l'on donne pour objet à la pragmatique l'action humaine en général, le terme de pragmatique du langage peut servir à désigner, dans cet ensemble de recherches, celles qui concernent l'action humaine accomplie au moyen du langage, en indiquant ses conditions et sa portée. Le problème fondamental, dans cet ordre d'études, est de savoir pourquoi il est possible de se servir de mots pour exercer une influence, pourquoi certaines paroles, dans certaines circonstances, sont douées d'efficacité »

La pragmatique linguistique est l'étude du sens de l'énoncé en contexte. Elle vise, non pas la signification des phrases, mais l'acte de parole réalisé par l'énoncé ; *dire c'est faire* (Austin, 1970). Les énoncés produits reflètent les intentions des locuteurs et suscitent des réactions de la part des allocutaires. La pragmatique linguistique essaye de répondre aux questions suivantes : Que fait-on lorsqu'on parle ? Quel est l'effet du langage ou quelle est son utilité ? Que vise un locuteur lorsqu'il s'adresse à son interlocuteur ? Comment agissent-ils l'un avec l'autre en parlant ? (Grunig, 1979 : 07). La pragmatique linguistique est fondée sur la théorie des actes de langage élaborée par Austin (1970) et Searle (1972, 1982).

### 3.3.2. Les actes du langage

La pragmatique linguistique a vu le jour grâce à la théorie des actes de langage élaborée par Austin (1970) et Searle (1972) qui voient que les énoncés produits – et le langage en général – ne servent pas à décrire le monde, mais dévoilent des intentions chez les locuteurs qui visent à accomplir des actions. Austin s’oppose aux sémanticiens, qui voient que la fonction première du langage est la description de la réalité. Il voit que le langage ne renvoie pas seulement à des états de choses mais sert également à agir sur la réalité. On distingue trois actes majeurs : l’acte *locutoire*, l’acte *illocutoire* et l’acte *perlocutoire*. L’acte locutoire renvoie à l’acte de dire quelque chose, c’est à dire la production d’une phrase. Il s’agit de prononcer ou d’écrire des mots ou des propositions. L’acte locutoire fait combiner trois éléments : un acte phonétique qui renvoie à la production de sons, un acte qui fait référence à la construction syntaxique et intonative de ces mots de sorte qu’ils donnent des phrases, et un acte rhétorique qui consiste dans la signification.

Ainsi, l’acte effectué en disant quelque chose est dit *illocutoire*. Dans un énoncé comme « L’audience est ouverte » dit par un juge, l’acte illocutoire renvoie à l’ouverture de la séance. D’un autre côté, l’acte effectué par le fait de dire la phrase est appelé *acte perlocutoire*. La phrase « L’audience est ouverte » provoque certains effets : le public se tait, les personnes autorisées (telles que les avocats) prennent parole, etc.

Ces trois actes font référence aux moyens linguistiques investis par le locuteur pour agir sur son interlocuteur. Il peut s’agir donc d’une information, d’une demande, d’un ordre, d’une incitation, d’une promesse, etc. Austin (1970 : 148) propose une liste de cinq formes d’acte illocutoire:

- Les *verdictifs*, fondés sur un jugement. Des énoncés contenant des verbes comme *acquitter, condamner, comprendre, décréter, calculer, estimer, évaluer, classer, diagnostiquer, décrire* ou *analyser* servent à « se prononcer sur ce qu’on découvre à propos d’un fait ou d’une valeur, mais dont, pour différentes raisons, on peut difficilement être sûr » (Austin, 1970 : 150).
- Les *exercitifs* « renvoient à l’exercice de pouvoirs, de droits ou d’influences » (Austin, 1970 : 150). Ainsi, à travers l’usage de verbes tels que *renvoyer, excommunier, nommer, commander, condamner, accorder, léguer, pardonner,*

*démissionner, supplier, proclamer, promulguer, dédier*, le locuteur décide d'actions à suivre ou à venir.

- Les *promissifs* renvoient à l'acte de promettre ou de prendre en charge quelque chose. Des énoncés qui consistent à *promettre, convenir, contracter, jurer de, consentir, donner parole*, etc. obligent le locuteur à agir d'une certaine manière.
- Les *comportatifs* appartiennent à « un groupe très disparate qui a trait aux attitudes et au comportement social » (Austin, 1970 : 154). Le locuteur peut *s'excuser, remercier, féliciter, compatir, critiquer, souhaiter la bienvenue*, des actions qui ne sont, en réalité, que des réactions aux actes des autres.
- Les *expositifs* tels que *affirmer, nier, décrire, corriger, mentionner, argumenter, dire, interpréter, témoigner, rapporter, illustrer*, etc. « sont employé dans les actes d'exposition : explication d'une façon de voir, conduite d'une argumentation, clarification de l'emploi de la référence des mots » (Austin, 1970 : 160).

Searle (1979 : 49) voit que cette catégorisation donnée par Austin manque d'exactitude et de cohérence. Ainsi, nous avons constaté qu'Austin confond, lorsqu'il présente des exemples, entre acte et verbe illocutoire. Nous voyons qu'il ya aussi des actes qui sont dans différentes classes : *condamner* est classé, à la fois, dans les verdictifs et les exercitifs. Searle (1982) propose sa propre classification : « Nous disons à autrui comment sont les choses (assertifs), nous essayons de faire faire des choses à autrui (directifs), nous nous engageons à faire des choses (promissifs), nous exprimons nos sentiments et nos attitudes (expressifs) et nous provoquons des changements dans le monde par nos énonciations (déclaratifs) » (Searle, 1982 : 32). Elle est fondée sur trois principes : le but illocutoire qui renvoie au propos d'un type particulier d'illocution, l'ajustement entre les mots et le monde (l'assertion est un exemple de conformité entre les mots et le monde) ou entre le monde et les mots (le cas d'un engagement ou d'une promesse) et l'état psychologique du locuteur exprimé par l'énoncé (un désir, une croyance, etc.). Searle (1979 :52-56) articule sa taxinomie en cinq catégories d'actes illocutoires :

- Les *assertifs* qui expriment la croyance que *p*. Ils engagent la responsabilité du locuteur sur un état de choses tel que l'on voit dans les énoncés qui expriment une affirmation, une description, une caractérisation, une explication.

- Les *déclaratifs* tels que « l'audience est ouverte », « je vous déclare mari et femme », « Je démissionne », etc. servent à provoquer un changement. Le locuteur de l'énoncé doit être doté d'un statut institutionnel pour dire de tels propos et les assumer.
- Les *promissifs* obligent le locuteur à faire quelque chose, en promettant, en faisant serment, en faisant vœu, etc. Ils expriment une intention chez le locuteur de l'énoncé.
- Les *expressifs* comme les actes de féliciter, de s'excuser, de remercier, etc. reflètent un état psychologique chez le locuteur de l'énoncé.
- Les *directifs* sont des énoncés qui servent à *ordonner, plaider, demander, commander, solliciter, interdire*, etc. Ils reflètent un désir, un souhait, une volonté, etc. chez le locuteur pour faire faire quelque chose par l'allocataire.

A l'instar de la taxinomie d'Austin, la classification de Searle n'était pas à l'abri des reproches. Searle parle de « l'ajustement des mots et du monde ». Dans les assertifs, les mots sont conformes au monde. Ce dernier (le monde) est conforme aux mots dans le cas des déclaratifs, alors qu'il le doit lorsqu'il s'agit des directifs et des promissifs. Dans le cas des expressifs, on parle de coïncidence entre le monde et les mots. Eluerd (1985 : 167) refuse ce fait d'ajustement :

« Que peut signifier ajuster les mots au monde, ou l'inverse quand ce monde n'existe pas comme tel en dehors de ces mots ? Non, le monde ne saurait s'ajuster aux mots, ni le monde s'ajuster aux mots, comme le tenon à la mortaise, puisque c'est par et dans l'usage ordinaire des mots que nous devient un monde humain »

Les classifications des actes illocutoires varient<sup>11</sup> ; chaque taxinomie part des lacunes de l'autre. Nous ne pouvons pas faire l'inventaire de toutes ces classifications. Notre objectif était d'en parler brièvement.

### 3.3.3. Les énoncés performatifs

Austin (1970) a accordé une intention particulière aux énoncés performatifs. Utilisé tant pour désigner les actes de langage, tant pour renvoyer à l'acte illocutoire en particulier, le terme de *performativité* a pris l'ampleur plus que l'expression « acte de langage ». Austin (1970) fonde sa théorie de performativité sur l'analyse des énoncés de forme affirmative à la première

<sup>11</sup> Voir aussi Confais (1995).

personne du singulier de l'indicatif présent, à la voix active « Je vous déclare mari et femme, Je vous remercie, etc. », des constructions telles que « Je suis désolé, Je suis navré, etc. », certaines phrases à la voix passive « Vous êtes destitué, La séance est ouverte, etc. », certains noms accompagnés du point exclamatif « Félicitations !, Merci !, Pardon !, etc. » Tous ces énoncés, dits *performatifs*, ne décrivent pas une réalité, et ne sont ni vrais ni faux, mais constituent des actions en soi.

Les performatifs sont des énoncés qui constituent une action en soi. Le seul fait de leur formulation permet d'effectuer une action. Ainsi, dans l'exemple que nous avons présenté avant, il suffit au juge de dire « L'audience est ouverte » pour ouvrir effectivement l'audience. Les énoncés performatifs s'opposent aux énoncés constatifs qui ont la propriété d'être vrais ou faux. Les constatifs ont cette propriété par ce qu'ils renvoient à une réalité alors que les performatifs sont soit heureux (réussis) soit malheureux (non-réussis). Dans l'exemple que nous avons présenté avant, la réussite de l'acte est conditionnée par :

- La présence du sujet parlant (le juge) ;
- L'existence d'une audience à ouvrir ;
- Le sujet doit être doté d'un pouvoir légitime (être un juge).

Ainsi, dire « Je te promets de venir » est l'acte même de promesse. Cet acte est dit explicite, alors que « je viendrai » serait un acte de promesse implicite.

### **3.4. L'argumentation dans la langue**

L'argumentation, dans sa signification la plus ordinaire consiste dans le fait qu'un orateur essaye de convaincre un auditoire de la validité de son opinion en lui fournissant les éléments qui justifient cette prise de position. Toute argumentation présuppose un locuteur, un allocutaire, un ou des arguments et une conclusion à atteindre. Pour aborder la notion d'argumentation, nous nous inscrivons dans le cadre de la théorie d'argumentation dans la langue élaborée par Anscombe et Ducrot(1983).

#### **3.4.1. Présentation de la théorie de l'argumentation dans la langue (TAL)**

L'étude de l'argumentation relève, selon Ducrot (1974, 1980a, 1983), de ce qu'il appelle une logique du langage qui prend en considération les règles internes qui régissent le discours et



qui commandent son enchaînement (Ducrot, 1980a : 12). Sa théorie vise à étudier la mise en œuvre des énoncés dans un discours et non pas les informations qu'ils véhiculent séparément du discours. Ce qui est important pour cette nouvelle théorie n'est pas le raisonnement à partir d'un énoncé mais l'emploi de cet énoncé dans un discours argumentatif. Ceci dit, *raisonnement* et *argumentation* sont tout à fait distincts. Le premier relève de la logique alors que la seconde relève du discours. Ducrot (1980a: 10-11) souligne que : « [...] dans un raisonnement, l'enchaînement des énoncés n'est pas fondé sur les énoncés eux-mêmes, mais sur les propositions véhiculées par eux, sur ce qu'ils disent ou supposent du monde » alors que « La situation est tout à fait différente quand il s'agit d'un discours. Là, l'enchaînement des énoncés a une origine interne, il est fondé sur la nature même de l'énoncé, ou, si l'on préfère, sur son sens, et non pas sur l'état du monde auquel il renvoie ». Un raisonnement ne peut pas former un discours. Le raisonnement consiste dans le fait que tout énoncé fonctionne indépendamment, chaque énoncé exprime une proposition qui renvoie à un état du monde.

Le syllogisme constitue la forme la plus connue du raisonnement. Il faut rappeler que c'est à Aristote qu'on accorde la création de ce terme qu'il a défini en s'appuyant sur trois composantes majeure, mineure et conclusion. Un syllogisme est un raisonnement logique qui s'appuie sur deux prémisses sous forme de deux propositions conduisant à une certaine conclusion, c'est à dire un ensemble de formules qui constituent des preuves et une formule inférée, une conclusion qui est tirée, d'après Anscombe (1990) « de l'ensemble des deux prémisses, et doit posséder, pour être valide, une légitimité *vi formae* (caractère formel) et *vi materiae* (caractère matériel) » ( Anscombe, 1990 : 215). Ainsi, dans le syllogisme suivant :

(A) : Tous les hommes sont mortels

(B) : Socrate est un homme

(C) : Socrate est mortel

La proposition (A) est une prémisse majeure alors que (B) est dite mineure. Ces deux propositions supposées comme vraies permettent de valider la conclusion (C).

La théorie de l'argumentation considère que tout énoncé a une continuation ou une suite qu'il interpelle ou à laquelle il fait allusion, et le discours sera donc orienté vers une visée bien déterminée. Si un énoncé est argumentatif « ce n'est pas seulement par ce qu'il dit sur le monde, mais par ce qu'il est » (Ducrot, 1980a : 11). Ce fait inscrit la théorie de l'argumentation dans « un structuralisme du discours idéal » selon lequel « une entité linguistique tire toute sa réalité

du discours où elle prend place » (Ducrot, 1980a : 11). Cette entité linguistique n'a de valeur que par le discours qu'elle requiert et proclame.

### 3.4.2. Valeur informative

Le point de départ de cette théorie proposée par Anscombe (1983, 1995) et Ducrot (1980a, 1983,) est « la constatation que certains enchaînements discursifs ne se comportaient pas comme le laissait supposer une analyse sémantique classique, i.e. faisant des indications descriptives le noyau même de la valeur sémantique profonde » (Anscombe, 1995 :186). Puisque ces enchaînements répondent au schéma de forme : argument  $\implies$  conclusion, Ducrot et Anscombe supposent que certaines relations argumentatives sont prioritairement linguistiques et non pas rhétoriques. En d'autres termes, la valeur informative d'un énoncé est dérivée de sa valeur argumentative : « Les valeurs informatives (sens) de surface sont une illusion et n'ont pas à apparaître au niveau profond (signification). À un tel niveau n'apparaîtront que des valeurs et des opérateurs que nous appelons argumentatifs. Les éventuelles indications informatives (de surface) en seront nécessairement dérivées » (Anscombe, 1989 : 14). De ce fait, la valeur argumentative d'un énoncé est indépendante de sa valeur informative qui en serait dans ce cas une dérivée et non pas l'inverse. Les deux auteurs refusent, à travers ces postulats, la séparation traditionnelle entre la sémantique qui s'occupe de la valeur informative de l'énoncé, et la pragmatique qui se charge de sa valeur argumentative. Ils s'opposent, d'une part, aux descriptivistes<sup>12</sup>, qui voient dans les énoncés assertifs par exemple une description d'une propriété *P* qu'a un objet *O*, et d'autre part, aux ascriptivistes<sup>13</sup>, qui voient dans ces occurrences l'accomplissement d'actes de langage tels que la *recommandation*, la *condamnation*, l'*affirmation*, etc. Anscombe (1995) s'appuie sur l'énoncé suivant pour mettre en cause les fondements théoriques des deux approches :

- Cet hôtel est bon.

Les descriptivistes voient dans cet énoncé la description d'une propriété qu'a un objet « hôtel », alors que les ascriptivistes y voient l'accomplissement de l'acte de recommandation. Mais comment ces deux approches expliquent des occurrences comme :

<sup>12</sup> Selon l'approche descriptiviste soutenue par Geach et Searle, un énoncé comme « Cet hôtel est bon » est une description d'un objet « hôtel ».

<sup>13</sup> Dans une optique ascriptiviste, l'énoncé « Cet hôtel est bon » n'est pas fondamentalement une description mais il constitue une action en soi telle que « Je te le recommande ».

-Si cet hôtel est bon, j'y descendrai.

-Cet hôtel est bon, mais je ne te le recommande pas.

Pour l'approche descriptiviste, l'occurrence « Si cet hôtel est bon » est dépourvue d'une valeur de vérité et ne décrit pas une propriété de l'objet en question. Ainsi, on ne peut pas expliquer, d'un point de vue descriptiviste, un énoncé comme « Cet hôtel est bon, mais je ne te le recommande pas ». Comment peut-on admettre de tel énoncé alors qu'il y a dans l'occurrence « Cet hôtel est bon » un acte de recommandation. La théorie de l'argumentation dans la langue, telle que la conçoivent Anscombe et Ducrot, se met à l'intermédiaire des deux approches en postulant que l'énoncé « Cet hôtel est bon » n'est ni une assertion (une description) ni un acte de recommandation, mais constitue un argument pour cet acte.

La théorie de l'argumentation dans la langue conçoit que « tous les énoncés d'une langue se donnent, et tirent leur sens du fait qu'ils se donnent comme imposant à l'interlocuteur un type déterminé de conclusions » ( Ducrot, 1980a : 11-12) . La parole est donc publicitaire. Cependant, ce fait ne réside pas dans les informations que portent les énoncés produits par les locuteurs ou les conclusions qui peuvent en être tirées, mais dans le lien entre les valeurs internes de ces énoncés et les suites qu'ils exigent. L'énoncé acquiert son sens et sa valeur non pas de ce que le locuteur veut dire mais de ce que ce dernier veut faire dire à son allocataire. La valeur argumentative signifie que l'énoncé est présenté par le locuteur comme visant incliner l'allocataire vers une certaine conclusion. Il s'agit donc de la continuation ou de la suite envisagée pour cet énoncé. De ce fait, tout acte d'énonciation a une fonction argumentative. Le locuteur vise donc à faire admettre à son allocataire une certaine conclusion, ou à l'en détourner.

### 3.4.3. Argument / conclusion

Selon Anscombe et Ducrot (1983 : 08 ) : « [...] un locuteur fait une argumentation lorsqu'il présente un énoncé  $E_1$  (ou un ensemble d'énoncés) comme destiné à en faire admettre un autre (ou un ensemble d'autres)  $E_2$  ». Leur thèse est :

« qu'il y a dans la langue des contraintes régissant cette présentation.

Pour qu'un énoncé  $E_1$  puisse être donné comme argument en faveur d'un énoncé  $E_2$ , il ne suffit pas en effet que  $E_1$  donne des raisons d'acquiescer à  $E_2$ . La structure linguistique de  $E_1$  doit de plus satisfaire à certaines conditions pour qu'il soit apte à constituer, dans un discours, un argument pour  $E_2$  » ( Ducrot, 1983 : 08 ) .

Le locuteur fait une argumentation quand celui-ci présente un ou des énoncés comme destiné(s) à faire admettre un ou d'autres énoncés. L'argumentation présuppose l'existence d'au moins deux énoncés  $E_1$  et  $E_2$ , dont le premier est dit *argument*, parce qu'il sert à autoriser, justifier ou imposer  $E_2$ , appelé *conclusion*. Ainsi, dans les énoncés suivants « Il fait beau, sortons donc » et « Sortons, puisqu'il fait beau », la proposition « Il fait beau » est présentée comme un argument en faveur de la conclusion « sortons ». Dans les deux énoncés, la conclusion est explicite, elle peut être implicite dans d'autres situations, comme dans le cas de ce dialogue présenté par Anscombe et Ducrot (1983 : 163):

- a) Veux-tu aller voir ce film avec moi ?
- b) Je l'ai déjà vu.

La proposition « Je l'ai déjà vu » est présentée par le locuteur comme un argument en faveur de la conclusion « Non, je ne veux pas aller ». Pour Anscombe (1990) tout énoncé est un argument, mais cela ne signifie pas qu'un énoncé vise nécessairement une conclusion bien particulière. C'est au niveau de la phrase - qui constitue la structure profonde de l'énoncé - que se trouve circonscrite une classe bien déterminée de conclusions. Ainsi, les modifications syntaxiques entraînent des modifications dans cette classe de conclusions.

A chaque argument correspond une conclusion : « J'appelle "conclusions" les énoncés - par convention, je les représenterai par la lettre "C" - que l'on dit vouloir faire admettre, et "arguments" - par convention "A" - ceux qui sont censés autoriser les autres » (Ducrot, 1982 :143). A est donc un énoncé présenté par le locuteur comme un argument en faveur d'une certaine conclusion C. Argumenter pour C au moyen de A, c'est « présenter A comme devant amener le destinataire à conclure C », « donner A comme une raison de croire C » (Anscombe & Ducrot, 1976 :13 ). Mais cela dépend des contraintes qui régissent cette opération. Pour qu'un énoncé  $E_1$  soit présenté comme un argument en faveur d'un autre,  $E_2$ , il faut que  $E_1$  fournisse des raisons pour admettre  $E_2$ , et que sa structure linguistique remplisse des conditions bien déterminées.

#### 3.4.4. Coordination argumentative

Deux énoncés sont argumentativement coordonnés, si le premier est présenté comme faisant admettre ou infirmant le second. Le locuteur peut présenter  $E_1$  comme justifiant  $E_2$ , C'est le cas de l'énoncé suivant :

12) Le stade situé à El Barki accueillera un nouveau revêtement en gazon synthétique de cinquième génération. Il pourra **donc** abriter des rencontres officielles des paliers inférieurs du championnat.

Mardi 1<sup>er</sup> avril 2014, p. 09.

Dans cet énoncé, la proposition (ou l'énoncé E<sub>1</sub>) « le stade situé à El Barki accueillera un nouveau revêtement en gazon synthétique de cinquième génération » est présentée comme un argument en faveur de la conclusion (ou l'énoncé E<sub>2</sub>) « Il pourra abriter des rencontres officielles des paliers inférieurs du championnat ». Les deux sont reliés par le connecteur *donc*. E<sub>1</sub> est présenté comme une raison qui permet d'admettre E<sub>2</sub>, admettre signifie : « croire le locuteur de E<sub>2</sub> justifié dans son énonciation, et accepter les obligations — de dire, croire ou faire — qu'il prétend imposer à son allocataire » (Anscombe & Ducrot, 1983 :117). Dans l'énoncé (12), construit à la base de la structure *p donc q*, il s'agit d'une justification.

Dans un exemple de type *p mais q*, la coordination argumentative est sous-forme d'infirmer comme le montre l'exemple suivant :

13) Un peu cher, **mais** il (le recueil des proverbes et des dictons populaires) vaut le détour.

Jeudi 03 avril 2014, p. 17.

L'argument fourni par E<sub>1</sub> « Un peu cher » peut infirmer la conclusion « Il faut l'acheter » qui peut être tirée de E<sub>2</sub> « il vaut le détour », mais il ne l'annule pas.

### 3.4.5. Valeur argumentative

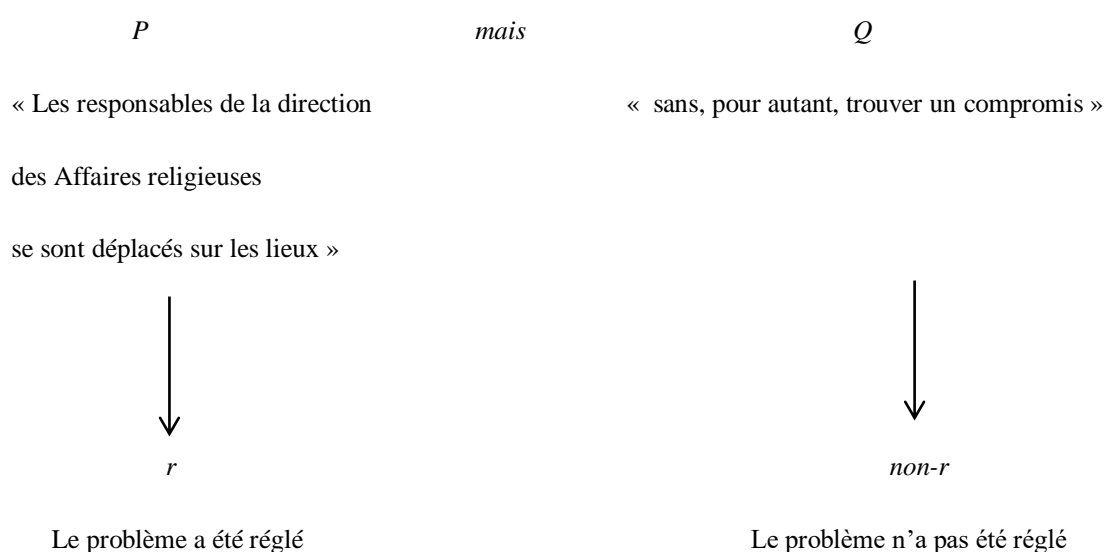
Dans les énoncés de forme *p mais q*, il y a deux arguments *p* et *q*, fournis par E<sub>1</sub> et E<sub>2</sub> et deux conclusions *r* et *non-r* ( $\sim r$ ) qui peuvent être tirées de ces deux arguments. Nous parlons dans ce cas de la valeur argumentative : « dans un discours du type *p mais q*, on reconnaît à *p* une certaine valeur argumentative — *p* est présenté comme pouvant autoriser telle conclusion *r* — mais le seul acte d'argumentation auquel donne lieu le discours est accompli à partir de la valeur argumentative de *q*, et il est dirigé vers  $\sim r$  » (Anscombe & Ducrot, 1983 : 116). Dans l'énoncé qui suit :

14) Alertés par la tournure des évènements, les responsables de la direction des Affaires religieuses se sont déplacés sur les lieux, mais sans, pour autant, trouver un compromis.

Mardi 02 septembre 2014, p.11.

la proposition  $p$  (ou l'énoncé  $E_1$ ) « les responsables de la direction des Affaires religieuses se sont déplacés sur les lieux », est présentée comme un argument en faveur de la conclusion  $r$  « le problème a été réglé » alors que la proposition  $q$  (ou l'énoncé  $E_2$ ) « sans, pour autant, trouver un compromis » conduit à la conclusion contraire  $non-r$  « le problème n'a pas été réglé ».

Nous pouvons représenter l'énoncé (14) par le schéma suivant<sup>14</sup> :



**Figure n°3 : Valeur argumentative de « Mais »**

$P$  constitue un argument pour  $r$  et  $q$  un argument pour  $non-r$ .  $Q$  est présenté par le locuteur comme un contre-argument pour  $r$ , au même titre que  $p$  soit un contre-argument pour  $non-r$ .

### 3.4.6. Classe(s) et échelle(s) argumentative(s)

Deux arguments,  $p$  et  $p'$ , font partie d'une même classe argumentative déterminée par une certaine conclusion  $r$ , si le locuteur présente  $p$  et  $p'$  comme des arguments en faveur de  $r$ . La notion de *classe argumentative* dépend de la notion de *conclusion* et celle de *locuteur*, dans la mesure où elle englobe deux arguments servant la même conclusion  $r$  et indiquant un

<sup>14</sup>Voir *mais*, chapitre IV, Les procédés argumentatifs.

choix effectué par le même locuteur. Pour illustrer ce fait, nous faisons appel à l'exemple suivant :

- 15) Jusqu'au coucher du soleil, les jeunes et **même** les familles se rendent sur ce site (le nouveau jardin d'Oran,) qui a été aménagé il n'y a pas si longtemps.

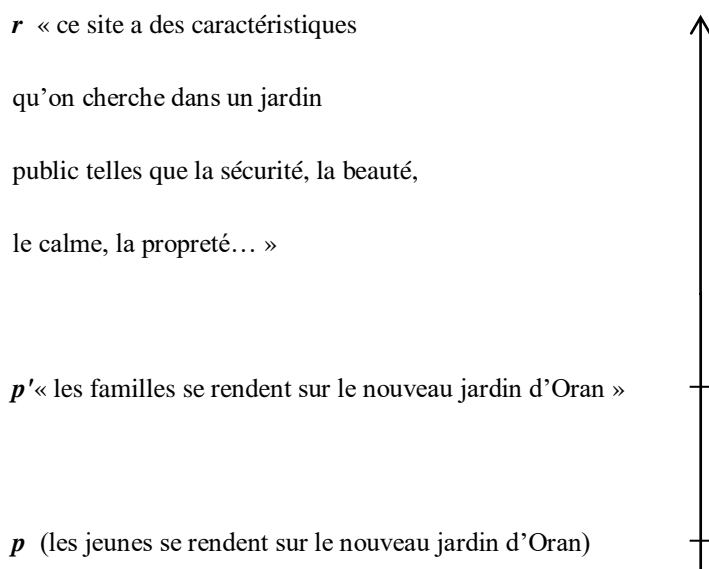
Mardi 1<sup>er</sup> avril 2014, p.10.

Dans cet exemple, les énoncés « les jeunes se rendent sur le nouveau jardin d'Oran » et « les familles se rendent sur le nouveau jardin d'Oran », appartiennent à la classe argumentative « Ce site a des caractéristiques qu'on cherche dans un jardin public telles que la sécurité, la beauté, le calme, la propreté... ». De ce fait,  $p$  (les jeunes se rendent sur le nouveau jardin d'Oran) et  $p'$  (les familles se rendent sur le nouveau jardin d'Oran) sont présentés comme des arguments appartenant à cette C.A. (Ce site a des caractéristiques qu'on cherche dans un jardin public telles que la sécurité, la beauté, le calme, la propreté...) déterminée par la conclusion  $r$ .

Cependant, un argument n'est pas une preuve, car il peut mener à une conclusion sans l'imposer, ce qui nous permet de faire la différence entre un argument faible et un argument fort ou supérieur. Ainsi, et en utilisant *Même* dans l'énoncé précédent, le locuteur-journaliste présente  $p'$  comme un argument plus fort ou supérieur à  $p$  :

« [...] les énonciations comportant le *même* que nous décrivons sont prononcées à des fins d'argumentation. Le locuteur cherche à prouver à l'interlocuteur la vérité d'une certaine assertion ; il invoque à cet effet, explicitement ou implicitement, un certain nombre d'arguments dont l'un, qu'il met en relief à l'aide de *même*, lui paraît avoir plus de force que les autres, être la meilleure preuve de ce qu'il avance [...] » (Anscombe, *in* Anscombe & Ducrot, 1983 : 57-58)

Nous pouvons présenter cet énoncé par le schéma suivant :



**Figure n°4 : Echelle(s) et classes(s) argumentative(s).**

Nous dirons qu'il y a échelle argumentative dans cet exemple car le locuteur présente deux arguments  $p$  et  $p'$  en faveur de la conclusion  $r$  tout en considérant  $p'$  comme plus fort ou supérieur à  $p$ .

Ainsi dire :

16) Oui, il s'agit bien de cela, la qualification au tour prochain de ce Mondial sur toutes les lèvres et **même** chez les plus vieilles de nos grands-mères.

Lundi 30 juin 2014, p.02.

Le locuteur-journaliste présuppose qu'une conclusion (la qualification de l'équipe nationale au Mondial est le fait d'actualité) peut être tirée à la fois des deux énoncés « la qualification au tour prochain de ce Mondial sur toutes les lèvres » et « les vieilles de nos grands-mères parlent de la qualification au tour prochain de ce Mondial », mais cette conclusion peut être tirée du second plus que du premier. Pour le locuteur des énoncés où est employé *Même*: « accepter de conclure de  $p$  à  $r$ , cela implique qu'on accepte de conclure de  $p'$  à  $r$ , la réciproque n'étant pas vraie » (Ducrot, 1973 : 228). Dans ce cas, admettre  $p$  implique qu'on admette  $p'$  mais, l'inverse n'est pas possible, c'est-à-dire le fait d'accepter  $p'$  n'implique pas qu'on accepte  $p$ , car ce dernier est aux yeux du locuteur un argument très faible.



### 3.4.7. Opérateur / connecteur argumentatifs

Les connecteurs argumentatifs sont « des signes qui peuvent servir à relier deux ou plusieurs énoncés, en assignant à chacun un rôle particulier dans une stratégie argumentative unique » (Ducrot, 1983b : 09). Le connecteur est donc un mot de discours qui relie deux ou plusieurs énoncés, en attribuant à chacun de ces énoncés un rôle particulier, déterminé par la visée du locuteur et la stratégie argumentative qu'il adopte. C'est le cas de *Donc* qui relie deux énoncés dont l'un (celui qui le précède) est un argument, alors que l'autre (celui qui le suit) en est la conclusion. Ainsi, *Mais* relie deux énoncés ; la visée argumentative du premier est opposée à celle du second.

A l'inverse du connecteur argumentatif, il y a ce qu'on appelle l'opérateur argumentatif. Ducrot en propose la définition suivante (1983b: 10)

« Un morphème *X* est un opérateur argumentatif s'il y a au moins une phrase *P* telle que l'introduction de *X* dans *P* produit une phrase *P'*, dont le potentiel d'utilisation argumentative est différent de celui de *P*, cette différence ne pouvant pas se déduire de la différence entre la valeur informative des énoncés de *P* et de *P'* ( pour que cette définition puisse s'appliquer à une préposition comme *dès*, il faudrait la compliquer un peu, de façon à ce qu'elle concerne non seulement des morphèmes, mais aussi des syntagmes prépositionnels) ».

Des adverbes tels que *ne...pas*, *presque*, *dès*, *etc.* ou des locutions conjonctives telles que *ne...que*, ne s'appliquent qu'à un énoncé unique, c'est-à-dire la phrase. A l'instar de Ducrot, Anscombe (1989 : 20) montre que l'opérateur argumentatif a comme champ d'application un seul énoncé, c'est-à-dire la phrase. Il sert à modifier la classe des conclusions attachée à cette entité de langue dont l'énoncé est la réalisation.

### 3.5. De l'argumentation dans la langue à la théorie des topoi

Si la théorie de l'argumentation dans la langue a permis à Anscombe et Ducrot d'expliquer des phénomènes linguistiques variés et différents, les deux auteurs se sont trouvés incapables d'en expliquer d'autres. Ainsi, dans les énoncés suivants :

- a) Je suis content : j'ai réussi.
- b) Je suis mécontent : je n'ai pas réussi.

les deux auteurs ont constaté que l'introduction d'un mot négatif dans un énoncé qui renvoie à une certaine conclusion fait renvoyer cet énoncé à une conclusion inverse. Ce phénomène leur a permis de dégager une loi qu'ils ont appelé « la loi de négation », mais comment appliquer une telle loi à des occurrences telles que :

- c) Tu vas te ruiner : ce truc coûte 200 F.
- d) Tu vas te ruiner : ce truc ne coûte que 200 F.
- e) Ne lui achète pas ce truc : il coûte 200 F.
- f) Ne lui achète pas ce truc : il ne coûte que 200 F.

Si la loi de la négation, peut s'appliquer facilement à (c) et (d), ce ne serait pas le cas avec (e) et (f), d'où la nécessité de l'existence d'un garant de l'enchaînement argument + conclusion qu'ils appellent le *topos* :

- g) Il est 8 h. Presse-toi !
- h) Il est 8 h. Inutile de te presser !
- i) \*Il n'est que 8 h. Presse-toi !
- j) Il n'est que 8 h. Inutile de te presser !

L'astérisque mis à côté de (i) ne renvoie pas à une occurrence impossible mais il est employé pour montrer que cet énoncé demande un effort d'imagination plus élevé par rapport à celui qu'exigent les autres énoncés. (i) est possible mais dans des situations bien particulières, et dont la théorie de l'argumentation dans sa version primaire ne pouvait pas rendre compte. Cette théorie mettait en exergue la possibilité de tirer de l'argument *Il est 8 h* la conclusion *Presse-toi !* mais cette conclusion serait bizarre voire impossible si elle est tirée de l'argument *Il n'est que 8 h*.

Pour (i), il ne s'agit pas d'une agrammaticalité, mais de connaître la situation dans laquelle cette occurrence soit possible. Cette situation est déjà imaginée par Ducrot (1983b) : « Il suffit d'imaginer que quelqu'un craigne d'être trop en retard pour arriver à temps à une réunion fixée, disons, à 8h30, ou simplement pour y arriver sans recours à des moyens coûteux ou malcommodes, et qu'il renonce à s'y rendre » (Ducrot, 1983b : 11). Ducrot voit qu'il est envisageable d'utiliser (i) pour conseiller cette personne de se rendre quand même à la réunion en lui montrant qu'il est moins tard qu'il ne puisse. Il ne s'agit pas donc de la possibilité ou de l'impossibilité de la conclusion visée, mais du trajet qu'on prend pour atteindre cette conclusion.

Anscombe et Ducrot appellent ces trajets, tout en s'appuyant sur une conception aristotélicienne, les *topoi*. De la théorie de l'argumentation on passe à la théorie des *topoi* :

« La théorie de l'argumentation dans la langue prenait comme primitif la relation « être un argument pour ». Ainsi, en simplifiant, un énoncé  $E_1$  était d'entrée et directement un argument pour une conclusion  $E_2$ , que cette conclusion fût ou non tirée. À cette configuration binaire, la théorie des *topoi* - i.e. la TAL version topique - substitue un schéma ternaire : si de  $E_1$  on peut éventuellement conclure à  $E_2$  c'est du fait de l'existence d'un troisième terme, un *topos*, qui est le garant de ce lien conclusif entre les deux énoncés » (Anscombe, 2001a : 66).

Les *topoi* font référence aux principes et règles générales qui régissent l'argumentation. Ce sont des lieux communs sur lesquels s'appuie un raisonnement. Ils ont le même statut que les axiomes<sup>15</sup>. Ils ne sont pas des énoncés, mais ils servent à produire des assertions. Ces principes généraux sont admis par la communauté linguistique dont le locuteur est le porte-parole. Dans la théorie de l'argumentation, dans sa version évoluée<sup>16</sup>, les *topoi* représentent des trajets que le locuteur emprunte dans le but d'aboutir à une certaine conclusion. Ducrot (1983 : 13) en propose la définition suivante : « Si certaines conditions C sont remplies,  $\left\{ \begin{array}{l} Plus \\ Moins \end{array} \right.$  un objet O a une propriété P,  $\left\{ \begin{array}{l} Plus \\ Moins \end{array} \right.$  un objet O' a une propriété P', et cela dans une certaine zone d'intensité de P ». La première partie du *topos* est appelée *antécédent*, alors que la seconde est nommée *conséquent*. Ainsi, l'énoncé « Cette voiture est bon marché ; tu devrais donc l'acheter » s'appuie sur un *topos* reconnu par sa communauté linguistique « Plus un objet O est bon marché, plus son achat est avantageux ». Les *topoi* possèdent les trois caractéristiques suivantes :

- Ce sont des croyances communes aux locuteurs d'une certaine communauté ;
- ce sont des principes généraux ;
- ils sont graduels.

La gradualité réside dans le fait que l'antécédent et le conséquent ont une structure graduelle plus/moins. Ainsi, dans l'énoncé suivant, et que nous empruntons à Anscombe (1990 : 23) :

<sup>15</sup> Selon Aristote, l'axiome est un point de départ pour un raisonnement. Il est considéré comme évident. Il constitue une vérité admise, sans être discutée.

<sup>16</sup> La théorie des *topoi* constitue une version évoluée de la Théorie de L'argumentation dans la Langue.

- Je ne vois pas pourquoi j'aiderais quelqu'un qui n'a jamais remué le petit doigt pour moi.

Le locuteur fait jouer un lieu commun, ou s'appuie sur un principe général qui serait « On n'a pas à aider quelqu'un qui ne vous a jamais aidé ».

### 3.6. Argumentation et polyphonie

Dans cette présente recherche, nous mettons en rapport la polyphonie et l'argumentation. Cette mise en confrontation des deux théories nous permettra d'aborder tout énoncé d'un point de vue pragmatique. Selon Anscombe et Ducrot, la théorie de la polyphonie permet de mettre en lumière « des actes différents, attribués à des énonciateurs différents, et qui interviennent à des titres divers dans la fonction argumentative attachée par le locuteur à son énoncé » (Anscombe & Ducrot, 1983 :115). Pour Anscombe (2001a), la langue est fondamentalement argumentative. Cela signifie que le contenu informatif n'en est pas une composante première : « derrière les mots, il n'y a pas des choses, mais d'autres mots » (Anscombe, 2001a : 70). *Parler*, ne serait pas *informer* mais *argumenter*. Cependant *argumenter* n'est pas (ou n'est pas toujours) *inférer*<sup>17</sup>. Une énonciation est le résultat d'une inférence, si elle est autorisée par un fait faisant partie de la situation ou renvoyant à une autre énonciation.

La question qui se pose maintenant : Quelle relation y'aurait-il entre l'argumentation et la polyphonie ? La réponse nous vient de Ducrot (1983b :7-8) :

« Dire, maintenant, qu'un énoncé comporte une ou plusieurs visées argumentatives, c'est dire qu'il présente certains des éléments sémantiques qu'il contient comme susceptibles, selon leurs énonciateurs, de faire admettre, en suivant un trajet déterminé, telles ou telles conclusions (je rappelle que, dans la théorie de la polyphonie, les énonciateurs ne se confondent pas avec le locuteur : je les définis, pour l'instant (c'est-à-dire en rupture avec le passé et sans garantir l'avenir), comme les origines des différents points de vue exprimés dans l'énoncé)».

Ces conclusions peuvent être, selon Ducrot (1983b), des actes illocutoires, des actes d'énonciations précédentes, mais qui s'inscrivent dans le même discours, des actes illocutoires

<sup>17</sup> Voir Anscombe & Ducrot (1983), Ducrot (1983b).

latents qui ont besoin d'être explicités, ou il peut s'agir tout simplement d'une ou des attitudes de la part du locuteur. Lorsqu'un locuteur produit un énoncé, il met en scène un ou des énonciateurs à qui il attribue des points de vue. L'argumentation est donc un acte accompli par le locuteur de l'énoncé, qui s'identifie à un énonciateur dont il prend en charge le point de vue lié à la visée argumentative de l'énoncé. Nous n'allons pas présenter des exemples. Notre présente étude s'articule elle-même autour de ce lien entre polyphonie et argumentativité. Nous présenterons dans les chapitres qui suivront des exemples qui mettent en exergue ce fait. Des stratégies argumentatives telles que la *négation*, la *concession*, l'*ironie*, et d'autres en seront de bons exemples.

### 3.7. La théorie des stéréotypes

Avant de présenter cette théorie nous faisons une distinction entre des termes qui ont souvent un emploi qui se prête à la confusion. Nous parlons de : *cliché*, *idées reçues*, *lieux communs*, *poncif* et *stéréotype*.

#### 3.7.1. *Cliché, poncif, idées reçues, lieux communs...*

Dans le langage courant, les termes *idées reçues*, *cliché*, *lieux communs* ou *poncif* sont employés souvent comme des synonymes. Par ailleurs, ces concepts ne constituent pas l'objet de cette dernière partie du chapitre. Nous visons à mettre en exergue la notion de *stéréotype* employée souvent comme synonyme. Le terme *poncif* est emprunté au domaine des arts graphiques. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, le mot est employé pour désigner un « papier dans lequel un dessin est piqué ou découpé, de façon qu'on puisse le reproduire en le plaçant sur une toile ou une autre feuille de papier, et en ponçant par-dessus avec une poudre colorante » (Larousse du XIX<sup>ème</sup> siècle). Le sens du mot a évolué à travers le temps pour désigner enfin un travail sans originalité ou une expression banale reproduisant une forme convenue. L'expression « idées reçues » a un emploi récent. Devenue péjorative à partir de 1820, dans sa référence au préjugé, l'expression désigne toute idée fautive. Pour Amossy et Pierrot (2005), les idées reçues « inscrivent des jugements, des croyances, des manières de faire et de dire, dans une formulation qui se présente comme un constat d'évidence et une affirmation catégorique » (Amossy & Herschberg Pierrot, 2005 : 24). Elles donnent les exemples suivants (p.24) :

- Montre : Une montre n'est bonne que si elle vient de Genève.
- Laconisme : Langue qu'on ne parle plus.

- Ouvrier : Toujours honnête quand il ne fait pas d'émeutes.

Les idées reçues constituent des évidences pour toute société et inscrivent ses normes dans un cadre universel. Elles font partie des traditions et des modes de pensée et de réaction collectifs.

Employé d'abord au domaine de l'imprimerie puis la photographie, le mot *cliché* fait référence au négatif à partir duquel on peut tirer un nombre indéfini d'exemplaires. Dans son sens usuel, le terme renvoie à des formules banales, des expressions devenues figées à force de répétition. Gourmont(1899) constate que les deux termes *cliché* et *lieu commun* sont employés souvent comme des synonymes. Il montre que « [...] le cliché porte sur les mots et le lieu sur les idées ; le cliché qualifie la forme ou la lettre, l'autre le fond ou l'esprit » (Gourmont, 1900 :76). La différence entre un cliché et un lieu commun réside dans le fait que le premier renvoie à la matérialité de la phrase alors que le second représente l'idée dans sa banalité (Gourmont, 1899). Gourmont (1900) ajoute que le cliché peut être perçu immédiatement alors que le lieu commun « se dérobe très souvent sous une parure originale » (p.76). Contrairement au cliché et au poncif, la notion de *lieux communs* n'a pas acquis de connotation péjorative. Les lieux communs remontent à la dialectique aristotélicienne, ils renvoient aux *topoi*<sup>18</sup>. Nous n'allons pas revenir à cette notion traitée dans le cadre de la théorie des *topoi*. Malgré toutes ces définitions, il s'avère difficile, voire impossible, de distinguer ces concepts, employés souvent l'un pour définir l'autre.

### 3.7.2. Le stéréotype

Le terme de « stéréotype » a un emploi polysémique. Le TLF en propose trois définitions selon le domaine d'emploi :

- En imprimerie :
  - « Cliché métallique en relief obtenu, à partir d'une composition en relief originale (caractères typographiques, gravure, photogravure, etc.), au moyen de flans qui prennent l'empreinte de la composition et dans lesquels on coule un alliage à base de plomb [...] »
- En psychologie et en sociologie :

<sup>18</sup> Voir *De l'argumentation dans la langue à la théorie des topoi*, Section 3.5.

« Idée, opinion toute faite, acceptée sans réflexion et répétée sans avoir été soumise à un examen critique (par un groupe ou toute une communauté linguistique) [...] et qui détermine, à un degré plus ou moins élevé, ses manières de penser, de sentir et d'agir »

- En linguistique et en stylistique :

« Association stable d'éléments, groupe de mots formant une unité devenue indécomposable, réemployée après avoir perdu toute expressivité [...] »

Le terme a connu une évolution sémantique à travers l'histoire, nous considérons inutile le fait de s'y attarder. Nous nous intéressons à cette notion, parce qu'elle fera l'objet du dernier chapitre de notre thèse. Elle constitue un moyen d'ancrage du dire et de l'image de l'autre dans le discours. Nous nous concentrons sur les stéréotypes linguistiques et les stéréotypes de pensée, et leur emploi dans les articles du Quotidien d'Oran.

### 3.7.3. Présentation de la théorie des stéréotypes

La théorie des stéréotypes remonte à Putnam (1975,1990) qui voit qu'il est nécessaire de distinguer la signification d'un mot de sa fonction référentielle. Putnam (1975: 190-191) présente comme exemple la forme de la représentation sémantique (RS) de « eau » comme suivant :

Eau : / Nom massique, concret (a); substance naturelle, liquide (b); incolore, sans saveur, éteignant la soif, etc. (c); H<sub>2</sub>O (d)/

Selon Putnam (a) est un marqueur syntaxique et (b) un marqueur sémantique. (c) est le stéréotype, c'est-à-dire les propriétés et les caractéristiques associées au nom « eau ». (d) n'est en réalité qu'une extension. Cet exemple présenté par Putnam constitue un argument pour la critique qu'il a menée contre l'approche classique de la signification. La signification d'un mot ne peut pas fournir une description qui permet de l'identifier comme un objet du monde. En d'autres termes, la signification ne permet pas de référer à l'objet déterminé par le mot mais c'est la désignation rigide qui le permet et que Putnam appelle *stéréotype*. Cette notion a été ensuite baptisée par Anscombe (2001) pour faire l'objet d'étude de toute une théorie.

Anscombe (2001a, 2001b) définit le *stéréotype* comme suivant « [...] nous appellerons stéréotype attaché à un terme une suite ouverte de phrases attachées à ce mot. Par ailleurs, le stéréotype définit la signification du terme considéré » (2001b :16), donc « Chaque phrase du

stéréotype est, pour le terme considéré, une phrase stéréotypique » (2001a :60). Le stéréotype est en relation avec le sujet locuteur et non pas le terme, dans la mesure où ce locuteur ne possède pas dans son stock linguistique les mêmes éléments qui caractérisent un mot et sa signification, que ceux qu'a un autre sur ce même terme. Le stéréotype constitue une liste ouverte qui varie selon les individus qui se réfèrent à une communauté linguistique. Selon Anscombe (2001b), tout locuteur, lorsqu'il parle, se présente comme un membre d'une communauté linguistique composée d'un « ensemble de sujets parlants qui est présenté comme partageant (entre autres choses) la même liste de termes affectés des mêmes significations » (Anscombe, 2001b :15). Cette communauté n'est pas forcément réelle mais elle est présentée comme telle, c'est-à-dire liée à la situation d'énonciation.

### 3.7.4. Phrases stéréotypiques

Les phrases stéréotypiques sont employées par le locuteur comme des points de vue attribués à des communautés linguistiques auxquelles il appartient. Ainsi, ces phrases ne sont pas produites par le locuteur mais convoquées dans son discours. Elles comprennent, d'après Anscombe (2002, 2005), deux catégories de phrases génériques<sup>19</sup> : les *phrases vraies* et les *phrases synthétiques*. Est phrase vraie « toute phrase dont la valeur de vérité est indépendante de toute vérification empirique » (Anscombe, 2002 : 14). Cette classe se répartit en deux sous-classes :

- les *phrases nécessairement vraies* dites aussi analytiques : « Les éléphants sont des mammifères », « Le mercure est un métal » (Anscombe, 2005 :80)
- Les *phrases généralement vraies* appelées *typifiantes à priori* : « Les castors construisent des barrages », « Les singes mangent des bananes » (Anscombe, 2005 :80).

Est phrase *synthétique* ou *typifiante locale* « celle dont la valeur de vérité n'est déterminable que par comparaison avec l'empiriquement vrai » (Anscombe, 2002 :14-15). Elle relève d'une opinion du locuteur : « Les chats sont affectueux », « Les singes sont amusants » (Anscombe, 2005 :80). Les phrases gnomiques font partie des phrases génériques. Le *gnomique* est un énoncé exprimant « non pas les particuliers [...] mais le général ; et non toute espèce de

<sup>19</sup>Une phrase est dite générique lorsqu'elle possède les traits suivants : elle est vraie, elle n'est pas événementielle, elle possède un syntagme sujet générique, souvent sous la forme de « les N ». La phrase générique renvoie à des états de choses généraux et habituels et non pas à des événements particuliers.



généralité mais seulement celles qui ont pour objet des actions [...] » (Aristote cité par Schapira, 2008 : 57). Les énoncés gnomiques renvoient aux sentences (proverbe, dicton, adage, etc.) ou aux maximes, des formules qui résultent d'une expérience universelle, populaire ou individuelle transmises d'une génération à une autre et devenues figées par force d'emplois. Dans le cadre de la théorie des stéréotypes, nous allons étudier dans le dernier chapitre (chapitre VII) de notre thèse, les formes sentencieuses dont les dictons, les maximes et les proverbes français et algériens traduits.

### **Conclusion**

Toute recherche doit s'intégrer dans une perspective théorique qui en constitue le cadre théorique. Définir le cadre théorique de notre recherche nous permet de disposer d'un ensemble d'outils d'analyse, qui peuvent être vérifiés à travers l'analyse de notre corpus. Il faut noter que le cadre théorique de notre recherche a été construit en fonction de nos objectifs voués et notre problématique formulée dans l'introduction.

Nous avons essayé de présenter différentes théories, qui sont en interrelation et en corrélation, en mettant en exergue les liens qui se tissent entre elles. Nous les avons faites succéder de sorte que l'une complète l'autre et part du point où l'autre théorie s'est arrêtée. Dans les chapitres qui suivront nous nous consacrerons à l'analyse de notre corpus en fonction des outils d'analyse présentés et définis dans ce chapitre. Nous commencerons par les procédés argumentatifs.

---

## **CHAPITRE IV**

# **LES PROCEDES ARGUMENTATIFS**

---

## Introduction

Dans ce chapitre, nous proposons à étudier le fonctionnement argumentatif et polyphonique de quelques faits de langue dans le discours de la presse écrite. Nous nous fixons comme objectif la description et la compréhension des mécanismes et des procédés d'argumentation dans notre corpus. Mettre en rapport la polyphonie et l'argumentation nous permet d'aborder notre corpus d'un point de vue pragmatique, car tout énoncé vise à accomplir un acte, c'est-à-dire une conclusion ciblée à travers un projet argumentatif qui met un ensemble d'arguments au service de cette visée. L'argumentation serait, donc, l'acte accompli par le locuteur de l'énoncé en mettant en scène un ou des énonciateurs qu'il présente comme instances responsables des points de vue exprimés dans l'énoncé. Ces points de vue peuvent être concédés, pris en charge, réfutés, etc.

Les procédés argumentatifs qui feront l'objet d'étude de ce chapitre sont multiples. Ils varient entre l'interrogation dans toutes ses formes, la concession, la négation polémique, les opérateurs et les connecteurs argumentatifs, la modalisation, la présupposition, le conditionnel, etc. Nous essayerons d'en proposer une analyse linguistique qui s'appuie sur les critères tels que proposés dans Ducrot (1980,1984) et Ducrot & Anscombe (1983).

### 4.1. La concession

Selon Danon-Boileau et Morel (1992) : « La concession est une manœuvre rhétorique double en son essence. Étant donné deux thèses opposées, elle permet, sans incohérence, de se faire l'avocat de l'une tout en apportant son assentiment à l'un des arguments qui militent en faveur de l'autre » (Danon-Boileau & Morel, 1992 : 7). Nous étudierons quelques cas de l'emploi de la concession comme marque de la polyphonie. Nous commencerons par la forme *Certes p mais q*.

#### 4.1.1. *Mais*

Ducrot et Anscombe (1977,1980) sont les premiers qui ont traité d'une manière approfondie les différents emplois de *mais*, ses occurrences et sa force à la fois argumentative et polyphonique.

#### 4.1.1.1. Deux *mais* en français<sup>1</sup>

En français, le connecteur *mais* a deux valeurs canoniques correspondant à deux mots distincts dans quelques langues : *pero* / *sino* en espagnol, *aber* / *sondern* en allemand. Il s'agit, donc, de deux réalités dont la langue française n'a pas rendu compte. Cependant, le français contient ces deux catégories sans qu'elles soient dénommées différemment. Ces deux emplois de *mais* sont appelés respectivement *SN* et *PA* (Anscombe & Ducrot, 1977). Chaque entité a ses traits définitoires.

#### 4.1.1.2. *Mais SN*

Soient  $p$  et  $q$ , deux propositions enchainées par *Mais*. Pour que ce *Mais* soit classé dans la catégorie *SN*, il faut que l'énoncé soit réalisé dans les conditions suivantes :

- $P$  doit être une phrase négative ;
- L'emploi de l'énoncé  $p$  *SN*  $q$  se fait dans une énonciation unique ;
- Le locuteur de l'énoncé  $p$  *SN*  $q$  présente  $q$  comme le motif justifiant son refus de  $p'$  ( $p'$  est la forme positive de  $p$ ) ;

Ce refus de  $p'$  se fait d'une manière directe, d'où l'incompatibilité de  $q$  avec  $p'$ . C'est le cas de l'exemple suivant :

- 1) Ce ne sont pas des idées qu'attendent les Français de leurs élus, **mais** des actions efficaces pour soulager le quotidien de ceux dont le nombre augmente sans cesse et rapidement

Jeudi 03 avril 2014, p. 07.

La 1<sup>ère</sup> réplique « Ce ne sont pas des idées qu'attendent les Français de leurs élus » est négative. Il est impossible d'avoir, ensembles, les deux points de vue  $p'$  « les français attendent des idées de leurs élus » ( ou « Ce sont des idées qu'attendent les Français de leurs élus ») et  $q$ , « Les français attendent des actions efficaces de leur élus ». Le connecteur *Mais* a, dans cet énoncé, un emploi correctif.

#### 4.1.1.3. *Mais PA*

Une phrase de forme  $p$  *PA*  $q$  contient deux propositions  $p$  et  $q$ , deux arguments possibles avec deux conclusions.  $P$  se présente comme un argument décisif pour  $r$ , tel est le cas pour  $q$  qui

<sup>1</sup> C'est le titre d'un article publié par Anscombe et Ducrot (1977).

est un argument pour *non-r*. En d'autres termes, l'opposition qui existe entre les deux éléments *p* et *q* n'est pas propre à eux mais elle est due à l'intention du locuteur qui a produit l'énoncé.

L'usage de *p PA q* dépend des conditions suivantes :

- *p* est un argument possible en faveur d'une conclusion *r*.
- Le locuteur présente *q* comme un argument en faveur de *non-r*.
- La force argumentative attribuée à *q* en faveur de *non-r* est plus forte que celle que l'on attribue à *p* en faveur de *r*.

Le connecteur *Mais* est dans ce cas l'équivalent de *Cependant* ou *Néanmoins*. C'est le *mais argumentatif*<sup>2</sup>. Nous précisons que nous ne nous intéressons qu'à cette forme. Elle fait l'objet de notre analyse parce qu'elle constitue un marqueur argumentatif et polyphonique en même temps.

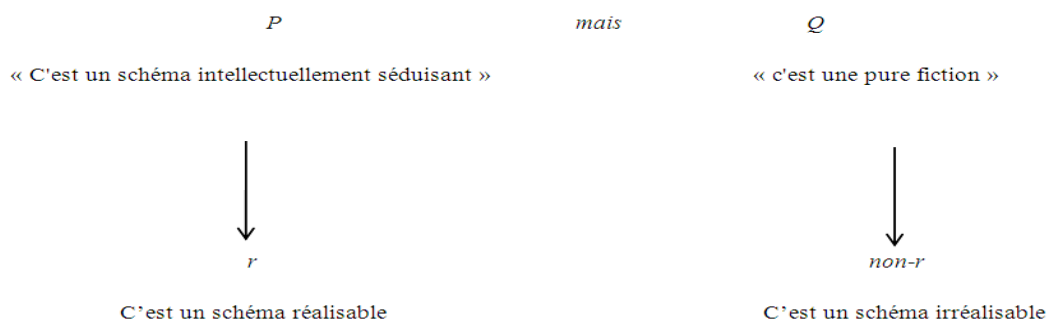
- 2) C'est un schéma intellectuellement séduisant, **mais** c'est une pure fiction.

Jeudi 03 avril 2014, p.09

Nous avons mentionné dans le chapitre III que la production d'un énoncé met en scène un enchaînement argumentatif de forme *p donc r*, et de ce fait, *p* est orienté vers *r*. Dans le cas de *p mais q*, le discours total, tout en envisageant la possibilité de conclure *r* à partir de *p*, est orienté vers une conclusion contraire, *non-r*. Dans (2), la première proposition *p* « C'est un schéma intellectuellement séduisant », est présentée par le locuteur-journaliste comme un argument en faveur de la conclusion *r* « C'est un schéma réalisable », alors que *q* est un argument servant la conclusion contraire *non-r* : « C'est un schéma irréalisable ». Ainsi le schéma argumentatif serait comme suivant :

---

<sup>2</sup> Nous avons présenté, dans le chapitre III, quelques traits relatifs à ce connecteur lorsque nous avons abordé les notions clés de la théorie de l'argumentation dans la langue (TAL).



**Figure n°5 : Le *Mais* de relation indirecte**

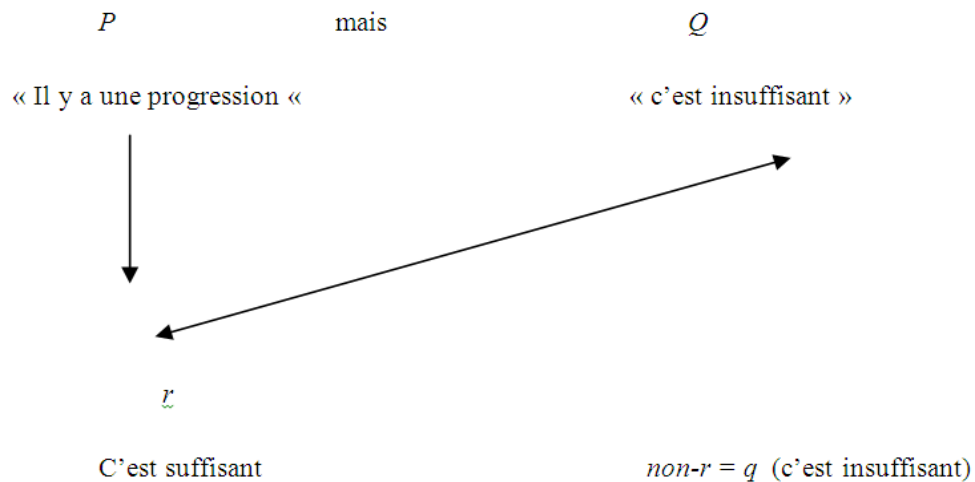
Les conclusions *r* et *non-r* tirées respectivement des arguments *p* et *q* ne sont pas présentes dans l'énoncé lui-même mais y sont extérieures. Elles sont devinées, c'est-à-dire tirées des contextes linguistique ou extralinguistique. Afin que l'énoncé remplisse sa fonction dans le discours, ces conclusions argumentatives doivent être « présentes en quelque façon dans le contexte ou du moins suggérées par lui avec une précision suffisante » (Rivara, 2004 :96). Dans (2), il s'agit du *Mais de relation indirecte* ou du *Mais carré* ; *p* et *q* sont en opposition, non pas en s'appuyant sur leurs contenus sémantiques (qui ne fournissent guère une opposition), mais parce que cette opposition est établie par l'intermédiaire des conclusions argumentatives *r* et *non-r*. Ceci dit, l'opposition s'établit non pas entre les arguments *p* et *q* mais entre les conclusions *r* et *non-r* « C'est un schéma réalisable », « C'est un schéma irréalisable ».

Qu'en est-il de l'énoncé suivant ?

- 3) Sur la qualité du service de distribution, il y a une progression **mais** c'est insuffisant !

Jeudi 02 février 2012, p.05.

Dans (3), il s'agit du *Mais de relation directe* ou du *Mais triangulaire*. La valeur argumentative d'opposition est présente dans l'énoncé et les propositions coordonnées *p* et *q* sont asymétriques et impermutables. Pour expliquer le fonctionnement de cet emploi de *Mais*, nous représentons l'énoncé (3) par le schéma suivant :



**Figure n°6 : Le « Mais » de relation directe**

La conclusion  $r$  déduite de l'argument  $p$  est niée par  $q$ . L'opposition qui existe entre les deux propositions  $p$  et  $q$  n'est pas l'effet des conclusions  $r$  et  $non-r$  mais elle est inhérente à l'énoncé, elle est donc intérieure.

Tout ce que nous avons présenté jusqu'à maintenant, ne concerne que la valeur argumentative de *Mais*, mais comment ce connecteur serait-il une marque de polyphonie ? Le locuteur de l'énoncé  $p$  mais  $q$  met en scène un énonciateur  $E_1$  (qui peut être lui-même, l'allocutaire ou un tiers) à qui il attribue l'assertion de  $p$ . Le locuteur appuie sur cette proposition l'assertion d'une autre proposition,  $q$ , et qui est attribuée à un énonciateur,  $E_2$ , à qui le locuteur s'assimile. Ainsi, dans les énoncés (2) et (3), le locuteur montre à chaque fois un énonciateur  $E_1$  assertant les propositions « C'est un schéma intellectuellement séduisant », « il y a une progression » qui se présentent comme un appui qui permet au locuteur d'asserter  $q$  « c'est une pure fiction », et « c'est insuffisant » attribués à  $E_2$ , assimilés au locuteur. Le locuteur n'est pas seulement responsable de  $q$  mais il présente  $p$  comme nécessaire pour l'admission de  $q$ .

#### 4.1.1.4. Certes $p$ mais $q$

*Certes* a deux emplois principaux :

- Un emploi de renforcement :

- 4) Elle est **certes** «un tracé physique, délimité et bien borné» qui estampille la souveraineté territoriale d'un Etat, sans qu'elle ne soit bornée à l'émeri.

Jeudi 02 février 2012, p.13.

Certes est, dans (4), proche de l'adverbe *Certainement*.

- Un emploi concessif, où il se combine avec *Mais*. Cet usage le dérive de sa valeur assertive. *Certes* est dans ce cas l'équivalent de « C'est vrai que ».

L'usage concessif de *mais* et *certes* va faire l'objet de notre analyse. Vu l'emploi abondant de ce connecteur, nous choisissons un échantillon. Dans les énoncés qui suivront (5) et (6), la valeur concessive de *certes* fait partie du parcours argumentatif retracé par *mais* et dont nous avons parlé dans les pages précédentes.

- 5) **Certes**, de nouveaux établissements scolaires ont été réceptionnés, **mais** le problème de la surcharge des classes se posera encore une fois, notamment pour les classes du secondaire.

Mardi 02 septembre 2014, p.10.

Nous pouvons retracer les enchaînements argumentatifs de l'énoncé (5) comme suivant :

- *Certes p* : de nouveaux établissements scolaires ont été réceptionnés  $\longrightarrow$  *r* : il n'y aura pas de surcharge dans les établissements scolaires.
- *mais q* : le problème de la surcharge des classes se posera encore une fois, notamment pour les classes du secondaire  $\longrightarrow$  *non-r* : il y aura une surcharge dans les établissements scolaires.

Le locuteur présente un seul argument *p* en faveur de la conclusion *r*, mais si les arguments introduits par la proposition *p* sont nombreux comme dans l'énoncé (6) :

- 6) **Certes**, la langue arabe est la langue du Coran et de notre religion musulmane, que Dieu a choisie pour transmettre son Message, et aucun prophète des religions monothéistes n'a prétendu l'exclusivité de la langue arabe dans la transmission du Message divin, **mais** aucunement celle de nos origines, ni de notre identité.

Mardi 02 septembre 2014, p.20.



En (6), nous pouvons retracer les enchaînements argumentatifs de l'énoncé comme suivant :

- Certes p : la langue arabe est la langue du Coran et de notre religion musulmane (p<sub>1</sub>), que Dieu a choisie pour transmettre son Message (p<sub>2</sub>), et aucun prophète des religions monothéistes n'a prétendu l'exclusivité de la langue arabe dans la transmission du Message divin (p<sub>3</sub>)  $\longrightarrow$  r : la langue arabe est celle de nos origines et de notre identité.
- mais q : aucunement celle de nos origines, ni de notre identité  $\longrightarrow$  non-r (la langue arabe n'est pas celle de nos origine ni celle de notre identité) = q.

L'emploi de trois arguments ( $p_1, p_2, p_3$ ) démontre que le locuteur-journaliste concède les points de vue qui y sont attachés, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il prend en charge la conclusion qui en est extraite ( $r$ ). Il ne prend en charge que le point de vue introduit par la conclusion *non-r*.

Le locuteur, selon Morel (1996), « souligne que la validation de l'assertion ( $p$ ) n'émane pas de lui. Il marque ainsi qu'il situe l'argument au niveau des évidences ou des faits directement observables, ou bien il le présente explicitement comme émanant de quelqu'un d'autre et notamment de son interlocuteur » alors qu' « en assertant la deuxième proposition [...] le locuteur revient sur sa précédente assertion, pour en restreindre la portée, la limiter ou en modifier de vérité » (Morel, 1996 : 15-16). Dans les deux énoncés, l'emploi de *certes* permet au locuteur d'attribuer à son allocataire les argumentations véhiculées par les propositions  $p$ , des argumentations que l'allocataire (ou un tiers) n'a pas peut-être explicitement formulées et exprimées clairement mais que le locuteur lui accrédite ou attribue en même temps qu'il les rejette à l'aide des contre-arguments représentés par les propositions  $q$ .

Les énoncés de forme *certes p mais q* mettent en scène deux énonciateurs argumentant dans des sens contraires. Le locuteur s'assimile à  $E_1$  et assimile son allocataire (ou un tiers) à  $E_2$ . Alors que le locuteur avoue qu'il est d'accord avec le fait avancé par  $E_1$ , il prend distance de cet énonciateur. Le locuteur-journaliste revient sur des assertions préalables dans le but de rectifier les conclusions qui en étaient déduites et présenter son point de vue comme un fait établi. Dans un premier temps le locuteur-journaliste alerte que les assertions qui suivent *Certes* dans (5) et (6) n'émanent pas de lui. Tout en en reconnaissant la vérité, il en rend l'allocataire (ou le tiers),

*E<sub>1</sub>*, le responsable. Cependant, et par l'emploi de *mais*, il intervient directement pour donner son point de vue tout en assumant la responsabilité énonciative.

#### 4.1.2. *Bien que / Même si*

*Bien que* et *Même si* sont classées parmi les conjonctions de subordination qui introduisent une concession logique.

- 7) **Bien que** le Qatar soit un petit État, il exerce une influence majeure au sein du monde arabe.

Samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014, p.13.

Dans (7), la conjonction de subordination *Bien que* établit une relation concessive entre deux propositions *p* « le Qatar est un petit État » et *q* « il exerce une influence majeure au sein du monde arabe ». La relation concessive ne s'établit entre ces deux propositions que si l'on admet l'énoncé implicite « Normalement quand un pays est petit il n'exerce pas une influence majeure sur les autres pays ». *P* et *q* sont en relation concessive si :

- *P* « le Qatar est un petit Etat » est normalement associé à *q'* « le Qatar n'exerce pas une influence majeure au sein du monde arabe », et *q* = *non-q'*.

La proposition *p* est liée à une autre proposition qui n'est en réalité que la négation de *q*. En d'autres termes, *p* et *q* entrent en relation concessive si *p* est normalement associé à *non-q*, c'est-à-dire *q'*. Cette relation ne change pas si on modifie l'ordre des propositions ou le subordonnant concessif qui les relie. L'usage de *Bien que* sert à marquer que le locuteur n'est pas l'origine du jugement lancé dans *p* « le Qatar est un petit Etat ».

*Bien que* est formée d'un adverbe *Bien* et d'une autre conjonction de subordination *Que*. Pour Morel (1996) : « La valeur fondamentale de *bien* est de marquer que la validité d'un jugement a fait l'objet d'un questionnement dubitatif » (Morel, 1996 :22). L'usage de cet adverbe montre que le locuteur-journaliste maintient ce jugement après l'avoir confronté aux différentes données de la situation d'énonciation, alors que le rôle de la conjonction de subordination *que* « est d'indiquer que le jugement énoncé dans la subordonnée qu'elle introduit n'est pas tributaire des conditions de validation fournies par la situation d'énonciation » (p.22). Elle permet au locuteur-journaliste d'apporter des rectifications sur le plan énonciatif. Le jugement, dans ce cas, ne va pas porter sur la subordonnée mais sur la principale.

De ce fait, l'association de *Bien* et de *Que* indique que le locuteur n'est pas à l'origine du point de vue exprimé dans la subordonnée, mais il y fait appel en tant qu'argument qui lui permettra ensuite de faire ressortir le point de vue qu'il veut défendre. Chaque proposition véhicule un point de vue attribué à un énonciateur. L'usage du subjonctif, le mode du non jugement dans la proposition *p* indique que le locuteur-journaliste ne prend pas en charge ces propos attribués à  $E_1$ , mais il ne les met pas en cause.  $E_1$  peut représenter dans ce cas l'allocutaire, un tiers ou une voix collective. Le locuteur s'identifie à  $E_2$  et prend la responsabilité du point de vue qui lui est associé.

- 8) En Europe, **même si** le nombre de véhicules a doublé, le nombre de décès sur les routes a été divisé par deux.

Samedi 1<sup>er</sup> février 2014, p.13.

La première valeur de *Même* serait « de marquer l'identité et conformité de la propriété définitoire fondamentale de la classe dénotée par le constituant auquel il est associé » (Morel, 1996 : 29). Cet adverbe peut avoir une valeur généralisante comme il peut avoir une valeur concessive. La conjonction *Si* indique une rupture entre les conditions de validation de l'énoncé et le moment de l'énonciation, il s'agit donc d'un repère fictif.

Dans (8), Si le nombre de véhicules double, le nombre de décès sur les routes doit doubler aussi. La conjonction *Même si* sert à inclure un argument totalement incompatible (un nombre de véhicules doublé implique un nombre de décès doublé et non pas divisé en deux) dans une classe d'arguments possibles. *Même si* permet au locuteur-journaliste d'imposer à son allocutaire cet argument. L'usage de cette conjonction dans (8) montre que le locuteur-journaliste considère le point de vue véhiculé par *p* comme potentiel, mais il refuse en même temps de l'admettre comme vrai.

Contrairement à l'énoncé (7) qui contient le mode subjonctif, dans (8), le locuteur-journaliste n'emploie aucune marque linguistique qui permet de dévoiler sa position par rapport aux différents points de vue exprimés. Le locuteur-journaliste reste ou donne l'illusion qu'il est neutre à l'égard du point de vue concédé. Il n'exprime aucun jugement quant à la valeur de vérité de la proposition introduite par *Même si*. Il s'agit donc de la non-prise en charge d'un point de vue qui n'est pas réfuté en même temps et qui est attribué à un autre énonciateur. La concession dépasse le stade de la phrase ou l'énoncé pour s'inscrire dans le discours. Elle devient une stratégie à travers laquelle le locuteur-journaliste feint la neutralité pour mieux soutenir son point de vue latent.

## 4.2. Les formes rhétoriques de la question

### 4.2.1. Préambule

Selon Caron (1983) : « le langage est une activité à la fois finalisée – on ne parle pas pour ne rien dire, et intersubjective – c’est un sujet qui parle à un autre sujet » (Caron, 1983 :46). C’est la visée qui détermine la forme que prend l’énoncé. Mais cette forme est parfois trompeuse. Un énoncé assertif n’exprime pas toujours une déclaration, il peut véhiculer un ordre. En outre, un énoncé interrogatif n’exprime pas toujours une recherche d’une réponse, il peut être d’ordre impératif ou assertif. Ainsi l’énoncé interrogatif suivant : « Que faites-vous ici ? » peut véhiculer une assertion : « Vous n’avez pas le droit d’être ici » ou un ordre « Partez ! Ne restez pas ici ! ».

### 4.2.2. L’interrogation

L’interrogation est un acte de langage direct exprimant une demande d’information destinée à un allocataire en vue d’y avoir une réponse. Charaudeau (2001 :17) la considère comme une catégorie discursive et non grammaticale. Le locuteur présente le contenu de son énoncé interrogatif comme momentanément indécidable tout en suspendant le jugement de vérité porté sur ce contenu propositionnel interrogatif. Il s’agit donc d’une catégorie ambivalente dont découlent plusieurs interprétations. Elle peut exprimer :

- Une demande de confirmation ;
- une demande d’information ;
- un rappel à l’ordre ;
- une requête ;
- une hypothèse ou une fausse question appelée *question rhétorique*.

L’interrogation instaure trois rapports de force entre le locuteur et son allocataire : elle peut mettre le locuteur dans une position d’infériorité, lorsqu’il demande une information, dans une position de supériorité, lorsque la question est une intimation, ou dans une position de maîtrise du raisonnement lorsque la question est destinée à un sujet jouant le rôle tantôt d’allié tantôt d’opposant, il est donc un tiers jouant deux rôles en même temps. Le locuteur, dans ce cas-là, connaît la réponse, mais il veut guider son interlocuteur vers l’idée qu’il veut exprimer et orienter sa réflexion. Ce genre d’interrogation est appelé *question rhétorique*.

### 4.2.3. La question rhétorique

Selon Fontanier (1977) : « L'interrogation (sous-entendu : figure de style, question rhétorique) consiste à prendre le ton interrogatif non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse, mais pour indiquer, au contraire, la plus grande persuasion et défier ceux à qui l'on parle de pouvoir nier ou même répondre» (Fontanier, 1977 : 368 ). Le locuteur de la question rhétorique vise à forcer indirectement l'allocutaire à reconnaître ce qu'il tient pour vrai. On fait appel à cette forme non pas pour demander une information, mais pour argumenter en présentant une évidence. Cette réponse évidente est présentée soit par *oui* ou *non* soit par un ensemble de choix sous forme de questions. La question rhétorique est donc une assertion détournée ou renforcée dans une orientation argumentative qui a un statut équivalent à celui d'un présupposé.

D'après Anscombe et Ducrot (1983), la question rhétorique remplit deux conditions :

« — Le locuteur de l'énoncé interrogatif fait comme si la réponse à la question allait de soi, aussi bien pour lui que pour l'allocutaire.

— La question n'est là que pour rappeler cette réponse. Elle joue alors à peu près le rôle de l'assertion de cette dernière, présentée comme une vérité admise » (Anscombe & Ducrot, 1983 :128)

Ce genre de question est très fréquent dans les articles journalistiques de types analytiques. Les journalistes utilisent massivement cette forme car il ne s'agit pas d'une demande d'information au lecteur, comme dans les situations les plus normales, mais d'un lancement de réponses exprimées à travers l'interrogation. Dans notre corpus, nous avons pu repérer un nombre incontestable de questions rhétoriques qui se présentent sous différentes formes : question totale avec *Est-ce que* ou inversion du sujet et du verbe, question partielle avec *qui, que, comment, pourquoi ?*, etc.

### 4.2.4. La question totale

Selon Riegel et *alii.* (1994), la question totale « porte sur l'ensemble du matériau (ou du contenu propositionnel) de la phrase et appelle une réponse globale oui ou non » (Riegel & alii, 1994 :391). Ces réponses par *oui* ou *non* équivalent aux reprises affirmatives ou négatives de l'énoncé interrogatif. L'intonation qui caractérise la question totale est ascendante, c'est-à-dire elle suit une courbe ascendante, tout en prenant une valeur non conclusive mettant en suspens la

phrase. La question totale est typiquement polyphonique dans la mesure où elle comporte les éléments suivants :

- « — L’assertion préalable de  $p$
- L’expression d’une incertitude concernant  $p$
- La demande faite à l’interlocuteur de choisir entre donner une réponse du type  $p$  et une réponse du type  $\sim p$  » (Anscombe & Ducrot, 1997 : 130).

L’introduction de la notion d’*assertion préalable* ne peut se faire que dans le cadre de la polyphonie. La question totale met en scène un locuteur qui attribue à un énonciateur l’assertion  $p$ . Ainsi, l’énoncé interrogatif *Est-ce que  $p$  ?*<sup>3</sup> ne peut avoir une valeur argumentative que s’il y a une expression d’une incertitude quant à la vérité de l’assertion  $p$ . L’énonciateur de  $p$  est soit un autre locuteur différent de celui qui énonce *Est-ce que  $p$  ?* ou le locuteur de l’énoncé, mais à un moment différent de celui de l’énonciation. La question totale met en scène deux énonciateurs : « [...] en posant la question *est-ce que  $p$  ?*, un locuteur  $L$  fait entendre un énonciateur  $L'$  qui affirme / a affirmé / pourrait affirmer que  $p$  » (Anscombe & Ducrot, 1983 :131). En d’autres termes, l’énonciateur de l’assertion  $p$  n’est pas celui de  $\sim p$  (non  $p$ ). Dans Le Quotidien d’Oran, c’est l’emploi de la question totale avec *Est-ce que* qui prime en raison des effets rhétoriques qu’elle introduit et l’emploi de cette forme tant à l’oral<sup>4</sup> qu’à l’écrit, contrairement à la question avec inversion sujet-verbe fréquente à l’écrit.

#### 4.2.4.1. La question avec *Est-ce que*

Soit l’énoncé suivant :

- 9) Le nouveau aussi, selon la ministre française, est que le doctorant une fois son doctorat obtenu, a le droit de séjourner en France pendant un an, alors qu’auparavant cette période était limitée à six mois, pour lui permettre de trouver un emploi après ses études. La question qui se pose d’elle-même : «**Est-ce que** ces étudiants seront de retour un jour dans leur pays d’origine? ».

Mardi 21 janvier 2014, p. 06.

<sup>3</sup>Il faut noter que chez Anscombe et Ducrot, la forme *Est-ce que  $p$  ?* est la forme canonique, elle représente, d’une façon générale, toute forme de question totale, y comprises les questions avec intonation, inversion sujet-verbe et avec *est-ce que*.

<sup>4</sup> Le discours de la presse écrite reprend des discours oraux (témoignage, interviews, entretien, déclaration, débats) plus qu’écrits.

L'énoncé (9) est extrait d'un article qui traite de la question des étudiants algériens en France et les opportunités que leur présentent la France au niveau du logement, de la santé, du séjour, etc. Lors d'une séance de signature de cinq conventions de partenariat entre le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le siège du Cerist à Alger, la ministre a énuméré les privilèges qu'ont les étudiants étrangers en France, y sont compris les étudiants algériens. Le journaliste s'interroge à la fin sur le fait que si ces Algériens seront de retour dans leur pays un jour ou non :

- «**Est-ce que** ces étudiants seront de retour un jour dans leur pays d'origine ? ».

Le locuteur-journaliste ne cherche pas une information auprès de son allocataire, car il ne s'agit pas d'une vraie question. Il faut noter que la question est employée pour appuyer une assertion. Il s'agit, donc, d'une question rhétorique équivalente à une négation. De ce fait, la question *Est-ce que p ?* est orientée, dans cet énoncé, vers  $\sim p$ , on peut avoir, comme équivalente, l'assertion suivante :

- Ces étudiants ne seront jamais de retour, un jour, dans leur pays d'origine.

Toute question rhétorique possède un aspect négatif<sup>5</sup> et c'est le cas de l'énoncé suivant :

- 10) **Est-ce -que** vous savez au moins d'où vient cette mode que vous calquez avec fierté ? Le pantalon taille basse a son origine dans les prisons surtout américaines où les ceintures sont enlevées aux détenus pour des raisons de sécurité. Les pantalons des prisonniers sont souvent en taille unique et donc trop larges.

Jeudi 05 décembre 2013, p. 21.

La question est sous forme de *Est-ce que p ?* Le locuteur- journaliste, d'après l'énoncé, ne cherche à avoir des informations qu'il connaît déjà, la preuve en est qu'il présente dans la foulée sa réponse (Le pantalon taille basse a son origine dans les prisons surtout américaines où les ceintures sont retirées aux détenus pour des raisons de sécurité.). L'énoncé interrogatif peut s'orienter vers une assertion négative,  $\sim p$ :

<sup>5</sup> Nous entendons par *aspect négatif* l'assertion contraire, un interro-négative peut être remplacée par une assertion affirmative et une interrogation affirmative peut être remplacée par une assertion négative.

- Vous ne connaissez même pas d'où vient cette mode que vous calquez avec fierté.

L'interprétation peut engendrer un discours plus violent allant vers l'obligation, car la connaissance de l'origine de cette mode de vêtements est présentée comme une condition favorable même si elle est minimum. Cet aspect est introduit par l'emploi de *Au moins* dans l'énoncé. Ducrot et *alii.* (1980) présentent un exemple pour illustrer l'emploi modal de *Au moins* avec *Est-ce que* dans la question suivante : « Est-ce que Pierre a au moins lu du Chomsky ? » : « [...] en demandant *Est-ce que Pierre a au moins lu du Chomsky ?*, on donne à entendre que la lecture de Chomsky est une condition favorable mais minimum » (Ducrot & *alii*, 1980 : 105). L'énoncé interrogatif peut être remplacé par une injonction :

- Vous devez connaître, au moins, d'où vient cette mode que vous calquez avec fierté.

Nous pouvons dire que, dans cet énoncé, l'interrogation a une orientation négative comme elle peut commuter avec l'injonction. Cependant, il ne s'agit pas toujours d'un aspect argumentatif négatif, il peut s'agir, parfois du contraire, comme le montre le troisième exemple :

- 11) Le décret n°88-204 du 18 octobre 1988 qui a suivi la loi n°88-15 a fixé les conditions de réalisation, d'ouverture et de fonctionnement des cliniques privées. A aucun moment, la législation n'a fait le distinguo entre la propriété du capital et l'exploitation technique des cliniques. Tous les textes ayant suivi ce premier dispositif législatif n'ont fait référence à la nature des personnes qui peuvent être propriétaires des cliniques. Il est juste précisé que les cliniques sont placées sous la responsabilité effective d'un médecin directeur technique. **Est-ce que** c'est une façon subtile d'ouvrir les portes aux personnes étrangères au domaine médical d'investir ce secteur ? En tout cas, nombre de cliniques appartiennent à des personnes qui n'ont aucune proximité avec le domaine médical.

Dimanche 22 juin 2014, p. 06.

Le journaliste parle du décret n°88-204 du 18 octobre 1988 ainsi que de la loi n°88-15 du 3 mai 1988 dans son article 208 bis relatifs aux conditions de réalisation, d'ouverture et de fonctionnement des cliniques privées en Algérie. Le journaliste remet en cause les décrets exécutifs et les décisions qui ont suivi la loi n°88-15 et le décret n°88-204, car ces textes,



d'après lui, n'ont pas déterminé la nature des personnes propriétaires de cliniques privées. Le journaliste s'interroge:

- **Est-ce que** c'est une façon subtile d'ouvrir les portes aux personnes étrangères au domaine médical d'investir ce secteur ?

Cette question totale avec *Est-ce que p ?* n'est pas orientée vers  $\sim p$ , comme dans les exemples précédents mais vers  $p$  car l'énoncé interrogatif peut être remplacé par l'assertion positive :

- C'est une façon subtile d'ouvrir les portes aux personnes étrangères au domaine médical d'investir ce secteur.

Il paraît donc que l'interprétation de l'énoncé (11) contredit l'hypothèse énoncée par Anscombe et Ducrot(1997), qui soutiennent que tout énoncé avec *Est-ce que p ?* est orienté et coorienté vers  $\sim p$ . Si la question en *Est-ce que p ?* est orientée vers  $\sim p$ , cela n'empêche non plus qu'elle soit orientée vers  $p$ , dans des cas comme dans l'exemple (11). L'énoncé (11) appartient à la catégorie des *rhétoriques inversées* qui contredisent la terminologie traditionnelle des formes classiques dites les *interrogatives rhétoriques simples*. Dans le cas d'interrogations rhétoriques positives ou d'interrogations inversées, il y a une inversion des rôles et des principes classiques, ce qui confère à ces interrogations inversées le statut de questions polyphoniques.

Anscombe et Ducrot (1977) reconnaissent l'existence de ce genre de questions rhétoriques bien qu'elles contredisent leur thèse de départ (toute question rhétorique est orientée vers une assertion contraire). Ils déclarent : « Il nous faut donc montrer que les questions de cette nature sont fondamentalement différentes de celles qu'on dénomme habituellement « interrogations rhétoriques ». En particulier, que si elles admettent une réponse positive, c'est qu'elles font jouer un mécanisme différent » (Anscombe et Ducrot, 1976 : 129). Ce genre de questions a un indice distributionnel très important. Il concerne la position de la question, elle-même dans l'énoncé. La question rhétorique imposant une réponse positive précède toujours la conclusion visée par le locuteur mais ne la suit pas. Dans (11), la question est suivie de l'assertion :

- En tout cas, nombre de cliniques appartiennent à des personnes qui n'ont aucune proximité avec le domaine médical.

Cette assertion fonctionne comme un élément qui sert à renforcer l'orientation de la question et conduisant vers la conclusion visée par le locuteur-journaliste. Elle est, en elle-même, la conclusion visée par lui.

#### 4.2.4.2. Question avec inversion du sujet et du verbe

En français, on distingue deux types d'inversion, l'inversion simple dans laquelle le sujet est placé immédiatement après le verbe, s'il s'agit de la forme verbale simple, et après l'auxiliaire, s'il s'agit de la forme complexe. Dans le cas de l'inversion complexe, le groupe nominal est placé avant le verbe, mais il est repris par le pronom personnel qui y équivaut et se met après le verbe. Nous avons décidé d'étudier cette forme syntaxique de question – quoique négligée jusqu'alors par les linguistes – pour mettre en exergue le fonctionnement de la question rhétorique sous forme d'inversion de l'ordre d'éléments syntaxiques, à savoir le sujet et le verbe :

12) Sur le fond du dossier nucléaire militaire, **la question est-elle close ?** On peut largement en douter, pour une raison simple. L'Iran, puissance régionale politique, économique et diplomatique est entouré de voisins, pas toujours amicaux, qui disposent eux, de l'arme nucléaire, qu'il s'agisse de la Russie, du Pakistan, de l'Inde et d'Israël.

Jeudi 05 décembre 2013, p.15.

Le journaliste parle de la cause nucléaire de l'Iran. L'énoncé est introduit par une interrogation : la question est-elle close ? Il est évident que le locuteur-journaliste ne cherche pas une information auprès de son allocutaire, il pose une question et y répond directement : « On peut largement en douter... ». La question peut donc être remplacée par l'assertion négative équivalente suivante :

- Sur le fond du dossier nucléaire militaire, la question n'est pas encore close.

Il s'agit, donc d'une question oratoire qui possède un aspect particulier comme le fait montrer Fontanier (1977): « Or l'interrogation figurée est, quant à la forme grammaticale, affirmative ou négative [...] mais une singularité frappante est qu'avec la négation elle affirme et que sans négation elle nie » (Fontanier, 1977 : 369). L'énoncé interrogatif positif dans (12) engendre une assertion négative alors que l'inverse est vrai comme dans l'énoncé qui suit :

- 13) Mais cela ne saurait suffire ! **N'ont-ils** pas besoin de plus de reconnaissance, ces gens admirables, imprégnés de cette philosophie du mieux servir, en poussant à chaque fois les limites du défi ?

Jeudi 26 juin 2014, p. 08.

Le journaliste parle de la nécessité de reconnaître à chaque citoyen ce qu'il fait pour sa société et pour les autres. Il parle, plus particulièrement, des gens qui rendent service sans attendre qu'on les remercie. L'énoncé interro-négatif peut être remplacé par l'assertion positive « Ils ont besoin de plus de reconnaissance, ces gens admirables, imprégnés de cette philosophie du mieux servir, en poussant à chaque fois les limites du défi ». Selon Riegel et alii. : « [...] une phrase interrogative et négative oriente [...] vers une réponse positive » (1994 : 401). Dans (13), le locuteur-journaliste lance une interro-négative dont la réponse est très évidente. Elle équivaut donc à une assertion positive.

#### 4.2.5. La question partielle

Contrairement à l'interrogation totale, l'interrogation partielle a une intonation descendante. Elle porte sur un constituant de la phrase présenté comme non identifié, ce qui commande le choix d'un mot interrogatif au détriment d'un autre. La question partielle est polyphonique dans tous les cas, dans la mesure où elle présuppose un point de vue : « assimilé à un certain ON, à une voix collective, à l'intérieur de laquelle le locuteur est lui-même rangé. » (Therkelsen, 2009: 118). Ce qui rend la question partielle polyphonique est le mot interrogatif « mais ce n'est pas à cause de sa valeur 'interrogatoire', c'est à cause de sa faculté de reléguer en présupposition le contenu propositionnel de l'énoncé, et c'est la présupposition qui constitue l'aspect polyphonique » (Therkelsen, 2009: 118). Ainsi dans l'exemple suivant :

- 14) **Pourquoi** l'Agriculture biologique est-elle devenue aujourd'hui, une revendication des sociétés civiles démocratiques?

Mardi 07 février 2012, p.07.

Nous pouvons avoir le présupposé « l'Agriculture biologique est devenue aujourd'hui, une revendication des sociétés civiles démocratiques », ce pdv est à imputer à un énonciateur collectif, ou à un locuteur indéterminé, ON. Il s'agit dans (14) de ON+<sub>L</sub> (On + locuteur). L représente dans (14) le locuteur-journaliste dont la voix s'ajoute à celle d'un ON, qui représente une communauté discursive, l'opinion publique, un locuteur collectif ou indéterminé. Dans l'énoncé qui suivra, c'est tout à fait le contraire :

- 15) Du point de vue sociologique, l'individu est guidé par une pluralité de normes : le travail comme pilier d'une identité sociale, comme inscription dans une vie sociale... Travailler n'a pas pour seule fin de percevoir un revenu. Enfin, **pourquoi y aurait-il** plus de personnes malhonnêtes chez les pauvres que dans d'autres groupes sociaux ?

Jeudi 27 février 2014, p.17.

Dans (15), nous pouvons repérer le présupposé suivant : « il y a plus de personnes malhonnêtes chez les pauvres que dans d'autres groupes sociaux ». Mais l'emploi du conditionnel « aurait » montre que le locuteur-journaliste se dissocie de ce point de vue présupposé dont la source est ON<sub>L</sub>. Sa voix se dissocie de celle de ce locuteur collectif, indéterminée, cette opinion publique ou cette communauté discursive qui considèrent qu'il y a plus de personnes malhonnêtes chez les pauvres que dans d'autres groupes sociaux. Dans notre corpus, nous avons repéré un ensemble de questions partielles, cependant, il faut noter que nous ne nous intéressons qu'aux questions dites rhétoriques :

- 16) Que faire des «Arabes» ? Meursault en tue un. Daech en tue beaucoup. Sous le même soleil et avec la même gratuité. Les guerres aussi, la décolonisation, le terrorisme, les dictatures. Mais cela ne résout pas la question : **comment** tuer ce qui n'existe plus ?

Dimanche 14 septembre 2014, p. 03.

- 17) On protège nos intérieurs qui rivalisent de propreté avec les intérieurs de nos voisins. Les extérieurs n'appartiennent à personne. **Pourquoi** s'en préoccuper ?

Mercredi 19 mars 2014, p. 09.

- 18) En pleine campagne électorale actuelle (Octobre 2014), les Réseaux sociaux sont devenus le lieu de l'insulte, de la diffamation, du mensonge et des règlements de compte. Les partis et les hommes politiques recourent de plus en plus aux réseaux sociaux. **Qui** n'a pas sa page Facebook ? Ce canal devient même un porte-parole officiel utilisé par les individus, les partis et les ministères.

Dimanche 02 novembre 2014, p. 06.

Dans les trois énoncés, il s'agit de questions partielles qui portent sur la manière, la cause et la personne. Cependant, le locuteur ne cherche pas une réponse auprès de son interlocuteur, mais à lui imposer des assertions de genre de :

- On ne peut pas tuer ce qui n'existe plus.
- Il ne faut pas s'en préoccuper.
- Tout le monde a sa page Facebook.

Nous constatons que le locuteur-journaliste met, à chaque fois, en scène un énonciateur à qui il attribue l'assertion correspondante. Il s'agit donc pour le locuteur-journaliste d'une implication masquée. Il a recours aux questions oratoires ou questions rhétoriques dans le but d'éviter de donner explicitement une réponse, une explication ou une confirmation, qui peuvent le culpabiliser ou l'impliquer directement. C'est une stratégie à travers laquelle le journaliste guide le lecteur et limite les possibilités de son raisonnement, comme elle est aussi une stratégie d'effacement énonciatif trahi, car poser une question paraît moins violent que donner ou imposer une assertion. Elle est, dans les énoncés précédents, un moyen grâce auquel le journaliste se cache derrière ses dires pour paraître le plus objectif, mais il veut en même temps encercler son lecteur, limiter sa réflexion et la guider. Comme l'affirme Weinrich (1989) « Et pourtant l'interlocuteur est souvent très sensible à l'incitation de cette sorte de question car la question rhétorique non seulement le ramène à la réalité du dialogue en cours, mais la réponse imposée lui suggère une attitude d'approbation » (Weinrich, 1989 : 558). Ces formes de question instaurent un dialogue, même à distance, entre les interlocuteurs (journaliste / lecteur). Les deux se mettent à se parler indirectement. Cependant, le lecteur est un sujet cible car il est guidé par le journaliste, et même détourné de ses convictions, ou de ses connaissances primaires.

### 4.3. La négation

La négation, et depuis Aristote, suscite des débats qui n'ont pas encore une issue finale, vu la multiplicité des disciplines qui la prennent comme objet d'étude : la logique, la sémantique, la syntaxe, la pragmatique, etc. Notre objectif n'est pas de présenter une revue complète de toute la littérature qui a été consacrée à la négation<sup>6</sup>, sa définition, ses aspects, ses formes et sa portée, car cela ne constitue pas l'objet de notre recherche, mais il s'agit pour nous de rendre compte de l'aspect polyphonique de la négation, et pour ce faire, nous proposons d'abord quelques définitions présentées par Ducrot (1973, 1980, 1984) pour les détailler ensuite par des énoncés extraits du Quotidien d'Oran.

---

<sup>6</sup>Pour plus d'information, Cf. Callebaut (1991, 1992), Muller (1991, 1992) Forest (1993), Moeschler (1992) et Orlandini (2001).

### 4.3.1. Approche polyphonique

Dans *Les Mots du discours* (1980), Ducrot propose « de décrire tout énoncé de la forme *non-p* comme accomplissement de deux actes illocutionnaires : l'un est l'affirmation de *p* par un énonciateur  $E_1$  s'adressant à  $D_1$ , l'autre est le rejet de cette affirmation, rejet attribué à un énonciateur  $E_2$  s'adressant à  $D_2$ » (Ducrot, 1980 : 49-50). L'énoncé négatif met en scène deux instances :  $E_1$  et  $E_2$ .  $E_2$  renvoie au locuteur car, en effet, c'est lui qui rejette l'assertion sous-jacente.  $E_1$  qui renvoie à l'auteur de l'assertion réfutée et  $D_2$ , le destinataire du rejet, peuvent être considérés comme des allocutaires, ce qui donne à la négation, selon Ducrot, un aspect agressif (1980 : 50). L'énoncé négatif révèle un affrontement de deux énonciations. L'énonciation de la négation met en scène une affirmation et une réfutation de cette affirmation : « La plupart des énoncés négatifs [...] font apparaître leur énonciation comme le choc de deux attitudes antagonistes, l'une, positive, imputée à un énonciateur  $E_1$ , l'autre, qui est un refus de la première, imputée à  $E_2$  » (Ducrot, 1984 : 215). Pour mettre en clair cette idée, il présente les deux exemples suivants :

- Il n'y a pas un nuage au ciel.
- Ce mur n'est pas blanc.

Sans doute, faut-il préciser qu'il est très rare d'utiliser l'énoncé « Ce mur n'est pas blanc » pour décrire un mur. L'énoncé ne donne pas une description du mur en question, mais il peut être employé en opposition avec l'affirmation « ce mur est blanc », il s'agit donc d'un emploi polémique, c'est-à-dire la superposition d'un énoncé sur un autre. L'énoncé « Il n'y a pas un nuage au ciel » sert à décrire, il sert « à parler de choses et non pas d'énoncés » (Ducrot, 1972 :38), le locuteur donne, à travers l'énoncé, une description du ciel, mais cela n'empêche pas que l'énoncé ait une fonction polémique en contredisant le point de vue : « il y a un nuage au ciel ».

### 4.3.2. Les types de la négation

Ducrot (1973) distingue la négation *descriptive*, *polémique* et *métalinguistique*. La négation descriptive consiste à réfuter un énoncé positif. Elle est, d'après Ducrot : « une affirmation d'un contenu négatif, sans référence à une affirmation antithétique » (Ducrot, 1973 : 123-124). La négation descriptive sert à présenter un état de choses sans que son auteur présente sa parole comme s'opposant à un discours adverse. L'énoncé « il n'y a pas un nuage au ciel »

peut être présenté comme une réponse à la question « Quel temps fait-il ? ». Néanmoins, la négation peut avoir une fonction polémique s'il est énoncé en répliquant une affirmation telle que : « Il doit y avoir encore quelques nuage dans le ciel », la négation sert dans ce cas à « contrer une opinion inverse » (Ducrot, 1984 : 217).

La négation métalinguistique est un acte de parole qui consiste à rejeter une opinion. Elle incarne une opposition entre le locuteur de l'énoncé négatif et l'énonciateur mis en scène par ce locuteur. La négation métalinguistique « contredit les termes mêmes d'une parole effective à laquelle elle s'oppose » (Ducrot, 1984: 217). C'est le locuteur de l'énoncé positif qui est ciblé par l'énoncé négatif. Ainsi dans « Pierre n'a pas cessé de fumer ; en fait il n'a jamais fumé de sa vie », la négation métalinguistique annule le présupposé « Pierre fumait auparavant », alors que dans un énoncé comme « Pierre n'est pas intelligent, il est génial », la négation a un effet majorant, c'est-à-dire elle fonctionne comme un surenchérissement. La négation polémique, quant à elle, va faire l'objet de notre analyse parce qu'elle constitue l'une des marques linguistiques de polyphonie.

#### 4.3.3. La négation polémique

La négation polémique correspond à ce qu'on appelait traditionnellement la négation externe. Elle instaure une contradiction par rapport à une affirmation antérieure. Elle est dite aussi polyphonique, car elle renvoie à un acte de parole qui consiste à réfuter une assertion positive présupposée dans l'énoncé négatif. La négation polémique révèle un dédoublement énonciatif exprimé par deux actes *affirmer* et *réfuter*. Nous nous inspirons de cette conception proposée par Ducrot (1973,1980, 1984). Nous partons du principe que les énoncés négatifs se présentent dans Le Quotidien d'Oran comme le reflet d'une énonciation mettant en scène deux points de vue antagonistes.

19) Les corps sans vie de 3 enfants, âgés entre 07 et 11 ans, noyés dans une mare d'eau, ont été repêchés, jeudi dernier, dans la commune de Bir El Djir, par les plongeurs de la Protection civile d'Oran. Les 3 enfants nageaient dans cette retenue d'eau de 2 m de profondeur et d'une surface de près de 1.400 m<sup>2</sup>, dans la localité de Sidi El Bachir, selon les services de la Protection civile. Les dépouilles ont été déposées à la morgue et une enquête a été ouverte. Ce drame a mis en émoi tous les habitants de cette localité. Toutefois, le phénomène **n'est pas** nouveau.

Lundi 06 octobre 2014, p. 04.

Ce passage est extrait d'un fait divers décrivant les circonstances de la noyade de trois enfants dans une mare d'eau. Il est conclu par un énoncé négatif introduit par un marqueur de concession :

- Toutefois, le phénomène **n'est pas** nouveau.

Cet énoncé négatif révèle la présence de deux points de vue :

- Pdv<sub>1</sub> : " le phénomène de noyade des enfants est nouveau "
- Pdv<sub>2</sub> : " pdv<sub>1</sub> est faux "

Dans cet énoncé négatif, il se présente deux points de vue différents : pdv<sub>1</sub> et pdv<sub>2</sub>. Le pdv<sub>1</sub> est une assertion positive relative à la nouveauté du phénomène de noyade des enfants dans les mares d'eau, l'autre point de vue représenté par pdv<sub>2</sub>, est un refus du pdv<sub>1</sub>. Cependant, le pdv<sub>1</sub> et le pdv<sub>2</sub> ne peuvent, en aucun cas, être imputés à la même instance. Le locuteur- qui est le journaliste- responsable de l'énoncé met en scène deux énonciateurs : E<sub>1</sub>, à qui est imputé le pdv<sub>1</sub>, affirme que « Le phénomène de noyade des enfants dans les mares d'eau est nouveau » et E<sub>2</sub> un énonciateur qui s'oppose à E<sub>1</sub> et qui soutient que le pdv<sub>1</sub> est faux ou injustifié. Il s'agit donc d'un acte de réfutation d'un point de vue antérieur. Les deux points de vue – qui peuvent être caractérisés comme incompatibles – cohabitent : si le locuteur s'est servi de la négation dans cet énoncé, c'est pour la simple raison que quelqu'un pense (ou aurait pu penser) que le phénomène de la noyade des enfants est nouveau.

La présence du marqueur *ne...pas* introduit le pdv<sub>2</sub> alors que son effacement oriente vers le pdv<sub>1</sub>. L'opérateur argumentatif *Toutefois*, sert à renforcer l'interprétation polémique de l'énoncé qui se révèle dans l'emploi des enchaînements possibles comme si le locuteur-journaliste dit à son allocataire (son lecteur) :

- Contrairement à ce que vous pensez ou auriez pensé, le phénomène n'est pas nouveau, mais il est ancien.
- Cependant, le phénomène n'est pas nouveau, il est ancien.
- Néanmoins, le phénomène n'est pas nouveau, il est ancien.

Il faut noter que c'est le pdv<sub>2</sub> soutenu par le locuteur de l'énoncé qui prend le contrepied du pdv<sub>1</sub>. Le locuteur prend la responsabilité du pdv<sub>2</sub>, mais il prend distance par rapport au pdv<sub>1</sub>.



20) L'Algérie **n'**est certes **pas** une démocratie. Ce **n'**est **pas** une dictature non plus.

En fait, elle **ne** ressemble à aucun régime connu.

Samedi 04 janvier 2014, p.11.

L'énoncé (20) est tiré d'un article d'opinion. Le journaliste s'interroge indirectement sur la nature du régime politique instauré en Algérie. L'énoncé (20) est composé de trois énoncés négatifs qui véhiculent les points de vue suivants :

- Pdv<sub>1</sub> : 'L'Algérie est une démocratie'
- Pdv<sub>2</sub> : ' Pdv<sub>1</sub> est non justifié'
- Pdv<sub>3</sub> : 'L'Algérie est une dictature'
- Pdv<sub>4</sub> : ' Pdv<sub>3</sub> est non justifié'
- Pdv<sub>5</sub> : 'Le régime instauré en Algérie ressemble à un certain régime'
- Pdv<sub>6</sub> : ' Pdv<sub>5</sub> est non justifié'

Nous constatons que le locuteur-journaliste s'oppose clairement aux pdv<sub>1</sub> 'L'Algérie est une démocratie', au pdv<sub>3</sub> 'L'Algérie est une dictature' et au pdv<sub>5</sub> ' Le régime instauré en Algérie ressemble à un certain régime' soutenus par les énonciateurs  $E_1$ ,  $E_3$  et  $E_5$  qu'il met en scène. Le locuteur-journaliste ne prend en charge que le pdv<sub>2</sub>, le pdv<sub>4</sub> et le pdv<sub>6</sub>, imputés aux énonciateurs  $E_2$ ,  $E_4$  et  $E_6$ , à qui le locuteur-journaliste s'identifie. L'énoncé (20) véhicule un ensemble de points de vue incompatibles, hiérarchisés d'une façon que l'un annule l'autre. Les points de vue négatifs fonctionnent comme une réfutation d'un ensemble de points de vue affirmatifs implicites. Les négations polémiques employées par le locuteur-journaliste dénotent une stratégie argumentative basée sur la contestation, la réfutation et le rejet d'un ensemble de points de vue véhiculés par des énoncés antérieurs dits, ou supposés être dits, par d'autres interlocuteurs. La valeur polyphonique de ces négations est incontestable dans la mesure où elles attribuent à l'énoncé (le passage qui regroupe les trois énoncés) un caractère réfutatif, répliatif, polyphonique, voire dialogique. Ce caractère réfutatif est très fort, car il est renforcé par la succession des négations.

#### 4.4. La présupposition

Selon Ducrot (1972), « On a fréquemment besoin, à la fois de dire certaines choses et de pouvoir faire comme si on ne les avait pas dites, de les dire, mais de façon qu'on puisse en refuser la responsabilité» (Ducrot, 1972: 05). Ces différents effets de sens s'inscrivent tant au niveau linguistique (posé, présupposé) qu'au niveau rhétorique (sous-entendu).

#### 4.4.1. Posé et présupposé

Selon Chiali (2008) : « Les sens implicites que constitue le présupposé sont donc liés à l'énoncé, et indépendants de leur apparition dans un contexte précis ». (Chiali, 2008 :124-125). Nous ne nous intéressons qu'à l'étude du présupposé linguistique dans la mesure où ce procédé engage la responsabilité énonciative du locuteur-journaliste, comme il constitue une marque de polyphonie. L'énoncé suivant représente une forme simple, où nous pouvons repérer facilement le posé et le présupposé :

21) Le monoxyde de carbone fait de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila.

Dimanche 05 janvier 2014, p.05

Les points de vue qui y sont dominants sont :

- Pdv<sub>1</sub> (posé) : De nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila à cause du monoxyde de carbone.
- Pdv<sub>2</sub> (présupposé) : Le monoxyde de carbone a fait, auparavant, des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila.

Le pdv<sub>1</sub> constitue un posé, car l'information est véhiculée et exprimée par l'énoncé alors que le pdv<sub>2</sub> est un présupposé, car il est inhérent à l'énoncé. Cependant, il ne faut pas compter sur l'interprétation personnelle pour analyser le présupposé. Ducrot nous présente un test à trois critères : l'interrogation, la négation et la subordination.

#### 4.4.2. Le test de l'interrogation

Ducrot (1970) voit que « Si la transformation interrogative de la phrase ne met pas en question certaines informations, ces informations seront considérées comme présuppositions » (Ducrot, 1970 : 80). Il explique le mécanisme de l'application de l'interrogation à l'énoncé : « Soit A un énoncé. Nous dirons qu'il présuppose la signification exprimée par l'énoncé B, si, d'une part, A contient toutes les informations véhiculées par B, et si, d'autre part, la phrase interrogative *Est-ce que A ?* comporte encore ces mêmes informations », en d'autres termes : « A présuppose « B ». De plus [...] la question *Est-ce que A ?* présuppose également « B » » (Ducrot, 1968 :38). De ce fait, l'interrogation est un procédé qui permet de distinguer le posé du présupposé. Nous allons vérifier la pertinence de ce procédé en l'appliquant sur l'énoncé (21) :

- Est-ce que le monoxyde de carbone fait de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila?

Nous constatons que le point de vue présupposé échappe à l'incidence du test de l'interrogation. L'interrogation porte essentiellement sur le point de vue posé « De nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila à cause du monoxyde de carbone » alors que le présupposé « Le monoxyde de carbone a fait, auparavant, des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila » subsiste à l'interrogation.

#### 4.4.3. Le test de la négation

Selon Ducrot (1968) : « La règle de négation [...] veut que la négation d'un énoncé comporte les mêmes présupposés que l'énoncé affirmatif qui lui correspond » (Ducrot, 1968 :46). Ainsi, il est clair que l'énoncé négatif « Le monoxyde de carbone ne fait pas de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila » comporte le présupposé « Le monoxyde de carbone a fait, auparavant, des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila » décelé déjà de l'énoncé positif.

#### 4.4.4. Le test de la subordination

La subordination avec la forme « il est faux que » est présentée par Ducrot (1968) comme un critère qui peut être substitué à la négation. « [...] Pour que la règle soit toujours vérifiée, il faudrait entendre par négation, non pas l'adjonction de ne... pas à un énoncé, mais la transformation de cet énoncé en une subordonnée dont la principale serait il est faux que » (ibid., p.47). Ainsi, cette forme, appliquée à l'énoncé « Il est faux que le monoxyde de carbone fait de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila » n'affecte pas le présupposé. La subordination ne se limite pas seulement à cette expression, mais elle peut englober d'autres :

- Il se peut que le monoxyde de carbone fasse de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila.
- Nous croyons que le monoxyde de carbone fait de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila.

#### 4.4.5. Aspect polyphonique de la présupposition

Il ne s'agit pas pour nous de repérer seulement le présupposé dans les articles du Quotidien d'Oran, mais de voir comment il peut être une marque de polyphonie. Toute description (surtout d'un point de vue polyphonique) de la présupposition :

«[...] implique que la représentation, dans le sens, des personnages de l'énonciation, se fait à deux niveaux », en d'autres termes « on indique, qui est censé la produire (locuteur) et à qui il l'adresse (allocutaire), et d'autre part qui fait les différents actes illocutionnaires au moyen desquels on caractérise l'énonciation (les différents énonciateurs et qui en est l'objet (les différents destinataires), certains tours grammaticaux imposant soit que l'on identifie, soit que l'on distingue les titulaires de ces divers rôles » ( Ducrot, 1980 :40).

La présupposition est parmi les formes qui mettent en scène un locuteur unique et plusieurs énonciateurs. Ainsi dans l'énoncé (21), on dit deux choses différentes : que le monoxyde de carbone a fait des victimes, auparavant, dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila et qu'il y en fait de nouvelles. Ces deux dires ont des statuts différents (présupposé/posé). De ce fait, cet énoncé exprime deux actes illocutionnaires différents attribués à des énonciateurs différents. Un énonciateur qui est censé asserter que le monoxyde de carbone a fait des victimes, auparavant, dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila, est une communauté linguistique que Ducrot appelle la *vox publica*, c'est une communauté que le locuteur forme avec son allocutaire et qui peut être représentée par un ON. Alors que l'énonciateur de la deuxième assertion, est identique au locuteur de l'énoncé.

D'un point de vue polyphonique, l'énoncé (21) met en scène deux énonciateurs :  $E_1$ , responsable du contenu présupposé, et  $E_2$ , responsable du contenu posé. Cet énonciateur  $E_2$ , est assimilé au locuteur, responsable de l'acte de l'affirmation alors que l'énonciateur  $E_1$ , et selon qui, le monoxyde de carbone a fait, auparavant, des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila, est assimilé à un certains ON, qui renvoie à une voix collective dans laquelle le locuteur est intégré. Puisque le locuteur est assimilé à un énonciateur, il s'avère nécessaire de distinguer, le locuteur en tant que tel,  $L$ , du locuteur en tant qu'être du monde,  $\lambda$ . C'est ce dernier qui est assimilé à ON et qui est rangé dans cette voix collective : « [...] il faut préciser que le locuteur intégré au ON, n'est pas  $L$ , le locuteur en tant que tel, mais  $\lambda$ , c'est-à-dire un être censé exister en dehors du discours (même s'il est repérable seulement par son rôle de  $L$  à l'intérieur du discours) » (Ducrot, 1984 :232). Cela signifie que le contenu présupposé n'est pas pris en

responsabilité par le locuteur en tant que tel lors du choix de l'énoncé, mais ce choix est imputé à lui.

En disant : « Le monoxyde de carbone fait de nouvelles victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila », le locuteur n'est pas en train d'affirmer dans sa parole actuelle que le monoxyde de carbone a fait, auparavant, des victimes dans les wilayas de Bordj Bou-Arréridj et de Mila, mais ce présupposé n'est qu'une croyance représentée au sein de son discours. Le locuteur-journaliste, tout en prenant la responsabilité du contenu de son énoncé, ne prend pas en charge le contenu présupposé, car ce dernier n'est pas le but avoué de ses dires. Ainsi, l'énonciateur à qui est attribué le contenu présupposé ne serait en réalité que le locuteur en tant qu'être du monde qui est en dehors du discours, mais qui y est repérable par son rôle de locuteur en tant que tel.

#### 4.5. *D'ailleurs*

Selon Ducrot (1980), tout emploi de *D'ailleurs* répond au schéma sémantique :

$$r : P \text{ d'ailleurs } Q$$

Il présente un exemple canonique :

Je ne veux pas louer cette salle (*r*) : elle est trop chère (*P*), d'ailleurs  
elle ne me plaît pas(*Q*).

Ducrot explique le schéma de la manière suivante : « Le locuteur prétend viser une conclusion *r*, il donne pour cette conclusion l'argument *P* qui la justifie. Et dans un second mouvement discursif, il ajoute un argument *Q*, allant dans le même sens que *P* » (Ducrot, 1984 : 195). L'emploi de *D'ailleurs* exige la présence d'une conclusion *r* et d'un argument *P*. Un autre argument, *Q*, est utilisé par le locuteur. Cependant, le degré d'importance de cet argument n'est pas comme celui de *P*. *P* est nécessaire pour l'argumentation, alors que *Q* ne l'est pas, il est présenté comme facultatif ou supplémentaire. En d'autres termes, le locuteur ne vise pas à argumenter à partir de *Q*, même s'il le présente comme un argument. Il faut noter que le schéma canonique de l'emploi de *D'ailleurs*, présenté ci-haut, n'est pas toujours possible, *D'ailleurs* n'est pas toujours précédé de deux énoncés représentant la conclusion *r* et l'argument *P*. De ce fait, le schéma peut être simplifié de la façon suivante :

$$X \text{ d'ailleurs } Y$$

$X$  et  $Y$  représentent deux énoncés englobant respectivement les deux arguments  $P$  et  $Q$ .  
Soit l'énoncé (22) :

22) Ces condamnations à mort en première instance n'ont toutefois aucune chance d'être confirmées en appel selon les experts unanimes( $r$ ), tant la procédure judiciaire et les droits les plus élémentaires de la défense ont été bafoués par le juge ( $P$ ). **D'ailleurs**, le juge qui les avait prononcées le 24 mars contre 529 accusés les a commués en prison à vie lundi pour 492 d'entre eux ( $Q$ ).

Mardi 29 avril 2014, la dernière page.

Dans (22), le journaliste parle de la condamnation du président égyptien destitué Mohamed Morsi, et d'autres membres des Frères Musulmans par le tribunal. Le locuteur-journaliste visant la conclusion  $r$  « Ces condamnations à mort en première instance n'ont toutefois aucune chance d'être confirmées en appel selon les experts unanimes », présente pour cette conclusion, l'argument  $P$  « tant la procédure judiciaire et les droits les plus élémentaires de la défense ont été bafoués par le juge ». Il ajoute ensuite un autre argument  $Q$  « le juge qui les avait prononcées le 24 mars contre 529 accusés les a commués en prison à vie lundi pour 492 d'entre eux », cet argument va dans le même sens que  $P$ . Cependant, et puisque  $P$  conduit-il tout seul à la conclusion  $r$ ,  $Q$  est présenté comme supplémentaire. Le locuteur-journaliste ne vise pas à l'utiliser mais à l'évoquer seulement.  $P$  et  $Q$  sont co-orientés, c'est-à-dire visant la même conclusion  $r$ . Mais que peut-on dire des énoncés où *D'ailleurs* introduit un argument  $Q$  exprimant le contraire de  $P$  ? C'est le cas de l'énoncé (23) :

23) D'abord les vérités qui fâchent:

Les équipes allemande et autrichienne n'avaient pas triché( $r'$ ). Elles ont joué le jeu aux limites de ce que permettent ses règles ( $P'$ ). **D'ailleurs**, ces équipes qui se sont entendues tacitement sur leur qualification n'ont pas été sanctionnées( $Q$ ). Les hypocrites qui se sont indignés appelant au fair-play et à la morale sportive en furent pour leur frais.

Lundi 30 juin 2014, p.22.

Les propositions exprimées par  $X$  et  $Y$  semblent nous livrer des arguments ( $P$  et  $Q$ ) opposés. Il s'agit en  $X$  des propos empruntés à un autre locuteur. La conclusion  $r$  et l'argument  $P$  sont déguisés, sous forme d'écho ou de reprise de propos d'une autre instance. Le locuteur-journaliste reprend, sous forme de discours indirect libre, les déclarations des deux équipes

allemande et autrichienne qui ont nié et nient toujours les accusations qui leur sont adressées. Ces deux équipes nient totalement qu'elles se sont mises d'accord dans les coulisses sur le résultat de leur match au mondial de 1980, en vue d'exclure l'Algérie de la compétition après qu'elle avait vaincu l'Allemagne. Le locuteur-journaliste rapporte en *X* un discours tenu par les deux équipes allemande et autrichienne: « Nous n'avons pas triché. Nous avons joué le jeu aux limites de ce que permettent ses règles ».

Dans (23), ce qui constitue le sens de *P*, ce n'est pas le contenu explicite de *X* mais l'attitude négative du locuteur-journaliste vis-à-vis du discours du locuteur cité (les équipes allemande et autrichienne). L'attitude négative du locuteur-journaliste s'exprime par la façon dont il rapporte le discours du locuteur cité. La 1<sup>ère</sup> proposition « D'abord les vérités qui fâchent », la proposition *Q* « ces équipes qui se sont entendues tacitement sur leur qualification n'ont pas été sanctionnées » et la dernière proposition « Les hypocrites qui se sont indignés appelant au fair-play et à la morale sportive en furent pour leur frais », mettent en exergue la position du locuteur vis -à-vis de ces propos. Le verbe *fâcher* et le qualifiant *les hypocrites-paradoxaux* par rapport à la conclusion *r'* et l'argument *P'*– montrent que le locuteur est en désaccord avec ces déclarations, il conteste la conclusion (*r'*) à laquelle mènent les déclarations des deux équipes et l'argument (*P'*) qu'elles présentent pour justifier cette conclusion.

Le locuteur-journaliste est l'énonciateur de l'incise introduite par *D'ailleurs* alors qu'il attribue ce qui précède ce connecteur à un autre énonciateur tout en commentant ses propos (par le verbe *fâcher*). Cet énonciateur représente également les deux équipes allemande et autrichienne. Le locuteur est responsable de *Q* et non pas de *P'*, il ne le prend pas en charge, car l'interprétation inverse de cette proposition est possible, il n'assume pas sa responsabilité énonciative, ce qui révèle l'effet ironique et dénonciateur de cette proposition et de celle qui la précède *r'*, dans la mesure où le locuteur dit le contraire de ce qu'il pense<sup>7</sup>.

Il ne s'agit pas, donc, des vrais *P* et *r*, tenus par le locuteur, mais de ceux tenus par *L'* (les deux équipes). Nous constatons que la proposition *P'* est orientée vers *r'*. Mais ce qui permet de dévoiler la visée du locuteur est l'argument *Q*, il nous permet d'élucider le sens auquel est orienté *X* (Le passage avant le connecteur *D'ailleurs*), et de réécrire l'énoncé comme suivant :

- Les équipes allemande et autrichienne avaient triché(*r*). Elles n'ont pas joué le jeu aux limites de ce que permettent ses règles (*P*). D'ailleurs, ces équipes

<sup>7</sup>Voir l'ironie, chapitre V.

qui se sont entendues tacitement sur leur qualification n'ont pas été sanctionnées(Q). Les hypocrites qui se sont indignés appelant au fair-play et à la morale sportive en furent pour leur frais.

L'argument *Q* est présenté dans un second mouvement discursif (1984 :206), c'est-à-dire que le locuteur, au moment où il prononce l'énoncé, se présente comme voulant donner un seul argument, mais il présente *Q* après coup. Ce qui révèle une dualité des mouvements argumentatifs, due à une dualité des énonciations. L'emploi de *D'ailleurs* effectue un dédoublement d'énonciation et par conséquent, un dédoublement d'énonciateurs. Il y a donc deux engagements du locuteur vis-à-vis de *X (P)* et de *Y (Q)*. Ces engagements, quoique successifs, sont indépendants. C'est ici que réside l'effet polyphonique de ce connecteur. Mais comment ?

L'énoncé *X (P) d'ailleurs Y(Q)* met en scène deux actes d'argumentation *A<sub>1</sub>* et *A<sub>2</sub>*. *A<sub>1</sub>* représente l'usage de *P* comme un argument suffisant en faveur de la conclusion *r* alors qu'*A<sub>2</sub>* renvoie à l'emploi de *Q* comme un argument non nécessaire conduisant vers la même conclusion. L'énoncé serait donc destiné à un allocutaire dont le locuteur construit deux images. Dans la première image, l'allocutaire est présenté comme le destinataire, *D<sub>1</sub>*, de l'acte *A<sub>1</sub>*. L'allocutaire serait, dans ce cas, une instance que l'argument *P* satisferait pour admettre la conclusion *r*. Dans la deuxième image, l'acte *A<sub>1</sub>* est ajouté à *A<sub>2</sub>*. Le locuteur présente son allocutaire comme un destinataire *D<sub>2</sub>* qui a besoin de l'argument *Q* pour admettre cette conclusion. Il s'agit donc d'une modification de l'image qu'a le locuteur de son allocutaire, une modification qui se fait entre l'énonciation de *X* et de celle d'*Y*, et qui est faite d'après les hypothèses qu'envisage ce locuteur de son allocutaire.

#### 4.6. *Car / puisque*

Avant de passer à l'analyse de ces deux conjonctions, nous devons, tout d'abord, faire la différence entre *Car*, *Parce que* et *Puisque*. Voici l'énoncé (24) :

24) Nous avons gagné parce que notre dossier de candidature a été considéré comme étant le meilleur.

Jeudi 26 juin 2014, p.17.

Seule la proposition introduite par *Parce que* qui peut être enchâssée, c'est-à-dire devient la subordonnée d'une autre proposition : « **C'est** parce que notre dossier de candidature a été



considéré comme étant le meilleur **que** nous avons gagné », « Nous n'avons gagné **que parce que** notre dossier a été considéré comme étant le meilleur », alors que ce n'est pas le cas pour *Car*, qui doit être toujours entre les deux propositions coordonnées. Dans ce cas, l'ordre *Parce que q, p* est possible alors qu'il est impossible d'établir dans un énoncé l'ordre *Car q, p* ou *puisque q, p*

En outre, seul l'énoncé avec *Parce que* qui peut être soumis à l'interrogation. Dans (24), nous pouvons poser la question « *Est-ce parce que p que q ?* » « Est-ce parce que votre dossier de candidature a été considéré comme étant le meilleur que vous avez gagné ? ». Il est impossible d'appliquer ces critères sur les énoncés avec *Car* et *Puisque*. Nous ne nous intéressons qu'aux énoncés avec *p car q* et *p puisque q*, qui servent à accomplir des actes de parole tels que la justification et l'inférence, alors que *Parce que* n'est qu'un opérateur qui sert à constituer une relation de causalité entre deux idées *p* et *q*. Dans le cas des énoncés de type *p car q*, le locuteur accomplit deux actes de parole :

- Énoncer *p* ;
- Justifier *p* en énonçant *q*, *q* sert donc à légitimer *p*.

25) Aujourd'hui, les responsables du tourisme et les autorités locales de Sebdou sont plus que jamais interpellés, **car** le développement durable est devenu une référence majeure dans les politiques publiques territoriales.

Dimanche 05 janvier 2014, p.10.

Dans (25), le locuteur accomplit un acte de justification, mais que justifie-t-il en particulier ? La première assertion de l'énoncé que nous pouvons nommer *p* « les responsables du tourisme et les autorités locales de Sebdou sont plus que jamais interpellés » n'est en réalité qu'une interpellation, voire un ordre déguisé. Elle peut avoir les enchaînements suivants :

- les responsables du tourisme et les autorités locales de Sebdou doivent assumer leurs responsabilités.
- vous devez (un message destiné aux responsables du tourisme et aux autorités locales de Sebdou) assumer vos responsabilités.

L'acte de justification introduit par *car q* concerne l'acte de parole (l'ordre) accompli à travers l'énonciation de *p*. Après avoir donné un ordre, même s'il le fait indirectement car la

déontologie journalistique le lui interdit, le locuteur montre qu'il avait le droit d'agir de cette façon. Selon le Groupe  $\lambda$ -I (1975 : 266-267) :

« [...] dans notre société, il y a des règles qui régissent l'activité de parole. Il y a des situations où telle question apparaît comme une indiscretion, tel ordre comme un abus de pouvoir, telle affirmation comme une intrusion autoritaire dans la pensée de l'autre. D'où la nécessité, parfois, de montrer qu'on était autorisé à accomplir les actes qu'on a accomplis».

En énonçant *p car q*, le locuteur-journaliste essaye de justifier *p* à l'aide de l'assertion *q*. Dans (25), *q* « le développement durable est devenu une référence majeure dans les politiques publiques territoriales » est présenté comme justifiant l'acte de parole ou de langage accompli par le locuteur-journaliste : « les responsables du tourisme et les autorités locales de Sebdu doivent assumer leurs responsabilités ». De ce fait, le locuteur-journaliste est responsable de l'assertion faite en *q* parce qu'il se présente comme la source de l'acte d'ordre et de justification, le locuteur coïncide, dans ce cas, avec l'énonciateur de *q*. Est-ce qu'il s'agit de la même situation dans les énoncés avec *p puisque q* ?

26) L'année 2012 s'annonce de bon augure pour les habitants des bidonvilles de la wilaya de Djelfa **puisque** c'est au courant de cette première semaine de la nouvelle année qu'est prévu leur relogement dans des habitations neuves.

Mardi 03 janvier 2012, p.06.

Pour Ducrot (1983a) : « [...] le mouvement général impliqué par cette conjonction peut se paraphraser comme : « Vu que tu acceptes *q*, tu es obligé de te plier à l'acte que je fais en disant *p* » (Ducrot, 1983a : 166). C'est vrai que *Puisque* sert à accomplir un acte de justification de *p*, mais *q* est présenté dans l'énoncé comme reconnu et admis par l'allocutaire. *Puisque* sert comme un moyen de diaphonie, c'est-à-dire une reprise de parole antérieure de l'allocutaire ou d'un tiers. Dans l'énoncé (26), le locuteur-journaliste fait comme si la reconnaissance et l'admission de *q* avaient eu lieu. Selon le Groupe  $\lambda$ -I(1975), en employant *Puisque*, le locuteur « a l'air » de se référer à un aveu préalable »; le relogement des habitants des bidonvilles de la wilaya de Djelfa au courant de la première semaine de la nouvelle année est présenté comme un fait reconnu et admis par l'allocutaire qui peut être le lecteur, en général, ou les habitants des bidonvilles de la wilaya de Djelfa, en particulier.

En ce qui concerne le statut énonciatif de la proposition qui suit *Puisque*, le locuteur ne prend pas en charge  $q$ . Il est clair que dans (26), l'énonciateur de  $q$  est distinct du locuteur-journaliste. Il s'agit des autorités ou des responsables à qui on attribue la responsabilité énonciative de  $q$ , seules les autorités sont responsables du relogement des habitants et de la programmation de ce relogement à la première semaine de la nouvelle année.

Dans l'énoncé suivant, l'emploi de *Puisque* prend une autre dimension :

27) Pour la France, ce qui se passait en Algérie ne pouvait être désigné du nom de « guerre étrangère » **puisque** le territoire français n'a jamais été envahi ou même menacé.

Jeudi 05 décembre 2013, p. 09.

Dans cet énoncé, l'emploi de *puisque* s'inscrit dans ce que Ducrot (à l'instar du Groupe  $\lambda$ -1, 1975) appelle « le raisonnement par l'absurde » (Ducrot, 1980 :47). Dans (27), il s'agit d'un aveu avancé par les autorités françaises qui auraient affirmé  $q$  « le territoire français n'a jamais été envahi ou même menacé », et la marque linguistique qui l'indique est le médiatif « Pour la France ». Le locuteur-journaliste, dans le but de montrer l'absurdité de cette affirmation ( $q$ ), la prend pour un argument justifiant l'énonciation de  $p$ . Mais  $p$  est considéré par le locuteur comme une proposition inadmissible. Le locuteur, en la présentant comme la conséquence de  $q$ , s'en sert pour prouver la fausseté de cette dernière. Les autorités françaises sont présentées par le locuteur comme l'énonciateur de l'assertion  $p$  : « [...] on le (l'énonciateur) force, malgré lui, à en prendre la responsabilité, pour lui montrer qu'il a eu tort de prétendre  $E_2$  » (Ducrot, 1980 :47).  $E_2$ , dont parle Ducrot, correspond dans notre conception à  $q$ . En réalité, le locuteur ne fait que refuser d'admettre l'hypothèse formulée en  $q$  en faisant « semblant de se placer sur le terrain de son adversaire » (Ducrot, 1980 :48) et tire les conséquences de son point de vue. C'est donc une stratégie, qui ne sert pas seulement à prouver la fausseté de l'assertion  $q$  attribuée au tiers, mais à la jouter à l'aide des moyens fournis par celui-ci.

D'un point de vue polyphonique, *Car* et *Puisque* sont distincts. Même si, dans les deux cas, avec *Car* comme avec *Puisque*, le locuteur met en scène deux énonciateurs exprimant deux points de vue, l'attitude du locuteur vis-à-vis de ces énonciateurs et leurs points de vue diffère. Avec *Car*, le locuteur s'identifie aux deux énonciateurs. Avec *Puisque*, il y a une prise de distance de la part du locuteur, même si ce dernier n'exprime pas clairement son rejet du point de vue introduit par  $q$ , mais appuie son raisonnement sur des arguments qui ne sont pas les siens.

#### 4.7. Les adverbes de la modalisation

Vion (2001,2012) établit la différence entre *modalité*, constituant obligatoire de l'énoncé et *modalisation*, un phénomène occasionnel qui renvoie à un commentaire réflexif porté par celui qui parle sur son énoncé. Ce qui exclut de ce champ les différentes modalités phrastiques telles que l'assertion, l'injonction, l'interrogation et l'exclamation.

Selon Arrivé (2007) : « La modalisation est le processus par lequel le sujet de l'énonciation manifeste son attitude à l'égard de son énoncé » (Arrivé, 2007 :194). Elle renvoie à la position de celui qui parle vis-à-vis de son énoncé et son allocutaire. La modalisation constitue une marque de la polyphonie parce qu'elle est le produit d'une double énonciation. Les adverbes sont, parmi les marques les plus explicites de la modalisation. Nous avons choisi d'étudier les adverbes de modalisation les plus récurrents dans notre corpus. Ces adverbes permettent au locuteur-journaliste d'exprimer son attitude vis-à-vis de son énoncé et de mettre en scène un ensemble d'énonciateurs selon les points de vue exprimés. L'étude de ces unités linguistiques nous permet de rendre compte des différentes dimensions polyphoniques de l'énoncé journalistique.

Notre objectif n'est pas d'étudier tous les adverbes employés dans les articles du Quotidien d'Oran, notre but n'est pas de dresser une liste exhaustive de ces adverbes ou de faire une description des différentes occurrences mais d'analyser un échantillon pour rendre compte du phénomène de polyphonie dans Le Quotidien d'Oran. Des adverbes comme *certainement* et *carrément* seront étudiés isolément alors que d'autres tels que *décidément* et  *finalement*, *apparemment* et *vraiment* seront mis en confrontation pour en dégager les points de convergence et de divergence.

##### 4.7.1. *Certainement*

*Certainement* est le premier adverbe que nous avons choisi, vu son emploi fréquent dans les différents articles du Quotidien d'Oran :

28) C'est alors, diront nos informateurs, qu'ils ont constaté la présence dans les vestiaires des matières inflammables qui y étaient entreposées là sans aucune mesure de sécurité préventive: un groupe électrogène, des bouteilles de diluant et des pots de peinture jetés pêle-mêle, etc., et l'on a été conduits à penser que

l'incendie avait été provoqué **certainement** par une étincelle provenant d'une masse électrique ou d'un court-circuit qui aurait touché les produits cités.

Samedi 28 juin 2014, p.17.

Dans cet énoncé, le point de vue serait :

- Pdv<sub>1</sub> : l'incendie avait été provoqué par une étincelle provenant d'une masse électrique ou d'un court-circuit qui a touché les produits cités.

Ce point de vue est attribué à une autre source désignée dans l'énoncé par un ON (« et l'on a été conduit à penser »). Il s'agit, d'après Anscombe (2010), d'un ON-Locuteur<sup>8</sup>, une notion qui « est censée représenter en effet une voix collective et anonyme, i.e. aux limites floues » (Anscombe, 2010 :39). Elle est introduite par un marqueur médiatif qui indique à la fois la source de l'information, l'attribution des propos à cette source ainsi que la position du locuteur de l'énoncé vis-à-vis de cette source.

L'expression « l'on a été conduit à penser » est un marqueur médiatif qui permet au locuteur d'attribuer les propos à une autre source. Le verbe *Penser*, dans cet énoncé, appartient aux verbes de dire symbolisés par Anscombe (2010) en termes de V<sub>dire</sub> : « De ce point de vue, des verbes comme *dire, prétendre, affirmer, penser, croire, admettre, assurer, remarquer, etc.* sont des V<sub>dire</sub> ou possèdent de tels emplois » (Anscombe, 2010 :41). La combinaison de ces formes avec le pronom *On* attribue ce qui est dit à une communauté plurielle et anonyme. Il s'agit soit d'une communauté linguistique illimitée (l'opinion publique) soit d'une communauté linguistique limitée, mais indéterminée. Dans l'article d'où est extrait l'énoncé, il s'agit de plusieurs sources présentées par le journaliste : les responsables du cabinet de M. le Wali, les responsables de l'assemblée communale populaire, les responsables du stade, les informateurs, des interlocuteurs, etc. La question qui se pose maintenant : Comment se combine un adverbe exprimant « la certitude » comme *Certainement* avec un ON-Locuteur ? Pour répondre à cette question, il faut d'abord présenter l'adverbe en question.

Vion (2001,2007) fait la différence entre la marque de modalité « il est certain que » et la marque de modalisation *Certainement* : « Ainsi lorsque l'on compare une expression modale, comme *il est certain que* au modalisateur de nature adverbiale qui semble lui correspondre, comme *certainement*, on se rend compte que modalités et modalisations ne produisent pas les

<sup>8</sup> Pour plus de détails, voir le chapitre VII.

mêmes effets sur le discours » (2007 : 201). Selon cet auteur, un énoncé comportant l'adverbe *Certainement* met en scène :

- un premier énonciateur qui « émet, par effacement énonciatif, une assertion... dont les éléments et l'orientation prédicative relève de la subjectivité même si le locuteur ne laisse aucune trace explicite de sa présence » ;
- un deuxième énonciateur « correspondant en l'occurrence au même locuteur, produit un commentaire sur l'énonciation précédente par l'intermédiaire de « certainement » ( Vion, 2001a:222).

Il y a donc d'une double énonciation. Le locuteur dans (28) ne prend pas en charge le point de vue : *l'incendie avait été provoqué par une étincelle provenant d'une masse électrique ou d'un court-circuit qui a touché les produits cités*, un point de vue qu'il attribue à un autre énonciateur représentant une voix collective indéterminée. Cette prise de distance vis-à-vis du point de vue exprimé est introduite par des marques linguistiques : le médiatif « l'on a été conduits à penser », et le conditionnel « aurait touché » qui exprime la probabilité et qui peut introduire des adverbes tels que *probablement* ou *peut-être*. L'usage de l'adverbe *Certainement* révèle un commentaire réflexif porté sur l'énoncé par le locuteur-journaliste. Ainsi, l'adjonction de cet adverbe avec un énoncé n'augmente pas le degré de certitude quant au point de vue exprimé, mais l'inscrit, selon Vion (2001a :223), dans une probabilité. L'emploi de cet adverbe met l'énoncé dans un processus de transfert où le locuteur passe de la certitude à une forte probabilité. Il sert à opacifier le sémantisme de l'énoncé, tout en lui faisant exprimer la probabilité.

Soit l'énoncé (29) :

- 29) L'Etat gère actuellement «la chose publique comme si le peuple n'était qu'un objet à nourrir, à pourvoir, à acheter». Le peuple est considéré non mûr, peu productif, peu créatif et cette philosophie du régime joue pour les politiques et que la «clientèle» renforce pour se donner conscience et confiance parce que ce n'est pas leur faute mais la faute au peuple qui n'avance pas. Et c'est ce qui explique pourquoi la crise en Algérie reste toujours latente, le peuple méfiant, et la paix sociale essentiellement du «pouvoir d'achat du citoyen», et ce que l'Etat peut accorder en largesses pour éviter l'explosion sociale. Et une pareille philosophie ne peut s'inscrire que dans la médiocrité de la gestion de la «chose publique» contrairement à ce qui devait être, une véritable croissance

économique, certes qui sera difficilement acquise mais expliquée et mise en application, elle aboutirait **certainement** par l'effort et le débat, et donnerait probablement plus de la stabilité à laquelle aspire l'Algérie.

Lundi 28 avril 2014, p.06.

Comment peut-on expliquer l'usage des deux adverbes *Certainement* et *Probablement* dans la même phrase ? Comment le journaliste emploie-t-il un verbe au conditionnel *aboutirait* avec l'adverbe *Certainement* ? L'usage de l'adverbe *Certainement* inscrit l'énoncé dans un degré plus faible de certitude, c'est-à-dire une forte probabilité. Son usage ne détermine pas le point de vue « elle aboutira par l'effort et le débat, et donnera plus de la stabilité à laquelle aspire l'Algérie », mais constitue un commentaire de la part du locuteur-journaliste sur l'énonciation exprimant ce point de vue, un commentaire qui se fait à l'aide d'un énonciateur qu'il met en scène et à qui est attribué ce point de vue.

#### 4.7.2. *Décidément / Finalement*

Pour Vion (2012), les adverbes *Décidément*, *Naturellement* et *Effectivement* « présupposent des savoirs et donc des déjà-là discursifs, sur lesquels ils s'enchaînent, de sorte qu'ils fonctionnent comme le prolongement de discours non formulés mais néanmoins convoqués » (Vion, 2012:216). Ce qui nous intéresse dans cette liste exhaustive est l'adverbe *Décidément*. Selon Ducrot (1980), l'emploi de *Décidément* révèle :

- la présence d'une proposition *P*, qui vient après l'adverbe (*décidément p*) ;
- une réaction de la part du locuteur face à un fait  $F_n$  dont le locuteur se souvient, vient d'être informé ou fait l'expérience ;
- la présence d'autres faits (que Ducrot nomme *Fi*)  $F_1, F_2, \dots$ , dont le locuteur a eu connaissance auparavant et qu'il regroupe avec  $F_n$ . Ces faits connus préalablement, sont analogues avec  $F_n$  et partagent avec ce fait une caractéristique que nous pouvons nommer *C*.
- une volonté du locuteur de déduire cette propriété *C* qui dévoile une succession de faits analogues et redondants  $F_1 \dots F_n$
- une causalité ou une force des choses nommée *X*, à laquelle le locuteur attribue la répétition des faits.

Ainsi, dans l'énoncé suivant, nous avons la présence de ce schéma dressé par Ducrot :

30) **Décidément**, les nouvelles mesures de lutte contre la contrebande tels les grands moyens humains et matériels mobilisés et la gigantesque tranchée creusée le long de la frontière ne semblent pas dissuasives pour les narcotrafiquants (*P*) au vu des importantes quantités saisies régulièrement par les services de sécurité (*C*). Ainsi, après la saisie durant la précédente semaine de 39.38 quintaux de kif par les agents de la sûreté de daïra de Maghnia (*F1*) et leurs homologues de la daïra frontalière de Beni Boussaid (*F2*), les agents de l'inspection divisionnaire des douanes de Maghnia ont de leur côté saisi durant la nuit du jeudi à vendredi 4 quintaux de kif et 8000 touches de cigarettes destinés à la contrebande. (*F<sub>n</sub>*).

Samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014, p.05.

Dans cet énoncé, l'emploi de l'adverbe *Décidément* se fait à cause d'une réaction par rapport à un événement. Le locuteur regroupe le fait déclencheur de son énonciation  $F_n$  ; « les agents de l'inspection divisionnaire des douanes de Maghnia ont de leur côté saisi durant la nuit du jeudi à vendredi 4 quintaux de kif et 8000 touches de cigarettes destinés à la contrebande ». Avec un ensemble de faits *F1* « la saisie durant la précédente semaine de 39.38 quintaux de kif par les agents de la sûreté de daïra de Maghnia », *F2* « et leurs homologues de la daïra frontalière de Beni Boussaid ». Ces faits sont considérés par le locuteur comme analogues et ayant la même propriété C « d'importantes quantités saisies régulièrement par les services de sécurité ». Leur répétition n'est pas due au hasard, mais à une force des choses (une causalité).

L'usage de l'adverbe *Décidément* constitue un prolongement d'un ensemble de discours antérieurs réels qui constituent l'arrière-plan de l'énonciation. Ce point de vue, qu'il soit implicite ou explicite, peut être représenté dans l'énoncé par l'inefficacité des mesures de lutte contre la contrebande en Algérie, et qui peut être formulé ainsi « les mesures de lutte contre la contrebande ne sont pas dissuasives pour les narcotrafiquants ». Ce point de vue présenté comme allant de soi est exprimé dans la proposition *P*. Nous constatons que le locuteur commente son énonciation de *P*. Il la présente comme découlant d'une force des choses. Ainsi, tout se passe comme si le locuteur-journaliste était en train de nous dire : « La répétition de faits  $F_1... F_n$  analogues n'étant pas une pure coïncidence, je suis amené à dire *P* » (Ducrot, 1980 :138). Nous remarquons que Ducrot a employé l'expression « je suis amené à dire » et non pas « cette répétition m'amène à dire » et cela est expliqué par le fait que l'énonciation de *P* par le locuteur est fondée sur le sentiment de l'existence d'une causalité déclenchant ces faits et non pas sur ces



faits eux-mêmes. Ces faits ( $F_i$ ) sont co-orientés, ayant un caractère commun  $C$ , attribué par le locuteur. Ils seront dans ce cas des arguments servant la conclusion  $P$ .

La co-orientation des arguments est le seul trait qui nous permet de distinguer les deux adverbes *Décidément* et *Finalement* et voir s'ils ont le même effet de sens présenté souvent dans les dictionnaires. Soit l'énoncé suivant :

31) Celui qui se plaignait à ses amis de passer presque inaperçu dans sa propre ville a été **finalement** persuadé du contraire avant-hier. Une foule nombreuse a bravé le froid et la pluie pour aller voir Yasmina Khadra, hôte de la librairie Art et Culture se trouvant au quartier Cavaignac. La séance de vente-dédicace s'est prolongée pratiquement jusqu'à la fin de l'après-midi de jeudi. Des femmes et des hommes ont attendu longtemps pour pouvoir accéder à l'auteur de «Les anges meurent de nos blessures» et échanger quelques mots avec lui.

Samedi 1<sup>er</sup> février 2014, p.10.

A l'instar de *Décidément*, l'adverbe *Finalement* présuppose la présence d'une série de faits  $F_i$ . Si l'emploi de *Décidément* exige que le fait  $F_n$  soit orienté vers  $P$ , avec *Finalement*, un des faits  $F_i$  doit être, au moins, orienté dans un sens inverse. Dans (31) il s'agit d'un événement qui constitue un argument contre la conclusion  $P$  (la conviction de Yasmina Khadra qu'il passe inaperçu à Oran). Ainsi, le fait  $F_n$  (la foule des hommes et des femmes qui a attendu longtemps pour accéder à l'auteur) a une orientation opposée à celle-ci des autres faits vécus par l'auteur auparavant et dont l'auteur se souvient (des salons sans visiteurs, moins d'importance accordée à l'auteur par les habitants d'Oran, etc.).

#### 4.7.3. *Apparemment / Vraiment*

Anscombe et *alii.* (2009) distinguent différents emplois de l'adverbe *Apparemment*. Nous ne nous intéressons qu'à deux usages de l'adverbe du fait qu'ils s'inscrivent dans une perspective polyphonique. La 1<sup>ère</sup> forme d'usage dépend de la structure suivante :

32) Le nouveau chef de l'armée du Lesotho a échappé dans la nuit de vendredi à samedi à une tentative d'assassinat en marge du coup de force de l'armée qui a déstabilisé ce petit royaume d'Afrique australe, a indiqué dimanche un responsable de la police. Des hommes armés ont attaqué le domicile du général Maaparankoe Mahao, a déclaré le commissaire de police Mofokeng Kolo, indice qu'un conflit semble se dérouler pour le contrôle des forces armées dans

le pays en pleine crise politique. L'attaque qui s'est déroulée avant l'aube samedi à Maseru, la capitale, a **apparemment** échoué mais on ignorait dimanche où se trouvait le général.

Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014, la dernière page.

Dans (32), l'emploi de l'adverbe *Apparemment* s'inscrit dans le parcours suivant :

*Apparemment P mais Q*

La proposition *P* « L'attaque qui s'est déroulée avant l'aube samedi à Maseru, la capitale, a échoué » est présentée par le locuteur-journaliste comme un argument en faveur de la conclusion *r* « le général Maaparankoe Mahao n'a pas été tué » alors que la proposition *Q* « on ignorait dimanche où se trouvait le général » est un argument orientant vers la conclusion *non-r* « général Maaparankoe Mahao a été tué ». A travers cet énoncé, le locuteur met en scène trois énonciateurs. Un premier énonciateur *E*<sub>1</sub>, à qui il attribue le point de vue « L'attaque qui s'est déroulée avant l'aube samedi à Maseru, la capitale, a échoué ». Un deuxième énonciateur *E*<sub>2</sub>, est mis en scène par le locuteur, il lui attribue la conclusion *r*. Le locuteur ne s'identifie pas à ces deux énonciateurs, et il ne prend en charge ni le point de vue, ni la conclusion, qui leur sont attribués. Le locuteur ne se contente pas de s'en distancier, mais il marque son désaccord par l'emploi de l'adverbe *Apparemment*, et par l'annonce du contre-argument *Q*, qui permet de tirer la conclusion *non-r*, attribués à un énonciateur *E*<sub>3</sub>, et à qui le locuteur s'identifie. Est-ce qu'il s'agit du même schéma argumentatif dressé par l'adverbe *Vraiment* ? Lisons l'énoncé suivant :

33) Les Américains ne cherchent même pas à bousculer les choses sur la question du Sahara occidental même s'ils ont semblé assez ouverts sur l'option marocaine d'autonomie. Par contre –cela reste à confirmer- on peut supposer qu'ils veulent s'assurer que l'Algérie restera un fournisseur viable de gaz pour l'Europe au cas où la crise actuelle sur l'Ukraine perdure. Voire même de la voir suppléer en cas de réduction du débit du gaz de Russie. On n'est jamais **vraiment** un «ami» d'un Empire, mais il est bien entendu peu recommandé de s'en faire un ennemi.

Mercredi 02 avril 2014, p.02.

Dans cet exemple, il s'agit du schéma argumentatif :

*Vraiment P mais Q*

Le locuteur met en scène, comme dans le cas de l'adverbe *Apparemment*, trois énonciateurs.  $E_1$ , à qui le locuteur attribue le point de vue exprimé dans la proposition  $P$  « On n'est jamais un «ami» d'un Empire », un point de vue auquel le locuteur s'accorde mais ne s'y identifie pas. La conclusion  $r$  « On est son ennemi » tirée de ce point de vue est attribuée à  $E_2$ , de qui le locuteur se distancie en lançant un contre-argument « il est bien entendu peu recommandé de s'en faire un ennemi », attribué, avec la conclusion qui en est tirée, à  $E_3$  identifié au locuteur. L'adverbe *Apparemment* peut être utilisé dans un schéma argumentatif de forme :

*Indices  $F_1, F_2, \dots$  + apparemment + conclusion ( $r$ ).*

$F_1, F_2$  et d'autres constituent des faits auxquels *Apparemment* renvoie. Ces faits sont présentés par le locuteur comme des indices qui lui permettent de tirer la conclusion  $r$ , une conclusion qu'il ne prend pas à son compte. Dans l'énoncé qui suit, le locuteur-journaliste avance un indice qui permet de tirer la conclusion  $r$  :

34) L'absence d'un pont pour enjamber l'oued Khémis, dans la commune de Dahra, et permettre la circulation des automobiles et des piétons en toute sécurité, a été plusieurs fois soulevée par les habitants. **Apparemment** leur souhait vient de se concrétiser sur le terrain par la décision du wali qui a ordonné la construction d'un nouveau pont, ce qui devrait mettre un terme aux souffrances des populations locales.

Jeudi 09 janvier 2014, p. 22.

Dans (34) le fait  $F_1$  « la décision du wali qui a ordonné la construction d'un nouveau pont » fonctionne comme un indice dont est tirée la conclusion « le souhait des habitants de la commune de Dahra d'avoir un pont qui enjambe l'oued Khémis et permet la circulation des automobiles et des piétons en toute sécurité vient d'être concrétisé ». Le locuteur-journaliste présente cette conclusion comme possible, éventuelle, mais il ne la prend pas en charge. Il s'agit donc d'une prise de distance de sa part à travers l'usage de l'adverbe *Apparemment* : « La mise à distance propre à *apparemment*... consiste donc à reléguer d'éventuelles preuves au rang d'indices » (Anscombe & al. 2009:49). Cette prise de distance est renforcée par l'emploi du conditionnel dans la proposition « ce qui devrait mettre un terme aux souffrances des populations locales ». Le conditionnel dans le verbe *devoir* sert à attribuer le point de vue à un énonciateur à qui le locuteur ne s'identifie pas.

#### 4.7.4. *Carrément*

*Carrément*, un adverbe très fréquent à l'oral, n'a pas fait l'objet d'études approfondies. Nous en comptons une seule étude proposée par Rouanne (2012), dans laquelle l'auteur s'est proposé à étudier de points de vue diachronique et synchronique les différents usages de cet adverbe. Selon Rouanne, *Carrément* est un adverbe polyphonique par excellence, c'est un adverbe d'attitude énonciative : « Si *carrément* n'est pas un adverbe d'énonciation, il a cependant une valeur énonciative : *carrément* est un commentaire vis-à-vis de l'énonciation, c'est un adverbe d'attitude énonciative » (Rouanne, 2012 : 53). Il faut d'abord préciser qu'il sera exclu de notre analyse les usages où l'adverbe porte sur le verbe, l'adjectif ou toute la phrase tel que :

35) La situation est devenue **carrément** insoutenable et cela dure depuis 2012.

Jeudi 10 avril 2014, p.21.

L'adverbe *Carrément* porte sur l'adjectif *insoutenable*. Notre analyse portera sur les occurrences où l'usage de l'adverbe s'inscrit dans le schéma argumentatif suivant :

*A carrément B*

Comme nous le constatons dans l'énoncé suivant :

36) Autrement dit, la structure pédagogique d'accueil admet et inscrit le bachelier sur dossier présenté par lui. Et c'est là où réside, justement, la faille, accentuée par une communication trop lente (**A**), voire **carrément** absente (**B**), entre la structure d'accueil et le service centralisé au rectorat.

Lundi 27 janvier 2014, p.04.

Nous avons constaté, à travers l'étude de notre corpus, que l'adverbe *Carrément* apparaît souvent dans des énoncés qui prennent la forme d'un surenchérissement. Il s'agit d'emploi où « est construite dans le cotexte gauche une sorte d'échelle de représentation dont *carrément* s'avère l'étape ultime » (Rouanne, 2012 :52). Cette structure de surenchérissement est marquée par l'emploi de formes telles que *voire*, *ou* et *même*, etc. Cependant, il faut préciser que cette valeur de surenchérissement n'est pas propre à l'adverbe lui-même, mais au contexte linguistique dans lequel il est employé. En effet, *Carrément* est parmi les adverbes qui inscrivent le locuteur

dans son énoncé, tout en lui permettant d'effectuer un choix entre les différents points de vue. Ainsi dans l'énoncé (36), nous pouvons repérer les points de vue suivants :

- Pdv<sub>1</sub> : C'est dans cette structure pédagogique d'accueil qui admet et inscrit le bachelier sur dossier présenté par lui où réside la faille accentuée par une communication trop lente.
- Pdv<sub>2</sub> : C'est dans cette structure pédagogique d'accueil qui admet et inscrit le bachelier sur dossier présenté par lui où réside la faille accentuée par une communication absente.
- Pdv<sub>3</sub> : Pdv<sub>2</sub> > Pdv<sub>1</sub>

Le locuteur -journaliste met en scène deux énonciateurs  $E_1$  et  $E_2$ . Il assume les Pdv<sub>2</sub> et Pdv<sub>3</sub> qu'il attribue à  $E_2$ , alors qu'il se dissocie du Pdv<sub>1</sub> attribué à  $E_1$ . Pour Rouanne (2012) « [...] étant donné la nature sémantique de *carrément*, le Pdv<sub>2</sub> est asserté de façon claire, nette, tranchée, et la force argumentative de  $B$  est augmentée » (p.52).  $A$ , qui correspond au Pdv<sub>1</sub> dans (36), est présenté par le locuteur comme un argument trop faible, le locuteur le rejette tout en présentant un argument plus fort ( $B$ ), et qui correspond au Pdv<sub>2</sub>. Nous proposons un autre énoncé (37) pour étayer ce fait :

37) C'est qu'à la franche disposition de la ministre de l'Education nationale à prendre langue avec les syndicats contestataires, répond, à contre-courant, un élargissement attendu du mouvement de protestation, avec le vent de fronde qui souffle sur certaines fédérations - dont la FNTE - affiliées à l'UGTA, plus que jamais menacée de «partition». Plus qu'un trivial problème de négociations et son corollaire de revendications à satisfaire, le bras de fer opposant le ministère de tutelle et les syndicats du secteur symptomatise, surtout, la déliquescence totale à laquelle est arrivé ce segment stratégique de la vie nationale, mêlé, consciemment ou non, à toutes les manœuvres, de même qu'il se retrouve otage d'intérêts étroits( $A$ ), voire claniques ( $B$ ), ou **carrément** sectaires( $C$ ).

Jeudi 11 septembre 2014, éditorial.

L'usage de *Carrément* dans cet énoncé dépend de la structure suivante :

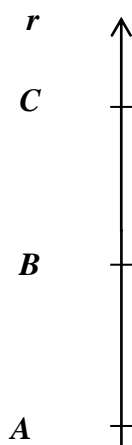
$A, B, \text{carrément } C$

Dans (37), nous repérons trois arguments  $A, B, C$  qui correspondent respectivement aux Pdv<sub>1</sub>, Pdv<sub>2</sub> et Pdv<sub>3</sub> :

- Pdv<sub>1</sub> : Ce segment stratégique de la vie nationale se retrouve otage d'intérêts étroits.
- Pdv<sub>2</sub> : Ce segment stratégique de la vie nationale se retrouve otage d'intérêts claniques.

- $Pdv_3$  : Ce segment stratégique de la vie nationale se retrouve otage d'intérêts sectaires.
- $Pdv_4 : Pdv_3 > Pdv_1 + Pdv_2$ .

Nous constatons qu'il y a une gradation au niveau de l'emplacement des arguments *A*, *B* et *C*. Il y a donc une échelle argumentative<sup>9</sup> :



**Figure n°7 : Echelle et classe des arguments introduits par l'adverbe « Carrément ».**

Le locuteur-journaliste place une série d'arguments (*A*, *B*, *C*) dans une classe argumentative, déterminée par une certaine conclusion *r*. Il présente *A* comme un argument très faible, *B* comme un argument fort par rapport à *A*, alors que *C* est un argument très fort, ou supérieur par rapport à *A* et *B*. Le locuteur qui met en scène trois énonciateurs et à qui il attribue respectivement les points de vue  $Pdv_1$ ,  $Pdv_2$  et  $Pdv_3 + Pdv_4$ , se dissocie des  $Pdv_1$  et  $Pdv_2$ . Cependant, son attitude vis-à-vis de ces points de vue et leurs énonciateurs diffère. Il exprime une prise de distance maximale vis-à-vis du  $Pdv_1$ , une attitude qui peut aller jusqu'au rejet. Alors que le  $Pdv_3$ , correspondant à *C*, l'argument le plus fort et le plus supérieur, est présenté par le locuteur comme imposé par l'évidence, ce qui met en scène un quatrième point de vue « l'amenant à mettre à distance des représentations plus faibles auparavant considérées ». (Rouanne, 2012 :53). Ces représentations véhiculées par les arguments *A* et *B* coïncident avec les  $Pdv_1$  et  $Pdv_2$ .

<sup>9</sup> Pour une définition de la notion d'échelle argumentative, Voir Le chapitre III.

## 4.8. Le conditionnel

Le conditionnel, et plus particulièrement le conditionnel journalistique, a fait l'objet d'un nombre incontestable d'études : Abouda (1997, 2001), Dendale (1993, 2001), Haillet (1995, 2001, 2002), Kronning (2001, 2002, 2004, 2005), etc.

### 4.8.1. Définition

Comme son nom l'indique, le conditionnel marque une condition interne. Weinrich (1989) montre que « Le conditionnel peut exprimer une conséquence probable, mais pas certaine d'une condition irréaliste. Dans ce cas la condition peut aussi être admise tacitement ; le conditionnel exprime alors une éventualité, elle aussi incertaine » (Weinrich, 1989 : 158). Dans les manuels français consacrés à la conjugaison, on présente souvent le conditionnel comme ayant trois usages canoniques :

- Le conditionnel temporel qui fonctionne comme un futur du passé. Cet emploi du conditionnel permet de situer l'éventualité en postériorité par rapport à un moment de référence passé.
- Le conditionnel d'éventualité qui est utilisé en corrélation avec le *si* hypothétique. Ce type présente une éventualité au potentiel ou à l'irréel.
- Le conditionnel dit *journalistique*. Il marque une prise de distance de la part du journaliste et l'emprunt des propos à une autre source.

Haillet (2002) distingue trois catégories du conditionnel : le conditionnel temporel, le conditionnel d'hypothèse et le conditionnel d'altérité énonciative. Il (2003) préfère l'emploi de l'expression « conditionnel simple » pour désigner ce qu'on appelait traditionnellement « le conditionnel présent » (*ferait, irait, ...*) et « conditionnel composé » pour ce qu'on appelait auparavant « le conditionnel passé » (*aurait fait, serait allé,...*). Alors que le conditionnel d'altérité énonciative renvoie à son emploi journalistique.

Soit l'exemple suivant:

- 38) Les minorités Toubou, Amazigh et Touareg, qui ne disposeront que de 6 sièges sur 60, ont annoncé en juillet qu'elles **boycotteraient** l'élection pour dénoncer le fait que les travaux de la commission se baseront sur le principe de la majorité, alors qu'elles réclament l'adoption d'un principe du consensus.

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, dernière page.

→ elles allaient boycotter

Dans cet énoncé, le verbe « boycotteraient » peut être remplacé par la forme *allaient boycotter*. La projection dans l'avenir paraphrasable par «...elles boycotteraient...» est antérieure au maintenant du locuteur de l'énoncé. Le locuteur-journaliste est différent des minorités Toubou, Amazigh et Touareg, qui se présentent comme l'origine de cette projection dans l'avenir. Dans le cas du conditionnel d'hypothèse, « [...] Le procès se trouve mis en corrélation avec un cadre hypothétique et représenté comme imaginé dans ce cadre » (Haillet, 2003 :41) Ce type d'emploi n'admet pas la paraphrase « allait + infinitif », une caractéristique propre à la première catégorie, le conditionnel temporel :

39) Par ailleurs, les CAC (Les clauses d'action collective) ne constituent nullement une panacée. **Si** tel **était** le cas, nous n'**aurions** pas besoin du droit des entreprises en difficulté, qui clarifie les problématiques de type précédence et égalité de traitement.

Lundi 06 octobre 2014, p. 11.

Dans cet exemple, le procès « ne pas avoir besoin du droit des entreprise » est mis en corrélation avec le cadre hypothétique « si tel était le cas ». Ce cadre hypothétique se présente sous forme des propositions en :

- (même) si + imparfait
- (même) si + plus-que-parfait
- sous d'autres formes déduites selon le contexte et l'emploi.

La 3<sup>ème</sup> catégorie renvoie au conditionnel épistémique, c'est le conditionnel d'altérité énonciative ou le conditionnel journalistique. Alors quelles sont les caractéristiques du conditionnel journalistique et comment serait-il polyphonique ?

#### 4.8.2. Le conditionnel d'altérité énonciative

Le conditionnel d'altérité énonciative renvoie à l'emploi épistémique du conditionnel. Selon Kronning (2005), le conditionnel épistémique désigne « un emploi du conditionnel qui est traditionnellement qualifié de « modal » et /ou « journalistique » » (Kronning, 2005 :297). Le conditionnel journalistique est employé souvent pour présenter des contenus rapportés. Il a plusieurs dénominations : le conditionnel épistémique, le conditionnel « d'altérité énonciative », de « citation », du « on-dit », des « ouï-dire », de l'« incertitude », du « probable », de la « non



prise en charge », « de précaution », « de reprise », etc. Cette catégorie du conditionnel a une double fonction : elle peut indiquer à la fois une prise de distance de la part du journaliste par rapport au contenu de son énoncé et l'emprunt à autrui.

Selon Haillet (2002) les assertions au conditionnel d'altérité énonciative « représentent le procès comme non intégré à la réalité du locuteur ; elles constituent une version « mise à distance » de l'assertion correspondante au passé composé, au présent ou au futur simple » (Haillet, 2002 :14). Soit l'énoncé (40) :

40) Les candidats à l'immigration **se seraient lancés** à la mer depuis une embarcation qui s'est échouée près du rivage avec entre 150 et 200 personnes à bord.

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, dernière page.

Dans cet exemple, le conditionnel ne correspond pas à un futur du passé. L'interprétation ne serait plus :

- \*On a dit (à un moment donné) que les candidats à l'immigration **se seraient lancés** à la mer ... (à un moment ultérieur)...

Le conditionnel, dans cet exemple, ne serait plus aussi le résultat d'un système hypothétique. L'interprétation ne serait plus :

- Les candidats à l'immigration **se seraient lancés** à la mer ...\*si ...

L'interprétation la plus appropriée à cet énoncé serait :

- Les candidats à l'immigration **se sont, paraît-il, lancés** à la mer depuis une embarcation qui s'est échouée près du rivage avec entre 150 et 200 personnes à bord.

Nous essayerons, à travers l'analyse de quelques énoncés extraits du Quotidien d'Oran, de rendre compte du caractère polyphonique du conditionnel dit *journalistique*. Pour ce faire, nous nous inspirons des travaux de Haillet (2002, 2003) qui s'inscrivent dans le cadre de l'approche polyphonique du conditionnel. Le conditionnel d'altérité énonciative est divisé, par Haillet, en deux sous-catégories : « allusion à un locuteur distinct » et « dédoublement du locuteur ».

#### 4.8.3. Allusion à un locuteur distinct

Cette sous-catégorie renvoie aux emplois du conditionnel d'altérité énonciative, qui représentent le procès-verbal comme non intégré à la réalité du locuteur. Elle correspond aux situations où sont mis en scène deux énonciateurs correspondant à deux locuteurs distincts comme nous le voyons dans l'énoncé suivant :

- 41) Une jeune fille de 18 ans a été poignardée à mort au quartier populaire Les Planteurs. Le présumé meurtrier ne **serait** autre que son voisin.

Mardi 06 janvier 2015, p.10.

Cet exemple admet les interprétations suivantes:

- Le présumé meurtrier n'est, *paraît-il*, autre que son voisin.
- Le présumé meurtrier n'est, *dit-on*, autre que son voisin.

Comme nous le constatons, le remplacement du conditionnel par le présent s'est fait avec l'ajout d'un marqueur de distance « paraît-il / dit-on » et qui introduit une distanciation entre le locuteur et l'origine de l'assertion, comme il exprime une disjonction entre deux points de vue attribués à deux instances différentes, un énonciateur responsable du Pdv « Le présumé meurtrier n'est autre que son voisin » et un énonciateur qui s'en distancie et qui représente le locuteur de l'énoncé. Il s'agit donc d'une non-prise en charge ou une simple réserve de la part du locuteur qui n'est exprimée que par le conditionnel. Dans d'autres cas, le journaliste emploie des marques de distance pour renforcer l'effet du conditionnel. Les degrés de ces marqueurs varient du fort au faible. Ils permettent au locuteur d'exprimer son attitude vis-à-vis de l'assertion mise à distance, comme dans le cas des énoncés suivants :

- 42) Le système et le MSP, qui en fait désormais partie, semblent croire qu'ils **seraient** gagnants quel que soit le résultat. Il reste que le MSP, en regardant du côté des Tunisiens et des Egyptiens, voire des Marocains, fait des comparaisons erronées. Soltani oublie un peu trop vite que le succès des mouvements islamistes des «Frères» dans ces pays est venu à la suite de longs combats oppositionnels et non à l'issue d'une «alliance» de gouvernement.

Lundi 02 janvier 2012, p.03.

- 43) Autre grosse rumeur, Bouteflika **serait** parti ces deux derniers jours à Paris à l'hôpital militaire français du Val-de-Grâce pour «un contrôle routinier ».

Lundi 28 avril 2014, p.02.

Dans (42), le locuteur-journaliste se dissocie du point de vue « Le système et le MSP seront gagnants », ce point de vue est présenté comme provenant d'une source différente du locuteur, il s'agit du «MSP<sup>10</sup> ». L'assertion au conditionnel est introduite par deux verbes de non prise en charge *sembler* et *croire*. Le degré de cette distance augmente pour devenir une contestation du point de vue en question, les deux dernières phrases de l'énoncé en sont la preuve.

Dans (43), l'effet de contestation s'ajoute à celui de distance par l'emploi de l'expression « autre grosse rumeur ». Il faut noter que le locuteur ne conteste pas l'information « Bouteflika **est** parti ces deux derniers jours à Paris à l'hôpital militaire français du Val-de-Grâce » – bien qu'il ne la prenne pas en charge– mais il conteste le point de vue « Bouteflika **est** parti à l'hôpital militaire français du Val-de-Grâce pour un contrôle routinier » et cela est exprimé par la mise du syntagme nominal *un contrôle routinier* entre deux guillemets.

#### 4.8.4. Dédoublément du locuteur

Cette sous-catégorie correspond à ce qu'on appelait traditionnellement l'*atténuation*. Le locuteur met à distance sa propre affirmation :

44) Je **voudrais** mettre en évidence la logique qui, sous-tendant leurs positions (les intellectuels français), ne se sépare pas d'une vision de la justice, de la vérité et de la dignité de l'homme.

Jeudi 05 décembre 2013, p. 09.

45) Il **serait** temps de revenir sur la double inscription de Bourguiba dans l'histoire contemporaine de la Tunisie, afin de dépasser ce qu'on a appris de lui de son vivant et qui a peu changé depuis sa mort.

Jeudi 10 avril 2014, p. 16.

Dans les deux énoncés, les assertions « Je voudrais... » et « Il serait temps... » sont compatibles avec les assertions au présent « Je veux... » et « Il est temps... ». Les assertions au conditionnel, qui représentent le procès comme non intégré à la réalité du locuteur, constituent des versions bémolisées, atténuées ou désactualisées des assertions correspondantes (au présent). Mais la question qui se pose est la suivante : Comment ces assertions constituent-elles des marques de polyphonie ? L'usage du conditionnel dans les deux énoncés constitue une mise à

<sup>10</sup> Le Mouvement de la Société pour la Paix, un parti politique algérien.

distance des assertions au présent, cependant, il ne s'agit pas dans ce cas de deux locuteurs distincts mais d'un dédoublement du locuteur en « locuteur en tant que tel » et « locuteur en tant qu'être du monde »<sup>11</sup>. Le locuteur en tant que tel, responsable de l'énoncé, s'identifie à l'énonciateur présenté comme l'origine de l'énoncé au conditionnel, alors que le locuteur en tant qu'être du monde qui constitue l'objet de l'énoncé est assimilé à un énonciateur auquel est attribué le point de vue dégagé de l'assertion au présent « Je veux mettre en évidence ... » et « Il est temps de revenir sur... ».

## Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé de mettre en exergue les procédés argumentatifs employés par le journaliste du Quotidien d'Oran, en vue de convaincre son lecteur de son point de vue et de le faire adhérer à une certaine opinion, voire une idéologie. L'argumentation est avant tout un ensemble de stratégies exploitées par le locuteur pour mettre en œuvre son projet idéologique. Nous avons pu repérer, décrire et analyser un ensemble de marques et de procédés qui lui permettent d'atteindre cet objectif : la concession, l'opposition, la négation, l'interrogation oratoire, la cause, la justification, la modalisation ainsi que d'autres.

Nous avons mis à part un autre procédé argumentatif très exploité dans le discours de la presse écrite, c'est l'*ironie*. Vu son importance, nous avons jugé nécessaire d'y consacrer tout un chapitre pour pouvoir étudier toutes les particularités et les formes à travers lesquelles elle se présente dans notre corpus. Nous pensons que l'ironie n'est pas seulement une figure rhétorique employée par les journalistes pour agrémenter leurs articles, mais elle se décline comme une stratégie argumentative qui sert à mettre en scène tout un projet argumentatif. L'ironie fera donc l'objet du chapitre qui suivra.

---

<sup>11</sup> Voir le chapitre III.

---

## **CHAPITRE V**

# **L'IRONIE, OU COMMENT PRENDRE L'AUTRE EN DERISION...**

---

## Introduction

D'Aristote à Cicéron, en passant par Jankélévitch et en arrivant à Ducrot, la notion d'ironie n'a cessé de susciter interrogations et réflexions chez bon nombre de chercheurs. Il en a résulté une abondante littérature sur différentes approches sur cette notion. Dans ce chapitre, nous essayerons de présenter brièvement les différentes acceptions de l'ironie, en relation avec la théorie de la polyphonie et celle de mention. Pour repérer les énoncés ironiques, nous avons procédé à la lecture du corpus. Cette tâche ardue nous a pris un temps considérable. Ainsi, les énoncés ironiques se présentent-ils dans le corpus sous différentes formes.

Avant d'analyser les énoncés extraits de notre corpus, nous proposerons tout d'abord de revisiter la notion d'*ironie*. Nous avons jugé nécessaire de retracer, d'une façon brève, le parcours sémantique de la notion ; nous allons présenter les différentes conceptions du terme depuis la période classique jusqu'à l'époque moderne. Ainsi nous essayerons de répondre aux questions suivantes : Quelle est l'origine du terme d'*ironie*? A quelle époque fait-on remonter l'apparition de la notion ? Quelles conceptions a-t-elle acquises à travers l'histoire ? Quels points de convergence et/ou de divergence entre la conception classique de l'ironie et celle dite moderne ? Et comment peut-on situer le terme d'*ironie* au sein du vocabulaire du rire ? Y a-t-il de différence ?

### 5.1. L'histoire du terme « Ironie »

Le terme vient du mot *eirôn* qui signifiait à l'époque classique la *dissimulation*. Socrate portait souvent le nom d'*Eirôn* parce qu'il avait la capacité de dissimuler sa pensée. D'autres historiens font remonter l'origine du terme au latin *ironia* qui provient du mot grec *eirôneia* (*ειρωνεία*) qui a pour signification « l'action d'interroger en feignant l'ignorance ». Le mot faisait référence à celui qui interroge, qui pose des questions. On l'utilisait pour désigner une personne et non une action. C'est ce qu'affirme Mercier-Leca (2003) : « Il est symptomatiquement que le premier terme connu soit un substantif désignant un agent, l'eirôn, et non le résultat d'une action, l'ironie. Cela signifie que l'ironie renvoie d'abord à un comportement, et non à une rhétorique » (Mercier-Leca, 2003 : 10). Le premier usage de ce terme, dévoilant une connotation négative, a été découvert dans le théâtre comique d'Aristophane. Le terme renvoyait à des personnages qui ne sont pas dignes de confiance parce qu'ils sont menteurs et dissimulés. Le mot acquiert ensuite une connotation positive avec Platon qui l'emprunte pour qualifier Socrate, un philosophe qui manquait de beauté et d'apparence par

rapport à ses adversaires, mais qui était fort par les arguments et l'intelligence ainsi que le jeu de questions, qui lui permettaient, d'une façon dissimulée, de pousser ses adversaires à se contredire, d'où l'ironie *philosophique* ou l'ironie *socratique*.

L'ironie philosophique ou l'ironie socratique est un art, un procédé rhétorique qui permet à l'orateur de feindre l'ignorance dans le but de renverser la situation tout en montrant enfin à l'adversaire qu'il est ignorant. Cependant, chez Aristote l'ironie socratique requiert un sens négatif, c'est ce que souligne Jankélévitch (1979 : 86) en ces termes :

« L'ironie au sens primitif est d'abord et exclusivement d'ordre philosophique. Liée à la vie et à la parole de Socrate qui lui sert de figure éponyme, l'ironie socratique est un moyen au service de la dialectique; sa fin est d'accoucher de la vérité et de confondre les sophistes. Mais Aristote, en l'incluant dans sa Rhétorique, lui dénie toute prétention à atteindre la vérité philosophique ; en tant que fausse humilité, elle est considérée, en termes éthiques, comme le défaut d'une vertu dont l'excès s'appellerait (*alazoneia*) ou fanfaronnade ».

Ceci dit, l'ironie de Socrate met en œuvre une dialectique fondée sur des questions faussement naïves ayant pour objectif la vérité. Mais cet objectif, soi-disant visé par l'ironie socratique, est remis en cause par Aristote, qui voit que cette fausse humilité n'est qu'un défaut conduisant à la vantardise. Pour Da Costa (2010) : « l'ironie peut être considérée soit comme une attitude envers la vie du point de vue philosophique, une attitude roublarde, faite de feinte et de dissimulation, critiquée par Aristote, soit comme un discours, dans une perspective linguistique, qui vise à la fois la critique et l'enseignement » (Da Costa, 2010 : 24). L'ironie de Socrate a, donc, un double objectif visant la dissimulation et l'enseignement à travers la critique tout en adoptant une fausse naïveté et en mettant le masque de l'ignorant.

Le terme d'*ironie* fut employé ensuite pour désigner une situation où un orateur critique en louant ; l'éloge n'est dans ce cas qu'un moyen pour critiquer ou blâmer. Les rhétoriciens de l'époque ont préféré de classer ce type d'ironie parmi les figures de trope d'où l'ironie antiphrastique.

## 5.2. La définition de l'ironie

Selon le Petit Robert, l'ironie est la « Manière de se moquer (de quelqu'un ou de quelque chose) en disant le contraire de ce qu'on veut faire entendre ». Cette définition a suscité chez Kerbrat-Orecchioni (1978, 1980) les remarques suivantes :

- La mise en scène de l'ironie dévoile la présence d'un composant illocutionnaire et un composant linguistique ;
- ironiser s'apparente à l'action de se moquer, l'ironie « attaque, agresse, dénonce, vise une « cible » » (Orecchioni, 1978 : 11) ;
- l'ironie investit un moyen linguistique très particulier, l'*antiphrase* ;
- l'ironie serait, donc, pour Orecchioni, un cas particulier de moquerie et d'antiphrase : « Le phénomène de l'ironie se caractérise ainsi par deux propriétés dont l'une peut être considérée comme étant de nature pragmatique (ironiser c'est se moquer d'une «cible»), et l'autre de nature sémantique (ironiser, c'est dire le contraire de ce qu'on veut laisser entendre) » (Kerbrat-Orecchioni, 1980: 199).

Par ailleurs, une antiphrase ne fonctionne pas toujours comme une moquerie et vice-versa. En effet, selon Quintilien (1978 :44 ), l'ironie est le fait d'« entendre le contraire de ce qui est dit ». Par contre, ce double sens découlant de l'énoncé ironique se produit plutôt au niveau du discours qu'au niveau des mots. C'est ce que Molinié (1992) appelle le caractère *macrostructural* de l'ironie : « un discours ironique se développe parfois sur un ensemble de phrases parmi lesquelles il est difficile d'isoler formellement des termes spécifiquement porteurs de l'ironie (mais en cas d'antiphrase cela est possible) » (Molinié, 1992 :180). De cette définition, on peut tirer les traits distinctifs suivants: l'ironie n'est ni manifeste, ni isolable, de ce fait l'allocutaire peut ne pas la percevoir. En outre, l'interprétation de l'énoncé ironique met en jeu les contextes à la fois linguistique et métalinguistique.

Fontanier (1977) souligne, de son côté, le caractère différentiel et contradictoire de l'ironie : « l'ironie [...] consiste à dire par une raillerie, ou plaisante, ou sérieuse, le contraire de ce qu'on pense, ou de ce qu'on veut faire penser » (Fontanier, 1977 : 145-146). Alors que le locuteur donne l'illusion qu'il est gai, les sentiments qu'il déguise ou qu'il cache révèlent le contraire. L'ironie, dans ce cas « semblerait appartenir plus particulièrement à la gaieté; mais la colère et le mépris l'emploient aussi quelquefois, même avec avantage; par conséquent, elle peut entrer dans le style noble et dans les sujets les plus graves » (Fontanier, 1977 : 145-146). L'ironie est souvent associée, dans sa définition, à l'antiphrase dans la mesure où le locuteur dit le contraire de ce qu'il pense. Il s'agit donc du déguisement des sentiments et des dires.

Cette contradiction entre un sens littéral et un sens figuré réside au niveau de ce qui est dit verbalement et ce qui est entendu implicitement. L'énoncé ironique est donc un énoncé



véhiculant explicitement un sens positif sous forme d'éloge, et implicitement un autre sens portant un jugement négatif ou un blâme, c'est ce que fait souligner Hutchéon (1981 :142) :

« [...] la raillerie ironique se présente généralement sous forme d'expressions élogieuses qui impliquent au contraire un jugement négatif. Sur le plan sémantique, une forme laudative manifeste sert à dissimuler une censure moqueuse, un blâme latent. Ces fonctions – d'inversion sémantique et d'évaluation pragmatique – sont toutes deux implicites dans le mot grec, *eirôneia*, qui évoque en même temps la dissimulation et l'interrogation, donc un décalage entre significations mais aussi un jugement »

Mais la question qui se pose est la suivante : est-ce que cette contradiction réside au niveau de l'énoncé lui-même c'est-à-dire entre ce qui est explicite et ce qui est implicite, ou entre l'énoncé et le contexte linguistique c'est-à-dire la situation de communication, ou entre ce que le locuteur a l'intention de dire et ce qu'il fait entendre à son allocataire ? Autrement dit, l'ironie exprime-t-elle une contradiction entre un sens latent et un sens patent au sein du même énoncé, ou une contradiction entre ce qui est dit dans l'énoncé et la situation d'énonciation ? C'est la question à laquelle nous répondrons dans la phase de l'analyse.

### 5.3. *Ironie, humour et comique*

*Humour, comique et ironie* sont des termes qui se prêtent souvent à la confusion parce qu'ils appartiennent au vocabulaire du rire. Charaudeau (2006b) met l'accent sur la confusion qu'on fait souvent entre ces termes et d'autres, même dans les dictionnaires qui sont censés à en donner une définition exacte ou même approximative. Cette confusion est due à la multiplicité des termes relevant du même champ lexical : « comique, drôle, plaisant, amusant, ridicule ; plaisanterie, moquerie, ironie, dérision, raillerie, grotesque, etc., autant de termes qui s'enfilent dans une joyeuse sarabande dont on ne voit ni le début, ni la fin, ni une quelconque hiérarchie » (Charaudeau, 2006b : 20). Toute tentative de classification ou de catégorisation de ces termes est confrontée à l'échec. Les définitions présentées sont souvent floues ou vagues parce qu'elles prennent en considération le sens usuel du terme tout en utilisant un mot pour définir ou expliquer un autre. Charaudeau (2006b : 20) met l'accent sur ce point :

« Partir de ces termes pour en faire des catégories a priori nous mettrait face à des obstacles insurmontables : difficulté de classement, flou des définitions, prolifération des dénominations, renvois synonymiques en boucle. On peut se

moquer et tourner en ridicule par ironie, dérision, loufoquerie, etc. ; on peut ironiser par dérision, faire de la dérision de façon ironique, railler avec ironie, à moins que ce ne soit ironiser en raillant »

Si dans les dictionnaires généraux, la définition de l'ironie et l'humour est souvent ordinaire, dans ceux de la rhétorique, la distinction entre les deux termes est un peu claire. Charaudeau (2006b : 21) voit que:

« Dans le Dictionnaire de poétique et de rhétorique d'Henri Morier (1981), ironie et humour sont présentés comme des catégories distinctes. La première s'opposerait à la seconde en ce qu'elle joue plus particulièrement sur l'antiphrase, alors que l'humour jouerait sur des oppositions qui ne seraient pas antiphrastiques ; de plus, l'ironie enclencherait le rire, alors que l'humour n'enclencherait que le sourire »

L'ironie exploite l'antiphrase. Elle a une cible. L'ironiste vise autrui en stigmatisant une tare tandis que l'humour est l'effet créé par de propositions succinctes qui entraîne le sourire. Selon Bergson (1950 : 97), l'ironie et l'humour naissent d'un décalage entre le réel (les choses telles qu'elles sont) et l'idéal (les choses telles qu'elles devraient être), et servent une cause commune de critique et de satire sociale. Bergson va au-delà de cette distinction pour faire de l'ironie et l'humour deux termes opposés. Bien qu'ils soient des formes de la satire, l'ironie relève de l'oratoire tandis que l'humour est de nature scientifique. Bergson (1950 : 97) ajoute:

« On accentue l'ironie en se laissant soulever de plus en plus haut par l'idée du bien qui devrait être : c'est pourquoi l'ironie peut s'échauffer intérieurement jusqu'à devenir, en quelque sorte, de l'éloquence sous pression. On accentue l'humour, au contraire, en descendant de plus en plus bas à l'intérieur du mal qui est, pour en noter les particularités avec une plus froide indifférence »

L'ironie vise ce qui doit être alors que l'humour s'enfonce dans la situation ou le vice en question pour en détacher les particularités. Si Bergson oppose l'humour à l'ironie, Ducrot (1984), quant à lui, en fait une variante. Il définit l'humour comme une forme d'ironie qui ne cible pas une personne particulière. L'humour serait donc, selon Ducrot, une forme ou une variante de l'ironie, cependant, dans l'humour : « La position visiblement insoutenable que l'énoncé est censé manifester apparaît pour ainsi dire « en l'air » sans support» (Ducrot, 1984 :213). Si dans l'ironie le point de vue est attribué à une instance différente du locuteur,

dans l'humour, le locuteur est extérieur à la situation d'énonciation. Il s'agit donc, selon Ducrot, d'un détachement trompeur.

#### 5.4. Les marques de l'ironie

Dumarsais (1988) pense que : « les idées accessoires sont d'un grand usage dans l'ironie : le ton de la voix et plus encore la connaissance du mérite et du démérite personnel de quelqu'un, de la façon de penser de celui qui parle, servent plus à faire connaître l'ironie que les paroles dont on se sert » (1988 :156). L'exemple suivant illustre ces propos :

- Un homme s'écrie : « oh le bel esprit ! ». Parle-t-on de Cicéron, d'Horace ? Il n'y a pas là d'ironie ; Les mots sont pris dans le sens propre. Parle-t-il de Zoïle ? C'est une ironie. (Dumarsais, 1977: 141).

Zoïle est un ancien critique, célèbre par son acharnement à censurer Homère. C'est un critique envieux et méchant. La connaissance de la personne dont on parle contredit l'idée de l'éloge ou de la louange, d'où l'incongruité de l'expression : « oh le bel esprit ! ». D'autres marques entrent dans la détermination de l'ironie.

##### 5.4.1. Mimiquest et gestes

Selon Schoentjes (2001), la meilleure ironie est celle qui est discrète. L'ironie la plus réussie est celle qui est dépourvue de moyens qui la font connaître facilement. Mais si l'ironie vient dans un contexte pour renforcer une opinion ou un jugement, l'ironiste est obligé d'investir tous les moyens qui lui permettent de la faire connaître. Les indices deviennent alors explicites. La mimique est parmi ces indices qui caractérisent l'ironie au discours oral. Le clin d'œil, le regard, le sourire en sont des exemples qui trahissent souvent l'ironiste ou qu'il emploie pour rendre sa vision cachée plus explicite. Au discours écrit, l'auteur signale souvent ces faits par des expressions telles que « il lançait un regard ironique », « il soulignait ses propos d'un clin d'œil ironique » ou « il parlait d'un sourire ironique ». Sans ces marques, il serait difficile pour le lecteur de cerner l'effet ironique des propos. Schoentjes (2001 : 160) ajoute d'autres marques explicites :

- pointer un doigt en l'air pour solliciter l'attention ;
- esquisser le geste de quelqu'un qui vous fait la barbe ;
- lever les deux mains pour tracer dans le vide des guillemets imaginaires ;

- positions particulières des mains ;
- attitudes de la tête ;
- gestes faits dans le dos de la victime.

Le sourire malin qui accompagne une expression élogieuse peut aussi s'ajouter à cette liste non exhaustive. L'usage de ces gestes et d'autres dépend de la situation de la communication, de la cible de l'ironie et de celui à qui veut-on transmettre le message.

### 5.4.2. L'intonation

L'intonation est une marque négligée par les linguistes parce qu'il est difficile, voire impossible de la cerner, surtout dans un discours écrit. C'est la marque la plus apparente caractérisant l'ironie verbale, pourtant, on ne lui accorde pas de grande importance. Ce fait est expliqué par Kerbrat Orecchioni (1978) qui voit que « [...] le codage des faits supra-segmentaux est toujours flou, et la valeur sémantique des intonations toujours évasive » (Kerbrat Orecchioni, 1978 : 26). L'intonation est souvent accompagnée à l'oral de la mimique et des gestes. Elle permet de connaître l'attitude du locuteur vis-à-vis du contenu de son énoncé et de distinguer entre l'interrogation, l'exclamation, l'ordre ou la simple déclaration. Dans le cas de l'ironie, même si les mots trahissent l'auditoire ou l'interlocuteur, l'intonation permet de dévoiler le sens caché. A l'écrit, il est un peu difficile de cerner le ton mais il faut chercher dans le contexte linguistique les marques qui peuvent le remplacer telles que les marques de ponctuation, les interjections, la police d'écriture (la mise en gras, en italique), etc.

### 5.4.3. La ponctuation

La ponctuation est l'indice le plus important, voire le seul, qui permet, à l'écrit, d'identifier l'ironie. Il remplace généralement l'intonation qui caractérise l'oral. Puisque l'ironie n'a pas de marque de ponctuation propre à elle, elle fait souvent appel aux autres signes tels que le point d'exclamation, accompagné, parfois, d'un point d'interrogation, des guillemets, des points de suspension, etc. D'après Schoentjes (2001), le point d'exclamation et les points de suspension expriment ce qu'introduit l'intonation à l'oral. Il ajoute : « La première forme de ponctuation rend le propos inacceptable en l'exagérant tandis que la seconde introduit le doute dans l'esprit du lecteur à travers le blanc qu'il ménage » (p.164). Orecchioni (1978) soutient que le point d'exclamation « reproduit très grossièrement l'ensemble hétérogène de toutes les intonations « exclamatives » » (p.26). Elle préfère de l'appeler le point de stupeur. Les points de

suspension, quant à eux, sont employés généralement pour mettre en exergue le paradoxe entre la situation d'énonciation et l'objet en question, ou entre ce qui doit être dit et ce qui est dit verbalement. D'autres marques typographiques s'ajoutent aux points d'exclamation et de suspension. Nous parlons de l'italique et des guillemets qui permettent d'isoler textuellement le ton ironique mis en exergue.

#### 5.4.4. Mots d'alerte

Certains mots et expressions de la langue française, et par force d'usage, remplissent la même fonction (l'exagération) qu'a le point d'exclamation. Schoentjes (2001) en cite quelques exemples :

- des substantifs : *monsieur, patron, héros, ami, hôte, homme honorable, etc.* ;
- des adverbes : *apparemment, assurément, certainement, bien, justement, hautement, évidemment, infailliblement, extraordinairement, etc.* ;
- des locutions adverbiales : *tout à fait, en vérité, pour ainsi dire, sans aucun doute, etc.* ;
- des qualifiants élogieux : *habile, incomparable, excellent, agréable, vaillant, délicieux, beau, charmant, génial, etc.*

Ces mots et expressions trahissent le locuteur lorsqu'ils sont accompagnés d'un ton ironisant. Il est vrai qu'ils véhiculent explicitement de l'éloge, de la connivence, de l'accord avec la cible, mais implicitement, il s'agit du contraire.

### 5.5. L'ironie dans une perspective polyphonique

L'ironie est le produit d'un dédoublement énonciatif. L'énoncé ironique met en scène deux voix ou points de vue. Cette approche polyphonique de l'ironie a été inaugurée par Ducrot (1984). Jouve (2001 :119) présente l'approche polyphonique de l'ironie proposée par Ducrot comme suivant:

« L'énoncé ironique, comme l'explique O. Ducrot, est en effet fondé sur un brouillage de la voix narrative, qui rend indécidable le système évaluatif global (...). L'ironie serait donc une sorte de citation implicite, consistant pour l'énonciateur à faire entendre dans son propos une voix qui n'est pas la sienne et dont, par une série d'indices (qui ne tiennent parfois qu'au seul contexte), il montre qu'il se distancie. (...) l'ironie apparaît comme une combinaison de voix qui, bien que confondues dans un même énoncé, renvoient à des locuteurs

différents : l'un prenant en charge le contenu explicite (l'énonciateur E), l'autre le refusant (le locuteur L) »

L'ironie est un phénomène qui a fait l'objet d'analyse de différentes approches. Nous ne nous intéressons qu'aux travaux qui s'inscrivent dans une approche polyphonique et qui constituent une remise en cause de la conception traditionnelle de l'ironie comme trope. Nous ciblons les travaux de Sperber et Wilson(1978). Les deux auteurs considèrent que les ironies sont des mentions. En d'autres termes, l'ironie serait l'écho d'un énoncé ou d'une pensée dont le locuteur veut souligner le manque de justesse ou de pertinence. Nous parlerons aussi des travaux de Berrendonner (1981) qui considère l'ironie comme un paradoxe où "ce que dit l'énoncé est le contraire de ce que dit l'énonciation» (1981, p.222). Les travaux de Ducrot(1984) seront d'un apport capital pour notre analyse dans la mesure où il envisage l'ironie comme un point de vue attribué par le locuteur de l'énoncé à un énonciateur dont il se différencie. Cela ne nous empêchera pas de convoquer d'autres approches et points de vue selon le besoin et le contexte de l'énoncé ironique.

Ducrot(1984) s'inspire de Sperber et Wilson(1978) qui refusent la "conception figurative" de la notion de l'ironie. Ducrot préfère employer l'expression " faire entendre une voix " au lieu de l'expression " mentionner un discours " <sup>1</sup> employée par les deux auteurs. Il la qualifie comme ambiguë car le verbe *mentionner* utilisé par Sperber et Wilson peut classer l'ironie comme une forme de discours rapporté. Pour qu'il y ait d'ironie, il faut qu'il y ait une rupture entre ce qui est dit et ce qui est exprimé, seule la situation d'énonciation permet-elle de déterminer ce discours tenu par le locuteur. La thèse que défend Ducrot est la suivante : « c'est l'idée que j'essaye de rendre en disant que le locuteur " fait entendre" un discours absurde, mais qu'il le fait entendre comme le discours de quelqu'un d'autre, comme un discours distancié » (Ducrot, 1984 : 210). Pour dire d'un énoncé qu'il est ironique, il faut que le locuteur fasse comme si le discours est réellement tenu et que le rapport entre le discours tenu verbalement et le discours caché disparaisse. Selon Ducrot (1984 : 212) :

« Parler de façon ironique, cela revient, pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L n'en prend pas la responsabilité et, bien plus, qu'il la tient pour absurde. Tout en étant donné comme le responsable de

<sup>1</sup> Nous allons détailler ce point dans les pages qui suivront.

l'énonciation, L n'est pas assimilé à E, origine du point de vue exprimé dans l'énonciation ».

Ducrot souligne le caractère polyphonique de l'ironie en mettant en exergue les différentes instances de l'énonciation d'un énoncé ironique qui révèle la présence de deux instances : un locuteur et un énonciateur. Le locuteur, le responsable de l'énonciation, fait entendre dans l'énoncé ironique une autre voix, c'est l'énonciateur. Cependant, la position de ce dernier est présentée comme absurde par le locuteur. La distinction entre *locuteur* et *énonciateur* a permis à Ducrot de rendre compte du caractère paradoxal de l'énoncé ironique souligné par Berrendonner (1981). La position absurde attribuée à l'énonciateur est exprimée et non pas rapportée comme l'avancent Sperber et Wilson. Cependant, le locuteur ne prend pas en charge ce discours absurde. Ce dernier n'est responsable que des paroles exprimées dans l'énoncé lui-même.

Ducrot (1984 : 211) donne un exemple dans lequel il se présente comme un locuteur qui annonce à son allocataire que Pierre viendrait le (le locuteur) voir aujourd'hui. L'allocataire refuse de croire cette déclaration. Le locuteur (Ducrot) dit à son allocataire en présence effective de Pierre : *Vous voyez, Pierre n'est pas venu me voir aujourd'hui*. Le locuteur désigné par *me* présente cette énonciation ironique comme absurde, cette absurdité le distingue d'une autre instance, l'énonciateur qui est assimilé, dans cet exemple, à l'allocataire *vous*. Le locuteur déclare en présence de Pierre que Pierre n'est pas venu. Par cette affirmation, Ducrot (en tant que locuteur de l'énoncé) prend la responsabilité, mais il la présente comme l'expression d'un point de vue absurde. Cette absurdité est imputée à un énonciateur différent du locuteur.

## 5.6. L'ironie comme figure

On distingue, dans la rhétorique classique, deux grandes formes de figures : les figures de mot *verborum exornationes* et les figures de pensée *sententiarum exornationes*. Cette classification des figures est parue pour la première fois dans la *Rhétorique de Herrenius* rédigée par Cornificius entre 86 et 82 av. J.C (1989 :148-189) :

« Donner de la beauté au style c'est orner le discours en le relevant par la variété. Ce caractère comporte les figures de mots et les figure de pensée. Il y a figure de mots quand un soin particulier est accordé seulement à l'expression. La figure de pensée, elle a une beauté qui tient non pas aux mots mais aux idées elles-mêmes »

Les figures de mots et de pensées servent donc à agrémenter le discours. Les premières ne dépassent pas le mot ou l'expression alors que les secondes sont l'effet d'un ensemble d'idées. Pour Cicéron (1971), la figure de mot disparaît dès qu'on change ou supprime le mot alors que celle de pensée persiste quels que soient les mots qu'on emploie ou que l'on supprime. Parmi les figures de mots, Cicéron cite l'*antiphrase* et la *métaphore* alors qu'il met la *dissimulation* dans le rang des figures de pensée. Quintilien (1978 :160) remet en cause, dans son *Institution oratoire*, cette distinction établie par ses contemporains :

« Quelques auteurs ont pensé qu'il n'y qu'un seul genre de figure, guidés par des opinions opposées. Les uns, en effet, sous prétexte qu'un changement dans les mots comporterait un changement dans le sens, ont soutenu que toutes les figures résident dans les mots ; d'autres, tenant que les mots sont adaptés aux idées ont voulu que toutes résident dans le sens »

Bien qu'il tente de mettre les classifications antérieures en cause, il semble que Quintilien rejoint ses prédécesseurs et ses contemporains en reconnaissant, consciemment ou inconsciemment, l'existence de deux classes de figure. Le *trope* est, selon Quintilien « le transfert d'une expression de sa signification naturelle et principale à une autre afin d'orne le style, ou, selon la définition de la majorité des grammairiens, le transfert d'un endroit où l'expression a son sens propre dans un autre où elle ne l'a pas » (Quintilien, 1978 :157). La classe de trope comprend, d'après Quintilien, la *métaphore*, la *métonymie*, l'*antonomase*, la *métalepse* et la *synecdoque*.

Dumarsais (1988), quant à lui, divise les figures en quatre catégories : les figures de diction, de construction, de mots et les tropes. Il fait remonter, le terme de *Trope* au grec *tropos* et qui signifie « je tourne » (Dumarsais, 1988 : 69). Les Tropes sont appelés ainsi parce qu'ils consistent dans le fait de tourner le sens d'un mot pour lui faire signifier ce qu'il ne signifie pas dans son sens ordinaire. Dumarsais (1988 : 69) présente l'exemple suivant :

- voiles dans le sens propre ne signifie point vaisseaux. Les voiles ne sont qu'une partie du vaisseau, cependant voiles se dit pour vaisseaux.

Il s'agit d'attribuer à un mot un sens qui diffère de son propre sens. Nous trouvons chez Fontanier (1977) la même classification : les figures de mots qui seraient des « tropes en un seul mot ou proprement dits » (Fontanier, 1977 : 77) et les figures de pensée qui seraient « des tropes en plusieurs mots, ou improprement dits » (Fontanier, 1977 :109). Nous constatons que les



rhétoriciens classiques usent de la même classification alors que chacun prétend proposer une classification différente de celle de l'autre.

C'est pour cette raison que les linguistes contemporains essayent de proposer une catégorisation plus détaillée. Perrin (1996) montre que dans le cas de la figure de mot, le locuteur exprime sa pensée littéralement tout en détournant le mot de son propre sens alors que dans le cas de la figure de pensée, c'est une pensée qui est communiquée et c'est à l'allocutaire d'en détecter le sens figuré. L'ironie est tantôt classée dans une forme tantôt dans l'autre. Quelle serait donc la différence entre l'ironie, figure de mot, et l'ironie figure de pensée ? C'est ce que nous allons voir dans les parties qui suivront.

### 5.6.1. L'antiphrase

#### 5.6.1.1. Définition

Cicéron (1971) fait rapprocher l'antiphrase qui consiste à dire le contraire de ce qu'on veut exprimer de l'ironie qui relève de la dissimulation<sup>2</sup>. Selon Cicéron, L'antiphrase repose sur le principe d'inversion sémantique alors que l'ironie est une chose spirituelle qui s'appuie sur la dissimulation. L'ironie adopte de la raillerie et de la moquerie sous un ton sérieux. L'antiphrase repose sur l'inversion de sens. Une fois, le mot figurant dans le texte est remplacé par son contraire, la figure disparaît. Dans l'exemple « Écoutons donc ce beau parleur »<sup>3</sup> dit d'un piètre causeur, si nous remplaçons le mot « beau » par son contraire « laid », il n'y aura pas d'antiphrase et de ce fait, il n'y aura pas d'ironie. Mais si on admet que la figure de mot (l'antiphrase) est le fait de remplacer un mot par son contraire, qu'en serait-il de l'exemple que nous avons cité? Par quoi peut-on donc remplacer l'adjectif « beau » dans cet énoncé, est-ce par son antonyme « laid »— même si le mot n'a pas sa place ici— ou par l'adjectif « mauvais » ? Une question à laquelle Cicéron n'a pas répondu. L'ironie en tant que trope (figure de mot, antiphrase) n'a pas acquis un sens différent chez Quintilien (au I<sup>er</sup> siècle avant J.C) qui la considère comme un trope. Elle est caractérisée par la concision. Il montre que cette figure est facile à découvrir: « [...] le trope est plus découvert, et, quoiqu'il dise autre chose que ce qui est pensé, le sens n'est pas feint » (Quintilien, 1978 :182). Il donne comme exemple un passage d'une Catilinaire:

<sup>2</sup>Cicéron fait rapprocher les deux termes pour mieux les opposer.

<sup>3</sup>Un jour, à Rome antique, deux hommes se plaignent l'un contre l'autre : Crassus et Lamia. Ce dernier, un homme très laid ressemblant à un nain, ne cessant d'interrompre Crassus qui commente : « Allons, écoutons ce beau garçon ». Vexé de cette moquerie et du rire du public, Lamia lui rétorque : « Je n'ai pu former les traits de mon visage, mais j'ai pu former mon esprit ». Crassus reprend : « Écoutons donc ce beau parleur! ».

- Rejeté par lui tu t'es transportée chez ton compagnon, un excellent homme, Métellus.

L'ironie en tant que trope réside, pour Quintilien, en deux mots « excellent homme ». Il s'agit donc, selon lui, d'un trope très concis.

Fontanier (1977) rejoint ses prédécesseurs et ses contemporains en considérant l'ironie comme une antiphrase dans la mesure où on dit le contraire de ce qu'on pense. Hamon (1996) met en exergue cette association, voire synonymie, qu'on fait souvent entre les trois termes *ironie*, *antiphrase* et *trope*. Hamon voit que les définitions qui prennent comme objet l'ironie mettent en avant l'idée de contradiction entre sens littéral et sens figuré, sens explicite et sens implicite. Cette caractéristique est le point de convergence entre les trois termes. Il ajoute (1996 :19) :

« [...] toutes les définitions rhétoriques et classiques de l'ironie, à la différence de celles de la tradition philosophique qui mettent plutôt l'accent sur l'ironie comme attitude morale, comme quête de vérité, ou comme dissimulation (selon Vico, l'ironie est « un mensonge réfléchi qui prend le masque de la vérité »), mettent en avant l'idée de contraire, ou de contradiction, entre sens explicite et sens implicite, et font souvent de l'antiphrase la structure de base de l'ironie »

Maingueneau et Charaudeau (2002) présentent l'antiphrase comme une forme de trope : « Notion empruntée à la rhétorique qui désigne un type de trope dans lequel le locuteur donne à entendre qu'il dit le contraire de ce qu'il pense » (Maingueneau & Charaudeau, 2002 : 50). L'antiphrase est donc un mot, un ensemble de mots ou une phrase véhiculant deux sens : un sens littéral explicite et un sens figuré, implicite. Ainsi, dans le cas de l'énoncé *Quel temps radieux !*, le locuteur s'exclame alors qu'il pleut en réalité.

Selon Orecchioni (1978,1980), l'ironie est un procédé rhétorique dont l'élément de base est l'antiphrase. Elle ajoute que l'ironie véhicule un sens positif et un sens implicite avec un contenu négatif. Elle souligne que l'ironie a deux aspects : un effet illocutoire, la moquerie ou la raillerie, et d'un autre côté, la contradiction entre ce qui est dit explicitement et ce qui est exprimé implicitement, l'antiphrase.

### 5.6.1.2. Contradiction et paradoxe argumentatif

L'approche pragmatique de l'ironie proposée et développée par Berrendonner (1981) constitue, pour nous, un appui indispensable pour pouvoir expliquer les mécanismes de la mise en œuvre du discours ironique. Pour expliquer la notion de *contradiction* qui caractérise la majorité des énoncés ironiques, Berrendonner (1981) prend comme point de départ la définition classique qui présente l'ironie comme la « figure par laquelle on veut faire entendre le contraire de ce qu'on dit » (Berrendonner, 1981 :175). L'énoncé ironique se caractérise par la présence d'une contradiction logique :  $p \cong q$ ;  $p$  et  $q$  sont présentés par le locuteur de l'énoncé comme deux arguments valides, ce qui entraîne une contradiction et met l'interlocuteur dans l'obligation de choisir entre les deux arguments.  $P$  représente ce que pense le locuteur alors que  $q$  renvoie à ce qui est insincère. Donc, entre  $p$  et  $q$ , il peut y avoir une contradiction explicite.  $p$  et  $q$  sont des propositions présentes dans l'énoncé. Voici un exemple ( Berrendonner, 1981 :176) :

Ton célibataire, eh ben, il est marié !

Les noms ne sont pas des noms, les verbes ne sont pas des verbes, quelle grammaire.

Le nombre deux se réjouit d'être impair.

L'énoncé est une traduction ironique faite par André Gide de la maxime latine « numero deus impare gaudet », la contradiction explicite s'établit entre les deux mots : *deux* et *impair*. Il peut y avoir aussi une contre vérité quand une proposition explicite est niée ou contredite par une information implicite mais connue par les interlocuteurs. Comme par exemple dans le cas de l'énoncé « Quel temps superbe » dit sous une averse. Entre  $p$  et  $q$ , il peut s'établir aussi une contradiction implicite. Ce genre de contradiction résulte d'un processus inférentiel donnant lieu à deux implicites contradictoires  $p$  et  $q$ . Ce type d'ironie appartient à ce qu'on appelle les *fausses naïvetés*. Le locuteur donne l'illusion qu'il fournit à son allocutaire un argument servant une conclusion alors qu'en réalité, il lui fournit l'argument contraire. Berrendonner donne l'exemple suivant (p.177) :

Bien sûr, pas besoin de vous lire pour vous admirer. Nous faisons confiance, les yeux fermés, aux hauts fonctionnaires des lettres soviétiques qui viennent de vous couronner, les yeux fermés eux aussi.

Ainsi dans « nous faisons confiance, les yeux fermés »,  $p$  = « les hauts fonctionnaires sont dignes de confiance » alors qu'« ils agissent les yeux fermés » mène à la conclusion

contraire, et dans ce cas  $q =$  « ils ne sont nullement dignes de confiance ». Néanmoins, il ne faut pas s'appuyer sur le concept de contradiction pour expliquer les phénomènes variés et multiples liés à la notion d'ironie. Les exemples que nous avons cités permettent de rendre compte de l'hétérogénéité de ces phénomènes, et qui sont dus à des mécanismes pragmatiques divers. Berrendonner reproche à l'école rhétorique classique la limitation de l'ironie à la simple notion de contradiction, on l'a souvent présentée comme une caractéristique propre de l'ironie toute seule. D'autres figures, voire tous les tropes reposent sur ce principe. Ce principe caractérise aussi la métaphore, les énoncés performatifs ainsi que la litote.

L'antiphrase ironique ne peut se produire dans n'importe quelles conditions. Un énoncé comme : « c'est malin ! » se prête volontiers à une interprétation ironique alors qu'un énoncé comme « Je vais rentrer la voiture » (Berrendonner, 1981 :182) ne peut pas l'être. Mais dit par le locuteur après avoir pris la peine de préparer tout ce qu'il faut pour une promenade, l'énoncé peut être interprété comme une antiphrase, si le locuteur n'a pas du tout l'intention de faire entrer sa voiture. Berrendonner parle de la notion de *valeur argumentative*<sup>4</sup>. Il y a antiphrase lorsque  $p$  est présenté par le locuteur comme un argument en faveur de deux conclusions possibles et contradictoires  $r$  et  $non-r$ . Ce serait donc la contradiction des valeurs argumentatives qui distinguerait l'ironie des autres formes de contradiction.

Ce couple de conclusions permet à Berrendonner de définir deux classes : la classe  $C^r$  regroupant tous les arguments en faveur de la conclusion  $r$  et la classe  $C^{-r}$  englobant tous les arguments en faveur de la conclusion  $non-r$ . Ceci dit, la valeur argumentative d'une proposition serait selon son appartenance à l'une des deux classes  $C^r$  ou  $C^{-r}$ . Mais ces deux classes sont disjointes. Un même énoncé (ou une même proposition) ne peut, en même temps, être comme argument en faveur d'une conclusion et la conclusion inverse. Cela dépend, selon Berrendonner, de la loi de *cohérence discursive*. Dans le cas de l'ironie, il y a une contradiction de valeur argumentative, ce qui constitue un paradoxe argumentatif. Par ailleurs, cette contradiction ne réside pas dans l'affirmation d'un fait et son contraire en même temps mais dans le fait que le locuteur tout en lançant un argument, il lance, en même temps, l'argument inverse. Ainsi dans l'énoncé « Pierre est un petit malin » (Berrendonner, 1981 :185) le paradoxe argumentatif se présente de la manière suivante :

$r$ : écoutons-le.      Vs       $non-r$ : ne l'écoutons pas, il est stupide (ou trop malin).

<sup>4</sup> Voir le Chapitre II.

Les deux conclusions  $r$  et  $non-r$  sont le résultat de deux arguments différents. Dans le cas de l'ironie, ils sont compactés, ce qui constitue une transgression de la loi de cohérence. L'ironie a lieu lorsque l'énoncé peut appartenir, en même temps, aux deux classes  $C^r$  et  $C^{-r}$ . Soit l'énoncé suivant :

- 1) Le monde est véritablement entré dans une zone de turbulences dont personne ne connaît l'issue. L'instinct de domination des plus faibles par les plus puissants a encore de beaux jours devant lui et les efforts que doivent fournir les pays en développement sont immenses pour imposer le respect mutuel, rendre inviolable leur souveraineté et infranchissables leurs frontières.  
Et en la matière, les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir **prometteur** !

Jeudi 11 septembre 2014, p.09.

Nous constatons que le journaliste est un peu pessimiste quand il dit « Le monde est véritablement entré dans une zone de turbulences dont personne ne connaît l'issue ». Il justifie ensuite ce point de vue en mettant l'accent sur ce qui se passe dans le monde où le fort domine le faible. Selon le journaliste, ce phénomène va encore évoluer dans les années suivantes : « L'instinct de domination des plus faibles par les plus puissants a encore de beaux jours devant lui », donc le fort devient plus fort et le faible devient encore plus faible. Le journaliste conclut son énoncé par parler des turbulences planétaires :

- Et en la matière, les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir prometteur!

Ce qui attire l'attention, dans cet énoncé, est la contradiction entre un argument  $p$  « les turbulences planétaires en cours » et la conclusion  $r$  « un avenir prometteur », car ce qui est logique est que les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir désastreux. Et c'est ici que réside le *paradoxe argumentatif* dont parle Berrendonner (1981) : « il n'y a possibilité d'antiphrase sur un contenu  $p$  que si  $p$ , à un moment donné du discours, est préalablement reconnu comme un argument pertinent au regard d'une alternative de conclusion, mettons  $r$  vs  $non-r$  » (Berrendonner, 1981 :183). Paillet-Guth (1998 : 23) explique ce mécanisme :

« [...] tout énoncé est susceptible de fonctionner comme un argument orienté vers une certaine conclusion  $r$ , or dans l'ironie, l'énoncé présente des arguments

allant dans le sens de  $r$ , tandis que l'énonciation, elle, les commente dans le sens de  $non-r$  (tout énoncé commentant de façon sui-référentielle sa propre énonciation). Autrement dit, l'ironie consiste, dans l'énonciation, à inverser l'orientation argumentative d'un énoncé ».

Ainsi, dans (1), le paradoxe argumentatif est engendré par le fait que le locuteur-journaliste présente  $p$  « les turbulences planétaires en cours » comme un argument favorable pour la conclusion  $r$  « un avenir prometteur » et la conclusion inverse  $non-r$  « un avenir désastreux ». Alors pourquoi le locuteur-journaliste substitue-t-il le terme positif au terme négatif déduit de l'argument anticipé ?

Selon Orecchioni : « [...] ironiser c'est toujours plus ou moins s'en prendre à une cible qu'il s'agit de disqualifier » (Orecchioni, 1986 : 102). Le locuteur-journaliste, qui, et après l'argument qu'il a présenté (« Et en la matière, les turbulences planétaires en cours ») en faveur de la conclusion  $r$  (un avenir désastreux), affirme qu'il y aura un avenir prometteur ne prend pas comme cible les stabilités ou les turbulences planétaires mais toute personne qui aurait affirmé ou supposé que l'avenir sur cette planète serait prometteur. Ce qui met en contradiction deux points de vue :

- Pdv<sub>1</sub> : les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir prometteur.
- Pdv<sub>2</sub> : les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir désastreux.

De ce fait, le locuteur de l'énoncé exprime la position d'un énonciateur  $E$  et à qui il attribue le Pdv<sub>2</sub>, présenté comme absurde et qui n'est pas mis à la charge du locuteur, il s'en distancie donc. Le locuteur  $L$  n'est responsable que du Pdv exprimé dans les paroles, l'énoncé. Le locuteur marque qu'il est distinct de l'énonciateur  $E$  par l'usage d'un mot valorisant « prometteur » et du point d'exclamation (!). Pougeoise (2001 :153) définit l'ironie comme un effet de distanciation qui permet au locuteur d'exprimer son opinion sans la prendre en charge :

« C'est peut-être la notion de distance, ou de tension, qui caractériserait le mieux dans sa diversité l'acte de parole ironique : distance d'un énoncé avec l'énoncé d'autrui ; distance d'un énonciateur à l'égard de son propre énoncé ; distance d'un énoncé d'avec son contexte de référence réel ; enfin, distance, interne à l'énoncé, entre deux éléments disjoints de cet énoncé (un comparant et un comparé, une cause et son effet, un diagnostic et son pronostic, etc.) »

Tous ces éléments caractérisent l'énoncé (1) dans lequel le locuteur-journaliste prend distance par rapport à un point de vue qu'il attribue à un autre énonciateur, comme il prend distance vis-à-vis de tout optimiste qui croit ou aurait cru que les turbulences planétaires en cours laissent présager d'un avenir prometteur. Cela lui permet d'exprimer un point de vue sans en assumer la responsabilité énonciative. Le locuteur ironisant bénéficie des marques syntaxiques et lexicales qu'il exploite avec rusée. Il exploite l'ambiguïté créée par le discours pour fuir la responsabilité que peut créer le discours ironique et pour laisser présager en même temps qu'il est le responsable du sens latent.

C'est le contraste entre le fait de dire (ou exprimer) quelque chose et de ne pas le dire explicitement qui fait de l'ironie un moyen excellent de déguisement. Le locuteur n'exprime pas directement son point de vue mais il laisse dans le contexte immédiat (le contexte linguistique) des marques qui nous conduisent vers ce point de vue implicite. Selon Pougeoise, cette distance est une « manière de connivence, d'affirmer une cohésion et un lien, de réduire pratiquement une distance (avec ceux qui me comprennent à demi-mot, qui font donc partie de mon monde), tout en excluant, en mettant à distance ceux qui me servent de cible et ceux qui n'accèdent qu'au sens explicite de mon discours » (2001 : 153). Pour le locuteur-journaliste, ce n'est, en fait, qu'une stratégie pour réduire la distance avec ses coopérateurs (ses lecteurs) et mettre à distance sa cible. Il s'agit donc dans cet énoncé d'une antiphrase qui établit une contradiction entre deux mots *prometteur* et *désastreux* et par conséquent, d'une contradiction entre deux points de vue, un Pdv pris en charge par le locuteur, un autre imputé à un énonciateur différent de lui.

Soit l'énoncé (2) :

2) **On vous aime bien mais pas trop non plus !**

Connue pour son franc-parler, diplômée de Sciences Po Paris, cette campagne de presse virulente vient rappeler à Najat Vallaud-Belkacem qu'elle reste pour beaucoup une musulmane, fille d'émigrés et ce bien qu'elle ait mis tout son charisme et son dynamisme au profit de l'adoption d'une loi contestée par une majorité de français. Peut-être que cet engagement personnel que rien ne pouvait justifier et que beaucoup de français ont refusé d'adopter eu égard à leurs convictions religieuses a-t-il contribué à créer cette image qu'utilisent certains pour récuser sa nomination à la tête de l'éducation nationale ? Seul l'avenir nous le dira ! Cette ministre s'est cependant défendue avec force et n'a pas hésité à livrer une réponse cinglante en puisant dans le lexique de

l'humoriste français Pierre Desproges en déclarant que "pour le prix d'un journal, vous avez la nausée et les mains sales".

Jeudi 11 septembre 2014, p.09.

L'énoncé est extrait d'un article qui traite la question de la politique extérieure de la diplomatie française envers le monde arabe, le monde musulman et le continent africain. Le journaliste commence son article par un titre ironique « On vous aime bien mais pas trop non plus » adressé à la ministre de l'éducation, d'origine maghrébine, Najat Vallaud-Belkacem. Le locuteur commence son énoncé par un *On* qui peut renvoyer :

- au pronom *nous*, et dans ce cas le titre peut être considéré comme un discours repris, une mention ;
- à une instance indéfinie et dans ce cas, il peut renvoyer à un *On*-locuteur, c'est-à-dire une instance collective qui peut désigner le peuple français ou dans un contexte précis les médias français. L'énoncé est sous forme de deux répliques :

*P* : On vous aime bien                      *mais*                      *Q* : pas trop non plus

Nous pouvons avoir les points de vue suivants :

- Pdv<sub>1</sub> : On vous aime bien.
- Pdv<sub>2</sub> : On ne vous aime plus.

Le locuteur de l'énoncé s'accorde avec le point de vue « On vous aime bien » mais il ne le prend pas en charge. Le locuteur-journaliste fait entendre une autre voix que la sienne ; il met en scène un énonciateur *E* à qui il attribue le point de vue insoutenable « on ne vous aime plus » déduit de la proposition « pas trop non plus ». Cependant, et contrairement à ce que nous avons anticipé dans le chapitre IV, concernant la nature des énoncés en *p mais q* et qui se caractérisent par une attitude de l'accord de *p* et une prise en charge de *q*, dans l'énoncé (2), le locuteur-journaliste ne prend pas en charge le contenu *q* « pas trop non plus » ou ne le fait pas clairement. Il (le locuteur) prend distance par rapport à ce point de vue, ou donne l'illusion qu'il ne le prend pas à son compte. Il prend en charge les paroles et non pas le point de vue qu'elles supposent. Cette distance est exprimée par l'usage du point d'exclamation (!).



### 5.6.2. L'hyperbole

L'hyperbole est une exagération de propos visant à créer une grande impression. Selon Fontanier (1977) : « L'hyperbole augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont, non pas dans le but de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire » (Fontanier, 1977: 133). D'après cette définition proposée par Fontanier, le locuteur représente un objet du monde, un fait ou un comportement d'une manière exagérée tout en montrant à son allocutaire qu'il (le locuteur) exagère. Bonhomme (1998) la considère comme « un discours par-delà » parce qu'elle « désigne une réalité par un discours exagéré ». (Bonhomme, 1998 :75). Vu les nuances de sens qu'elle produit, l'hyperbole constitue, après l'antiphrase, le moyen investi par excellence dans les énoncés ironiques.

- 3) Tous leurs discours se ressemblent du côté des partis politiques. Ils disent, donc, « les électeurs nous ont envoyé un message clair. Il nous faut être davantage à leur écoute ». Et blablabla. A se demander à quoi ils passent leur temps durant toute une législature ou avant les rendez-vous électoraux. Chez nous, nos politiques, ancrés dans l'opposition, ne répondent pas à ce schéma. Comme ils **savent tout**, et se disent au contact des électeurs, et **comprennent ce peuple**, le temps des élections, leur échec ils l'expliquent par la manipulation des scrutins.

Mardi 29 avril 2014, p. 03.

Le journaliste parle des candidats des partis politiques qu'on ne voit que dans les campagnes électorales. Le locuteur-journaliste exprime les points de vue suivants :

- Pdv<sub>1</sub> : Ces candidats savent tout.
- Pdv<sub>2</sub> : Ils comprennent le peuple algérien.

Alors que les points de vue contraires sont:

- Pdv<sub>3</sub> : Ces candidats ne savent rien.
- Pdv<sub>4</sub> : Ils ne comprennent pas le peuple algérien.

Le locuteur, dans « ils savent tout », a usé de l'hyperbole tout en exagérant l'expression pour produire une forte impression. Il présente les candidats et leurs partis politiques comme des connaisseurs tout en exprimant le point de vue contraire « ils ne savent rien ». Mais la question

qui se pose est : Comment se fait-il que renforcer un jugement à l'aide de modificateur d'intensité (« tout ») aboutisse paradoxalement à faire mieux entendre le jugement contraire (« ne savent rien ») ? Selon Berrendonner (1981 :187), ce phénomène est expliqué par le fait que l'ironie fait superposer une valeur argumentative à son inverse. Le locuteur de l'énoncé, et à travers l'hyperbole donne des arguments exagérés ou plus forts qui devancent la conclusion en faveur de laquelle il les utilise. Selon Perrin (1996 :59) :

« [...] L'hyperbole est fondée sur un décalage entre deux représentations distinctes d'un objet du monde auquel l'énoncé réfère. Une représentation exprimée, soutenue par l'ensemble des effets contextuels de l'énoncé, entre alors en conflit avec une représentation préalable et partagée du même objet, constituée de plusieurs informations contextuelles entretenues avec suffisamment de force pour démentir ce qui est exprimé ».

Ainsi l'intention de l'exagération chez le locuteur-journaliste est manifeste et clair lorsque nous mettons en lumière l'image négative qu'a le « politicien » ou le « candidat politique » dans la société algérienne. L'effet ironique de l'énoncé s'appuie sur ce décalage entre ce que dit le locuteur-journaliste et ce qu'est vraiment l'objet sur lequel porte l'énoncé (l'image négative du candidat politique). Cette image négative constitue une information contextuelle qui aide l'allocutaire à déchiffrer l'énoncé. Le locuteur s'appuie sur l'opinion publique ou commune pour pousser indirectement son allocutaire (le lecteur) à démentir l'image positive donnée du politicien à travers les paroles (l'énoncé).

- 4) Quel meilleur cadeau de bonne année offert, en ce dernier week-end de l'année 2011, par la Direction de distribution de l'électricité et du gaz d'El-Bayadh aux habitants du chef-lieu de la commune de Sidi Amar (daïra de Boualem), que celui de raccorder l'ensemble des 233 foyers de cette localité rurale au réseau public de distribution de gaz de ville.

Lundi 02 janvier 2012, p.13.

L'énoncé est introduit par un déterminant exclamatif *Quel*, et qui peut exprimer aussi une émotion. Le déterminant est suivi d'un adjectif de portée positive « meilleur » et d'un qualificatif « cadeau de bonne année ». L'ironie est perçue dès que nous lisons la suite de l'énoncé : « que celui de raccorder l'ensemble des 233 foyers de cette localité rurale au réseau public de distribution de gaz de ville ». Le locuteur de l'énoncé se moque d'un événement et son timing, ce

qui nous invite à poser la question suivante : Est-ce raccorder 233 foyers au réseau public de distribution de gaz de ville peut être considéré comme un cadeau de la nouvelle année ?

Le locuteur adopte la stratégie d'exagération en faisant appel à l'hyperbole, très utilisée dans les cas où le locuteur est dans un état émotionnel particulier. Cette grande joie, ce contentement, cette grande satisfaction cachent souvent une colère, un mécontentement. Le locuteur-journaliste feint d'abonder dans le même sens de sa cible représentée par les autorités locales qui font du raccordement de la région au gaz de ville un événement d'une grande importance. Pour mettre en exergue et en dérision cette importance accordée à un événement assez ordinaire, le locuteur le fait comparer à un cadeau de la nouvelle année.

Selon Perrin (1996 : 62) : « Le locuteur communique alors quelque chose, non en l'exprimant mais en montrant une affirmation qu'il ne prend pas réellement à son compte, en se montrant en train de faire semblant de vouloir faire croire à quelque chose de faux ». Le consensus exagéré met en suspect et à nu la position du locuteur vis-à-vis de sa cible assimilée à un énonciateur pris en dérision. Dans (4), il s'agit d'un double jeu énonciatif mettant en opposition le fait de communiquer littéralement sa joie et sa satisfaction et le fait d'exhiber son mécontentement.

### 5.6.3. La métaphore

La métaphore est une figure de style qui consiste dans le fait d'employer un terme concret pour exprimer une idée abstraite. L'analogie s'établit entre les deux termes ou idées sans qu'il y ait d'outil de comparaison. Selon Hamon (1996 : 80) :

« La métaphore (ou ses variantes plus « expansées », l'analogie ou la comparaison) est certainement le signal, le lieu, et le véhicule privilégié de l'ironie. [...] Elle est particulièrement apte à servir de modèle réduit, et pour ainsi dire de « maquette » locale, à un plus global effet d'ironie (discours double) qui jouerait à l'échelle de tout le texte »

La métaphore constitue, donc, l'un des moyens de l'ironie, les plus investis. Nous allons étudier un exemple :

- 5) Reconnaissons, cependant, dans la bouche du secrétaire général du Front de libération nationale un doute. Léger. Mais un doute tout de même lorsqu'il affirme qu'il faudrait penser à créer plus d'espace à l'opposition dans la

prochaine mouture de la constitution ou plutôt de l'ajustement du texte fondamental de la République. **C'est gentil d'accorder ce strapontin à l'opposition.** Ce sera, s'ils s'exécutent, un couloir tellement étroit qu'aucune initiative n'aboutira, ne parviendra à trouver son chemin.

Mardi 29 avril 2014, p. 03.

Il est clair que dans « C'est gentil d'accorder ce strapontin à l'opposition », le locuteur « en énonçant *A*, veut faire entendre *non-A* » (Kerbrat-Orecchioni, 1978,19). Ce *non-A* n'est pas dans le sens de prononcer un mot et vouloir dire son contraire, mais comme si le locuteur voulait dire : C'est malin d'accorder cet espace de liberté, très étroit, à l'opposition. Ce qui attire l'attention, dans cet exemple, est la contradiction entre ce que peuvent impliquer l'axiologique positif *gentil* et le mot *strapontin*. Le mot *strapontin* désigne un siège supplémentaire rabattable d'une salle de spectacle ou d'un véhicule comme il peut désigner une situation de second ordre.

Il faut noter que l'expression « c'est gentil », qui signifie dans son usage ordinaire « faire preuve d'amabilité et de prévenance », est très utilisée dans l'ironie pour signifier le contraire. Le mot *gentil* fait partie des axiologiques énoncés pour signifier le contraire. Cela relève de ce qu'Orecchioni (1978) appelle « la valeur illocutionnaire » de l'ironie : « Comme l'ironie est foncièrement dévalorisante, elle investit de préférence les termes intrinsèquement et occasionnellement axiologiques », en d'autres termes : « l'ironie consiste à décrire en termes valorisant une réalité qu'il s'agit de dévaloriser, donc à remplacer un terme *A* marqué sur l'axe axiologique par son antonyme *B* axiologiquement positif » (Orecchioni, 1978 :12).

Dans (5), le locuteur décrit en un terme valorisant une réalité qu'il s'agit de dévaloriser « l'espace de liberté accordée à l'opposition politique en Algérie est très étroit ». Il a remplacé donc un terme *A* (« malin ») marqué moins sur l'axe axiologique par son antonyme *B* axiologiquement positif (« gentil »). Le locuteur-journaliste, qui n'est responsable que de ses dires, met en scène un énonciateur *E*, à qui il attribue le point de vue contraire « C'est malin d'accorder ce cet espace de liberté assez étroit à l'opposition ». Donc il ne prend pas la responsabilité de ce point de vue, mais il laisse des traces linguistiques qui permettent de le dévoiler, tel que le verbe *penser*, car l'expression « il faudrait penser à créer plus d'espace à l'opposition » n'a pas le même sens que l'expression « il faudrait créer plus d'espace à l'opposition », *penser* n'est pas comme *réagir*, *faire* ou *créer*. A travers l'usage de ce verbe « penser », le journaliste met en doute la « bonne intention » du SG du FLN. Cette idée est renforcée par l'usage des mots *doute* et *léger*, l'usage du mot *strapontin* pour qualifier l'espace

de liberté accordée à l'opposition et l'expression qui suit l'énoncé ironique « Ce sera, s'ils s'exécutent, un couloir tellement étroit qu'aucune initiative n'aboutira, ne parviendra à trouver son chemin ». Cette expression affirme ou met à nu le point de vue caché.

Dans (5), la métaphore fait rapprocher deux contenus différents dans la réalité : liberté d'expression et strapontin, deux termes paradoxaux que le locuteur-journaliste confronte en mettant en analogie. L'écart et le dédoublement énonciatif sont créés par l'emploi de l'axiologie et de la métaphore, qui instaurent ce que Da Costa (2010 : 28) appelle une « polyphonie évaluative ». Le locuteur-journaliste met en scène un énonciateur à qui il attribue un point de vue évaluatif portant sur une situation qui le déplaît. Le prédicat axiologique « gentil » est signe de dissociation du discours qu'il met en scène.

## 5.7. Au-delà des formes classiques de l'ironie

### 5.7.1. La mention échoïque

Sperber et Wilson (1978) sont les premiers à remettre en cause la définition classique de l'ironie. Ils remettent en cause l'analyse sommaire et limitée de l'ironie, qu'on trouve chez les classiques. Ils se proposent à mettre les faits de l'ironie dans un champ plus vaste, sans les relier à la notion du sens figuré, mais en prenant en considération les aspects sémantiques, pragmatiques et rhétoriques. Selon les deux auteurs, l'analyse de l'ironie ne repose pas sur l'intuition mais plutôt sur un ensemble de précautions méthodologiques particulières. A travers les deux exemples qui suivent, Sperber et Wilson remettent en cause la conception traditionnelle qui considère l'ironie comme une inversion de sens :

- Ce temps est splendide.
- Il me semble avoir senti quelques gouttes d'eau.

Parmi ces deux énoncés tenus entre deux promeneurs sous la pluie, seul le premier peut être considéré comme ironique si nous nous basons sur la notion d'inversion, mais il s'agit en réalité de l'antiphrase dans le premier et de la litote dans le second. Les deux auteurs parlent des ironies et non pas d'ironie, c'est-à-dire « des effets particuliers produits par des énoncés particuliers et des parentés perçues entre ces effets » (Sperber & Wilson, 1978 : 400). Un énoncé ironique n'établit pas toujours une contradiction entre sens littéral et sens figuré. Le locuteur n'entend pas toujours exprimer le contraire de ce qu'il dit (p.402) :

- a) Ce temps est splendide.

- b) Il me semble avoir senti quelques gouttes d'eau.
- c) Il était inutile de s'encombrer d'un parapluie.
- d) As-tu pensé à arroser les fleurs ?
  
- e) Ce temps est mauvais.
- f) Il me semble avoir senti des grêlons.
- g) Il aurait été utile de se munir d'un parapluie.
- h) As-tu pensé à rentrer le linge ?

D'emblée, des groupes se présentent immédiatement comme parallèles : (a) et (e), (b) et (f), (c) et (g), (d) et (h). Il est clair que dans l'énoncé « Ce temps est splendide ! », le locuteur ne vise pas le sens littéral, et qu'il vise l'opposé de ce qu'il dit, mais son intention ne serait pas, selon les deux auteurs, de faire entendre cet opposé car s'il ciblait cela, pourquoi il ne l'a pas dit directement. Les deux auteurs montrent que le but du locuteur est de montrer à son allocataire que l'idée affichée par ce qu'il dit contredit la sienne.

De ce fait, le locuteur de l'énoncé (a) cherche à faire entendre une idée sur une idée, c'est dire que le locuteur de cet énoncé cherche à faire entendre à son allocataire qu'il « serait ridicule ou dérisoire l'idée ou le désir que le temps soit splendide » (p.403), mais il ne cherche pas à faire entendre une idée sur le temps lui-même. Dans (b), il ne s'agit pas du contraire de ce que pense le locuteur mais le locuteur « ne peut pas être persuadé de la vérité de son propos ni croire que l'auditeur ait besoin d'en être informé ou convaincu » (p.403). La remarque faite par le locuteur est pertinente quand tombent les premières gouttes d'eau alors qu'elle ne peut pas l'être en pleine averse. L'énoncé (c) exprime l'idée à laquelle le locuteur s'oppose. L'énoncé se présente comme l'écho d'une opinion antérieure proposée par l'un des promeneurs à l'autre ou par une troisième personne à l'adresse des deux promeneurs « il est inutile de nous (vous) encombrer d'un parapluie ». Sous une grande averse, le locuteur fait appel à l'énoncé pour se moquer de la personne qui lui a donné ce mauvais conseil. L'énoncé (d) ne vise pas à signifier le contraire de ce qui est dit mais il peut exprimer une attitude vis-à-vis de la question elle-même. Cette question peut être posée par un locuteur à un auditeur obsédé par l'arrosage des fleurs.

Ces remarques amènent les auteurs à établir la distinction entre *emploi* et *mention*<sup>5</sup> : « Lorsque l'on emploie une expression on désigne ce que cette expression désigne ;

---

<sup>5</sup> Ces deux notions auront une part d'intérêt dans le chapitre VI.

lorsque l'on mentionne une expression on désigne cette expression » (p.404). Dans les deux exemples qui suivent la différence entre les deux termes est claire :

- i) Qu'est-ce que ce foutoir ?
- j) « foutoir » est argotique (p.404)

Dans (i), le mot « foutoir » est employé car il s'agit d'un grand désordre alors que dans (j) ce mot est mentionné. Nous n'allons pas nous arrêter aux deux notions *emploi* et *mention*, mais ce qui nous intéresse est la notion de *mention* dans le cadre de l'ironie ou ce qu'on appelle la *mention échoïque*. La notion d'*écho* renvoie dans sa conception ordinaire au phénomène de réfléchissement du son ou à sa réverbération. Dans le domaine de la linguistique, l'écho est la reproduction de paroles d'autrui. Rappelons que pour Wilson et Sperber (1978 :408) : « [...] toutes les ironies sont interprétées comme des mentions ayant un caractère d'écho : écho plus ou moins lointain, de pensées ou de propos, réels ou imaginaires, attribués ou non à des individus définis ». Soit l'énoncé suivant :

- 6) Bill Gates, qui vouait une admiration sans bornes à son principal concurrent, avait pourtant interdit à ses enfants de toucher à un seul produit signé Apple. Pourtant, il semblerait que Jennifer, sa fille de 15 ans a cédé en croquant la pomme interdite. La jeune fille a été aperçue avec un iPhone entre les mains...On ignore si Bill Gates était au courant de cette «trahison». Maintenant, il l'est !

Lundi 02 janvier 2012, p. 14.

L'énoncé est tiré d'un article dans lequel le journaliste traite une information qui a fait scandale. Il s'agit de la fille de Bill Gates, le propriétaire de Microsoft. Cette fille s'est vue portant un iPhone fabriqué par le concurrent Apple. Le journaliste présente le comportement de Jennifer comme un péché en utilisant l'expression « en croquant la pomme interdite ».

Le locuteur-journaliste met en scène un énonciateur, *E*, assimilé à Bill Gates et à qui il attribue le point de vue « L'usage d'un iPhone par Jennifer est une trahison ». Le locuteur-journaliste fait écho de la pensée – imaginée ou même réelle – de Bill Gates qui considère le comportement de sa fille comme une trahison. Le mot *trahison* est utilisé pour caractériser l'attitude de Jennifer envers son père. L'usage des guillemets montre que le mot « trahison » n'est pas attribué au locuteur, mais à l'énonciateur *E* : « L'attitude manifestée par un énoncé ironique est toujours de l'ordre du rejet ou de la désapprobation. Le locuteur se dissocie de l'opinion à laquelle il fait écho et qu'il ne partage pas » (Sperber & Wilson, 1978 : 359). Le

locuteur fait écho du point de vue de Bill Gates mais il s'en distancie en même temps. Dans cet énoncé, il s'agit de la non-prise en charge énonciative.

En d'autres termes, le journaliste, le locuteur de l'énoncé, fait exprimer par un énonciateur, assimilé à Bill Gates, le fondateur de Microsoft, l'opinion sur le comportement de Jennifer, sa fille, qualifié comme une trahison. Cette trahison est présentée comme le fait de commettre un péché. Le journaliste a utilisé l'expression « sa fille de 15 ans a cédé en croquant la pomme interdite ». L'acte commis par la fille de Bill Gates est comparé à celui commis par Eve qui a cédé au Satan en mangeant la pomme interdite. Il s'agit donc d'un écho du premier péché commis par l'être humain, un péché que Dieu n'a pas pardonné et a chassé Adam et Eve du Paradis. Il y a un rapprochement des faits et des rôles. La fille est représentée par Eve. Apple renvoie au Satan, iPhone renvoie à la pomme interdite alors que Bill Gates est celui qui commande. Le locuteur met en suspens la réaction du père envers sa fille, quelle punition aurait-elle ? Et cela est déduit de l'expression suivante : « On ignore si Bill Gates était au courant de cette «trahison». Maintenant, il l'est ! ».

Selon Fillière (2011 :118) : « [...] l'écho est ce mouvement de va-et-vient sonore qui identifie deux extrêmes : une voix source et une plaque réfléchissante, miroir sonore qui renvoie la voix à son origine et la fait se répercuter dans d'autres espaces ». Fillière ajoute que l'ironie-écho est « ce lien, visible typographiquement, entre la voix originelle et la voix ironisante qui la manipule » (Ibid.). L'emploi des guillemets met en relation le journaliste qui se présente comme le locuteur responsable de l'énoncé, de la mise en scène de l'énonciateur et du choix du terme « trahison » mentionné et employé en même temps, et Bill Gates présenté par le locuteur de l'énoncé comme un énonciateur responsable de ce terme. L'emploi des guillemets dévoile un commentaire de la part du locuteur exprimant une distanciation ironique. En fait, ils font entendre la voix du locuteur qui fait écho du terme guillemeté. Ils expriment l'attitude du locuteur vis-à-vis de sa cible. On ne mentionne pas une proposition pour la prendre comme appui, on peut exprimer une approbation ou une désapprobation. Dans le cas des mentions ironiques, il s'agit souvent de la désapprobation, où le locuteur fait écho à des énoncés ou des propositions, dans le but de montrer qu'ils sont dépourvus de justesse ou de pertinence.

### 5.7.2. L'absurde

Dans l'énoncé qui suit, il s'agit d'une question ironique. Quelles sont les caractéristiques de cette forme d'ironie et quelles stratégies y adopte-t-il le locuteur-journaliste ?



7) **C'est combien la mort SVP ?**

L'Algérien meurt. De tout. De rien. Chaque jour qui meurt emporte avec lui son lot de cadavres nationalisés, son quota de linceuls récolté sur le bord des routes et au bout de la bêtise humaine.

Mardi 14 octobre 2014, p. 03.

Dans (7), nous avons affaire à une autre forme d'ironie et qui n'appartient pas aux formes classiques telles que l'antiphrase. L'énoncé est introduit par un titre sous forme de question : *C'est combien la mort SVP ?* Le locuteur s'interroge sur le coût ou le prix de la mort. Ce qui est incongru est l'objet sur quoi porte la question, car la mort n'a pas de coût ou de prix, elle n'est pas un objet à vendre ou à acheter. Il y a donc une sorte d'exagération renforcée par l'usage de la formule de politesse « SVP » (s'il vous plaît). Une absurdité par laquelle le locuteur veut montrer à quel point « l'Algérien meurt de tout et de rien ». Le locuteur s'exprime par l'absurdité. Il met en lumière la situation à laquelle on est arrivé en Algérie ; un phénomène terrifiant tel que la mort est sollicité. Le locuteur a utilisé un énoncé mettant en scène deux énonciateurs dont il a distribué les rôles, un acheteur voulant acheter un objet, la mort. L'existence d'un acheteur présuppose l'existence d'un vendeur mis en scène par la formule de politesse « SVP ». Il s'agit d'une comédie jouée par deux personnages mais l'objet sur lequel on négocie (la mort) la transforme en tragédie.

- 8) Il est établi que la hausse récente des prix a eu pour cause une anticipation des opérateurs sur l'obligation de paiement par chèques. Aujourd'hui, ils sont autorisés à rester dans l'informel. Et il se pourrait que l'obligation du paiement par chèques soit encore ajournée pour préserver les prix. Le hasard a voulu que son entrée en vigueur soit prévue pour le 1er avril. Comme un certain poisson qui arrive ce jour-là qui a l'air vrai mais qui ne dure que le temps d'un sourire.

Mercredi 12 janvier 2011, p.02.

Le journaliste parle d'une loi inaugurée par le gouvernement et qui impose aux opérateurs économiques de payer par chèque. Cependant, il met en doute la réalisation de cette décision par l'expression : *Le hasard a voulu que son entrée en vigueur soit prévue pour le 1er avril. Comme un certain poisson qui arrive ce jour-là qui a l'air vrai mais qui ne dure que le temps d'un sourire.* D'après le journaliste, la loi serait exécutée le 1<sup>er</sup> avril. Un fait qu'il considère comme un

mensonge, un poisson d'avril qu'on ne pourrait pas croire, et même si elle serait exécutée, elle ne durerait pas longtemps. Le locuteur a utilisé des termes qui ridiculisent l'événement et le présentent comme absurde tels que : *Le hasard a voulu que, un certain poisson qui arrive ce jour-là, a l'air vrai, ne dure que le temps d'un sourire*. Chaque terme, chaque expression sont d'un sens précis :

- « Le hasard a voulu que » : Le journaliste a utilisé pour le sujet « hasard », un verbe de volonté *vouloir* (propre à Dieu ou à l'être humain). Cette expression signifie que les décisions prises et les lois inaugurées en Algérie ne sont pas bien programmées et bien étudiées, elles sont absurdes et laissées au hasard, comme le cas de cette loi ;
- « un certain poisson qui arrive ce jour-là » : le mot *poisson* montre que cette loi est un mensonge. L'usage d'un déterminant indéfini *certain* révèle l'indéfini, l'incertain et l'inconnu ;
- « a l'air vrai » : l'expression désigne la vraisemblance et le doute ;
- « ne dure que le temps d'un sourire » : cette décision ne durerait pas longtemps, d'après le journaliste. Le mot « sourire » révèle le caractère ironique de la nouvelle.

### 5.7.3. La fausse naïveté

Dans l'énoncé suivant, le journaliste parle du secrétaire général du FLN Amar Saadani et son attitude envers la presse :

- 9) Le secrétaire général du FLN, Amar Saadani, ne désarme pas. Il revient à la charge pour dénoncer, cette fois-ci, une campagne médiatique contre son parti, menée par «certains organes de presse». Cette déclaration intervient 24 heures après la deuxième mise en garde du président Bouteflika contre ceux qui portent atteinte à l'institution militaire y compris le DRS, que ce soit des personnalités politiques ou la presse... Le SG du FLN, Amar Saadani, n'a pas donné l'occasion à la presse pour savoir s'il se sentait visé par le message du président de la République. Une chose est sûre, Amar Saadani a tout de même réuni le Bureau politique du FLN, ce qui signifie qu'il est toujours en place; il poursuit ses activités normalement.

Jeudi 20 février 2014, p.02.

Dans le dernier passage de l'énoncé « Une chose est sûre, Amar Saadani a tout de même réuni le Bureau politique du FLN, ce qui signifie qu'il est toujours en place; il poursuit ses activités normalement», le locuteur adopte une stratégie très utilisée dans les énoncés ironiques,

la naïveté ou plutôt la fausse naïveté. « Amar Saadani » est pris comme cible de l'ironie. Le locuteur a utilisé les marqueurs linguistiques suivants :

- « une chose est sûre »: ce qui présuppose que les autres ne le sont pas ;
- « tout de même »: une locution adverbiale qui signifie  *finalement et en dépit des obstacles* . Elle est souvent accompagnée d'un point d'exclamation, absent dans l'énoncé ;
- « ce qui signifie qu'il est toujours en place » : cette expression, même si elle fait affirmer apparemment que Saadani est toujours le SG du FLN, met en doute cette information par l'usage de la locution adverbiale « tout de même » et la locution adjectivale « en place » qui signifie que la personne jouit d'une certaine autorité et une certaine estime mais elle peut désigner un objet installé et en bonne marche.

Ce que nous pouvons retenir de tout ce qui précède est qu'Amar Saadani éprouve des difficultés pour présider le FLN, en fait, sa présence à la tête du parti n'est que formel, la preuve est qu'il a réuni le Bureau politique du FLN avec difficultés. Le journaliste présente cette tâche comme étant difficile, car si Amar Saadani arrive péniblement à réunir le Bureau politique du parti, que serait-ce pour les autres tâches qu'il doit accomplir. Le locuteur-journaliste présente *p* « Amar Saadani a réuni le Bureau politique du FLN » comme un argument en faveur de la conclusion *r* « il est toujours en place; il poursuit ses activités normalement », mais l'argument *q* « il l'a fait avec difficultés et obstacles », inféré de ce que nous avons anticipé nous conduit vers la conclusion inverse *non-r* : « Amar Saadani ne poursuit pas ses activités normalement ». C'est la contradiction implicite qui « se produit lorsqu'un énoncé, par deux processus inférentiels distincts, permet de conclure à deux implicites contradictoires » (Berrendonner, 1981:176). *p* et *q* se présentent dans ce cas comme deux arguments inférés. Ce type d'ironie est utilisé dans les stratégies adoptant de la fausse naïveté. Le locuteur donne l'illusion qu'il fournit à son interlocuteur un argument *p* servant une conclusion *r* alors qu'en réalité, il lui fournit l'argument *q* en faveur de la conclusion inverse *non-r*. Le locuteur-journaliste se moque donc de sa cible Amar Saadani qui arrive, avec difficulté, à réunir le Bureau politique du parti. Le locuteur met en doute sa capacité à gérer les grandes affaires politiques du FLN puisqu'il arrive difficilement à organiser une réunion avec les membres du FLN.

#### 5.7.4. L'évaluation

Selon Orecchioni, les évaluatifs sont des termes qui introduisent « un jugement évaluatif, d'appréciation ou de dépréciation porté sur un dénoté par le sujet d'énonciation » (Orecchioni,

1999: 83). Les évaluatifs relèvent de la vision que se fait le sujet parlant du monde et de sa conception des choses. L'évaluation de l'objet ou du sujet ne dépend pas des caractéristiques propres à ces derniers mais de la façon dont ils sont perçus. Il peut s'agir d'une dévalorisation ou d'une valorisation :

10) Gérard Longuet ! **Excellent** Gérard longuet ! Ministre de la Défense ! Il a commencé sa vie politique dans un groupuscule d'extrême droite, « Occident », qui **accueillait avec la même chaleur** les anciens pétainistes et les soldats perdus de l'OAS. Assagi, il fait partie aujourd'hui d'un gouvernement qui donne des leçons à la terre entière et notamment aux Turcs sur la question arménienne.

Jeudi 02 février 2012, p.12.

Nous constatons que le mot *excellent* est employé sans déterminants, défini ou indéfini, ce qui révèle l'inconnu ou le néant. Ce sens est renforcé par l'usage de quelques arguments à travers lesquels, le locuteur voulait dresser le parcours de Gérard longuet, d'un néant faisant partie d'un groupuscule à un ministre dans le gouvernement français. L'usage de l'évaluatif valorisant « excellent » est mis en doute par l'usage du point d'exclamation à trois reprises. En outre, l'adjectif *excellent* relève de la classe des évaluatifs axiologiques dont l'utilisation, selon Orecchioni (1999), implique une « norme interne à la classe de l'objet -support de la propriété : les modalités du beau varient avec la nature de l'objet à propos duquel on prédique cette propriété » (p.102), Orecchioni donne comme exemple l'évaluatif *excellent* : « cette variabilité de la norme de référence explique la grammaticalité de phrases telles que « un excellent Cayatte est bien un mauvais film » (p.102). Ainsi, l'énoncé « Gérard Longuet ! Excellent Gérard longuet ! Ministre de la Défense ! » peut être paraphrasé, en suivant le modèle d'Orecchioni par :

- Un excellent partisan (Gérard longuet) d'extrême droite est bien un homme malin et indigne de confiance.

Cette conclusion à laquelle nous sommes arrivée est déduite des arguments présentés par le locuteur-journaliste : « Il a commencé sa vie politique dans un groupuscule d'extrême droite, « Occident », qui accueillait avec la même chaleur les anciens pétainistes et les soldats perdus de l'OAS ». Le mot *groupuscule* désigne un petit groupe de personnes rassemblées autour d'une même idéologie alors que le mot *pétainiste* signifie *vichyste*. L'emploi du mot *chaleur* prouve que ce ministre était partisan des vichystes et pétainistes. Ce qui nous permet de relever le point de vue « Ce Gérard Longuet qui faisait partie d'un petit groupe partisan des

vichystes et des assassins de l'OAS, donne aujourd'hui des leçons au monde entier et aux Turcs particulièrement sur les droits de l'Homme et ceux d'arméniens ».

### 5.7.5. La répétition

Dans l'énoncé suivant, le journaliste traite d'un évènement très minuscule mais très porteur de significations, c'est l'ouverture d'un musée dédié aux pieds-noirs en France:

11) Une **curieuse** association, le « Cercle algérianiste », a proposé à la mairie d'ouvrir un musée, **curieusement** appelé « lieu de mémoire » dédié à la population pied-noir. Le maire de Perpignan, Jean- Marc Pujol, lui-même ancien jeune pied-noir (**il est parti du pays à 12 ans !**), a cautionné et subventionné cette affaire...

**Curiosité** des temps, Mme Marine Le Pen se trouvait en début de semaine à Perpignan pour faire son discours de rentrée dans la campagne électorale. **Nouveau hasard**, Gérard Longuet, ministre de la Défense, était lui aussi présent. Le ministre avait fait le voyage pour inaugurer un centre dédié à la présence des Français en Algérie de 1830 à 1962 et délivrer un message du président Nicolas Sarkozy à plusieurs centaines de rapatriés réunis en congrès...

Jeudi 02 février 2012, p.12.

Ce qui est attirant, dans ce passage, ce sont les mots de la même famille : *curieuse*, *curieusement* et *curiosité*. L'usage du mot *curiosité* dans ce passage n'a pas le même effet de sens que celui produit par les mots *curieuse* et *curieusement*. Le locuteur, met en doute la présence de Le Pen<sup>6</sup> par l'usage de l'expression « curiosité des temps », le doute augmente, lorsque le journaliste dit « Nouveau hasard, Gérard Longuet, ministre de la Défense, était lui aussi présent ». L'expression « nouveau hasard » révèle un premier hasard (la visite de Le Pen). De ce fait le point de vue dissimulé serait comme suit :

- Pdv : La rencontre entre Le Pen et le ministre de la Défense Gérard Longuet n'est pas due au hasard mais tout est programmé.

La répétition des mots de la même famille *curieuse*, *curieusement* et *curiosité*, fait référence à un ensemble de faits : la subvention d'un musée dédié à la population des pieds-noirs par le maire de Perpignan, la présence de la directrice du Front National, Marine Le Pen à

<sup>6</sup> Marine Le Pen, responsable du Front National, un parti politique français.

Perpignan pour prononcer un discours à l'occasion du début de sa campagne électorale et la visite rendue à la ville par le ministre de la Défense dans la même période. Comment y aurait-il une coïncidence entre tous ces événements ? Selon le journaliste : « Le ministre avait fait le voyage pour inaugurer un centre dédié à la présence des Français en Algérie de 1830 à 1962 et délivrer un message du président Nicolas Sarkozy à plusieurs centaines de rapatriés réunis en congrès... ». Le ministre de la Défense Gérard Longuet ne pouvait faire un long trajet pour inaugurer un petit centre de pieds-noirs dans une petite ville s'il n'y avait pas un grand profit ou quelque chose qui se prépare dans les coulisses.

### 5.8. Au-delà du trope

La figure de pensée est la deuxième forme d'ironie présentée par les rhétoriciens classiques. Il s'agit d'un ou des propos ironiques dont l'interprétation nécessite que l'on dépasse le cadre de la phrase. Le sens ironique ne se dévoile pas facilement. Il faut parfois envisager tout un discours ou une œuvre entière pour saisir le sens ironique. Selon Quintilien (1978 : 44) :

« A ce genre d'allégorie où le contraire est signalé, appartient l'ironie. [...] Ce qui la fait comprendre, c'est soit le ton de la prononciation, soit la personne, soit la nature de la chose; car, s'il y a désaccord entre l'un de ces éléments et les mots, il est clair que les paroles veulent dire quelque chose de différent. [...] Et il est légitime de déprécier en simulant de louer et de louer en simulant de blâmer », de ce fait, le locuteur veut « entendre le contraire de ce qui est dit »

Mais cette contradiction ne se dévoile pas au niveau du mot (*verbum*) mais au niveau du discours (*sermo*). Si le lieu de la production de l'ironie est au niveau des mots, on peut dans ce cas, selon Quintilien, la considérer comme un trope, mais s'il y a « une dissimulation de l'intention globale » on parle d'ironie, figure de pensée. Quintilien ajoute : « [...] dans la forme figurée de l'ironie, toute l'intention est déguisée. Le déguisement étant plus apparent qu'avoué, dans le trope, l'opposition est verbale, dans la figure, la pensée et parfois tout l'aspect de la cause sont en opposition avec le langage et le ton de la voix adopté » (Quintilien, 1978 :183). L'ironie comme figure de pensée dépasse le cadre du mot ou de la phrase pour s'inscrire dans le discours.

Quintilien s'appuie sur un critère quantitatif pour repérer l'ironie-figure qui serait constituée d'une succession d'ironies-tropes : « [...] si une métaphore continuée fait une allégorie, l'ironie figure est faite d'une série d'ironies-tropes » (Quintilien, 1978 :183). Il présente deux critères pour distinguer les deux formes de l'ironie. Si l'ironie, figure de mot se

caractérisée par une opposition verbale et une concision, l'ironie, figure de pensée, est caractérisée par « le ton de la voix et l'aspect de la cause », c'est-à-dire l'intonation et le contexte qui constituent des indices – parmi d'autres – de l'ironie. Dans les passages suivants, extraits du même article, le journaliste fait le commentaire d'une discussion qu'il a menée avec des amis tunisiens. Vu la longueur de l'énoncé qui englobe tout l'article, nous avons jugé utile de le décomposer en sous-énoncés pour pouvoir déceler l'ironie qui se file à travers tout le discours:

12) Compatissants, mes amis tunisiens me demandèrent :- Et chez vous, ça va être comment dans les prochains mois ? Ca les intéresse. Mais j'ai bugué, comme on dit en informatique. Le temps d'éteindre et de " rebooter " mon ordinateur, je tournais autour du pot, rappelant qu'il leur a fallu - entre le 7 novembre 1987 et le 14 janvier 2011 - passer par 23 ans, deux ans et 8 jours de temps couvert avant que leur ciel s'éclaircisse. Et qu'en ce qui nous concernait, nous n'en étions qu'à la quinzième année, plus précisément, depuis le 27 Avril 1999. Que nous n'étions pas loin de battre le record de longévité de Ben Ali. Un quatrième mandat et le record sera à notre portée. Reste à savoir si on nous laissera le temps de nous retourner. J'ajoutais que, pour le moment, nous étions très fiers d'avoir franchi le " bug " du passage à l'an 2000. Ce passage qui déclencha la " décennie noire ". Elle fut digérée. Grâce à des logiciels importés de tous les coins de la terre, notamment de ceux qui décident du prix du pétrole. Nous sommes gagnants.

Jeudi 20 février 2014, p.11.

Le journaliste commence son énoncé par une comparaison entre la durée de gouvernance du président tunisien Ben Ali et celle du président algérien Bouteflika. Il utilise de la raillerie, de la moquerie et de l'humour en comparant la durée de gouvernance des deux présidents à un record. Le locuteur présente une situation absurde dans laquelle les deux peuples (tunisiens et algériens) sont en course pour avoir le record de longévité de la gouvernance de leurs présidents ; ce record qui serait entre les mains des Algériens en cas du quatrième mandat.

Le locuteur-journaliste adopte la stratégie de la ridiculisation avec la fausse naïveté, surtout lorsqu'il exprime la fierté des Algériens à franchir le passage des années 2000. Cette souffrance a engendré une autre « la décennie noire ». Le locuteur utilise un verbe appartenant au lexique de consommation « digérer » pour encore ridiculiser la situation. Le journaliste se moque de la façon par laquelle, on a géré cette période très décisive pour les Algériens en appliquant des

solutions empruntées aux et / ou imposées par les grandes forces sans y réfléchir. Ceci est exprimé par l'usage du mot « logiciel » qui désigne un programme de traitement contenant les procédures et les données nécessaires à une application. Ce mot désigne dans son usage ordinaire un programme prêt à être appliqué sans modifications. Il s'agit donc de la métaphore en comparant les solutions importées par le gouvernement algérien à un logiciel. Le locuteur-journaliste conclut ce premier passage par une antiphrase « Nous sommes gagnants » qui peut être remplacée par la phrase « Nous sommes perdants ». Cette interprétation peut être déduite à l'aide des arguments inférés des énoncés ironiques exprimant le contraire de ce que dit le journaliste :

- nous n'étions pas loin de battre le record de longévité de Ben Ali. Un quatrième mandat et le record sera à notre portée.
- pour le moment, nous étions très fiers d'avoir franchi le " bug " du passage à l'an 2000. Ce passage qui déclencha la " décennie noire ".
- Cette " décennie noire " fut digérée grâce à des logiciels importés de tous les coins de la terre, notamment de ceux qui décident du prix du pétrole.

Le locuteur ne présente pas clairement les arguments. Ces répliques, telles qu'elles sont, conduisent vers la conclusion  $r$  « Nous sommes gagnants » mais interprétées<sup>7</sup>, elles conduisent l'allocutaire vers la conclusion contraire  $non-r$  « Nous sommes perdants ». Lisons la deuxième partie de l'article :

13) Si l'on veut fermer les yeux. Contre du pétrole, qu'il nous suffit de pomper, et du gaz, nous obtenons des produits alimentaires ou manufacturés, des céréales. Nous avons squatté en France les fermes qui nous vendent un hectare de céréale produite sur les cinq qu'ils se crèvent à produire en utilisant leur force de travail et la technologie la plus avancée. Pour ne pas utiliser une expression de mécréants, je dirais qu'en m'écoutant discourir, ils se demandaient si c'était de la viande de mouton ou de veau. ... Ca ne leur a pas suffi. Ce qu'ils voulaient savoir c'était si notre commandant de bord maitrise, ou maitrisera, lui ou un autre, tous les paramètres, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour nous préserver d'un malheur que certains de nos amis nous souhaitent, très fraternellement.

Jeudi 20 février 2014, p.11.

<sup>7</sup> Revoir « Contradiction et paradoxe argumentatif », p.195.



Le locuteur emploie de l'antiphrase dans l'expression « un malheur que certains de nos amis nous souhaitent, très fraternellement ». Nous constatons qu'il y a une contradiction logique entre le mot *malheur*, d'un côté, et les deux mots *amis* et *fraternellement*, d'un autre côté. Le malheur ne peut être souhaité que par les ennemis. L'adverbe *fraternellement* peut être remplacé, dans l'énoncé, soit par un adverbe exprimant le contraire comme *méchamment* soit par un adverbe qui renforce le sens contraire comme *vivement*. L'effet ironique de l'adverbe *fraternellement* est solidifié par l'adverbe d'intensité *très*, utilisé souvent dans l'ironie et qui sert à exprimer une exagération. Ceci dit, Nous pouvons avoir les points de vue suivants :

- Pdv : un malheur que nous souhaitent, très méchamment, nos ennemis.

Ou

- Pdv : un malheur que nos ennemis nous souhaitent très vivement.

L'emploi de l'ironie dans les deux passages de l'article a dépassé le stade de la phrase pour s'incarner dans le discours. Le locuteur-journaliste a adopté toutes les stratégies et tous les mécanismes pour faire passer discrètement son point de vue. L'ironie se trouve incarnée dans le discours. Le locuteur a utilisé différentes formes d'ironie en exprimant par des louanges des blâmes et en utilisant des valorisants pour des dévalorisants.

Le journaliste adopte aussi de la naïveté feinte à travers laquelle il se donne le rôle d'un locuteur positif, voire naïf et gai qui tente d'embellir une situation catastrophique, un désastre, qu'il présente dans la parole comme une situation positive, alors qu'il attribue le point de vue caché à un énonciateur fâché. C'est ce qu'exprime Fontanier qui voit que l'ironie « semblerait appartenir à la gaieté mais la colère et le mépris l'emploient aussi quelquefois » (Fontanier, 1977 :145-147). Dans (12) et (13), il s'agit d'une succession d'ironies ou d'« une ironie spirituelle que de déguiser sa pensée, non plus en disant le contraire de ce qu'on pense mais en s'appliquant, par une raillerie continue dissimulée sous un ton sérieux autre chose de ce qu'on pense » (Cicéron, 1971 :119-121). Le locuteur-journaliste s'identifie à un énonciateur faussement naïf et admirateur. Cependant, l'ambivalence et l'exagération de ses propos rendent énigmatique sa position vis-à-vis des actions et des instances qui font l'objet de son discours. L'exagération et la fausse naïveté ancrent son discours dans un courant de contradiction ininterrompu. L'énoncé est le fruit d'une stratégie de déguisement que nous pouvons qualifier de dévoilée. Le locuteur-journaliste laisse dans son discours les marques qui dévoilent sa position énonciative sans l'exprimer clairement.

## Conclusion

En dépit de la différence apparente entre les approches multiples qui ont abordé la notion de l'*ironie*, nous pensons que l'une, en réalité, complète l'autre. C'est ce que nous avons essayé de démontrer à travers cette analyse. La richesse de notre corpus nous a permis d'étudier différentes situations d'ironie qui varient entre *antiphrase*, *hyperbole*, *métaphore*, *raillerie*, *moquerie*, *feintise*, *fausse naïveté*, *absurde*, etc. Ces procédés permettent au locuteur-journaliste de prendre l'autre (le lecteur ou un tiers dans la majorité des cas) en dérision sans assumer la responsabilité énonciative de son point de vue. Le (l'autre) présenter dans une image caricaturale, paradoxale, exagérée sont les techniques adoptées par le locuteur-journaliste pour guider son allocataire vers le point de vue ciblé.

Nous avons déduit que l'ironie, dans les articles du Quotidien d'Oran, n'est pas un moyen pour déclencher le rire chez le lecteur – le rire n'est pas ciblé mais il est inévitable – mais elle contribue à toute une approche sociocritique de son quotidien, de ses responsables, de ses comportements ou du monde où il vit et avec lequel il interagit. Critiquer l'autre, le prendre en dérision, faire appel à lui ou à ses dires dans le discours, parler de lui, le représenter, dans et à travers le discours, en dessiner une image est quelque chose d'incontournable pour le journaliste. Le discours journalistique est constitué du ou des discours d'autrui, par ces discours et pour ces discours. Il conviendra alors d'étudier les formes du discours cité dans l'énoncé journalistique. Le discours relaté avec ses formes canoniques et hybrides fera l'objet du chapitre qui suivra.

---

**CHAPITRE VI**  
**DISCOURS RELATE ET MARQUES**  
**TYPOGRAPHIQUES**

---

## Introduction

Avant d'aborder la notion du *discours relaté*, il faut préciser que le choix de cette appellation parmi d'autres (*discours rapporté*, *discours cité*, *discours représenté*, etc.) qui existent dans le domaine de l'analyse du discours est justifié. Il est lié à l'approche sur laquelle nous nous appuyons et qui est inspirée des travaux de Jean Peytard (1989, 1992, 1993). L'étude linguistique du discours relaté dans la presse écrite est un domaine un peu récent. Le discours journalistique a été souvent marginalisé par les linguistes qui le considéraient comme une déviation par rapport à la norme, le discours littéraire. Le discours journalistique devient aujourd'hui un réservoir qui permet aux linguistes d'aborder de nouvelles formes considérées avant comme « déviantes ». Nous nous intéressons, dans ce chapitre, à ces nouvelles formes dites *mixtes* qui permettent de dépasser un peu les barrières dressées entre les trois formes classiques du discours relaté (discours direct, discours indirect et discours indirect libre). Nous nous intéressons ainsi à l'usage des marques typographiques par le journaliste, dans son discours, à savoir : l'italique, les tirets jonctifs et les capitales.

### 6.1. Le discours relaté

#### 6.1.1. Au-delà du « discours rapporté »

Rapporter, relater, citer, reprendre, représenter ou insérer un discours second dans un discours primaire, de quoi s'agit-il vraiment ? Selon Rosier (2002), ce jeu avec les termes et les notions est lié aux différentes approches qui abordent le discours rapporté de différents angles :

« Les approches linguistiques vont plutôt parler de discours direct alors que des approches communicationnelles ou sociologiques vont utiliser le terme citation, relayant une acception plus juridique. Pourtant certaines études sur la presse insistent sur la dimension paradoxalement fictive des discours rapportés »  
(Rosier, 2002 : 28).

Alors qu'entend-on par discours rapporté ? Selon Rosier (1999), le discours rapporté est « la mise en rapport de discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non » (Rosier, 1999 : 125). Il s'agit donc de rapporter ses paroles ou celles d'autrui. Le discours rapporté se présente sous différentes formes : discours direct, indirect, direct libre, indirect libre et discours narrativisé. Mais cette répartition traditionnelle a été remise en cause par plusieurs linguistes qui

ont proposé d'autres formes dites *hybrides* ou *mixtes* et qui feront l'objet de notre analyse. Jonasson (2002) présente les traits qui caractérisent les quatre types du discours rapporté : le discours direct, indirect, indirect libre et le discours narrativisé. L'attribution du dit, c'est-à-dire l'attribution des propos rapportés par le locuteur à un énonciateur caractérise les trois formes : le discours direct, indirect, et le discours narrativisé, alors que dans le cas du discours indirect libre, il n'y a aucune mention de l'énonciateur, soit avant soit après les propos. D'un autre côté, seul le discours direct qui présente une typographie qui permet de distinguer les propos citant des propos cités tels que les guillemets, les tirets et les deux points. Par oralité, Jonasson entend « mots, expression ou manière d'écrire imitant la langue parlée » (Jonasson, 2002 : 517) et qu'on ne trouve que dans les deux formes, le discours direct et le discours indirect libre.

L'indépendance consiste dans le fait que les discours direct et indirect libre sont présentés dans une phrase indépendante alors que la subordination caractérise le discours indirect et narrativisé qui peuvent prendre la forme d'une proposition subordonnée complétive ou interrogative indirecte. La transposition concerne les changements que subissent les marques d'énonciation telles que les pronoms personnels, les temps verbaux, les adverbes de temps et de lieux et cette opération se passe au niveau des discours indirect, indirect libre et narrativisé alors que le discours direct garde ces éléments sous leur premières formes.

Pour éviter l'ambiguïté que pose la notion de discours rapporté, nous optons pour celle de discours relaté, telle que définie par Peytard (1989, 1992, 1993) et qu'il a développée dans le cadre de l'étude des phénomènes du dialogisme dans les discours oral et scriptural.

### 6.1.2. Définition du discours relaté

Selon Peytard (1992), un discours ne peut se configurer que par rapport à un autre ; une relation qui le place par rapport à d'autres déjà là ou en voie de configuration. Le discours relaté dans ses différentes formes dévoile les modalités de position et de positionnement du locuteur vis-à-vis des paroles d'autrui. De ce fait, le discours relaté permet de réaliser une "dramatisation" et traduit un "jeu évaluatif" par lequel le locuteur inscrit son discours dans un courant d'énonciation et s'inscrit dans une communauté linguistique. Ainsi, *relater* c'est intégrer un autre discours et la voix à laquelle il est attribué dans le sien. Il s'agit donc de deux actes : une transformation et une appropriation d'un autre discours. Selon Peytard (1992) : « Relater une parole, en effet, c'est prendre distance par rapport à elle : c'est la situer dans un discours qui se construit par sa dynamique propre ; c'est la situer aussi parmi d'autres discours, auxquels il est

fait appel comme témoins et dont cette parole est extraite » (Peytard, 1992 :89). Le locuteur citant peut partager le point de vue du locuteur cité, il peut le prendre comme un point de départ ou de soutien pour étayer son point de vue, comme il peut adopter une attitude de neutralité ou d'objectivité.

Le discours relaté est l'une des marques les plus typiques de la polyphonie et qui permet au locuteur de fusionner deux discours résultant de deux actes d'énonciation différents. Il fait entendre deux voix, c'est-à-dire deux énonciateurs dont l'un correspond à lui alors que l'autre est identifié à l'origine des propos cités. Nous allons étudier différentes formes de discours relatés, dites *mixtes*, qui n'appartiennent pas aux formes canoniques ou classiques présentées précédemment. Nous essayerons de mettre en lumière des situations qui constituent des figures d'hybridité ou d'hétérogénéité. Les formes mixtes constituent des espaces qui permettent au locuteur-journaliste de se déguiser derrière la voix de l'autre et d'en manipuler le point de vue. Relater un discours ne signifie pas toujours que ce discours a eu lieu, nous avons repéré dans notre corpus des énoncés où les propos relatés sont anticipés, souhaités ou imaginés par le locuteur-journaliste. Il s'agit à la fois de discours tenus et envisagés. Ces discours se présentent ou sont présentés comme inscrits à des moments antérieurs ou ultérieurs du « maintenant » du locuteur-journaliste.

Le discours relaté est le produit d'une situation marquée par une double énonciation dont les protagonistes sont deux locuteurs, un dit citant, l'autre cité, identifiés à deux énonciateurs différents. Cette double énonciation est marquée, dans l'énoncé, par des traces linguistiques dressant et parfois fondant les frontières entre les deux discours. C'est, selon Bakhtine(1977) « le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation », « le discours sur le discours, l'énonciation sur l'énonciation » (Bakhtine, 1977 : 161). Si la notion de la polyphonie désigne la présence de plusieurs voix au sein d'un énoncé, le discours relaté serait, dans ce cas, la forme qui représente, par excellence, ce phénomène de pluralité de voix.

La presse écrite quotidienne est le lieu, par excellence, de la mise et de la remise en scène de la parole d'autrui. Pour Monville-Burston (1993) : « Il suffit d'ouvrir un quotidien pour observer que rapporter les propos d'autrui constitue une activité essentielle des journalistes [...] La transmission médiatique de l'information concerne les paroles largement autant que les gestes des personnalités qui font l'actualité » (Monville-Burston, 1993 : 48). Mettre en corrélation ou en confrontation les autres discours transforme le texte journalistique en mosaïque de voix. L'abondance des citations, des discours empruntés, des fragments guillemetés reflète cette

hétérogénéité du discours de la presse écrite. Les journalistes y recourent pour, d'un côté, renforcer l'information recueillie et transmise et, d'un autre côté, prendre distance par rapport aux propos transmis, puisque le journaliste n'est pas la source de l'information.

Selon Rosier (2002 : 28 ), il y a différentes manières de s'entretenir avec le discours de l'autre. On peut le citer seulement, comme on peut le résumer, le reformuler, ou le trahir. Tous ces actes reflètent « un choix » qui dépend de critères que Peytard (1992) regroupe sous le terme de « représentations des discours tenus » dont les normes sont « inculquées et intériorisées » (Peytard, 1992 : 89). Peytard ajoute : « Il n'est pas d'évaluation sans référence à une entité d'étalonnage. Les "discours relatés" seront donc choisis et formulés sous le contrôle de "normes du langage", qui marquent les groupes et sous-groupes d'une communauté langagière» (Ibid.). L'écriture journalistique est fonctionnelle. Elle dépend des normes qui régissent la presse écrite. Elle est rapide et concise. Le journaliste d'un quotidien est conditionné par le temps et l'espace qui lui sont réservés. Le journaliste, dans le but de configurer son discours, met en scène différentes voix. Ces voix font le fait mais elles permettent aussi d'y accéder. Ce qui a attiré notre attention, dans Le Quotidien d'Oran, est la façon dont le journaliste laisse entendre ces voix et la façon dont il distribue les rôles. Nous nous intéressons au positionnement du journaliste par rapport à ces voix et les différents points de vue qui leur sont imputés.

Laisser s'exprimer ou faire exprimer ces voix au sein du discours du journaliste(ou plus exactement celui du journal) donne lieu à la « dramatisation » dont parle Peytard (1992 :88) : « [...] le locuteur positionne son "je-parlant" par rapport au "il-parlant" (le tiers-parlant) qu'il suscite comme témoin ou protagoniste [...] ». Il peut aussi positionner son discours par rapport à celui d'un autre locuteur comme il peut positionner différents discours tenus par des locuteurs différents, l'un par rapport à l'autre.

### **6.1.3. Les différentes espèces du genre du discours relaté**

Au-delà des formes de discours rapportés que distingue la grammaire traditionnelle, on distingue d'autres formes comme : le discours direct libre (DDL) et le discours narrativisé (DN). Pour Peytard (1993), le discours relaté est un terme générique qui englobe trois espèces : le discours rapporté qui renvoie à la forme directe (DD), le discours transposé (transposé indirect, transposé libre) et le discours narrativisé. Il s'agit donc d'une redistribution terminologique qui fait subsumer ces trois espèces dans un champ d'analyse recatégorisé. Le discours relaté, qui désigne selon Peytard (1993) « tout lieu qui dans un énoncé (oral et écrit) traite de manière

spécifique un "évènement de parole", sous trois espèces de "discours" : rapporté, transposé, narrativisé (ou narré) » (Peytard, 1993 : 28).

Nous n'allons pas détailler ces formes classiques, car notre objet d'étude ne concerne pas ces formes du discours rapporté mais les différentes attitudes du locuteur citant (le journaliste) vis-à-vis, d'un côté, des discours qu'il cite, et d'un autre côté, des locuteurs seconds (les locuteurs cités).

### 6.1.3.1. Le discours rapporté (le discours direct)

C'est le fait de rapporter les propos d'un locuteur dans leur forme originale «sans termes de liaisons, après un verbe de parole (et, dans la langue écrite, placé entre guillemets) » (Le Petit Robert, 1978). C'est une transmission littérale et « fidèle » des paroles d'autrui. Selon Le Goffic (1994): « l'énoncé rapporté est censé redonner fidèlement, dans leur littéralité, les propos tenus par autrui » (Le Goffic, 1994 : 268). Le discours direct se caractérise par la présence de quelques marques distinctives à savoir le verbe de parole, les deux points, les guillemets et parfois l'italique. Lorsque le locuteur commence par les propos empruntés, il leur fait suivre d'une incise qui peut être mise aussi à l'intérieur des propos cités. Dans notre corpus, nous avons repéré les formes suivantes :

- Le locuteur cité avec les deux points et les guillemets :

1) **Tayeb Zitouni** : « Nous devons être fiers de notre histoire».

Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014, p.06.

Le locuteur n'a pas employé un verbe de parole ou un médiatif tels que *Selon X*, *D'après X*, *Pour X*, etc.

- Le locuteur cité à l'aide d'un verbe de parole, les deux points et les guillemets :

2) **Mona Ezzat, activiste et membre fondatrice du parti Pain et liberté, explique** : « Le problème n'est pas la personne même d'Al-Sissi, mais les pouvoirs exorbitants accordés à l'armée dans la Constitution. L'armée est devenue un Etat dans l'Etat. Le premier ministre ne choisit pas le ministre de la Défense. L'armée a le droit de juger des civils devant les cours militaires et son budget est tenu confidentiel ».

Jeudi 09 janvier 2014, p.19.



Cet énoncé contient toutes les marques du discours direct mentionnées ci-haut : la source, le verbe de parole *expliquer*, les deux points et les guillemets.

- Un médiatif : *Selon X, D'après X, Pour X...* :

- 3) En clair, **selon le ministre**, « la société-mère sera l'unique interlocuteur de l'actionnaire, un seul pôle de décision se substituera à la myriade de centres de décision (actuels) et agira au nom de l'Etat actionnaire dont elle exercera la plénitude des prérogatives ».

Mardi 02 septembre 2014, p.03.

Selon Charolles (1997) *Pour X, Selon X* ou *D'après X* permettent « à la fois de citer de brefs extraits des propos tenus par un énonciateur (individuel ou collectif) différent du rédacteur et de rapporter librement leur contenu » (Charolles, 1997 :54). Ce sont des médiatifs introduisant les paroles d'autrui dans le discours du locuteur citant.

- Les guillemets, une incise au milieu ou à la fin :

L'incise est employée souvent à l'écrit. Selon Rivara (2000 : 132) :

« L'incise est une marque de discours rapporté à l'écrit et dans les textes littéraires. Dans le discours oral quotidien, on rencontre plus volontiers un énoncé introducteur (il m'a dit : "X", il lui a répondu : "Y"... ) qui marque au préalable la rupture énonciative, et permet une mise en scène des différentes voix et un jeu différencié des intonations ».

L'emploi de l'incise inverse l'ordre des éléments en plaçant le discours citant après le discours cité :

- 4) « Je tiens absolument, **a-t-il dit**, à ce que cette opération soit prise en charge par les walis en personne », **a-t-il insisté**.

Lundi 02 janvier 2012, p.02.

Le journaliste a employé deux incises, une en position médiane, à l'intérieur du discours cité, et une autre en position finale. Selon Salvan (2005 :132) :

« L'incise, par son caractère quasi obligatoire [...] était un élément du code d'écriture du discours direct ; à partir du moment où cette fonction s'est restreinte, notamment par son caractère facultatif, l'incise a pu se charger d'une autre valeur, celle d'indiquer le mode de profération des paroles rapportées, dans ses dimensions vocales et gestuelles ».

En plus de son rôle de signaler un changement de source de discours, elle permet de hiérarchiser et distribuer les différentes voix mises en scène par le locuteur dans son énoncé.

- Les guillemets seulement :

- 5) Alors que les fêtes de l'Aïd El-Kébir sont dans pratiquement un mois, les marchés à bestiaux pourraient rouvrir d'ici une dizaine de jours, selon le directeur des services vétérinaires au ministère de l'Agriculture et du Développement local. « La réouverture des marchés à bestiaux pourrait se faire dans une dizaine de jours si l'opération de vaccination décidé à l'échelle nationale est terminée dans les délais indiqués ». Un million de doses de vaccin contre la fièvre aphteuse ont été distribués aux wilayas pour la vaccination des cheptels bovins.

Mardi 02 septembre 2014, p.04.

Nous constatons que les propos entre guillemets ne sont pas introduits par un verbe de parole ou suivis par une incise. En français, lorsque le locuteur citant commence par les propos empruntés, il leur fait suivre d'une incise, ce qui n'est pas le cas dans cet énoncé. Cependant, il est clair que la source des propos guillemetés est « le directeur des services vétérinaires au ministère de l'Agriculture et du Développement local ». Puisque les propos guillemetés constituent une suite du discours emprunté à cette source le journaliste a préféré de les placer sans glose (la source + verbe de parole). La majorité des études consacrées au discours rapporté dans la presse écrite s'intéresse au discours direct, car il permet, ou plus exactement donne l'illusion que le journaliste transmet avec fidélité et authenticité les propos de l'autre. Cette apparente fidélité est l'effet des marques linguistiques et typographiques employées : verbe introducteur, deux points, guillemets, italique. Le journaliste donne l'impression qu'il se retranscrit derrière la parole d'autrui.

### 6.1.3.2. Le discours transposé

Nous avons pu repérer quatre catégories : la forme indirecte, indirecte libre, directe libre et narrativisée.

#### 6.1.3.2.1. Le discours indirect

Selon Maingueneau (1981) : « le discours indirect permet des contractions plus ou moins grandes, ou, plus rarement, des extensions de celui-ci ; rien n'interdit de rapporter avec une seule phrase de discours indirect un énoncé de plusieurs heures » (Maingueneau, 1981 : 98). Ce genre de discours se caractérise par l'intégration du discours cité dans le discours citant. C'est l'une des formes de la subordination en grammaire qui consiste à enchâsser deux propositions : l'une est principale (discours citant) et l'autre est subordonnée (discours cité).

- 6) Le premier responsable de l'UNPEF rappelle **que** le syndicat avait déposé un préavis de grève le 22 janvier dernier auprès du ministère de tutelle et que ce dernier n'a pas donné de suite.

Samedi 1<sup>er</sup> février 2014, p.02.

- 7) Selon les témoignages de certains agriculteurs, Hadjas aurait acquis ces exploitations, moyennant des sommes oscillant entre 4 et 10 millions de centimes.

Samedi 1<sup>er</sup> février 2014, p.03.

Le discours indirect permet de reformuler, résumer ou paraphraser les propos d'autrui. Il se caractérise par une suppression des frontières entre le discours citant et le discours cité. Sur le plan syntaxique le discours cité est intégré dans celui du journaliste. Dans (6), la conjonction de subordination sert à séparer et à enchâsser, en même temps, deux univers de discours différents. Le journaliste peut prendre en charge les propos qu'il reformule comme il peut s'en dissocier. Si dans (6) il n'y a aucune marque qui décèle la position du locuteur-journaliste vis-à-vis des propos transmis, dans (7), l'emploi du médiatif « Selon les témoignages de certains agriculteurs » et du conditionnel « aurait acquis » dévoile une prise de distance claire et affichée.

#### 6.1.3.2.2. Le discours direct libre

Selon Rosier (1999 : 281), le discours direct libre :

« [...]est libre parce qu'il est émancipé d'un modèle de narration classique, il est libre parce qu'il est autonome syntaxiquement, et il n'est pas introduit par un verbe. Enfin, il est libre parce que les marqueurs habituels du DD manquent et parce que les marqueurs énonciatifs y sont interprétés sans médiation par rapport au contexte immédiat ».

Sur le plan syntaxique, il a la même forme du discours direct mais il n'a pas la même ponctuation (absence des deux points et des guillemets).

- 8) Malin, ce Claude Guéant. Pourquoi alors le présent article ? Ne tombe-t-il pas dans le piège médiatique tendu par le ministre alors qu'il prétend le dénoncer ? Peut-être, mais puisque la tempête médiatique est déclenchée, faisons comme les grands navigateurs: pour sauver le bateau du naufrage, prenons le large, éloignons- nous des côtes et des récifs, plongeons au cœur de la tempête.

Lundi 06 février 2012, p.05.

Les propos soulignés (quoique fictifs) sont en discours direct libre. Cette forme se caractérise par l'absence du verbe de parole qui introduit les propos. Il a la même forme du discours direct mais la ponctuation qui l'encadre est absente (les deux points et les guillemets). Les propos sont intégrés dans l'énoncé sans être signalés ce qui crée une ambiguïté. Dans (8), les verbes à la première personne du pluriel représentent Claude Guéant avec les autres membres du parti politique. Le locuteur-journaliste s'approfondit dans la pensée de l'énonciateur (Claude Guéant avec les autres membres du parti politique) et le laisse s'exprimer sans intermédiaire.

### 6.1.3.2.3. Le discours indirect libre

Le discours indirect libre est difficile à reconnaître. Nous présentons l'exemple suivant :

- 9) La seule question à laquelle aucun observateur n'avait pas trouvé de réponse était la suivante : « Qu'est-ce qu'ils vont bien nous sortir cette fois ? ». Et là, le miracle ! Un baril de pétrole déprécié roula à nos pieds. Il fut le prétexte à une réunion d'urgence des décideurs, des happy few, comme on dit, en notre nom, suivi d'un conseil de ministres pour nous entendre dire que, non, décidemment non, nous ne pouvions pas nous permettre, pour le moment, de débattre d'un texte fondamental qui régira notre vie, qui nous servira d'orientation et de remparts face aux abus. Les temps sont trop durs pour que nous nous perdions en discussions oiseuses.

Lundi 05 janvier 2015, p.03.

Cette forme se caractérise par l'absence des marques du discours indirect tel que la subordination et les marques (verbe de parole, deux points, guillemets, etc.) qui introduisent le discours direct. Dans (9), l'énoncé souligné a subi une modification au niveau des pronoms personnels. La forme originale serait « Les temps sont trop durs pour que vous vous perdiez en discussions oiseuses ». Cette forme de discours permet au journaliste de superposer deux voix. Il révèle la coexistence de deux actes de paroles. Le locuteur-journaliste fait écho d'un discours (quoique fictif) imputé aux responsables algériens.

Le discours indirect libre est une stratégie qui permet au journaliste de faire parler son énonciateur en lui faisant dire ce qu'il veut, en créant des frontières floues entre la parole de l'énonciateur et la sienne. Dans (9), le locuteur adopte un ton ironique qui met en contraste l'importance de la question pour le locuteur-journaliste (débatte d'un texte fondamental qui régira notre vie, qui nous servira d'orientation et de remparts face aux abus) et ce que pense les responsables algériens (Les temps sont trop durs pour que vous vous perdiez en discussions oiseuses).

#### 6.1.3.2.4. Le discours narrativisé

Selon Charaudeau (1992), dans le discours narrativisé « Le discours d'origine est rapporté de telle sorte qu'il s'intègre totalement, voire disparaît, dans le dire de celui qui rapporte. Le locuteur d'origine devient l'agent d'un acte de dire. [...] On voit que dans ce cas le discours d'origine subit une transformation morphologique en apparaissant, la plupart du temps, sous forme nominalisée » (Charaudeau, 1992 : 624-625). Il s'agit donc d'une forme de résumé de paroles d'autrui sans les citer. Nous présentons l'exemple suivant pour expliquer le fonctionnement de cette forme dans le discours la presse écrite :

- 10) « Les marchés aux bestiaux ont été fermés, par mesure préventive, dans l'intérêt public, mais également pour préserver notre richesse. Néanmoins, nous rassurons les citoyens qu'une stratégie sera établie pour leur permettre d'acheter le mouton du sacrifice », précise Foudil Ferroukhi. Ce dernier **a**, par ailleurs, **tenté de rassurer** les éleveurs touchés par l'épidémie en leur promettant que les indemnités débiteront à partir de d'aujourd'hui.

Mardi 02 septembre 2014, p.04.

L'expression « a tenté de rassurer » nous indique qu'il y a eu un acte de parole par le locuteur cité Foudil Ferroukhi mais les propos ne sont pas transmis par le journaliste. Selon Météva (2005) le locuteur « résume la parole de l'autre, l'assimile, transforme le dire en faire » (Météva, 2005 : 377). Dans (10), il s'agit d'un groupe verbal qui fait le récit de paroles de Foudil Ferroukhi. Il fait le sommaire de l'acte de parole du locuteur cité.

## 6.2. Les tiers parlants

Les tiers-parlants ou les tiers-locuteurs renvoient selon Peytard (1992) à « un ensemble défini d'énoncés prêtés à des énonciateurs [...] figurés sous les espèces de " les gens/beaucoup/disent", "on dit", "on prétend", énoncés doxiques, ceux de la doxa » (Peytard, 1989 :139). Peytard retrace le mouvement locutoire dans lequel apparaît le tiers-parlant et qui se présente sous le schéma : "je-te-dis-que-les-gens-disent-que". Ce schéma représente parfaitement l'activité du journaliste en tant que locuteur citant. Les tiers locuteurs se présentent dans notre corpus sous différentes formes, nous en citons quelques-unes:

- 11) Celle qui marque le plus les esprits est bien la réalisation d'un musée de dimension internationale dans Biskra même. C'est, **nous dit-on**, «un grand musée multidisciplinaire, le plus grand dans le monde arabe».

Jeu di 05 décembre 2013, p.02.

- 12) On devinera tout au long de ce périple que **les membres du gouvernement ainsi que les hauts cadres** de l'Etat ne savent pas très bien ce qui pourrait arriver d'ici à avril prochain. « Personne ne sait si le président va se présenter ou pas, on attend comme tout le monde, » **nous avoueront certains d'entre eux**. Par contre, **l'on entend dire** que la révision de la Constitution risque de ne pas avoir lieu, tout au moins avant l'élection présidentielle d'avril 2014. «Je ne vois pas pourquoi vous voulez faire vivre le pays deux événements importants en un laps de temps aussi court », **nous dit un haut responsable. D'autres pensent** que « c'est trop tard en termes réglementaires pour que la révision de la Constitution se fasse dans des délais aussi courts, c'est-à-dire avant avril prochain ». **Ceux** qui pensent qu'ils sont dans le secret des dieux, affirment sans ambages qu' « il n'y aurait pas de révision de la Constitution avant l'élection, c'est une évidence»

Jeu di 05 décembre 2013, p.02.

Nous constatons que le locuteur a employé des formes anonymes pour désigner ses tiers-locuteurs. Le journaliste a des raisons pour mettre ses sources dans l'anonymat. D'abord, la déontologie professionnelle l'oblige de protéger ses sources. Le journaliste est donc obligé de citer les propos sans mentionner clairement leur origine. Il remplace des noms par des formes anonymes : *on*, *certains d'entre eux*, *un haut responsable*, *d'autres*, *ceux*. D'un autre côté, il peut s'agir de discours inventés, comme dans (12) « nous avoueront certains d'entre eux, d'autres pensent, ceux qui pensent...affirment ». Comment plusieurs personnes déclarent-ils ou pensent-ils la même chose ? A notre avis, il ne s'agit pas d'un vrai discours qui a été prononcé par quelqu'un à un certain moment, mais d'un discours inventé par le journaliste pour faire vrai. Il se peut que le journaliste invente un discours parce qu'il n'a pas la forme originale, et plus particulièrement dans les journaux quotidiens qui sont pressés par le temps. Le journaliste peut inventer des propos et les imputer à une source pour étayer une idée ou pour donner à ses propos du poids, ce qui explique l'anonymat de ces sources.

Ce qui est important pour le journaliste sont donc les mots, mais ces mots ont besoin d'une source qui en constitue le garant. Pour ce faire, le journaliste ne peut pas mentionner des noms pour ne pas entrer dans le mensonge ou dans la responsabilité. Ce genre de stratégie vise à créer un effet du réel tout en évitant l'engagement éthique que peut engendrer l'authentification du nom d'une personne. Donc que fait-il ? Il se réfugie derrière un locuteur anonyme tel que le « on » ou un locuteur supposé crédible mais pas mentionné « les membres du gouvernement, les hauts cadres, un haut responsable ». Ainsi, le locuteur-journaliste peut attribuer les propos à une voix anonyme lorsqu'il s'agit de la rumeur « l'on entend dire ». C'est le ON de la rumeur publique dont, selon Herman et Jufer (2001), « l'origine est inconnue ou se perd dans la nuit des temps » (Herman & Jufer, 2001 : 148). Ce ON réfère à une voix collective et introduit un dire ressassé.

### 6.3. Le jeu évaluatif

Le jeu évaluatif renvoie à l'attitude du locuteur envers les paroles relatées. Selon Peytard (1993), l'acte qui consiste à relater un discours s'inscrit dans un double mouvement: le locuteur situe les paroles d'un tiers parlant dans son discours et il se situe par rapport à ces propos relatés. Il s'agit donc d'une attitude évaluative de la part du locuteur citant envers les paroles citées. Le locuteur-journaliste peut qualifier ou commenter le discours de l'autre tout en exprimant la position de l'entité éditoriale sous forme d'approbation, de désapprobation, de mise à distance, de mise en doute, d'un refus, etc. A travers l'analyse d'énoncés en discours relaté,

nous avons pu repérer les traces qui révèlent une intervention de la part du journaliste sur le discours d'autrui, avec des degrés de distanciation variés.

### 6.3.1. Un discours sur un autre

Selon Komur (2004 : 61) :

« Lorsque le journaliste – L – emprunte les mots à un discours autre pour les introduire dans son propre discours, sa responsabilité se limite au discours représentant, au choix de la séquence représentée, et à son intégration dans le nouveau contexte. [...] Toutefois, en se dégageant intentionnellement de toute responsabilité quant au contenu de la séquence représentée, le journaliste possède les moyens pour influencer notre interprétation par le jeu des adverbes, des adjectifs, des verbes introducteurs ».

Le locuteur adopte ce que Rabatel (2004) appelle la posture énonciative qui englobe trois notions : la *coénonciation*, la *sousénonciation* et la *surénonciation*. La *coénonciation* « correspond à la coproduction d'un point de vue commun et partagé » (Rabatel, 2004 : 09). Le journaliste s'instaure en *coénonciateur* en partageant avec le locuteur cité son point de vue, à l'aide de marques d'accord. Le journaliste est *sousénonciateur* lorsque son point de vue apparaît comme dominé par celui du locuteur cité : « Le locuteur revient sur une définition ou un raisonnement à partir d'un point de vue qui n'est pas le sien, tout en faisant entendre des signes de distance à l'égard de ce qu'il rapporte » (Rabatel, 2007 : 91). La posture de *sousénonciation* est souvent confondue avec celle de *surénonciation*.

Selon Rabatel, la *surénonciation* est « l'expression interactionnelle d'un point de vue surplombant dont le caractère dominant est reconnu par les autres énonciateurs » (Rabatel, 2004 : 09). Le locuteur s'instaure en tant que *surénonciateur* par rapport aux propos qu'il relate. Le choix de ce qu'il veut relater, l'emploi des verbes, des temps, des marques de modalités sont les marques de ce statut qu'il s'attribue au profit du discours du locuteur second (le locuteur cité). L'intervention sur les propos qu'il relate peut se marquer par l'usage de quelques procédés linguistiques tels que l'*interrogation*, l'*interrogation oratoire*, la *rectification*, la *reformulation*, la *présupposition*, la *négation*, l'*ironie*, etc. Ainsi, les degrés de positionnement du locuteur en tant que *surénonciateur* varie d'un énoncé à un autre. Il peut s'agir d'un simple commentaire comme il peut s'agir d'un refus du point de vue du locuteur cité. Nous nous intéressons à ce



statut que se donne le locuteur-journaliste car il dévoile tout un jeu évaluatif à travers lequel le locuteur produit un discours au sujet de celui d'autrui:

13) «Sans progrès vers des systèmes ouverts et responsables, le fossé entre les peuples et leurs gouvernements va s'accroître et l'instabilité s'aggraver», a déclaré Mme Clinton à la 47e Conférence sur la sécurité à Munich, en Allemagne. C'est une évidence.

Les gouvernants dans le monde arabe ont-ils besoin de cette «expertise» et de ces conseils ? C'est en réalité superflu.

Dimanche 06 février 2011, éditorial.

Dès l'abord, nous constatons qu'il y a une coénonciation entre le journaliste et Clinton. Cette coénonciation est marquée par l'usage de l'expression « C'est une évidence » qui inscrit les propos de Clinton au plan d'une vérité incontournable. Cependant, cette vérité est nuancée par l'emploi de la question rhétorique qui peut être remplacée par l'assertion négative « Les gouvernants dans le monde arabe n'ont pas besoin de cette «expertise» et de ces conseils » et le commentaire « C'est en réalité superflu ». Le locuteur-journaliste change de posture et se positionne en surénonciateur. Cependant, il est à noter que le journaliste ne refuse pas le point de vue exprimé par Clinton mais il souligne l'inutilité de l'application de ces principes dans le contexte arabe. En d'autres termes, *L1/ E1* (le journaliste) s'attribue au début le rôle d'un coénonciateur de *L2 /E2* (Clinton) en marquant son accord avec ses propos mais il s'affiche graduellement en surénonciateur en utilisant une question oratoire, pour afficher clairement son point de vue à la fin.

14) « Toutes les civilisations ne se valent pas », a déclaré le ministre de l'Intérieur français, Claude Guéant, lors d'un colloque organisé, samedi dernier, par une organisation estudiantine apparentée de droite. Et voilà une grande partie de la presse française et européenne faisant la «une» avec cette **idiotie** «**philosophique**» oubliant au passage l'effet publicitaire gratuit, servi à son auteur qui ne cache pas son objectif: l'électorat de la droite populaire et extrémiste. **Malin**, ce Claude Guéant.

Lundi 06 février 2012, p.05.

Un discours prononcé par le ministre de l'Intérieur français, Claude Guéant a déclenché chez le journaliste cette réaction. Le journaliste met à nu la visée de cette déclaration du ministre

français. Bien qu'elle paraisse comme une "idiotie philosophique", elle décèle une malice car son vrai objectif est « l'électorat de la droite populaire et extrémiste ». L'attitude évaluative du locuteur-journaliste se reflète dans l'évaluation axiologique (*idiotie, malin*). Son positionnement se manifeste à travers une attitude qui va de la critique à l'indignation.

### 6.3.2. Un discours contre un autre

L'attitude évaluative adoptée par le locuteur-journaliste ne consiste pas seulement à situer son discours par rapport à celui d'un autre, mais il peut s'agir de discours empruntés à différentes sources. Le journaliste certifie, met en doute ou contredit des propos relatés à l'aide d'autres. En outre, il peut mettre en confrontation deux ou plusieurs discours empruntés à des sources différentes. Le journaliste choisit avec soin les discours qu'il veut mettre en confrontation. Les sources de ces discours constituent des intermédiaires à travers lesquels il exprime son point de vue implicite.

- 15) Le gouvernement algérien a la main large et dépense presque sans compter. En tout cas, pas suffisamment. Le FMI l'invite à ne pas trop penser « politique » en accordant des augmentations de salaires et en soutenant les prix. C'est bien un « choix politique », répond le ministre algérien des Finances.

Jeudi 02 février 2012, p.02.

L'énoncé est présenté par le journaliste comme une scène de paroles échangées. Les deux tours de paroles entre les deux interlocuteurs : le FMI et le ministre algérien des Finances donnent lieu à ce que Tuomarla (1999) appelle la *conversationnalisation* (Tuomarla 1999 :224) qui « fait surgir des unités textuelles structurées en dialogue. [...] La forme de dialogue est une structure tellement commode que parfois le journaliste l'utilise même s'il ne s'agissait pas, à l'origine, d'un dialogue oral » (Tuomarla 1999 :224). Dans (15), il ne s'agit pas d'un vrai dialogue mais de la simulation de l'interaction et de l'échange entre deux énonciateurs instaurés par le locuteur-journaliste en interlocuteurs, ce qui donne à son discours un caractère dyadique d'un échange de parole et de discours vraisemblable, marqué dans l'énoncé par l'emploi des deux verbes *inviter à* et *répondre*. Le locuteur met en dialogue ou en débat deux discours tenus dans des lieux et des temps différents. La mise en confrontation des discours des locuteurs cités dans l'énoncé qui suivra prend une autre dimension :

16) Pour le président français Nicolas Sarkozy, «le destin de la France peut basculer» en 2012, tandis que la chancelière allemande Angela Merkel a averti que 2012 serait «plus difficile» que l'année qui s'achève.

Lundi 02 janvier 2012, p.15.

Dans (16), le locuteur-journaliste présente deux discours adverses reliés par le marqueur d'opposition *Tandis que*. Nous pouvons représenter le parcours du discours par le schéma suivant :

*L : X dit que P tandis que Y dit que Q*

*Tandis que* marque, dans le cas de l'opposition, la discordance et l'incompatibilité de deux faits que le locuteur rapproche. Le locuteur fait cohabiter, à travers l'emploi de ce marqueur, deux discours exprimant deux points de vue contradictoires. La validation de P n'est pas acceptée par le locuteur, étant donné qu'il y a Q. Il s'agit donc de l'idée du paradoxe. Le locuteur met en doute le point de vue du président français Nicolas Sarkozy qui considérait que la situation de la France allait changer en 2012, la nouvelle année. Mais la question qui se pose et s'impose en même temps est la suivante : Quelle relation a-t-elle la chancelière allemande avec le destin de la France ? Le journaliste a fait appel au discours d'*Angela Merkel* étant donné que «Merkel, selon la presse européenne et quelques hommes politiques dont Hollande, décide et Sarkozy suit»<sup>1</sup>. Dans ce cas, l'argument avancé par le discours de Merkel est plus fort que celui de Sarkozy. D'un autre côté, Merkel est la responsable considérée comme le porte-parole de l'Union européenne pendant la crise économique. La convocation d'un contre-discours dont la source représente une autorité «suprême» est une stratégie qui permet au locuteur-journaliste de se cacher derrière un discours pour mettre en doute ou réfuter un autre. Il installe Sarkozy en énonciateur dominé par Merkel.

Même si le locuteur donne l'illusion qu'il adopte une attitude réactive en donnant la parole aux deux locuteurs mais le choix des fragments à citer, l'emploi des verbes de parole et le commentaire dévoilent la prise de position et le discours sur lequel il se penche.

### 6.3.3 Un discours à l'intérieur d'un autre

Nous étudierons des énoncés au discours relaté qui obéissent au schéma suivant :

<sup>1</sup> Selon *Europe 1*, le 30 novembre 2011.

*Je vous dis que X (a) dit que Y (a) dit que...*

Soit l'énoncé(17) :

17) Maçon, ce dernier a été licencié après l'explosion de la bulle immobilière en 2008, qui a précipité la crise économique en Espagne. Souriant malgré tout, il ne perd pas espoir de voir le nouveau gouvernement conservateur de Mariano Rajoy tenir sa promesse de relancer l'économie. « Il a dit qu'on allait avoir du travail. On va voir. J'espère que la situation va changer », souffle-t-il.

Lundi 02 janvier 2012, p.15.

Nous distinguons, dans cet énoncé, trois locuteurs identifiés à trois énonciateurs différents :

- L1/E1 : Le journaliste ;
- L2/ E2 : le maçon Santos Perez ;
- L3/E3 : Mariano Rajoy, le chef du gouvernement espagnol.

Ce cas de figure a, selon Rosier (2005), « la particularité de multiplier les sources énonciatives moulées dans un calque grammatical identique » (Rosier, 2005 :106). C'est ce qu'elle appelle la mise en abîme du discours citant (Ibid.) marquée dans l'énoncé (17) par la présence d'un discours à l'intérieur d'un autre, un double enchaînement attributif sous forme du schéma suivant :

Je (le journaliste) vous dis que X (Santos Perez) dit que Y (Mariano Rajoy) a dit que...

Cet enchaînement est assuré par l'usage de l'incise « souffle-t-il » et la complétive « il a dit que ». Dans l'énoncé qui suit, l'enchaînement attributif est plus complexe :

18) « Tout se passe bien? » C'est la question posée par une Polonaise de 19 ans en pleine opération du cerveau. Iga Jasica était en train de subir une ablation d'une tumeur cancéreuse, dans un hôpital de Katowice (Pologne), lorsqu'elle s'est réveillée de son anesthésie, indiquent plusieurs médias anglo-saxons dimanche 4 janvier. Selon l'Irish Mirror, le neurochirurgien qui l'opérait affirme que, malgré ce réveil imprévu, sa patiente « n'a rien senti et n'a jamais été en danger ». Il assure qu'elle n'était pas en mesure de voir ou de sentir quoi que ce soit. Selon des spécialistes, l'opération en elle-même a pu provoquer ce réveil. Mais les médecins vérifient que la procédure d'anesthésie a bien été respectée. Après

l'opération, Iga Jasica a affirmé ne pas se souvenir de grand-chose : « Le médecin m'a dit qu'il m'avait parlé de chats, car je les aime beaucoup. J'ai loupé Noël en raison de cette opération mais c'est le meilleur cadeau que l'on pouvait me faire car je me sens mieux maintenant».

Mardi 06 janvier 2015, p.22.

Nous représentons les discours citant par le tableau suivant :

Je vous dis que	X	(a) dit que	Y	(a) dit que	Z	(a) dit que
Le journaliste	plusieurs médias anglo-saxons	indiquent	Iga Jasica	Une question : « Tout se passe bien? »	/	/
	L'Irish Mirror	Selon	le neurochirurgien	affirme assure	Iga Jasica	/
	Iga Jasica	a affirmé	le médecin	a dit	le médecin	avait parlé

L'énoncé met en scène une chaîne d'énonciateurs :

- L1/E1 : Le journaliste ;
- L2/ E2 : Iga Jasica ;
- L3/E3 : L'Irish Mirror, un quotidien irlandais ;
- L4/E4 : Le neurochirurgien ;
- L5/E5 : La patiente;
- L6/E6 : Des spécialistes ;
- L7/E7 : Les médecins ;
- L8/E8 : Le médecin.

Cette chaîne d'énonciateurs présents dans et à travers le discours du journaliste rend compte de ce que Rosier (2005) appelle une *circulation re-marquée* (p.110) qui dévoile une mise en abîme du discours citant complexe et qui obéit, selon le tableau que nous avons établi, aux schémas suivants :

- Je vous dis que plusieurs médias anglo-saxons disent qu'Iga Jasica a dit que ...
- Je vous dis que L'Irish Mirror dit que le neurochirurgien dit qu'Iga Jasica dit que...
- Je vous dis qu'Iga Jasica a dit que le médecin a dit qu'il (le médecin) avait dit que ...

Les énonciateurs sont distribués selon le rôle et l'intervention. Le journaliste fait alterner différentes espèces de discours relaté :

- La forme directe est introduite par un double marquage : L'incise (*indiquent plusieurs médias anglo-saxons*) + les guillemets.
- La forme indirecte est introduite par des complétives (*le neurochirurgien qui l'opérait affirme que, Il assure que*) ou des médiatifs (*Selon l'Irish Mirror*).
- La forme narrativisée (*ne pas se souvenir de grand-chose, il m'avait parlé*).

Ces formes sont amalgamées et fusionnées de sorte que le discours du journaliste devient un lieu de circulation d'autres discours tout en dépassant « deux espaces énonciatifs, vers des relais énonciatifs et des parcours plus complexes » (Rosier, 2005 :121). Il s'agit d'une mise en abîme qui fait du discours du journaliste un lieu d'articulation de différentes voix qui se tissent de telle façon que les paroles sont intégrées l'une dans l'autre.

#### **6.4. Les verbes de paroles et attitude énonciative**

Les verbes de paroles ou les verbes introducteurs ont eu leur part d'intérêt dans les manuels et les travaux consacrés à l'étude de ce que les grammairiens appellent « le style direct et indirect ». Cependant, il ne s'agit pas d'une analyse détaillée mais d'une classification sémantique de cette catégorie de verbes. Rares sont les études linguistiques qui ont abordé l'usage des verbes de paroles dans le discours relaté ou même rapporté – puisque cette notion est la plus récurrente chez les linguistes – prenant en considération l'aspect sémantique de ces verbes. Vu le nombre incontestable de ces verbes, et puisque la méthode que nous adoptons est qualitative ; nous ne visons pas à proposer une analyse quantitative des verbes de paroles dans le Quotidien d'Oran mais de proposer une analyse qui met l'accent sur la visée liée au choix d'un tel verbe par rapport à un autre par le locuteur-journaliste. Nous choisissons un échantillon pour mettre en exergue le lien entre le choix d'un verbe de parole par le locuteur-journaliste et l'attitude évaluative qu'il adopte.

##### **6.4.1. Définition**

Le verbe introducteur ou de parole est tout verbe introduisant le contenu d'un discours relaté. Dans le domaine de la linguistique, il y a tant de catégorisations de ce genre de verbes et qui varient selon les approches. Selon Maingueneau (1998) : « Le verbe introducteur donne en effet un « cadre » à l'interprétation du discours cité. Si un verbe comme « dire », une préposition

comme « selon », peuvent sembler neutres, ce n'est pas le cas d' « avouer » ou de « reconnaître », par exemple, qui impliquent que la parole rapportée constitue une faute » (Maingueneau, 1998 :122). Le verbe de parole peut apporter des indications sur l'aspect de la réalisation phonique du discours (*hurler, crier, chuchoter, lamenter, etc.*), il peut indiquer un jugement porté par le locuteur citant au sujet des paroles relatées, il attribue aux propos cités l'aspect du vrai et du faux (*prétendre, dévoiler, relever, etc.*). Il est impossible de rendre compte de tous les verbes introducteurs du discours relaté. Ainsi, nous n'allons pas nous intéresser aux verbes introducteurs ordinaires tels que *dire, déclarer, annoncer, etc.* Ces verbes dits « neutres » – ou semblant l'être – ne dévoilent pas un positionnement de la part du locuteur citant vis-à-vis du locuteur cité et de ses propos. Nous allons en choisir un échantillon pour mettre en exergue le positionnement du locuteur-journaliste par rapport aux propos qu'il relate et par rapport aux locuteurs dont il cite les paroles.

#### 6.4.2. Jugement porté sur le discours cité

Soit l'énoncé (19) :

- 19) La percée des islamistes aux prochaines élections législatives n'est pas exclue, comme l'**affirment** ceux qui **prétendent** qu'il y aurait une «exceptionnalité» algérienne l'empêchant de se réaliser.

Dimanche 05 février 2012, p.02.

Nous constatons que le locuteur-journaliste a employé deux verbes de parole *affirmer* et *prétendre*. *Prétendre* appartient aux verbes de parole qui portent des informations sur la vérité ou la fausseté des propos relatés. Si le sujet est représenté par *je*, les propos introduits par ce verbe inclinent au vrai mais si le sujet est à la troisième personne, ils deviennent faux. En outre, ce verbe sert à exprimer le point de vue du locuteur citant sur les propos relatés en mettant en doute, voire en cause le point de vue exprimé par le locuteur cité.

Berrendonner (1981, chapitre II) – qui s'inspire de Ducrot (1972 : 266-277) qui fait une étude de certains verbes d'opinion– présente une analyse de ce verbe dont la formule d'usage est représentée par *X prétend que p*. *X* est représenté dans (19) par *ceux*, alors que *p* peut être reformulé sous la proposition « il y aura une exceptionnalité algérienne empêchant la percée des islamistes aux prochaines élections législatives de se réaliser ». Dans *X prétend que p*, Berrendonner distingue :

- un posé :  $X$  dit  $p$
- un présupposé :  $p$  est ON-faux

«  $P$  est ON-faux » signifie que  $p$  est généralement considéré comme faux, ou « l'opinion générale est que  $p$  est faux » (Berrendonner, 1981 : 40). Ainsi le point de vue exprimé dans (19) serait le suivant:

- Ils (ceux) disent à tort qu'il y aura une exceptionnalité algérienne empêchant la percée des islamistes aux prochaines élections législatives de se réaliser.

L'emploi du verbe *prétendre* est un signe qui montre que le locuteur-journaliste désapprouve la croyance de ceux qui disent  $p$  et qu'il est circonspect quant à sa vérité. Cette prudence se reflète dans l'énoncé par une prise de distance marquée, en plus du verbe de parole *prétendre*, par l'emploi des guillemets et du conditionnel *aurait*. Ainsi, l'usage du pronom démonstratif *ceux*, à la place d'un sujet déterminé et défini révèle cette prise de distance. En plus du présupposé que nous venons de dégager, l'usage de  $X$  *prétend que p* engendre le sous-entendu suivant :

- Ils osent à dire à tort qu'il y aura une exceptionnalité algérienne empêchant la percée des islamistes aux prochaines élections législatives de se réaliser.

Cette interprétation montre que  $p$  est faux aux yeux du locuteur. Mais qu'en est-il du verbe *affirmer* ? L'usage de ce verbe ne modifie en rien l'interprétation. Le verbe *affirmer* exprime que le locuteur cité soutient fermement qu'un point de vue est vrai et qu'il en est convaincu. La vérité du point de vue lui paraît comme établie et avérée, une vérité mise en doute par le locuteur-journaliste à travers l'usage du verbe *prétendre*. L'usage des verbes *affirmer* et *prétendre* dévoile l'existence, à l'intérieur de l'énoncé, de deux points de vue polémiques. Le pdv<sub>1</sub> soutenu par le locuteur cité et le pdv<sub>2</sub> du locuteur citant qui n'adhère pas au pdv<sub>1</sub> et s'inscrit en faux contre. L'emploi du verbe *prétendre* révèle une autorité éthique que le locuteur-journaliste se donne pour juger la véracité des propos du locuteur cité et de considérer comme invalides les arguments que ce dernier avance.

### 6.4.3. Le calcul interprétatif

Le locuteur-journaliste ne se contente pas de relater les dires d'autrui, mais il se charge parfois de les interpréter en en dégageant le sens implicite. Il intervient dans le discours cité pour en déduire le sens latent que le locuteur cité a laissé transparaître sans le mentionner clairement.



Nous avons choisi trois énoncés où le locuteur-journaliste a employé des locutions verbales comme *laisser entendre* et *faire allusion* :

20) Les mots «confiance», «croyance » et «tolérance» revenaient, tel un leitmotiv, dans la bouche de Sellal, qui intervenait, jeudi en fin d'après-midi, devant des représentants de la société civile, au siège de la wilaya d'Oran. Devant une assistance qui donnait l'air d'avoir été soigneusement triée au volet, le Premier ministre **a reconnu, en des termes à peine voilés, que** ce manque de confiance, entre le pouvoir et les citoyens, était à l'origine de pas mal de problèmes, en Algérie. Il **a**, en tout cas, **laissé entendre que** l'Etat a pris conscience du fait que les tensions sociales que vit le pays, depuis quelques années, ne sont pas uniquement dues à des problèmes macro-économiques (chômage, inflation, etc.), mais plutôt à ce manque de dévouement des institutions à l'égard du citoyen.

Samedi 13 avril 2013, p.02

Dans (20), le journaliste analyse le discours tenu à Oran par Abdelmalek Sellal, le responsable de la campagne électorale du candidat Abdelaziz Bouteflika pour les présidentielles de 2014. La forme originale du discours n'a pas été citée par le locuteur-journaliste, il s'est contenté de donner l'interprétation. Le locuteur-journaliste a employé le verbe *reconnaître* et la locution verbale *laisser entendre*. Reconnaître appartient aux verbes de l'aveu, un processus qui indique que le locuteur cité (Abdelmalek Sellal) a fini par révéler un fait qu'il cachait délibérément mais l'usage de l'expression « en des termes à peine voilés » montre qu'il ne l'a pas fait clairement, car le fait de dire nettement que ce manque de confiance, entre le pouvoir et les citoyens est dû au manque de dévouement des institutions à l'égard du citoyen peut lui être hasardeux ou peut lui créer des ennuis.

La locution verbale *a laissé entendre* fait référence à un point de vue découlant d'une interprétation faite par le locuteur-journaliste du discours cité. Ce point de vue est un sous-entendu déduit de la confrontation de la version originale des propos de Sellal – et qui ne sont pas cités dans l'énoncé – par le journaliste et le contexte extralinguistique du discours, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles a été prononcé le discours ou le contexte socio-politique en général. Cependant, il faut noter que le locuteur cité peut refuser de prendre en charge le point de vue implicite déduit par le journaliste.

21) M. Hollande a dit refuser que la France « s'en prenne à l'autre comme ça s'est passé dans un cimetière», **faisant allusion au** refus d'inhumation d'un bébé rom dans une commune de la banlieue de Paris, qui a provoqué une vague d'indignation.

Mardi 06 janvier 2015, la dernière page.

22) «L'année écoulée a été une période de grands défis et de grands progrès pour notre pays», a lui déclaré le président américain Barack Obama. «Nous avons mis fin à une guerre et commencé à en achever une autre», a-t-il dit, **faisant allusion au** départ des soldats américains d'Irak et au conflit afghan.

Lundi 02 janvier 2012, p.15.

L'usage de la locution verbale *faire allusion* dans (21) et (22) indique que le locuteur-journaliste ne se contente pas de relater les versions originales des discours du président français François Hollande et du président américain Barack Obama mais de mettre en lumière le sens implicite de ces discours. Il s'agit d'une explicitation du discours cité. Dans les deux énoncés, nous avons deux versions de discours qui renvoient au même contenu. L'une constitue la forme originale du discours tenu par le locuteur cité et l'autre représente l'interprétation qu'en fait le locuteur-journaliste. Une interprétation qui résulte d'une inférence de type :

- L a dit X or X implique Y donc L a dit Y. (Ducrot, 1972: 12).

Le journaliste, à travers l'emploi de ces locutions, essaye de retenir ou rattraper le sens fuyant pour le mettre à la portée du lecteur. Cependant, pour le locuteur cité, il s'agit, comme le fait souligner Ducrot (1972) « de dire, sans avoir dit » (p.15), comme il peut refuser de prendre la responsabilité de l'interprétation découlant de son discours.

Les locutions verbales *laisser entendre* et *faire allusion* à employées par le locuteur-journaliste montrent que les locuteurs cités : le premier ministre algérien Abdelmalek Sellal, le président français François Hollande et le président américain Barack Obama ont donné l'information de façon que l'allocataire (les journalistes, le public et les lecteurs en général) doivent la construire ou la reconstruire. Il s'agit d'une information qui va sans dire même si elle est parfois voilée comme en (20) : « le Premier ministre **a reconnu, en des termes à peine voilés, que** ce manque de confiance, entre le pouvoir et les citoyens, était à l'origine de pas mal de problèmes, en Algérie ». Le locuteur-journaliste ne relate pas seulement le dit mais il le

décrypte en en extrayant le sous-entendu. C'est le calcul interprétatif dont parle Orecchioni (1986 : 302):

« Le calcul interprétatif se nourrit de conjectures: sur les raisons que L peut bien avoir pour énoncer ce qu'il énonce; sur les informations que l'on est en droit d'attendre dans un type de discours donné, et même dans un texte particulier; sur la vraisemblance référentielle de l'énoncé, celle du niveau de langue adopté, et du choix de la formulation implicite ».

Sur quels éléments s'appuie-t-il le locuteur-journaliste pour donner ces interprétations (dans les trois énoncés) surtout si on sait très bien que le locuteur cité peut démentir à n'importe quel moment ce sens sous-entendu ? Pour répondre à cette question, nous procédons à une comparaison entre la version originale (la forme directe) – absente malheureusement dans l'énoncé (20) – et l'interprétation donnée par le journaliste (la forme indirecte ou narrativisée). L'interprétation dépend des contextes linguistique et extralinguistique. Le contexte linguistique concerne les marques linguistiques employées dans l'énoncé et qui se rapportent à la conclusion qui en est extraite par le journaliste. En (21) et (22), les mots *cimetière*, *guerre*, *fin*, *commencé* fonctionnent comme des mots clés qui permettent au journaliste de déduire le sens implicite tout en se référant au contexte extralinguistique, c'est-à-dire aux événements qui ont accompagné ou qui ont contribué à la production de tels discours.

#### 6.4.4. Les *verba dicendi*

Les *verba dicendi* renvoient aux verbes d'acte de parole et qui sont employés pour introduire des discours relatés. Monville-Burston (1993) les regroupent en deux catégories, selon leur emploi dans la presse d'information :

- Des verbes qui servent à présenter les propos d'autrui tels que *dire*, *déclarer*, *annoncer*, etc.
- Des verbes qui « s'enrichissent de nuances reflétant la nature de l'acte de parole qui les a motivées, laissant apparaître les attitudes, jugements ou intentions du locuteur » (1993 :49). C'est sur cette catégorie que nous allons nous fixer car elle révèle une prise de position de la part du locuteur-journaliste et une appropriation du dire d'autrui.

Soit l'énoncé (23) :

- 23) M. Bendilmi, secrétaire général du bureau de wilaya du syndicat national des taxis transporteurs (SNTT), **a dénoncé** « la politique de terreur et de pressions qui a été exercée sur les membres des sections syndicales exclues, tout en les privant du bénéfice des cartes d'adhésion, et ce dans le but de les empêcher de se porter candidats et de participer à l'élection des délégués».

Mardi 07 octobre 2014, p.03.

Le verbe *dénoncer* constitue en lui seul une marque d'un conflit manifeste. Si quelqu'un dénonce un fait, un comportement, une opinion, une décision, c'est dans le but de les faire savoir publiquement pour les condamner. Le locuteur-journaliste vise, à travers l'usage de ce verbe, rendre compte du caractère fanatique, intolérant et intransigeant du discours qu'il cite. Dans (23), le locuteur cité M. Bendilmi agit dans des conditions un peu sérieuses : une colère exprimée par les différents syndicats membres de l'UGTA (l'Union Générale des Travailleurs Algériens) à l'égard de la manière dont ont été conduites la préparation des assises du congrès de l'UGTA de la wilaya de Constantine et l'élection des délégués. C'est le statut politique et la position sociale de M. Bendilmi (secrétaire général du bureau de wilaya du syndicat national des taxis transporteurs (SNTT)) et la gravité de la situation dont il parle qui lui donnent le droit de dire ce qu'il dit et l'autorité d'agir comme tel.

- 24) Ce dernier (Maître Mostefa Lenouar) nous **a confié** qu'il va constituer en urgence une commission, composée d'anciens avocats et de sages comme le veulent les coutumes en pareille circonstance, qui aura la prérogative d'organiser et de superviser des élections au niveau du bâtonnat de Mascara.

Samedi 1<sup>er</sup> février 2014, p.04

A travers l'usage du verbe *confier*, le locuteur-journaliste veut prouver qu'il est – ou toute l'équipe éditoriale puisqu'il en est le porte-parole – quelqu'un de fiable. Ainsi *confier* présuppose que le contenu du discours n'a pas été asserté publiquement, qu'il est caché sciemment, donc les autres (les autres journaux, le public) n'en sont pas au courant. Le locuteur-journaliste est fait part de quelque-chose d'important et de confidentiel. Le locuteur-journaliste attribue à son discours l'aspect de l'exclusivité et de notoriété. Le journal s'approprie de l'information en étant, ou en donnant l'illusion qu'il est le seul à l'avoir.

- 25) Yahoo! **assure** avoir pris des mesures immédiates pour protéger ses utilisateurs, en particulier en leur demandant de changer leurs mots de passe pour les

comptes affectés, ainsi que pour bloquer de futures attaques contre ses services. Le groupe **assure** aussi coopérer avec les forces de l'ordre pour identifier et poursuivre les auteurs de l'attaque.

Samedi 1<sup>er</sup> février 2014, p.16.

L'usage du verbe *assurer* par le locuteur citant montre que le locuteur cité, qui a des raisons à croire en *P* (les propos), l'asserte (dit) publiquement tout en ayant l'intention de convaincre un public qui a des doutes quant à la vérité de *P*. Le verbe *assurer* est employé par le locuteur-journaliste pour sa valeur convaincante et persuasive. Son emploi est justifié par le caractère certain et décisif des propos cités. L'emploi de ce verbe comme introducteur du discours cité montre que les propos émanent d'un locuteur qui s'appuie sur des preuves tangibles. Dans (25), il s'agit d'un discours dont le locuteur est Yahoo, dont l'autorité et le statut se présentent comme un garant des informations lancées. C'est ce qui justifie l'emploi de ce verbe au lieu d'un autre comme *affirmer*, *déclarer*, *annoncer* ou d'autres. Ainsi le verbe *assurer* présuppose que le point de vue exprimé par le locuteur cité peut être rejeté ou qu'il y a d'autres qui ne le partagent pas. Son emploi présuppose les faits suivants :

- Le groupe Yahoo dit *P* : « Nous avons pris des mesures immédiates pour protéger nos utilisateurs, en particulier en leur demandant de changer leurs mots de passe pour les comptes affectés, ainsi que pour bloquer de futures attaques contre nos services. Nous avons aussi coopéré avec les forces de l'ordre pour identifier et poursuivre les auteurs de l'attaque » ;
- le groupe Yahoo dit *P* parce qu'il en est sûr et parce qu'il en a des preuves tangibles ;
- le groupe Yahoo est conscient qu'il y a des gens ou des institutions qui ne croient pas ou qui essaient de mettre en doute *P* ;
- le groupe Yahoo est conscient qu'il est une institution qui a une influence sur l'opinion publique. En partant de ce principe, le groupe Yahoo voit qu'il est important de dire *P*.

### 6.5. Autonymie Vs connotation autonymique

Selon Authier-Revuz (1992 :39) un même mot – ou un même fragment ou tout un énoncé– ne peut pas avoir le même statut sémiotique et le même fonctionnement syntaxique. Il peut fonctionner comme un signe autonome, il renvoie donc à lui-même, comme il peut fonctionner comme un référent en renvoyant à un élément du monde. Nous parlons ici de ce qu'on appelait traditionnellement *mention* et *usage* ou ce qu'on appelle actuellement *autonymie* et *connotation autonymique*.

### 6.5.1. L'autonymie

L'autonyme est un fragment cité, en mention. Cette mention est accompagnée d'une rupture syntaxique par rapport au discours citant :

26) Au mot «**révolution**», ils répondent par un soupir.

Jeudi 02 février 2012, p18.

27) Le mot «**indépendance**» n'a pas de nationalité et s'il faut lui en donner une, ce serait indubitablement celle de la Suède.

Lundi 06 octobre 2014, éditorial.

Dans (26) et (27), nous avons une forme d'autonymie. Les mots *révolution* et *indépendance* sont des fragments en mention. Le fragment en mention est selon Authier-Revuz « nettement délimité dans le fil du discours » et « montré comme objet » (Authier-Revuz, 1984 :103). Les mots *révolution* et *indépendance* ont un emploi autonymique dans les deux énoncés parce qu'ils ne renvoient pas à une réalité extralinguistique, ils ne font référence qu'au signe linguistique, ils sont donc auto-définis. Les deux fragments sont introduits par les deux termes métalinguistiques *au mot* et *le mot*. La rupture syntaxique fait extraire les deux mots du « fil énonciatif normal » et les fait renvoyer à « un ailleurs » (Authier-Revuz, 1984 :103). Cet ailleurs peut être un autre acte d'énonciation ou seulement ce à quoi renvoie le mot. Les deux mots constituent des objets qui ne se signifient qu'eux-mêmes. Ce sont des signes opaques car le signifié ne renvoie pas au monde mais au signe seulement. Nous dirons que le locuteur en fait mention et non pas usage.

28) Cette fois cela sera encore du Gaullisme. La formule ? Le «**Aidez- moi !**» du célèbre Général qui obsède cette génération. Mais «**Aidez- moi**» contre le temps, la maladie, l'usure, l'âge, la loi de Dieu et de ses poussières...  
Quand ? Le «**Aidez- moi !**» était prévu pour hier dit-on, cette chronique étant écrite à la mi-journée.

Jeudi 27 février 2014, p.03.

Il s'agit d'une formule extraite d'un discours prononcé par le général français Charles De Gaulle à son retour au pouvoir, et dont l'une des fameuses phrases est "Françaises, Français, aidez- moi !". La formule « Aidez-moi » est utilisée comme un syntagme nominal précédé du déterminant *le* dans deux cas, et dans un autre cas, elle suit la conjonction de coordination *mais*. L'emploi de cette formule dans l'énoncé relève du procédé de la reprise. Le journaliste, en tant

que *L2*, reprend une expression qu'on impute à un premier locuteur, *L1*, le général français Charles De Gaulle. Dans l'énoncé, le locuteur attribue la responsabilité énonciative non pas à De Gaulle mais au président algérien Abdelaziz Bouteflika. Si le locuteur-journaliste a repris ce fragment, cela ne signifie pas qu'il s'est contenté de le mentionner seulement, il en fait usage. Il s'en sert pour ironiser, pour se moquer d'une situation. Dans ce cas, le fragment perd sa fonction autonymique, pour référer à une nouvelle situation. Le locuteur reprend un fragment pour en faire usage, pour l'attribuer à un autre énonciateur qui constitue la cible de la raillerie.

### 6.5.2. La modalisation autonymique

La notion de modalisation autonymique a été introduite par Authier Revuz (1995) et qui, de sa part, s'inspire de Rey-Debove qui a développé la notion de connotation autonymique, l'un des traits composant de la dimension métalinguistique de la langue naturelle. Elle désigne la situation dans laquelle le signe renvoie, à la fois, à son signifiant et son signifié dénotatif (Rey-Debove, 1997 : 253). Ce qui distingue la *modalisation autonymique* de l'*autonymie* est le double emploi du signe. Selon Authier-Revuz (1984), dans ce cas : « le fragment mentionné est en même temps un fragment dont il est fait usage : c'est le cas de l'élément mis entre guillemets, en italique, ou (parfois et) glosé par une incise ». Elle ajoute : « le fragment désigné comme autre est intégré au fil du discours, sans rupture syntaxique : de statut complexe, l'élément mentionné est inscrit dans la continuité syntaxique du discours en même temps que, par des marques qui, dans ce cas, ne sont pas redondantes, il est renvoyé à l'extérieur de celui-ci » (Authier-Revuz, 1984 :103). Si dans le cas de l'autonymie, le signe ne renvoie qu'à lui-même, dans le cas de la modalisation autonymique le locuteur le fait renvoyer à lui-même et au monde. La modalisation autonymique est marquée par l'usage des guillemets, de l'italiques et parfois de glose. Nous allons étudier une des formes de la modalisation autonymique : l'îlot textuel.

#### 6.5.2.1. L'îlot textuel

##### 6.5.2.1.1. Définition

L'*îlot textuel* est un fragment que le locuteur fait isoler à l'aide de marques typographiques telles que les guillemets ou l'italique. Selon Authier-Revuz (1996) : « le fragment « X » dit *îlot textuel* est intégré et homogène syntaxiquement et énonciativement au contexte de DI. » (Authier-Revuz, 1996 : 93). Mais selon la linguiste : « Parler ici de DI « avec des fragments de DD » est erroné : il n'y a pas ici mention (autonymie) des éléments entre guillemets, mais usage avec mention (modalisation autonymique) d'éléments pleinement intégrés

à la syntaxe standard de la phrase » (Authier-Revuz, 1992 : 41). Il ne s'agit pas, donc, d'une forme du discours direct intégrée dans une forme indirecte mais de fragments isolés. L'îlot textuel est toujours entre guillemets, et dans des cas très rares en italique. Ainsi, et à la différence du discours indirect, l'îlot textuel peut se réduire à un seul mot.

D'un point de vue syntaxique, les fragments cités sont parfaitement intégrés à la phrase. Ils sont cités à la fois en usage et en mention. En termes de polyphonie, l'îlot textuel met en scène deux points de vue :

- PDV<sub>1</sub> : X dit p.
- PDV<sub>2</sub> : P n'est pas le bon terme.

La mise de ces fragments entre guillemets ou en italique dévoile une prise de distance de la part du locuteur. Authier-Revuz (1992) met l'accent sur la fréquence de l'emploi de cette forme dans la presse écrite. Ce cumul entre usage et mention permet au journaliste de commenter son dire, tout en faisant de son énoncé le produit d'une énonciation dédoublée. C'est ce que nous voulons mettre en exergue en nous appuyant sur des énoncés extraits des articles du Quotidien d'Oran.

#### 6.5.2.1.2. Fragments guillemetés

Soit l'énoncé suivant :

29) Amr Moussa parle de «défendre les intérêts nationaux» comme si les pays où les députés discutent du budget de l'armée bradent les intérêts nationaux en question. L'Egypte est, malheureusement, dans une régression politique. On a beau « libéraliser» ou «laïciser» la Constitution, la réalité du système est bien dans ce pouvoir supra-constitutionnel des militaires sur le pays. Et c'est une réalité vieille d'au moins 60 ans.

Mardi 03 décembre 2013, p.23.

Dans (29), les propos cités sont sous forme de fragments «défendre les intérêts nationaux», « libéraliser», «laïciser». Ils constituent des îlots parce qu'ils n'ont pas subi une reformulation de la part du journaliste. Ils sont intégrés syntaxiquement et énonciativement dans le corps de l'énoncé. Le premier fragment se présente sous la forme d'un groupe infinitif précédé de la proposition *de*, alors que le deuxième et le troisième fragments sont des verbes à l'infinitif qui suivent la locution verbale *avoir beau* et qui introduit une proposition concessive. Les



fragments guillemetés constituent des marques de non-coïncidence du discours à lui-même. Si au premier cas, le fragment est accompagné d'une glose « Amr Moussa parle de », dans « libéraliser » et « laïciser », cette expression de la non-coïncidence du dire n'est accompagnée d'aucune glose. Les guillemets constituent la seule marque de ce « qui ne va pas de soi » (Authier-Revuz, 1995). Mais qu'expriment-ils les guillemets dans ce cas ?

Les guillemets constituent une marque de mise à distance des fragments cités. Charron (2006) parle des guillemets de distanciation, qui « encadrent un mot ou un syntagme afin de signifier un refus d'appropriation par le locuteur citant du terme ou du syntagme guillemeté » (Charron, 2006 :159). Ils ont donc trois fonctions :

- Ils servent à rapporter des fragments en marquant l'emprunt à une autre source ;
- ils certifient – ou donne l'illusion de certifier – une conformité au propos d'origine ;
- ils marquent un refus de prise en charge du fragment en question.

Ils signalent seuls un point de vue en soi. Ainsi, les fragments cités constituent des points de vue que le locuteur ne prend pas en charge et qu'il attribue à un locuteur second. L'usage des guillemets constituent, donc un point de vue porté sur un autre point de vue mis à l'intérieur. Le locuteur de l'énoncé montre à la fois que le point de vue « défendre les intérêts nationaux » ne provient pas de lui mais d'Amr Moussa. Dans « libéraliser » et « laïciser », les points de vue exprimés sont imputés aux hommes politiques jouant souvent avec les concepts qui, selon le journaliste, ne désignent qu'une seule chose. Ainsi, il exprime sa non-responsabilité de ces points de vue. Si dans (29), la seule marque de prise de distance est les guillemets, qu'en est-il de l'énoncé (30) ?

30) Sans doute que nos capitalistes ne se font plus d'illusions sur le soi-disant «laisser- faire, laisser-aller» prôné par les néolibéraux.

Samedi 26 avril 2014, p.06.

*Soi-disant* est placé entre le déterminant et les fragments guillemetés, il fonctionne donc comme un adjectif. Cependant, cet adjectif n'a pas la même valeur que ceux dits *qualificatifs* ou *relationnels*. C'est un modalisateur qui signale que les fragments sont empruntés. Mais sa fonction ne se limite pas à ce point. Dans l'énoncé, ce qui est sacré pour les néolibéraux (ce qui justifie l'emploi du participe passé *prôné* ) est aux yeux du locuteur-journaliste non pertinent. Selon Féron et Coltier (2013) *Soi-disant* « [...] dit quelque chose de la prise en charge de cet

autre discours par le locuteur. A savoir : le locuteur juge que la prise en charge comme vrai du contenu propositionnel par l'énonciateur rapporté est au moins douteuse / discutable » (Féron et Coltier, 2013 :276). Ce modalisateur signale la présence de plusieurs points de vue imputés à plusieurs énonciateurs, dont le journaliste.  $E_1$  représente « les capitalistes », présenté par le locuteur comme refusant le point de vue de  $E_2$  représentant les néolibéraux. Le locuteur-journaliste partage avec les capitalistes leur point de vue. Ce qui le prouve est l'emploi de *Soi-disant*.

31) Cinq pays du Sahel appellent à une intervention militaire en Libye devenue, selon eux, un «sanctuaire» du terrorisme.

Lundi 05 janvier 2015, éditorial.

Dans cet énoncé, l'emploi de la glose « selon eux », permet d'attribuer l'opinion exprimée aux porte-paroles des cinq pays du Sahel. La glose *Selon X* présente, selon Géraldine Schrepfer - André (2005) : « *p* comme prise en charge (assumée, tenue pour vraie) par le sujet pensant et parlant responsable de la production de l'information » (Schrepfer-André, 2005 : 80-81). La mise de ce marqueur d'emprunt en incise montre que le point de vue exprimé est pris en charge par ces pays (exprimé par leurs porte- parole) et qu'il est vrai pour cette source et non pas pour le journaliste. Il fonctionne comme un cadratif qui permet au locuteur-journaliste de se dissocier du point de vue de la voix qu'il fait entendre dans son énoncé. Cette voix est en réalité un énonciateur qui représente le locuteur du discours d'origine (Cinq pays du Sahel) auquel est emprunté le segment guillemeté.

### 6.5.2.1.3.Mots étrangers

Les mots étrangers incorporés dans le discours du locuteur, sont, selon Authier- Revuz (1984) : « désignés comme « ailleurs » par rapport au discours, venant interférer dans le fil de celui-ci sous la forme d'un point d'hétérogénéité : — une autre langue » (Authier- Revuz, 1984 :104). Comment le journaliste peut-il faire exprimer l'autre dans sa langue et s'y exprimer en même temps ? Quel effet crée-t-elle l'incorporation d'un mot étranger dans le discours du journaliste ? Ce sont les questions auxquelles nous voulons répondre à travers l'analyse des énoncés qui suivront :

32) JP Morgan Chase a eu une mauvaise année. Non seulement la banque vient d'annoncer sa première perte trimestrielle depuis plus d'une décennie; elle a également convenu d'une entente de principe à payer une amende de 13

milliards de dollars au gouvernement américain pour avoir trompé ses clients au sujet de la qualité de prêts hypothécaires qu'elle leur a vendus. D'autres coûts juridiques et réglementaires importants sont à venir. JP Morgan va rebondir, bien sûr, mais ses déboires ont rouvert le débat sur ce qu'il faut faire avec les banques qui sont «**too big to fail**».

Dimanche 26 janvier 2014, p.12.

L'usage de l'expression anglaise «**too big to fail**» par le locuteur dévoile un dédoublement énonciatif dans une énonciation unique. Mais comment ? Le locuteur-journaliste exprime un dire dans une langue étrangère et qui équivaut en français à l'expression « trop grandes pour faire faillite ». L'expression tirée de l'anglais est intégrée syntaxiquement dans l'énoncé en occupant la fonction d'un attribut du sujet. Le dire du locuteur-journaliste est commenté indirectement par une expression sous-entendue : « pour parler comme les Américains ».

Le recours à l'anglais en particulier, ou à une langue étrangère, en général, par le journaliste, s'inscrit dans une double stratégie. Il s'agit pour le journaliste de marquer, d'un côté, des frontières entre deux points de vue, le sien et un autre imputé à un énonciateur qui s'en distingue, et d'un autre côté, entre deux discours tenus dans deux langues différentes, à savoir l'anglais et le français. Situés à la frontière de deux langues et de deux discours, l'emploi des mots étrangers et leur intégration dans le discours du journaliste lui permettent de gérer et de manier avec finesse le discours, et même la langue d'autrui. Mais, le recours aux mots étrangers dépasse parfois le stade de l'emprunt ou même celui de l'usage :

- 33) Message saisi au vol par le ministre français de la Défense qui est, depuis des mois, dans une campagne pour une intervention militaire. Comme si en 2015 une intervention militaire serait plus vertueuse qu'en 2011. Un responsable africain a même trouvé le mot très «**corporate** » en direction des Occidentaux : « Il faut terminer le boulot » de 2011 et en finir avec les « restes à réaliser ». Sauf que la situation est encore plus compliquée qu'en 2011.

Lundi 05 janvier 2015, éditorial.

Le mot anglais «**corporate** » est utilisé par le journaliste pour qualifier le discours du responsable africain. Ce segment n'est pas emprunté à un autre locuteur mais à la langue anglaise. Le locuteur-journaliste s'en sert comme un commentaire sur le dire du responsable africain. Cependant, le mot n'est pas employé dans son sens premier. Le terme relève du jargon bancaire et financier. Il renvoie aux entreprises et aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux

flux et aux activités qui y sont associés. Le locuteur adopte un ton ironique en prenant sa cible (le responsable africain) en dérision à travers son propre discours.

### 6.6. La vocifération

La vocifération revoie au fait de transporter littéralement la voix. Selon Rosier (1998-1999), l'acception qu'acquiert le terme *voix* « est celle qui fait considérer [...] l'écrit comme une "voix enregistrée" et l'oralité comme l'un des moteurs de la création scripturale » (Rosier, 1998-1999 :178). Nous parlons du rôle joué par la formule introductrice ou la typographie pour matérialiser la voix de l'autre dans le discours. En plus d'être citée, cette voix est aussi altérée. Dans le cas du discours relaté, le locuteur citant recourt à des marques linguistiques ou typographiques pour rendre compte de la tonalité du discours cité. C'est la matérialisation des propos d'autrui:

- 34) D'autres citoyens, pères de famille, qui sont venus à notre rencontre, **tonnent** :  
 «Venez voir, nous vivons comme des animaux dans ces constructions illicites !  
 On n'a même pas droit à une résidence pour établir une carte d'identité ou à une  
 carte de vote ! Sommes-nous des extraterrestres ! Aujourd'hui, nous ne faisons  
 plus confiance en eux ! Seul le wali à qui nous faisons confiance est capable de  
 nous régler ce problème ! C'est pour cela nous sommes venus le voir».

Mardi 18 février 2014, p.10.

*Tonner* appartient aux verbes qui expriment l'intensité de la voix du locuteur cité. Il renvoie à l'aspect de la réalisation phonique. Il a une forte valeur émotionnelle. Il appartient à la famille des « verba dicendi [...] plus ou moins descripteurs [...] de la phonation » (Rosier, 2008 : 56). *Tonner*, en plus d'être un verbe de parole, est un verbe qui donne des informations sur l'extra-verbal du discours. Le locuteur-journaliste est soucieux de transmettre à son allocutaire, en plus des mots, le degré d'intensité de la voix. Le point d'exclamation aide le locuteur à rendre compte de l'émotion vocalisée accompagnée du cri. Il s'agit, selon Rosier, d'une « maximalisation de l'expressivité » (Rosier, 1998-1999 : 185). L'emploi des points d'exclamation, l'un après l'autre montre que l'énoncé a été prononcé avec violence et emphase.

Le journaliste doit relater les propos de l'autre, mais il ne doit pas négliger l'aspect extra-verbal de ce dire : changement de ton, de registre, découpage rythmique et syllabique, etc. Dans ce cas, c'est sa capacité d'imiter le locuteur cité qui est mise à l'épreuve, comment donc

transmettre d'une façon parfaite cet extra-verbal de l'énonciation du discours de l'autre ? Nous ne parlons pas d'une simple exhibition de ce dire mais d'une remise en scène qui va aller jusqu'à une théâtralisation du discours :

35) « Bou Te Fli Ka, Aho, Aho, Aho, Allez, Allez, Allez », scandaient-ils tous. « Mi Zi Ria, Viva l'Algérie », lanceront-ils encore.

Jeudi 05 décembre 2013, p.02.

Dans cet énoncé, il y a une remise en scène phonique du discours d'autrui à travers la graphie. Une réactualisation de la parole de l'autre à l'aide de la jonction de deux modes sémiotiques : l'oral et l'écrit. L'authentification du discours de l'autre crée un effet du réel. Le locuteur citant fait parler le locuteur cité dans son discours en même temps qu'il le fait chanter. Nous ne pouvons pas lire le discours sans mélodie. La ponctuation et la typographie sont le moyen dont il se sert pour reproduire la décomposition rythmique et prosodique due à un débit haché du locuteur cité. Il s'agit, selon les termes de Compagnon (1979) d'«un énoncé répété et une énonciation répétante» (Compagnon, 1979 :113).

Nous constatons que le locuteur-journaliste est passé de l'emploi du verbe introducteur « scander » qui désigne une prononciation d'un discours en le rythmant et en détachant les groupes de mots et les syllabes à un autre, « lancer », appartenant aux verbes de parole qui permettent au locuteur citant de rendre compte de l'aspect de la réalisation phonique du discours et caractériser l'intensité de la voix du locuteur cité. Ainsi, le changement du verbe introducteur dépend du discours introduit dont le locuteur (les étudiants de l'université de Biskra) change de ton, d'un simple scandé à une dénonciation. Le nom « Mi Zi Ria » qui signifie « misère » en est la preuve.

36) Quand les Américains appellent le pouvoir égyptien à «entamer, **i-m-m-é-d-i-a-t-e-m-e-nt**, le changement et la transition du pouvoir », l'Europe abonde dans le même sens, le lendemain.

Dimanche 06 février 2011, p.04.

Les tirets dans cet énoncé acquièrent une fonction mimétique qui se manifeste à l'intérieur du discours du locuteur cité. Le locuteur de l'énoncé(le journaliste) décompose à l'aide de tirets jonctifs l'adverbe « immédiatement ». Selon Rosier (1998-1999): « Les petits tirés saccadent un discours pour en dénoncer le fonctionnement stéréotypique (leur graphie indique

plutôt un trait d'union et une volonté de lexicalisation forcée, voire comique grammaticalement de la longueur du « mot » ainsi formé » (Rosier, 1998-1999,186). Ils indiquent une décomposition orale expressive de l'adverbe *immédiatement*. Ils servent au journaliste de communiquer une impression d'oralité. Ils lui permettent – et c'est peut-être le seul moyen que lui fournit la typographie – de mettre en scène le ton menaçant du discours prononcé par le porte-parole du gouvernement américain envers le pouvoir égyptien. La décomposition de l'adverbe montre que le pouvoir égyptien n'a pas le choix et doit appliquer « l'ordre » dans l'immédiat, le verbe *appeler* a le sens du verbe *ordonner* ou de celui d'*exiger*. Cela signifie que l'appel lancé par le gouvernement américain se fait de manière pressante et de façon impérative. Les tirets auront ici une double fonction : le marquage de l'oralité du discours à travers l'imitation de la voix de l'autre et l'appropriation de son dit.

### 6.7. Le discours relaté anticipé

Selon Barry (2000), le discours anticipé est la forme du discours relaté qui « consiste à rapporter un discours anticipé par rapport à une instance d'énonciation qui n'est pas encore, mais qui est à venir. Ce discours prédicateur attribué au tiers-parlant permet de prévenir par anticipation la réaction de ce tiers-parlant » (Barry, 2000 :42). Il s'agit donc d'un discours qui n'a pas encore lieu mais qui est envisagé par le locuteur de l'énoncé :

37) L'essentiel est chez les élites politiques : on a compris qu'il n'y a pas de solution avec l'armée mais pas de solution sans elle. En vérité les élites politiques ne savent pas comment faire avec elle et sans elle et à côté d'elle. C'est un poids mais un poids mort. Un levier mais sans volant. Si on l'appelle à s'impliquer, la revue El Djeich vous dira non. Mais si on lui demande de rester loin, la même revue vous dira qu'elle est gardienne du pays.

Mercredi 03 septembre 2014, p.03.

Le locuteur de l'énoncé relate un fait qui n'a pas encore eu lieu. Le verbe introducteur *dire* au futur simple inscrit le discours dans un procès-verbal qui fait référence à l'idée de prospective. Le locuteur journaliste anticipe vers une action future. Il passe d'un simple rôle de témoin des événements à un rôle d'analyste en faisant des calculs interprétatifs et déductifs. Tourné, donc vers l'avenir, le futur permet au journaliste d'évaluer les chances de la réalisation du procès sous forme de probabilité ou de possibilité. Cette forme de discours relaté consiste à rapporter un discours anticipé par rapport à un moment d'énonciation à venir. Dans

l'énoncé (37), le locuteur attribue des paroles prédites à l'armée algérienne, présentée comme un tiers parlant. Le locuteur prévient par anticipation sa réaction (la réaction de l'armée algérienne). Ce genre de discours relaté donne à l'énoncé une valeur prédictive.

Le locuteur-journaliste anticipe sur des faits et en donne des interprétations sous formes de conséquences, à travers un jeu évaluatif. Il adopte une attitude évaluative envers les paroles relatées ou anticipées qui soutiennent l'idée avancée par le locuteur, une idée qui met en exergue et en cause le paradoxe fonctionnel et comportemental de cette entité (l'armée algérienne) : comment faire avec elle / sans elle / à côté d'elle, un poids / un poids mort, un levier / un levier sans volant, s'impliquer / rester loin. Les paroles relatées et anticipées renforcent ce fait fondé sur la contradiction : elle vous dira non / elle vous dira qu'elle est gardienne du pays. Le locuteur - journaliste fait parler un locuteur second, l'armée algérienne dans une énonciation anticipée, voire imaginée.

38) Ainsi donc peut-on postuler que le football a effectivement remplacé la guerre ?

Certains diront qu'il y a toujours des guerres !

Jeudi 26 juin 2014, p. 09.

Dans cet énoncé, il y a deux discours attribués à deux locuteurs. Le premier « le football a effectivement remplacé la guerre » attribué à une source indéterminée « On » et introduit par le verbe *postuler* qui présente le discours comme un principe général de base. Mais ce principe est mis en suspension par l'interrogation. La réponse se présente sous forme d'un discours anticipé « il y a toujours des guerres ! » attribué à une source représentée par *Certains*. Les deux points de vue sont attribués à deux énonciateurs différents du locuteur-journaliste qui pose une question et en anticipe la réponse qu'il attribue à une autre instance. Cette réponse prend la forme d'un discours anticipé qui va à l'encontre d'un autre.

### 6.8. Le surmarquage du discours

Signalons que Rosier (1999, 2002) est parmi les linguistes qui ont mis en exergue le phénomène d'hybridation du discours rapporté<sup>2</sup> dans la presse écrite, un phénomène qu'elle a développé dans le cadre d'une approche de surmarquage des discours. Dans l'énoncé qui suit, le surmarquage se fait à l'aide d'une marque typographique, l'italique<sup>3</sup> :

<sup>2</sup>Rosier emploie la notion de « discours rapporté » alors que nous avons opté pour celle de « discours relaté ».

<sup>3</sup> Nous allons définir cette notion ultérieurement.

39) Piaget préconise, pour tous les enfants du monde, ceci : « mettez l'enfant en interaction positive et son intelligence se développera, *quel que soit son milieu social* ». L'élève intelligent d'aujourd'hui, fera la société intelligente de demain.

Mardi 04 août 2015, p.06

L'italique est considéré comme un marqueur citationnel tel que les guillemets. On l'emploie souvent pour marquer l'emprunt à une autre source. Ce caractère d'écriture révèle un changement énonciatif en marquant un contraste entre un discours citant et un discours cité. Mais dans (39), le discours cité est en caractère normal ; l'italique fait isoler et marquer, voire surmarquer, à l'intérieur du discours cité, les fragments « *quel que soit son milieu social* », des fragments que le locuteur citant met en évidence pour attirer l'attention de l'allocutaire. L'italique a, dans l'énoncé, un rôle d'insistance, comme si le locuteur-journaliste souligne les fragments. Le surmarquage peut renvoyer aussi à l'usage de formes mixtes de discours relaté et dans lesquelles le journaliste superpose deux formes : le discours direct et le discours indirect tels que nous le verrons dans les énoncés qui suivront.

### 6.8.1. Formes mixtes

Pour rendre compte du discours d'autrui, le locuteur dispose de deux méthodes : il peut citer le discours d'autrui sans l'assimiler dans le sien et sans le transformer comme il peut l'intégrer dans son discours en l'adaptant à sa structure syntaxique. Mais, il arrive que le locuteur ne respecte pas ces conditions d'intégration du discours d'autrui dans le sien. En lisant notre corpus, nous avons découvert des formes de discours relaté que nous pouvons qualifier de mixtes, car elles ne relèvent d'aucune forme de celles classées dans les manuels de grammaire, comme elles constituent des espaces de décloisonnement et de suppression des frontières qui se dressent entre les formes dites canoniques (forme directe et forme indirecte). Nous avons constaté que les journalistes emploient la forme directe du discours relaté avec *que* ou la forme indirecte avec les guillemets.

40) Les participants ont estimé **que** « la démocratie représentative et celle participative demeurent les deux socles nécessaires à la mise en place d'un système politique stable et constituent de nouvelles approches de gouvernance politique et institutionnelle ».

Lundi 02 janvier 2012, p.05.



41) Ces explications, avait indiqué M. Djaâboub, démontrent « **qu'**il n'y a pas de soutien de la part de l'Etat au prix du gaz, ni de subvention déguisée de l'Etat à la société Fertial ».

Lundi 06 février 2012, p.02.

Selon Rosier (2002): « Plus ambiguës du point de vue de leur support oral ou écrit, les déclarations émanant d'institutions, d'autorités légitimées, d'appareils idéologiques, bref de celles assignables à des formations discursives, sont tendanciellement surmarquées en DD avec que » (Rosier, 2002, 31). Dans les deux exemples ci-dessus, les sources des propos relatés sont : les participants aux assises nationales sur le développement local et M. Djaaboub, l'ancien ministre du Commerce. Dans les grammaires traditionnelles, les guillemets sont présentés comme la marque la plus fiable pour classer un discours dans la forme directe, alors que le subordonnant *que* est présenté – parmi d'autres – comme indicateur de reconnaissance de la forme indirecte. Alors comment peut-on expliquer l'emploi de ces marques dans les deux énoncés ci-dessus et dans quelle catégorie peut-on les classer ?

Dans l'énoncé (40), le locuteur-journaliste a employé le subordonnant *que* qui introduit le discours indirect avec les guillemets, ce qui relève, si nous prenons en considération les définitions classiques du discours direct (un verbe introducteur + les deux points + les guillemets), de l'incongruité. L'emploi de ce subordonnant dans (40) marque une rupture énonciative car, à l'origine, il est supposé enchâsser le discours cité (des participants) dans le discours citant (du journaliste).

Dans (41), nous ne pouvons pas savoir si ce « que » employé par le journaliste est exocitationnel, s'il fait partie du discours citant, c'est-à-dire qu'il appartient aux propos du journaliste ou endocitationnel, faisant partie du discours cité, c'est-à-dire appartenant aux propos de M. Djaâboub. Il s'agit donc d'un carrefour entre le discours direct et le discours indirect. Ainsi, les verbes introducteurs *estimer* et *démontrer* n'admettent pas facilement la construction directe du discours relaté. Ces deux verbes s'emploient souvent avec le discours indirect.

Les verbes des discours cités *demeurer*, *constituer* et *avoir* sont au présent. Bien que le verbe introducteur de l'énoncé (40) soit au passé composé (« ont estimé »), le verbe *demeurer* est au présent, ainsi l'énoncé dans lequel il est employé dévoile une vérité générale. Dans l'énoncé (41), le verbe *avoir*, est employé dans un énoncé qui décrit un état de lieu pour instaurer une vérité (la société Fertial n'est pas subvenue par l'Etat). Donc l'usage du présent, d'un sujet à la troisième personne (la démocratie représentative et celle participative) et d'un autre dit

impersonnel « il » amoindrissent les limites entre le discours direct et indirect. Mais dans les deux énoncés qui suivront, les déictiques et les repères créent une rupture énonciative:

42) Il avait déploré **que** «l'UE **ait pris** la décision d'imposition de la taxe antidumping, d'une façon unilatérale ».

Lundi 06 février 2012, p.02.

43) Selon Sid Ahmed Boulil, ex-ministre des Transports (1997-1999) et ancien député du MSP pour la wilaya d'Oran, ce retrait équivaut plutôt à une «suspension des liens» au sein de l'Alliance, mais le parti «garde ses relations avec le président de la République». «Notre alliance avait été justement conclue pour soutenir le programme du président de la République, la réconciliation nationale et les réformes», ajoute M. Boulil, qui précise **que** ces propos «n'engagent que **ma** personne».

Lundi 02 janvier 2012, p.03.

Dans l'énoncé (42), l'emploi du verbe du discours cité *prendre* au subjonctif passé nous met en confusion. Est-ce que le verbe *déplorer* fait partie du discours cité puisque le verbe *prendre* est au passé du mode subjonctif, et dans ce cas il peut s'agir d'un discours direct avec *que*, ou il appartient au discours citant et dans ce cas il peut s'agir d'un discours indirect avec guillemets ? Nous pensons que le journaliste ne s'intéresse pas à dresser des barrières entre son discours et celui d'autrui, mais c'est le souci qu'il a toujours de reformuler le discours d'autrui tout en y étant fidèle qui donne naissance à ces nouvelles formes ignorées ou négligées jusqu'alors.

En (43), les déictiques dénotent deux cadres énonciatifs différents : le premier est celui dans lequel s'inscrit le discours du journaliste, le second est celui dans lequel s'insère le discours de l'ex-ministre des Transports, Sid Ahmed Boulil. Ce qui a attiré notre attention est la rupture énonciative créée – en plus de l'emploi du subordonnant *que* et des guillemets– par l'emploi du déterminant possessif *ma* et qui renvoie à l'ex-ministre des Transports, Sid Ahmed Boulil. Nous constatons que l'ajustement déictique entre les deux discours est obstrué par le possessif *ma*. Mais qu'est-ce qui empêche le journaliste de transformer ce possessif à son équivalent *sa* ? Observons ces trois occurrences :

- 43- [...] ajoute M. Boulil, qui précise **que** ces propos «n'engagent que **ma** personne».

- 43a- [...] ajoute M. Boulil, qui précise **que** ces propos n'engagent que **sa** personne.
- 43b- [...] ajoute M. Boulil, qui précise **que** ces propos « n'engagent que **sa** personne ».

Dans (43a), l'expression « n'engagent que sa personne » peut être le résultat d'une reformulation d'une autre qui aurait le même sens. Cet énoncé probable serait :

- M. Boulil ajoute : « Ces propos n'engagent que ma personne »

Ainsi, ce discours reformulé, bien qu'il soit l'équivalent possible n'a pas toujours le même sens que celui dans sa forme d'origine en (43). Le journaliste le laisse donc tel quel pour attribuer le dire à M. Boulil et non pas le vouloir dire qui peut être exprimé par M. Boulil de différentes façons ou avec différentes expressions. Qu'en est-il, maintenant, de (43b) ?

Dans (43b), le discours entre guillemets est parfaitement enchâssé, voire fondu dans le corps de l'énoncé. Les marques typographiques et linguistiques révèlent un seul cadre énonciatif, celui du discours du journaliste, contrairement à (43) qui s'ouvre en forme indirecte et se clôture par une forme directe, ce qui dévoile deux cadres énonciatifs distincts. En (43), c'est la littéralité qui est mise en avant. L'exemple (43) dévoile un hiatus entre la source de laquelle émane le message, et qui est supposée prononcer de l'officiel, et sa façon de s'exprimer (n'engager que sa personne). Ainsi, le décalage créé par la reprise du déterminant possessif de la première personne, n'est en réalité qu'une stratégie adoptée par le journaliste pour attribuer de la véracité à son discours en reprenant à l'intégrale ce qui est entendu, ce qui crée un effet d'hyperréalisme, aux termes de Rosier (1999, 2002, 2008).

Les énoncés (40), (41), (42) et (43) témoignent d'une mixité de différentes formes du discours relaté dans la presse écrite. Tenu par le souci de l'authenticité et l'inévitable recontextualisation du discours d'autrui dans le sien, le journaliste recourt à des marques linguistiques qui dévoilent ce paradoxe qu'il doit gérer. Il en résulte donc des marques qui superposent prise de position (la modalisation du discours) et effet d'authenticité (reprise des propos de l'autre à l'intégrale). Le discours surmarqué est l'un des procédés par lesquels, le journaliste « compose, décompose et recompose le discours d'autrui » (Rosier, 2002 : 32), en amalgamant et en adaptant différentes formes classiques. Contraint par des facteurs extralinguistiques, le journaliste est obligé d'assurer l'équilibre entre les deux côtés de l'équation : authentifier le discours d'autrui en le reprenant dans sa littéralité et l'interpréter en le reformulant.

### 6.8.2. Discours direct non guillemeté

Soit l'énoncé (44) :

44) La gestion de la pension complémentaire des travailleurs de Sonelgaz de la Mutuelle des travailleurs de l'électricité et du gaz, a été transférée au Fonds des Œuvres sociales et culturelles de la société, a affirmé le président-directeur général de Sonelgaz, M. Nouredine Bouterfa.

Judi 05 décembre 2013, p.03.

L'usage du discours direct non guillemeté dans cet énoncé met le lecteur entre deux réalités possibles, instaurées par l'ancrage des propos empruntés au président-directeur général de Sonelgaz, M. Nouredine Bouterfa dans le discours du journaliste :

- Ces propos ont été modifiés, traduits, reformulés et transformés par le journaliste, ce qui et/ou ce que certifie l'absence des guillemets.
- Ces propos sont intacts, rapportés par le journaliste tels que prononcés par le président-directeur général de Sonelgaz, M. Nouredine Bouterfa, c'est ce que prouve la présence de l'incise : « a affirmé le président-directeur général de Sonelgaz, M. Nouredine Bouterfa ». Alors, finalement, de quelle réalité s'agit-il vraiment ?

L'absence des guillemets, dans (44), donne l'illusion qu'il y a un partage du point de vue entre le locuteur citant et le locuteur cité, et une prise en charge de ce point de vue par les deux, ce qui est incongru pour les manuels de la presse écrite qui exigent des frontières claires entre les propos du locuteur journaliste et de ceux de celui qu'il cite. L'emploi de l'incise « a affirmé le président-directeur général de Sonelgaz, M. Nouredine Bouterfa » crée un effet de fidélité au discours d'origine en attribuant le point de vue qui est exprimé à son origine, le président-directeur général de Sonelgaz, M. Nouredine Bouterfa.

Nous pensons que l'omission des guillemets est voulue par le journaliste. D'abord, l'absence de cette marque typographique abolit les frontières entre la parole du locuteur-journaliste et celle du locuteur qu'il cite. Le journaliste se met dans la même position que celui dont il rapporte les paroles. Le point de vue qui y est exprimé paraît comme attribué au journaliste (ou au journal en général), mais l'incise placée à la fin redonne aux paroles leurs statuts de propos relatés. Selon Météva (2005) : « [...] la parole citée en position topicale liminaire perd son caractère saillant que les guillemets et l'italique lui confèrent dans la presse française, mais en revanche, elle paraît validée comme un fait » (Météva, 2005 :373). Le

journaliste met en vedette le discours cité. Le mettre en position initiale donne l'illusion qu'il est endossé par le journaliste. Si les guillemets permettent de joindre la voix du journaliste à celle de la source citée, leur effacement permet, au contraire, d'y substituer pour un moment donné, jusqu'à la lecture de l'incise où le lecteur se rend compte qu'il ne s'agit pas du discours du journaliste mais de celui d'une autre instance. Le journaliste bénéficie de cette occasion qui lui est offerte – ou qu'il crée – pour parler à l'aide et avec les propos d'autrui.

### 6.9. Fragments mis en valeur

Nous mettrons, dans cette dernière partie du chapitre, l'accent sur les procédés typographiques dont se sert le journaliste pour mettre en valeur un fragment de son discours, et non pas celui d'autrui comme nous l'avons vu à travers l'analyse des énoncés précédents.

#### 6.9.1. Les capitales

Avant d'étudier les exemples que nous avons extraits de notre corpus, nous voulons, d'abord mettre l'accent sur la confusion qu'on fait souvent entre « majuscule » et « capitales ». Les capitales sont des lettres de grande taille qui ont été employées pour la première fois par les romains qui les gravaient sur les frontons des monuments ou pour la rédaction des titres. La majuscule est une lettre de grande taille employée au début d'un mot, par opposition aux lettres minuscules, pour signaler le début d'une phrase ou pour indiquer qu'il s'agit d'un nom propre. Les majuscules sont, donc, des marques de ponctuation alors que les capitales sont des marques typographiques. L'usage des capitales relève de la mise en page des textes tandis que les majuscules appartiennent au domaine de la grammaire. Nous avons constaté que le journaliste emploie des mots et des expressions en lettres capitales. Cependant, ces fragments ne sont pas empruntés à d'autres sources mais font partie intégrante de son discours :

45) Dans ce contexte et comme partout ailleurs dans le monde, la santé au travail est reconnue comme enjeu de santé publique et la question qui se pose d'emblée pour l'Algérie d'aujourd'hui est de savoir comment on s'en occupe vu la situation confuse qui est loin d'être reluisante? La réponse est simple: on s'en occupe, mais **SÉRIEUSEMENT**, par la législation et les interventions gouvernementales, et plus clairement.

Samedi 26 avril 2014, p.08

46) Face à l'appareil d'Etat établi, aux médias électroniques, dont la télévision, qui vendaient un produit unique, singulier, furent opposés des ersatz de

compétiteurs, des sous-produits, comme il convient dans ce cas. La confusion d'une Louisa Hanoune, à la fois opposante et soutien objectif du candidat président en fut la triste illustration elle que l'on qualifiait, avec fierté, de « fehla ». Sa campagne n'en fut pas une, stricto sensu, dans la stricte observance de sa ligne politique ou de celle dont elle et son parti, le Parti des travailleurs, se réclament. Résultat, le désastre : la perte de 400.000 voix par rapport à la dernière consultation si l'on doit tenir pour vrais les chiffres avancés. Ces voix qui faisaient d'elle, justement, **LAVOIX** de propositions patriotiques.

Mercredi 23 avril 2014, p.03.

47) Tout simplement, d'un simple jeu classique de la politique politicienne, c'est à dire, quand je ne suis plus au pouvoir je serai automatiquement dans l'opposition ? Ou plutôt d'une maladie chronique chez nos hommes politiques qui est l'attachement pathologique au pouvoir (l'amour du **KOURSSI**) ?

Jeudi 03 avril 2014, p. 15.

L'adverbe *sérieusement*, le syntagme nominal *la voix* et le nom arabe *kourssi* sont écrits en lettres capitales. L'usage de ces fragments en lettres capitales crée une rupture typographique qui oblige le lecteur de s'arrêter et d'accorder plus d'attention à ces mots. Les lettres capitales occupent plus d'espace dans un énoncé, elles ont une visibilité, elles donnent l'illusion que le fragment écrase ce qui reste de l'énoncé et sonne très fort comme si le locuteur change de ton ou crie dans certains cas.

Le journaliste recourt aux lettres capitales pour attirer l'attention du lecteur. Ainsi, nous sentons qu'il y a une voix qui se cache derrière celle du locuteur, et à qui on attribue les points de vue implicites qui mettent en évidence, en (45), la manière non sérieuse avec laquelle on s'occupe de la santé du travail en Algérie, et en (46), la perte de la face de Louisa Hanoune qui constituait la figure emblématique de l'opposition politique en Algérie. Les fragments acquièrent dans ces deux cas un caractère allusif. Dans le dernier exemple, le journaliste met en valeur le caractère connotatif du mot en arabe. Le sens qui y est attribué est formé par métonymie. Le mot qui signifie « la chaise » ou « la trône », a été dérivé de son sens dénotatif pour désigner ensuite le pouvoir ou le fait de s'y rattacher.

### 6.9.2. L'italique

Le journaliste peut se servir, aussi, de l'italique pour mettre des fragments en valeur :

48) À 06 ans, l'interaction positive pour l'enfant c'est *la langue porteuse d'abstrait à rechercher à construire, à défaire et à reconstruire*, c'est l'écrit dans ses règles.

Mardi 04 août 2015, p.06.

Généralement, le caractère italique sert à mettre en évidence un mot ou une expression sous formes de titres d'œuvres, de mots étrangers ou de citations, mais dans (48) il ne s'agit pas de ces cas de figure ; les fragments en italique ne sont pas empruntés mais sont ceux du locuteur. Le locuteur insiste sur ces fragments en les disjoignant du reste de l'énoncé à l'aide de ce caractère. Dans (48), l'italique sert à détacher l'expression « c'est la langue porteuse d'abstrait à rechercher à construire, à défaire et à reconstruire » du corps du texte. Le locuteur-journaliste la met en vedette car, à ces yeux, elle représente un élément essentiel et important. Ce marquage dépend de l'intention du locuteur qui veut présenter ces propos comme le fruit d'une expérience. Une mise en relief qui en (de ces propos) fait une vérité indéniable.

### Conclusion

Etant une forme de la double-énonciation, le discours relaté met en relation deux énonciations, de deux discours différents attribués à deux locuteurs différents. Nous avons favorisé dans ce chapitre les formes hybrides du discours relaté, des formes et des catégories que nous avons classées après une lecture approfondie de notre corpus.

Notre objectif à travers cette étude était double : étudier la polyphonie qui caractérise le discours relaté et rendre compte de l'hétérogénéité et de l'hybridité qui le caractérisent. Toutes les formes du discours relaté que nous avons présentées, dans ce chapitre, sont à imputer à des locuteurs uniques ou indéfinis, mais qu'en est-il des formes attribuées à des instances collectives et anonymes ? Il conviendra donc d'étudier les formes que l'on impute à un ON-locuteur telles que les proverbes, les stéréotypes et les formes figées, en général.

---

**CHAPITRE VII**

**L'ANCRAGE SOCIO-CULTUREL**

**DU DIRE ET DE L'IMAGE DE**

**L'AUTRE**

---



## Introduction

L'autre ne peut exister qu'à travers une représentation dont on se fait ou qu'on en fait, à travers ce qu'on en dit ou ce qu'il dit de lui-même. Nous nous attachons, dans ce dernier chapitre à étudier les mécanismes de l'ancrage du dire et de l'image de l'autre dans le discours du journaliste du Quotidien d'Oran. La première partie du chapitre sera réservée aux énoncés parémiques tels que les proverbes et les maximes. Pourquoi le journaliste fait-il appel aux énoncés sentencieux ? Quels outils d'analyse nous propose-t-elle la théorie de la polyphonie pour décrire ce type d'énoncés et quel(s) effet (s) produisent-ils dans le discours du journaliste ? Des questions dont les réponses figureront dans les pages qui suivront.

Dans un deuxième temps, nous nous intéressons aux différentes images dont se fait le journaliste de lui-même, de sa communauté ou d'une communauté étrangère. Nous parlons ici de la stéréotypie, une question réservée jusqu'alors au domaine des sciences sociales et psychologiques, et assez complexe que l'on conçoit. Comment se fait l'ancrage du stéréotype dans le discours du journaliste et comment ce dernier peut-il stéréotyper l'autre ? Des questions auxquelles nous essayerons de proposer des réponses dans les pages qui suivront.

### 7.1. Le ON- Locuteur

Il est de préférable d'étudier cette notion qui se présente comme la source de plusieurs formes stéréotypées, dont les énoncés sentencieux. Le ON- locuteur est une voix anonyme et collective convoquée par le locuteur *L* dans son énoncé. Cette voix diffère de la sienne. Elle correspond à ce que Berrendonner (1981) appelle le ON-vérité, une notion qu'il a développée dans le cadre de l'étude du statut de la présupposition. Selon Berrendonner (1981) le ON en majuscule – et qui est dans sa terminologie un locuteur, *L* – correspond à l'opinion publique qui est « un signifié susceptible de renvoyer déictiquement à n'importe quel ensemble d'individus parlants, de manière parfaitement indéterminée » (Berrendonner, 1981 : 145). Cependant, Berrendonner (1981) n'a pas déterminé d'une façon claire les repères de cette opinion publique. Elle renvoie, d'une façon indéterminée à un ensemble de sujets parlants, y est incluse ou non l'instance responsable de l'actualisation de l'énoncé ou celle à qui l'on parle.

Anscombe (2005, 2006a, 2006b, 2009, 2010), tout en se basant sur les propositions théoriques de Berrendonner, propose la notion du ON-locuteur et qui lui a permis d'expliquer le mécanisme énonciatif de quelques marques linguistiques qu'on ne peut pas imputer à un seul

locuteur, L. Le ON-locuteur est selon Anscombe « une entité discursive supplémentaire qui désigne une communauté linguistique » (Anscombe, 2009 : 20). Cependant, il ne s'agit pas d'une communauté réelle. Cette communauté est formée d'un ensemble d'être discursifs. Le ON-locuteur intervient dès qu'il y a présupposition, forme sentencieuse, doxa, phrase stéréotypique, etc. Anscombe (2010) présente différentes situations où apparaît le ON-Locuteur:

- Où il y a des marques de médiativité tels que *on dit, comme on dit, de l'avis général, selon des sources*, etc.
- Des expressions tels que : *la rumeur prétend, la loi garantit*, etc.
- Certaines situations où il y a présupposition, formes sentencieuses, des phrases génériques, etc.

Nous essayerons, dans ce chapitre, de rendre compte de certaines de ces marques de présence du ON-locuteur dans l'énoncé journalistique.

### 7.2. Les formes sentencieuses

La forme sentencieuse ou la parémie est un terme générique employé souvent par les linguistes pour désigner des énoncés figés : *proverbe, dicton, sentence, maxime, adage, truisme, tautologie, sentence, apophtegme, formule, aphorisme*, etc. Est parémie toute expression figée exprimant un précepte d'ordre moral. Cette notion englobe des formes d'énoncés dont les définitions sont aussi abondantes que floues. Les parémies sont des phrases autonomes combinables avec des expressions telles que *X dit, comme on dit, comme dit le proverbe, le vieil adage dit*, etc. De notre part, nous n'allons pas nous attarder à la synthèse de ces travaux car l'objet de notre étude n'est pas de s'interroger sur les critères de définition de ces formes mais d'étudier l'emploi polyphonique de quelques formes sentencieuses dans le discours de presse. Nous nous appuyons sur les travaux d'Anscombe (1994, 2000, 2011).

### 7.3. Effet polyphonique des formes sentencieuses

Nous nous appuyons, dans notre analyse des formes sentencieuses, sur les travaux d'Anscombe (1994, 2000, 2011) qui s'inscrivent dans le cadre d'un ensemble de théories qu'il a développées et que nous avons présentées dans le chapitre III : la théorie des stéréotypes, la théorie de la polyphonie linguistique et la théorie des topoï. Les énoncés parémiques font partie d'une classe complète et autonome. Soient les trois énoncés suivants :

- a) Les singes mangent les bananes.

- b) L'argent ne fait pas le bonheur.
- c) Connais-toi toi-même.

Dans ces trois exemples, seuls (b) et (c) peuvent être appelés des énoncés sentencieux. Un énoncé sentencieux ou *X*-énoncé sentencieux (selon Anscombe) est « un énoncé autonome et combinable avec *comme dit X*, *X* étant l'auteur allégué de l'énoncé » (Anscombe, 2012 :20). Ceci dit, les deux énoncés *Connais-toi toi-même* (comme dit Socrate) et *L'habit ne fait pas le moine* sont des *X*-énoncés sentencieux. Les énoncés sentencieux se divisent en deux sous-catégories en fonction de l'auteur :

- *X* est un auteur particulier
- *X* est un auteur anonyme.

Si *X* est un locuteur spécifique, on parlera de *L*-énoncé sentencieux. Ainsi *Connais-toi toi-même* est un *L*-énoncé sentencieux car cette forme ne se combine pas avec les formes introductrices *on dit*, *comme on dit* mais à *Socrate dit*, *comme dit Socrate*, *X* = Socrate. Un énoncé sentencieux est dit un *ON*-énoncé sentencieux si le locuteur est anonyme. *L'habit ne fait pas le moine* est un *ON*-énoncé sentencieux car *X* = *ON*, une source anonyme. *X* dans ce cas est un *ON* représentant la sagesse des nations. Un énoncé sentencieux dont la source est déterminée (un *L*-énoncé sentencieux) peut devenir un *ON*-énoncé sentencieux. C'est le cas des morales des Fables de La Fontaine ou quelques maximes dont la source a été perdue au fil du temps ou à force d'emploi. Les maximes de Racine, Voltaire, Corneille ou quelques proverbes dont l'origine remonte à des maximes de philosophes chinois, en sont l'exemple.

#### 7.4. Le proverbe

Le problème de la définition du proverbe et ses caractéristiques ne constituent pas le centre de notre préoccupation mais nous allons en parler brièvement.

##### 7.4.1. Définition du proverbe

Pour voir comment est défini le proverbe dans les dictionnaires, nous avons pris deux modèles de définition, celle proposée par le Petit Robert et celle donnée par le Dictionnaire Universel des Littératures :

- Formule présentant des caractères formels stables, souvent métaphorique ou figurée, et exprimant une vérité d'expérience ou un conseil de sagesse pratique et populaire, commun à tout un groupe social. (Le Petit Robert, éd. 1994).

- Maxime ou sentence courte fondée sur l'expérience à valeur didactique et imagée dans laquelle s'exprime une sagesse populaire. L'origine orale détermine sa forme familière et rythmée (binaire), son allure archaïque (absences d'articles, d'antécédents), répétitive, procédant par allitérations, assonances, similitudes et métaphore. (Dictionnaire Universel des Littératures, 1994).

Nous pensons que la définition présentée par le Dictionnaire Universel des Littératures est plus pertinente dans la mesure où elle rend compte des différentes caractéristiques qui distinguent le proverbe des différentes formes sentencieuses susmentionnées. Nous pouvons résumer ces traits distinctifs comme suivant :

- Le proverbe est un énoncé figé, autonome à valeur et contenu sentencieux.
- Très ancien, il se transmet d'une génération à une autre.
- Il exprime une vérité générale tirée de l'expérience universelle ou populaire.
- Le proverbe a une forme brève.
- Il est souvent métaphorique.
- Il est souvent à forme binaire, composé d'unités répétitives, construit en rime.

Le proverbe est un énoncé autonome et clos. Il n'a pas de place fixe dans l'énoncé où il apparaît, comme il peut être employé comme énoncé, le locuteur n'a pas besoin de le faire précéder ou suivre de phrases qui permettent d'en élucider le sens.

#### 7.4.2. Critères de classification

Nous avons constaté que le journaliste emploie les termes *proverbe*, *dicton* et *adage*. Faire la distinction entre le proverbe et les autres formes sentencieuses paraît une tâche absurde car ce n'est pas l'objet de notre analyse. Même si les dictionnaires confondent les trois termes en définissant souvent l'un à l'aide de l'autre, les linguistes se sont chargés de mettre en exergue la différence entre ces termes considérés souvent comme des synonymes.

Pineaux (1963 : 06) voit que le proverbe « est une formule nettement frappée, de forme généralement métaphorique, par laquelle la sagesse populaire exprime son expérience de la vie » alors que le dicton : « [...] garde une allure directe et n'emprunte pas la forme imagée du proverbe ». Pineaux s'appuie sur le critère de la métaphoricité. Rodegem (1972) ajoute à ce critère un autre et qui est lié au groupe social concerné: « Le dicton s'oppose au proverbe par l'absence d'image métaphorique et le domaine d'application = vérité générale (très souvent sous

forme rythmée), le dicton ne concerne que des secteurs précis d'activités et des groupes spécifiques» (1972 : 693). Si le proverbe a une portée générale en possédant une application large, le dicton est, au contraire, littéral et porte sur un groupe social limité.

Kleiber (2000), insiste sur le critère de champ d'application sémantico-référentiel. Il voit que ce qui distingue le proverbe du dicton n'est pas le trait *métaphore* tout seul, mais le trait humain : « [...] ce trait « humain » est bien une condition d'applicabilité, une condition sémantique, à laquelle doit satisfaire une phrase générique pour prétendre être ou pouvoir devenir proverbe. Ou, dit encore autrement, dans notre compétence du proverbe figure la nécessité de concerner les hommes » (2000 : 45). Ceci dit, [M] renvoie au sens métaphorique alors que [H] concerne la référence à l'Homme. Pour Kleiber (1988), le proverbe rassemble les deux critères [+ M], [+ H] alors que le dicton est [-M], [- H]. En d'autres termes, et selon Kleiber, le proverbe est métaphorique et fait référence à l'Homme alors que le dicton est littéral et n'est pas relatif aux conduites humaines. Cependant, cette hypothèse a été remise en cause par Anscombe (1994). Ainsi dans *Noël au balcon, Pâques aux tisons*, il s'agit « à première vue d'un simple dicton, à teneur météorologique, mais tous ses items lexicaux ont trait à des situations humaines : alors + H ou - H ? » (1994 : 98). En outre, des formes sentencieuses *Petite pluie abat grand vent, Après la pluie le beau temps* peuvent être considérées comme des proverbes car elles peuvent inclure le trait [+H] comme elles peuvent être des dictons parce qu'elles renvoient aussi à des conditions météorologiques.

Nous avons constaté que le journaliste emploie confusément les termes *proverbe*, *adage* et *dicton*. Ainsi, des expressions figées sont prises pour des proverbes. Cependant, cela ne constitue pas une entrave pour notre analyse car il ne s'agit pas, pour nous, de la conceptualisation mais de l'étude de l'usage de ces formes dans le discours. En outre, le journaliste n'est pas un linguiste, il n'est pas censé établir la différence entre ces différentes appellations, ce qui importe pour le journaliste, et même pour nous, c'est la fonction de la forme sentencieuse dans le discours ; cette forme sentencieuse sert comme appui du point de vue qu'il défend ou comme un contre-argument du point de vue qu'il essaye de contredire.

### 7.4.3. Les caractéristiques du proverbe

En plus de ce que nous avons évoqué ci-haut, les caractéristiques formelles constituent un indice de reconnaissance immédiate du proverbe. Nous pouvons les résumer comme suivant :

- Des structures binaires : *Loin des yeux / loin du cœur* ;

- Des formes brèves : *La nuit porte conseil* ;
- Des formes lapidaires : *Lentement mais sûrement* ;
- Des rythmes particuliers et allitération : *Femme de marin, Femme de chagrin, Double jeûne, double morceau* ;
- Des rimes : *Gagnage n'est pas héritage* ;
- Des jeux de mots : *Qui a bon voisin a bon matin*.
- Paronomase : *Miel sur la bouche, fiel sur le cœur*.
- Paradoxe : *Longue langue, courte main, Grosse tête, cerveau étroit*.

Ces procédés répétitifs facilitent la mémorisation et la transmission du proverbe d'une génération à une autre. Les modes employés dans le proverbe dépendent de son caractère général, prescriptif, intemporel et didactique. Les temps et les modes récurrents sont :

- L'indicatif : *La belle plume fait le bel oiseau*.
- L'impératif : *Écris comme les habilles et parle comme tout le monde*.
- Les formes impersonnelles : *Il vaut mieux changer de plat que d'assiette, Il faut laver son linge sale en famille*.
- L'infinitif : *Pouvoir c'est vouloir*
- L'ellipse du verbe : *Pas de nouvelles, bonnes nouvelles, Maison sans flamme, corps sans âme*.

Quelques proverbes se caractérisent par une construction archaïque qui ne respecte pas les normes de la grammaire et l'ordre des mots dans la phrase: *La femme et l'œuf un seul maître veut, Tant as, tant vaux et tant te prise*. En ce qui concerne les formes et les types de phrases et de propositions, nous distinguons :

- Des phrases nominales: *Rien de nouveau sous le soleil, Amitié de gendre soleil d'hiver*.
- Des propositions relatives : *Qui dort dîne, Qui va à la chasse perd sa place, Qui m'aime me suive*.
- Des propositions infinitives: *Coucher de poule et lever de corbeau écartent l'homme du tombeau, Promettre et tenir sont deux*.
- L'emploi du cas sujet et cas régime dans les expressions nominales
- <sup>1</sup> : *Li abis ne fait pas l'ermite, À la grange vet [va] li blez [le blé]*.

<sup>1</sup> L'ancien français possède le cas sujet (singulier *li murs*, pluriel *li mur*) et le cas régime (singulier *le mur*, pluriel *les murs*).

- Les constructions chiasmiques: *Il faut manger pour vivre et non vivre pour manger, Les mots des rois sont les rois des mots*<sup>2</sup>.

Le sujet est souvent un nom, un groupe nominal sans article, un groupe nominal, un pronom relatif, un pronom indéfini, etc.

#### 7.4.4. Les formes introductrices du proverbe

Les expressions qui introduisent le proverbe sont nombreuses, nous citons à titre d'exemple : *Comme on (le) dit, Si on en croit la sagesse populaire, On dit bien, On a bien raison de dire, Le proverbe dit, Comme dit le proverbe*, etc. Dans notre corpus, les proverbes dans leur totalité sont introduits par les expressions *le proverbe dit, dit le proverbe, comme dit le proverbe*. D'autres expressions sont aussi employées telles que *comme on dit, ce vieil adage*, alors que d'autres proverbes sont incorporés dans l'énoncé sans qu'il y ait de formules introductrices qui les précèdent ou les suivent.

Nous étudierons, ainsi, les différentes modalités d'incorporation de la forme sentencieuse dans l'énoncé. Nous essayerons de voir son fonctionnement comme un discours sur un autre ou comme un contre discours. Nous examinerons ensuite les différents discours qui servent à introduire, commenter, interpréter, justifier, concéder ou réfuter la forme sentencieuse. Mais avant de voir cela, nous voulons étudier le fonctionnement du proverbe dans le discours sans qu'il soit introduit par une formule.

#### 7.4.5. Autorité du proverbe

Ducrot (1984) parle d'autorité polyphonique. Le locuteur de l'énoncé montre un énonciateur, *E*, qui affirme une proposition *P*. Le locuteur introduit une autre assertion *Q* en s'appuyant sur *P*. Admettre *P* renvoie à admettre *Q*. l'usage d'un proverbe peut être l'une des marques de l'autorité polyphonique. Le locuteur y fait appel pour faire admettre son point de vue. Selon Anscombe (2000) :

« Évoquer un proverbe, c'est faire entendre la voix de « la sagesse des nations », la « sagesse populaire », etc., i.e. un ON-locuteur. Mais dire Les chats chassent les souris, c'est également mettre en scène un ON-locuteur : le « savoir partagé », la « science populaire », « l'observation quotidienne ». Dans les deux cas, il y

<sup>2</sup> Le chiasme est le fait d'inverser les mêmes termes dans deux syntagmes ou dans deux phrases.

a bien un énonciateur premier, même s'il est indéfini, diffus, non spécifique, et qui met à la disposition de la communauté linguistique un principe général dont il autorise ainsi l'application à des cas particuliers » (Anscombe, 2000 :11).

Le locuteur de l'énoncé convoque une voix anonyme dont l'autorité est supérieure et incontestable. C'est ce que nous allons vérifier à travers l'analyse de quelques énoncés. Nous avons repéré un nombre incontestable de proverbes. Nous avons constaté que quelques proverbes sont intégrés dans le corps du texte sans qu'il y ait de formules introductrices alors que la totalité des proverbes est introduite par des expressions telles que *comme dit le proverbe, comme on dit*, etc.

Ce qui nous intéresse, ce n'est pas l'étude des proverbes en tant que tels, mais leur emploi par le journaliste pour justifier ou soutenir son point de vue. Dans d'autres cas, le proverbe est mis au service d'un projet argumentatif qui consiste à argumenter en faveur ou contre un point de vue. Vu le nombre des proverbes repérés dans le corpus, nous essayerons d'étudier un cas pour chaque groupe. Nous commencerons par les proverbes incorporés dans le texte sans formules introductrices pour voir le fonctionnement du proverbe en tant qu'énoncé clos et autonome. Nous allons ensuite nous attacher à étudier les cas de coïncidence entre le proverbe et la modalisation, le proverbe et la concession.

Soit l'énoncé suivant :

- 1) A l'intérieur, l'événement était célébré avec les youyous des bénéficiaires venus récupérer leurs décisions de pré-affectation. **Le bonheur des uns fait le malheur des autres.** Le proverbe a pesé de tout son sens hier au palais.

Mardi 10 janvier 2012, p. 09.

Nous constatons que le proverbe est employé sans formule introductrice, comme une phrase autonome. Alors comment fonctionne-t-il à l'intérieur de l'énoncé ? Qui est responsable de son emploi ? Le locuteur-journaliste n'est pas l'énonciateur du proverbe d'où l'impossibilité ou l'incongruité de la combinaison du proverbe avec des formules telles que « je trouve que + PROV », « J'estime que + PROV », « A mon avis +PROV », « Selon moi+PROV » car ces formules impliquent une opinion individuelle et renvoient à la même instance énonciatrice : locuteur = énonciateur.

\*Je trouve que le bonheur des uns fait le malheur des autres.



\*A mon avis, le bonheur des uns fait le malheur des autres.

Le proverbe ne peut être guère un jugement ou une opinion individuelle. Le locuteur de l'énoncé n'est pas le locuteur du proverbe, attribué à la sagesse des nations, la « sagesse populaire », l'opinion publique. C'est le « ON-locuteur » dont nous avons parlé au début de ce chapitre. Nous rejoignons Anscombe (1994) qui insiste sur l'idée que « [...] l'auteur d'un proverbe est quelque chose comme une conscience linguistique collective. [...] celui qui énonce un proverbe, s'il est bien le locuteur du proverbe, n'est pas l'auteur de ce proverbe » (Anscombe, 1994 : 100). En termes de polyphonie, le locuteur de l'énoncé : « [...] n'est pas l'énonciateur du principe qui lui est attaché. C'est lui en revanche qui endosse la responsabilité de déclarer ce principe applicable hic et nunc » (Anscombe, 1994 : 100). L'usage d'un proverbe par un locuteur dans une situation ressemble à l'usage d'une loi par un avocat. Si la loi est attribuée à un auteur différent de l'avocat, et qui peut être par exemple la justice, le locuteur de l'énoncé ne peut d'aucune manière être l'énonciateur du proverbe, mais ce qu'on appelle la sagesse populaire et cela est dû au caractère intemporel et générique du proverbe. Le proverbe en (1) se présente comme un savoir partagé par toute la communauté linguistique dont le locuteur est membre et porte-parole en même temps. Le proverbe ne peut en aucun cas être rangé parmi les catégories qui résultent de l'expérience personnelle du locuteur-journaliste telle que la perception ou la déduction. Le raisonnement en (1) est fondé sur l'autorité d'une voix collective et non pas celle d'un auteur individuel (le journaliste).

La force du proverbe réside dans son ancienneté et sa généricité. Le locuteur-journaliste fait un emprunt à une source indéterminée, qui constitue une voix dont il fait écho et que nous pouvons représenter par un ON qui est présenté comme le garant de la vérité incarnée par la forme sentencieuse. Cependant, comme le montre Kleiber (1999 : 56) : « Si le locuteur n'est pas l'auteur du proverbe, il est par contre « l'auteur » de son emploi », c'est-à-dire il est l'auteur du sous-discours constitué par le proverbe. L'énonciation du proverbe en (1) fait entendre deux voix. D'une part, celle d'une source indéterminée, collective, un ON-locuteur qui est le seul responsable du proverbe, et le seul garant de la vérité incarnée par cette forme sentencieuse, et d'autre part, celle d'un locuteur, *L*, qui est responsable de la reprise du proverbe, de son application à la situation en question et du sous-discours véhiculé par l'usage de ce proverbe. Bien que le locuteur-journaliste ne soit pas l'auteur du contenu « le bonheur des uns fait le malheur des autres » et responsable du principe général, il est responsable de son emploi et de

son application à un tel cas. Le proverbe sert dans l'énoncé à décrire le contraste de l'état des gens qui ont bénéficié d'un logement et ceux qui ont été exclus de la liste des bénéficiaires.

Ce qui est habituel dans l'usage des proverbes est que ceux-ci sont souvent paraphrasés. Ils sont suivis (ou précédés) d'une phrase qui interprète le principe instauré par ces derniers et justifie leur usage dans une situation donnée, mais dans (1), le locuteur s'est contenté de la portée du proverbe : « Le proverbe a pesé de tout son sens hier au palais ». Le journaliste a vu que le proverbe peut tout seul référer à la scène qu'il décrit (le bonheur des uns face au malheur des autres). Dans d'autres situations, c'est au lecteur de déceler la visée du journaliste dont l'explication présentée ne dépasse pas le caractère métaphorique du proverbe. C'est le cas de l'énoncé :

- 2) Et l'on comprendra dès lors pourquoi, certains éléments décelés dans le tissu social actuel, constituent vraisemblablement -on souhaiterait franchement se tromper sur ces considérations - des indices fortement préoccupants pour l'avenir du pays...si on ne réagit pas promptement par une réforme éducative, culturelle et sportive à entreprendre dans des délais qui ne sauraient tarder car demain il sera trop tard pour traiter le Mal si par négligence, on le laisserait de façon irresponsable prendre d'inquiétantes proportions! **Comme dit l'adage, mieux vaut prévenir que guérir** ... et surtout pas avec une médication à double dosage moderne/traditionnel : cela ne semble pas du tout indiquer l'amalgame explosif: " Klamoxyl-Zendjabil " !

Lundi 27 janvier 2014, p.16.

*Mieux vaut prévenir que guérir* ne peut pas être appréhendé dans son sens littéral, bien que cela soit possible dans d'autres cas. Le journaliste souligne l'importance et la nécessité d'une réforme qui doit englober tous les secteurs. *Prévenir* et *guérir* renvoient aux solutions qu'on doit proposer pour traiter tous les problèmes dont souffre la société algérienne. Cependant, les deux actions ne se ressemblent point. L'une est prématurée et préférée, l'autre et tardive et déconseillée. La notion de réforme est liée au remède. La phrase qui suit le proverbe est sensée mettre à nu l'idée qui y est exprimée. Mais nous constatons que le locuteur-journaliste emploie toujours de la métaphore « médication à double dosage/ Klamoxyl-Zendjabil », qui renvoie au moderne et au traditionnel. Le commentaire du locuteur acquiert un trait connotatif, métaphorique qui prend un ton ironique.

Parfois, le locuteur ne trouve mieux d'expliquer une chose qu'à l'aide de la chose elle-même, comme nous le voyons dans l'énoncé suivant :

- 3) **Trop, c'est trop**, l'Etat sioniste fait dans la barbarie et la violation des droits palestiniens une banalité dont il interdit à quiconque d'en être révolté et de dénoncer et encore moins d'en demander la sanction par la justice internationale.

Mardi 06 janvier 2015, p.02.

*Trop, c'est trop* fait partie des énoncés tautologiques. Ce sont, selon Debove (1998), des énoncés « où les éléments du prédicat reprennent ceux du sujet, selon le modèle / X est X / » (Rey-Debove, 1998 : 30-31). *Trop, c'est trop* est formé selon le modèle suivant : « N<sub>0</sub> – est – N<sub>1</sub> », selon lequel, le nom *trop* (adverbe à l'origine) fonctionne comme sujet (N<sub>0</sub>) et comme attribut (N<sub>1</sub>). Si la tautologie est considérée comme un procédé qui n'apporte aucune information au discours, dans le proverbe la portée de ce genre d'énoncés est plus grande dans la mesure où il n'y a plus expressif que de dire la chose par elle-même.

Dans (3), le journaliste commence par le proverbe tautologique pour mettre en exergue et en causes les dépassements de l'Etat sioniste. Si le proverbe est construit à la base d'une équivalence où A = A', la réalité qu'il sert à déceler peut être schématisée de la même façon. Deux réalités, la barbarie et la violation des droits des palestiniens, d'un côté, et le silence et l'indifférence de la communauté internationale, d'un autre côté.

#### 7.4.5. Proverbe et modalisation

Notre objectif ici, n'est pas la modalisation en tant que telle, nous visons à cerner le fonctionnement du proverbe avec les adverbes dit *énonciatifs*. Nous avons repéré un seul énoncé où le proverbe est employé avec deux adverbes :

- 4) « Il faut m'accompagner ! » « J'aime du concret ! », a souvent répété le ministre de la Santé, M. Abdelmalek Boudiaf, lors de la séance de travail qui l'a réuni au siège de l'APW avec les responsables des établissements sanitaires et les professionnels de la santé de Tlemcen. En effet, **chose promise, chose due**. M. Boudiaf, qui avait promis le jeudi 24 juin 2014 dernier de revenir à Tlemcen, a effectivement tenu parole. Il est presque minuit lorsque le ministre ouvre la séance en présence du wali de Tlemcen, M. Saci Ahmed Abdelhafid.

Mercredi 03 septembre 2014, p.11.

Le proverbe évoque l'engagement que constitue une promesse, il signifie qu'on doit faire ce que l'on a promis. Il s'emploie généralement lorsque la personne est entrain de tenir sa promesse, tenir ses promesse du moment qu'on les a formulées. C'est difficile de savoir s'il s'agit d'un proverbe, d'une forme proverbiale ou d'une simple expression. Et s'il s'agit vraiment d'une expression qui l'aurait dite et dans quelles circonstances ? Dans les dictionnaires et plus particulièrement celui de Larousse des Proverbes (1989), le proverbe « Chose promise, chose due » est présenté comme une variante de *La promesse est une dette*. Cette dernière accompagne l'accomplissement d'une promesse, la remise d'un objet à qui l'on a promis. En dépit de son caractère non métaphorique et la transparence du sens qu'elle véhicule, Gouvard (1996) souligne le caractère implicatif de cette forme sentencieuse en faisant appel au propos de Riegel (1987) : « si x a promis de faire ou de donner quelque chose pour/à y, alors x doit faire/donner ce qu'il a promis à y » (Riegel, 1987, cité par Gouvard, 1996 :135). Greimas (1960) voit que cette expression n'est pas un proverbe mais un dicton car le proverbe est connoté, c'est-à-dire métaphorique, alors que le dicton est non-connoté, littéral. Greimas considère *Bonjour lunettes, adieu fillettes*, comme un proverbe car le sens ne se limite pas au niveau des deux syntagmes *lunettes* et *fillettes*, mais aux images qui y sont attachées, c'est-à-dire la jeunesse et la vieillesse, alors qu'il considère *Chose promise, chose due* comme un dicton car l'allocutaire n'a pas besoin de chercher la signification de ce proverbe en dehors de la situation dans laquelle il est employé. Kleiber (2000) remet en cause la notion d'implication en montrant que *Chose promise, chose due*, n'est pas une implicative mais engendre, tel que l'on observe dans les phrases génériques, un effet de sens implicatif ou ce qu'il appelle une *inférence implicative*, et c'est cet effet de sens implicatif qui lui a permis de classer cette forme sentencieuse parmi la catégorie des proverbes. Nous ne nous intéressons pas à cette panoplie terminologique. Ceci dit, nous préférons l'emploi du terme proverbe, car c'est le terme générique employé souvent par les journalistes dans les énoncés que nous avons extraits pour l'analyse.

Le proverbe en (4) se caractérise par un procédé stylistique, la répétition et qui consiste à la reprise d'un élément, le mot *chose*. La dimension prosodique se construit à la base d'une allitération à distance : **chose** promise **chose** due. Ce qui le transforme en une unité bipartite. Sur le plan syntaxique, l'absence de déterminant pour le mot qui se répète crée un effet de généralité qui met le mot hors temps. Nous constatons l'ellipse de la copule *être* : chose promise [est] chose due.

Le journaliste commence son énoncé par des propos empruntés à un autre locuteur, le ministre de la santé. Les propos du ministre portent sur la concrétisation des promesses. Les points d'exclamation et les guillemets expriment une prise de distance de la part du journaliste vis-à-vis des propos cités. Le journaliste passe ensuite à la promesse lancée par le ministre pour revisiter Tlemcen. Ce qui attire notre attention est que le locuteur-journaliste fait du proverbe un emploi particulier en l'introduisant par la locution adverbiale de confirmation *En effet*. Qu'est-ce qui pousse le journaliste à confirmer ce qui est déjà confirmé par l'expérience universelle et la sagesse des nations. Est-ce qu'on a besoin de reconfirmer une vérité générale dont on ne peut pas douter. Ainsi, pourquoi le journaliste a-t-il employé successivement deux adverbes ayant la même valeur *En effet* et *Effectivement* ?

Nous pensons, qu'il s'agit des systèmes de valeurs. En Algérie, il se pose un problème : celui de tenir une promesse. Généralement, lorsqu'on promet, on ne tient pas sa parole. Si nous faisons donc une relecture de l'adverbe *En effet*, nous découvrons que la confirmation introduite par ce modalisateur ne porte pas sur le proverbe mais sur la valeur de la vérité incarnée par le proverbe pour un responsable algérien, comme si le locuteur reconstruit le sens et dans ce cas, il argumente pour le proverbe et non pas à l'aide du proverbe, et nous pouvons avoir, dans ce cas, le point de vue suivant :

- Si un responsable algérien promet, il se peut qu'il tienne sa parole, la preuve est que le ministre M. Boudiaf avait promis le jeudi 24 juin 2014 dernier de revenir à Tlemcen, et il a effectivement tenu sa promesse.

Le locuteur est en confrontation avec un stéréotype de genre « On peut promettre et ne pas tenir sa promesse » et qui peut dans une autre société être le contraire « Si on promet, on doit tenir sa promesse ». Il s'agit donc d'une confrontation entre un principe général, un topos instauré par le proverbe, et un stéréotype dans le contexte algérien. Mais c'est l'acte du ministre qui a permis au journaliste d'inférer pour la vérité incarnée par le proverbe. Il s'agit donc d'une confrontation entre ce préjugé qu'a le journaliste sur le responsable algérien, et une nouvelle vérité instaurée par l'acte du ministre. Nous voyons cela à travers le passage de l'emploi des deux points d'exclamation et les guillemets qui expriment une prise de distance de la part du locuteur-journaliste à l'emploi de deux adverbes de confirmation qui impliquent et engagent sa responsabilité énonciative.

Mais quel effet produit-il l'adverbe *Effectivement*, dans ce cas ? Selon Vion(2005), *Effectivement* introduit un commentaire réflexif, car il établit un lien avec des discours précédemment tenus. Dans le cas de notre énoncé, l'adverbe *Effectivement* sert à établir une connexion avec des discours antérieurement tenus par le locuteur journaliste ou par la communauté dont il est le porte-parole. En outre, le modalisateur *Effectivement* marque, selon Vion (2005: 150) :

« [...] le résultat d'une nouvelle résolution provenant d'un dialogue interne non verbalisé, comme si le locuteur parvenait lui-même à se convaincre. Le commentaire modalisateur semble impliquer un dialogue en amont, dont la nature n'est pas précisée, et favoriser un dialogue en aval par la mise en communauté d'une « logique » mieux affirmée ».

Ce qui attire notre attention, dans cette citation, est l'expression «comme si le locuteur parvenait lui-même à se convaincre», qui présuppose un dialogue interne et c'est ce que nous constatons dans l'énoncé. Le modalisateur *Effectivement* a un caractère complexe. Il sert à établir un lien avec des fragments discursifs antérieurs. Son emploi s'appuie sur un déjà-là discursif. Ce déjà-là discursif se présente dans l'énoncé comme un cliché (le non- respect d'une promesse par le responsable algérien) dont le ministre de la santé a fait l'exception.

#### **7.4.6. Le proverbe à la rencontre de la concession**

La concession a fait l'objet d'une définition dans le chapitre IV. Nous nous intéressons dans cette partie à l'emploi du proverbe avec une marque de la concession, *Mais*.

##### **7.4.6.1. Proverbe et argumentation**

Le proverbe était considéré au fil du temps et est considéré toujours comme un argument d'autorité. Oswald Ducrot (1984) propose de distinguer deux formes d'arguments d'autorité :

« [...] le raisonnement par autorité constitue un type de démonstration parmi d'autres [...]. On part d'un fait « X a dit 1 que P », on se fonde sur l'idée que X (« qui n'est pas un imbécile ») a de bonnes chances de ne pas s'être trompé en disant ce qu'il a dit, et on en conclut à la vérité ou à la vraisemblance de P [...] » alors que dans le cas de l'autorité polyphonique « Il ne s'agit plus alors d'une forme discursive particulière, mais du fondement même de l'enchaînement discursif. Elle consiste [...] à introduire, dans la parole, à y

montrer [...], à y jouer l'assertion d'une proposition, puis à enchaîner sur cette assertion comme on le ferait sur la proposition elle-même considérée comme une vérité » (Ducrot, 1984 :167).

Les locuteurs se servent du proverbe comme un garant pour l'argumentation. Il est employé pour justifier ou réfuter un point de vue. Le rôle du proverbe est très important dans l'argumentation dans la mesure où il permet à celui qui l'emploie de convoquer une autorité supérieure reconnue par tous pour valider, soutenir, justifier ou réfuter un point de vue quelconque. D'après Fournet (2005 : 37) :

« Un proverbe est usuellement employé dans l'objectif de servir le projet argumentatif de celui qui l'emploie, de le rendre valide car en conformité avec une instance supérieure extérieure : la sagesse populaire. Les spécialistes de la question ont tendance à supposer que l'énoncé proverbial, en tant que principe général, autorise le passage, au sein d'un processus argumentatif, d'un argument à sa conclusion ».

Le locuteur qui emploie un proverbe n'est pas responsable de la vérité instaurée par cette forme sentencieuse mais il est responsable du choix du proverbe et son emploi dans une situation bien déterminée. Il peut l'employer pour appuyer son point de vue et dans ce cas il accepte la vérité qui y est énoncée, pour illustrer son discours, renforcer son idée et enchaîner le raisonnement de son argumentation. Notre objectif est d'insister sur le caractère argumentatif de l'énonciation proverbiale et son inscription dans le parcours argumentatif. Nous visons à démontrer le dynamisme persuasif dont est doté le proverbe. Le proverbe fonctionne comme un topos. C'est un principe général ou un garant qui permet de passer d'un argument à une conclusion. Mais qu'est-ce qui lie le proverbe au topos ?

Selon Petitjean et Petillon (2013 : 303) :

« L'hypothèse que l'on peut faire, ici, est que le proverbe, en discours, appartient à un dispositif argumentatif et qu'il existe des points communs entre le topos et le proverbe. C'est qu'un proverbe n'a pas pour fonction de fournir une information par lui-même mais sert à étayer une argumentation ou à concrétiser un raisonnement explicatif en servant de cadre et de garant à une argumentation ».

Le proverbe, à l'instar du topos, est un principe général et commun faisant partie d'un consensus entre les locuteurs d'une communauté linguistique. Le proverbe fonctionne dans ce cas comme une loi dont on se sert pour appuyer un raisonnement. Le proverbe peut servir à la démonstration, la justification, la concession ou la réfutation. Etant le fruit d'une expérience universelle, le proverbe en tant qu'argument, ou topos, repose sur l'autorité dont il est doté, ce qui donne du poids à l'énoncé du locuteur qui l'emploie. Il sert donc à légitimer le point de vue exprimé par le locuteur et lui conférer d'une force de loi ou de vérité générale.

#### 7.4.6.2. Le proverbe à la rencontre de *Mais*

Nous avons constaté, lors de la recherche des proverbes dans notre corpus, qu'ils sont, dans la majorité des cas, introduits par le connecteur *Mais* et c'est ce qui a attiré notre attention. Alors quel effet de sens produit-il ce connecteur comme introducteur du proverbe ? Pour répondre à cette question, nous n'allons pas revenir à la présentation de ce connecteur (Voir le chapitre IV). Nous allons l'étudier en fonction de son emploi dans l'énoncé.

- 5) Si l'on avait pris compte de ses recommandations, ont dit certains, le bilan des victimes des séismes de Boumerdès en 2003 et d'Alger en 2014, auraient été, peut-être, moins lourds. **Mais** comme on dit, **à chaque chose malheur est bon** et un chroniqueur l'a affirmé récemment " malgré les dégâts, les séismes ont cet avantage, ils révèlent souvent les contradictions des constructions humaines, celles de l'échafaudage des bâtiments ou celles de l'explication magique ".

Jeudi 07 août 2014, p. 15.

Le journaliste parle du bilan des séismes de Boumerdès en 2003 et d'Alger en 2014. Il voit que le nombre de victimes et de dégâts aurait pu être moins lourd si les autorités et les citoyens avaient pris en considération les avertissements lancés, il y a 30 ans, par le volcanologue français Haroun Tazieff, qui avait prévenu du danger que représentaient les constructions sauvages sur le littoral algérien. Nous constatons que ces propos sont suivis directement d'un *Mais*. L'énoncé (5) prend la forme *P mais Q*. Le locuteur ne concède pas l'argument avancé par la proposition *p*, la preuve est qu'il n'a pas utilisé un marqueur linguistique tel que *Certes*, *C'est vrai que*, etc. Pour réfuter l'argument avancé par *p*, le locuteur fait appel à une autorité supérieure et indéniable, la sagesse populaire. L'intégration du proverbe change complètement l'orientation argumentative de *p* qui peut avoir – sans la prise en considération du proverbe – l'enchaînement suivant :



- $P$  : On n'a pas pris en compte les recommandations du vulcanologue français Haroun Tazieff  $\implies$   $r$  : le bilan des victimes des séismes était très lourd.

C'est le parcours argumentatif révélé par  $p$ , mais l'intégration du proverbe permet d'avoir un parcours argumentatif qui modifie l'argument tiré de  $P$  et la conclusion visée, nous aurons :

- Le bilan des séismes était lourd donc les séismes ne nous ont été pas bénéfiques.

Mais

- le malheur procure quelque avantage imprévu donc les séismes nous ont été bénéfiques car ils nous ont révélé les contradictions des constructions humaines, celles de l'échafaudage des bâtiments ou celles de l'explication magique

Le proverbe fonctionne comme un topos qui nous guide vers un contre-argument dans une structure de type  $P$  mais  $Q$ . Le locuteur s'est servi d'un proverbe antinomique qui résume un contraste entre le malheur et ce qu'il y en a de bien. Nous constatons qu'il y a une intervention de la part du journaliste sur la forme du proverbe dont la forme originale est : *A quelque chose malheur est bon*. Le journaliste a remplacé *quelque* par *chaque*, ce qui a modifié le sens du proverbe :

- *Quelque* qui désigne une quantité indéterminée peut être remplacé par *Un certain* : à une certaine chose malheur est bon.
- *Chaque* qui peut être remplacé par *Tous les* : à toutes les choses malheur est bon.

$P$  est sous forme d'un discours repris d'une façon indirecte à une source indéterminée représentée par la forme incise « ont dit certains ». Même si la source est anonyme et indéterminée, elle n'est pas collective. Le proverbe est présenté par le locuteur comme un argument plus fort. Tout en envisageant  $p$ , il emploie  $q$  comme un argument fiable. La sagesse des nations instaure une source plus fiable que les discours proverbiaux résultant des expériences personnelles. Le caractère général du proverbe est exprimée par l'emploi du verbe *dire* au présent qui reflète une vérité générale ou une action valable à n'importe quel moment. Le pronom *On* renvoie à un ON-locuteur. Ainsi, le locuteur- journaliste a employé dans la 1<sup>ère</sup> réplique le passé composé (ont dit) qui renvoie à un fait accompli. Le sujet est sous forme d'un pronom indéfini qui peut référer à des gens, à plusieurs personnes, ou à quelques-uns.

Il est clair que le proverbe ne sert pas à informer dans le discours de presse, c'est un appui pour un projet argumentatif. L'idée introduite est mise en conformité avec une autorité supérieure et indéniable. Le locuteur *L* met en scène un énonciateur – la communauté linguistique représentée par un ON– qui affirme un point de vue véhiculé par le proverbe. Il s'agit donc d'une voix collective que le locuteur introduit dans son discours mais il s'accorde avec elle. Dans (5), le locuteur montre un ON-Énonciateur,  $E_1$  dont l'admission du point de vue sentencieux fait admettre le point de vue d'un second énonciateur,  $E_2$ , et auquel, le locuteur s'identifie. Si tout malheur a des avantages, les séismes de Boumerdès et d'Alger ont des avantages dans la mesure où ils ont permis de mettre à nu les dépassements des responsables et le bricolage des constructions. Le proverbe est présenté par le locuteur (le journaliste) comme un principe général qui autorise l'admission de son point de vue, car il est difficile pour l'allocataire (le lecteur) d'admettre que les séismes aient des avantages. Le proverbe est dans ce cas un cadre discursif par le biais duquel se font l'admission et l'adoption du point de vue exprimé par le locuteur-journaliste.

Si dans (5), le proverbe est employé par le locuteur pour étayer des idées et pour renforcer l'argumentation, dans d'autres cas, le locuteur n'accepte pas le principe général incarné par le proverbe :

- 6) En outre, c'est vrai qu'on dit "comparaison n'est pas raison" **mais** force est de relever que face aux sociétés complexes du nord gagnées par la spécialisation et fortement engagées dans ce que les chercheurs appellent "gouvernance cybernétique", les sociétés tiers mondistes du sud dont l'Algérie fait partie intégrante n'ont, hélas, pas encore scellé le compromis constitutif qui les mène de "la préorganicité de la société prépolitique" à "la maturité de l'État-Nation moderne"!

Jeudi 23 janvier 2014, p.09.

L'énoncé commence par une structure argumentative de forme *C'est vrai que p* (*p* est induit d'une vérité générale) *mais q*. « C'est vrai que » a le même sens que *Certes*, il s'agit donc de la structure argumentative de forme *Certes p mais q*. Avant d'étudier la structure de l'énoncé (6), nous devons répondre à une question très importante : le locuteur a-t-il le droit de réfuter le principe instauré par le proverbe ?

Le locuteur est le seul responsable du choix d'un proverbe par rapport à un autre. A travers ce point de vue général, il fait passer le sien. Mais le locuteur peut ne pas s'accorder avec

le principe général du proverbe, comme nous le voyons dans (6). Il faut noter que l'expression « C'est vrai que » ne porte pas sur le proverbe. Ce marqueur est employé par le locuteur pour introduire une insistance supplémentaire sur la vérité du proverbe qui n'a pas besoin d'être prouvée. Selon Gomez Jordana Ferary (2012) : « Les locutions qui ont pour vocation d'introduire les proverbes en discours soulignent, parfois, leur valeur de vérité générale. Des formules telles que *Le proverbe dit vrai ; il est vrai* + Proverbe ; *es verdad* + Proverbio induisent le locuteur- et le linguiste- à penser qu'effectivement il se trouve face à une vérité de bon sens. » (Gomez-Jordana Ferary, 2012 :313). Le locuteur emploie la formule « C'est vrai que » pour concéder l'argument introduit par l'énoncé sentencieux. Il donne l'illusion de son accord avec point de vue sentencieux et le prend à son compte. Le locuteur concède le point de vue attribué à un ON-locuteur, mais il n'y adhère pas. L'usage de la formule introductrice *on dit* ne signifie pas nécessairement que le locuteur fait partie de la communauté linguistique à laquelle est imputé le point de vue incarné par le proverbe et qu'il adhère à ce point de vue. Cette expression ne fait que mentionner la source de l'énoncé sentencieux. Le locuteur peut refuser le point de vue.

Il faut noter que le proverbe est un énoncé générique, mais il n'est pas nécessairement vrai, la preuve est qu'on peut trouver un proverbe qui peut exprimer une vérité et un autre qui exprime le contraire. Donc le proverbe est vrai dans la majorité et non pas dans tous les cas. De ce fait, le locuteur peut remettre en cause cette vérité. Cette remise en cause est exprimée dans l'énoncé (6) par *mais*. L'expression « force est de » s'emploie pour marquer la nécessité absolue de faire quelque chose. Donc la vérité qui relève de l'expérience personnelle du journaliste et du constat qu'il fait des choses est présentée comme plus forte par rapport à la vérité instaurée par le proverbe. La croyance résultant de l'expérience personnelle prend le contrepied du savoir général résultant de l'expérience universelle. En termes de polyphonie, nous disons que le locuteur -journaliste met en scène deux énonciateurs. Le premier à qui est attribué le point de vue sentencieux est un ON- Enonciateur. L'usage de « C'est vrai que » permet au locuteur d'en formuler l'argumentation suivante : « la comparaison n'est pas une loi, donc, c'est inutile de comparer la société algérienne aux sociétés du nord », une argumentation qu'il crédite, mais qu'il repousse à l'aide du contre -argument présenté comme plus fort, introduit par *Mais*.

#### 7.4.7. Le proverbe traduit

La traduction est une opération qui vise à « Faire que ce qui était énoncé dans une langue naturelle le soit dans une autre, en tendant à l'équivalence sémantique et expressive des deux

énoncés » (Le Robert). La traduction d'un proverbe s'avère une tâche très particulière. Le proverbe reflète l'esprit et la mentalité d'un peuple ou d'une nation. Il n'exprime pas seulement une idée et ne sert pas seulement à donner une leçon mais il est le reflet d'un ensemble d'éléments qui interagissent entre eux : la nature, les habitudes, les croyances et les principes. En prenant en considération tous ces éléments, peut-on traduire un proverbe, et comment peut-on réussir à le faire ? Nous savons très bien que le proverbe est une expression figée véhiculant un sens, alors comment peut-on garder la même forme dans une autre langue qui a une structure tout à fait différente ?

Traduire un proverbe de la langue arabe à la langue française s'avère encore une tâche plus complexe dans la mesure où les deux langues n'ont ni les mêmes repères ni la même structure. N'étant pas un traducteur spécialiste, le journaliste recourt souvent au calque sémantique et à la traduction littérale comme nous le voyons dans les énoncés qui suivront :

- 7) Le proverbe dit, avec la rime et la sagesse qui caractérisent la culture populaire, que **«Rima est retournée à ses anciennes habitudes»**. Et cela a été vérifié, hier, pour la ville des ponts qui a vécu une seconde journée de l'Aïd El-Adha tout ce qu'il y a de plus creux et qui l'a fait ressembler à une cité inhabitée.

Lundi 06 octobre 2014, p.08.

La forme proverbiale<sup>3</sup> *Rima est retournée à ses anciennes habitudes* est la traduction littérale du proverbe algérien [raj3atrima3adathalq3dima], un proverbe en arabe dialectal. Nous constatons que le journaliste a gardé, dans sa traduction, les mêmes composants syntaxiques (Sujet, Verbe, Complément) de l'énoncé de départ<sup>4</sup>. Le calque formel peut affecter parfois la forme en langue française comme dans le cas de l'énoncé (8) :

- 8) Que dit Bouteflika dans sa dernière missive à partir de son au-delà ? Que c'est la faute aux cafés maures, aux rumeurs, aux «arabes», à la presse. Le proverbe algérien est connu: **il m'a frappé puis a pleuré puis a couru et s'est plaint**. Incroyable comme bigoterie. On se soigne en France puis on crie au complot

<sup>3</sup> Nous la considérons comme une forme proverbiale, car elle ne correspond pas à un proverbe en français.

<sup>4</sup>Même si, en arabe, on commence par le verbe et non pas par le sujet.

externe, on se dévore entre intestins puis on nous accuse. Du jamais vu mais aussi de l'habituel. Cela remonte à longtemps. A toujours.

Jeudi 20 février 2014, p. 03.

La forme proverbiale « Il m'a frappé puis a pleuré puis a couru et s'est plaint » est la traduction du proverbe algérien [ḍrabniwbkawsbagniwštka]. La traduction calquée dans (7) et (8) semble être artificielle. Les deux proverbes perdent l'expressivité qui les caractérise dans la langue source (l'arabe dialectal). Nous abordons ici la question stylistique de la structure rythmique. Le proverbe en arabe dialectal est fondé sur une structuration syllabique alors que la forme en langue française perd cette binarité rythmique. Le proverbe devient une phrase ordinaire. Et si le journaliste n'a pas mentionné dès le début qu'il s'agit d'un proverbe à l'aide de la formule introductrice « Le proverbe dit, avec la rime et la sagesse qui caractérisent la culture populaire, que » et « Le proverbe algérien est connu », il aurait été difficile pour un lecteur non natif de le deviner. Ainsi, les proverbes originaux contiennent des rimes produites par la répétition des syllabes «ma» en (7) et «ka» en (8), ce que nous ne voyons pas dans la forme en français.

Il s'agit donc d'une traduction littérale à travers laquelle, le journaliste a essayé de garder la forme et le sens, mais il a perdu en même temps l'expressivité du proverbe. Selon Folkart (1991), les proverbes : « [...] ont deux particularités. D'abord, la non-pertinence de leur dénoté dans un contexte donné impose une lecture tropique ; ensuite, leur énonciation, généralisante, se fait sur le mode du « comme on dit » et devient une ré-énonciation » (Folkart, 1991 : 96). Nous savons très bien que la traduction d'un proverbe doit faire intervenir des équivalences pragmatiques reconnues comme telles (des proverbes) dans la langue d'arrivée. Alors, pourquoi le journaliste n'a-t-il pas employé des proverbes français qui peuvent exprimer le même sens ? Selon Folkart (1991) : « Cette impossibilité radicale de rejoindre l'original témoigne de la tension irréductible entre le fragment et l'énoncé auquel il appartenait à l'origine. Vu l'inadéquation réappropriée au segment énoncé, la traduction ne peut qu'entériner le travail de la citation » (Folkart, 1991 : 96). Pour le locuteur-journaliste, la référence à une situation vécue par les Algériens ne se fait que par un proverbe « de chez nous ». Il représente un fondement culturel de toute la société algérienne. L'emploi d'un proverbe qu'il s'est chargé personnellement de traduire révèle cette volonté chez lui de partager avec les Algériens ce fondement culturel. Il fait donc appel à une instance qui fait référence à un savoir collectif, un patrimoine qu'il serait impossible de représenter à travers un autre proverbe, d'une autre nation.

### 7.5. La maxime

La maxime appartient à la classe des X-énoncés sentencieux qui englobe aussi la sentence et l'apophtegme. Le mot *maxime* vient du latin *maxima* qui désigne la sentence la plus grande et la plus générale. Elle renvoie à une appréciation ou un jugement de portée générale. C'est un énoncé bref, frappant et facile à la mémorisation. Si le proverbe est un énoncé dont la source est anonyme, populaire et collective, la source à laquelle on attribue la maxime est souvent individuelle. Quant à la forme et le registre linguistique, la maxime est souvent construite avec un registre soutenu, et un style élégant, frappant car la source est souvent un écrivain, un philosophe, un homme politique, etc. Le proverbe est au contraire une forme populaire avec un style souvent familier. Même si le proverbe et la maxime ont le même but qui est celui d'instruire, Voltaire(1829) voit que les deux ne peuvent guère avoir la même valeur : « les maximes sont nobles, sages et utiles. Elles sont faites pour les hommes d'esprit et de goût, pour la bonne compagnie. Les proverbes ne sont que pour le vulgaire » (Voltaire, 1829 : 61). Autrement dit, le proverbe vise la population alors que la maxime est destinée aux élites.

#### 7.5.1. Faire appel à la maxime

Les maximes appartiennent à la catégorie des L-énoncés sentencieux. La maxime est signée, elle est toujours accompagnée du nom de l'auteur comme nous le constatons dans les énoncés suivants :

- 9) «**à tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère !**» C'est l'exclamation que pousse un personnage de Voltaire, lorsqu'il revoit la ville où s'est écoulée son enfance et d'où il a été banni. On cite souvent cette maxime, pour rappeler l'amour que nous inspire le pays où nous sommes nés....

Légendes, chants patriotiques, proverbes, contes nous disent toute la vie passée du peuple avec ses aspirations, ses plaintes, ses joies, et ses luttes quotidiennes.

«**Mourir pour son pays est un si digne sort !**» Corneille. **Qui sert son pays n'a pas besoin d'aïeux** (Voltaire). Ce vers est comme la devise de ceux qui sont les fils de leur œuvre. On le rappelle pour marquer, que les services rendus à la patrie, portent en eux-mêmes, les titres de noblesse.

Dimanche 14 avril 2013, p.05.

Le journaliste a fait appel à deux auteurs différents. Voltaire et Corneille (et même Racine) sont les plus cités par rapport à d'autres philosophes et poètes. Pourquoi avoir recours à

eux ? Corneille dont les maximes sont construites avec un style simple et Voltaire qui défendait le prestige de la maxime et qui s'est attaché à mettre en exergue les défauts de celles de Corneille. Mais que lui reproche-t-il en particulier ? Même si ce cela ne relève pas de notre sujet, nous ouvrons ici une parenthèse pour mettre en exergue ce fait. Dans son Commentaire sur Corneille (1974-1975), Voltaire met l'accent sur le caractère ordinaire de la maxime de Corneille. Garofalo (2004), en paraphrasant Voltaire montre que :

« La pratique de la maxime détachée consiste à répéter à plusieurs reprises des idées générales, toujours les mêmes. Cette pratique serait dangereuse car elle compromettrait la règle de la séparation des genres et des styles. En effet, Voltaire reproche à Corneille les nombreuses maximes au ton familier que ce dernier insère tant dans ses comédies que dans ses tragédies » (Elena Garofalo, 2004 : 618).

Ce caractère ordinaire de la maxime de Corneille acquiert une autre valeur chez Lagarde et Michard (1963) : « Mais le style le plus typique de Corneille n'est ni lyrique ni proprement oratoire. Il a su mieux que tout autre « rehausser l'éclat des belles actions » et mettre en valeur les nobles pensées par des formules accomplies, brèves mais riches de suggestions frappantes sans grandiloquence, qui se gravent dans la mémoire. Que de maximes nous lui devons ! » (Lagarde et Michard, 1963 :126 ). Le recours aux maximes de Corneille dans les discours de vulgarisation, dont le discours de la presse écrite, est dû à leurs formes simples « Mourir pour son pays est un si digne sort ». Maingueneau (1992) souligne les affinités créées par la maxime cornélienne entre le théâtre tragique et la pragmatique. La maxime cornélienne n'est en réalité qu'une ritualisation par l'auteur des comportements et des échanges verbaux de ses héros et sa généralisation pour référer au comportement de l'Homme.

- Mourir pour son pays est un si digne sort !»
- A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère;
- Qui sert son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Ainsi

- L<sub>1</sub> = Corneille ;
- L<sub>2</sub> = Voltaire.

Le locuteur de l'énoncé, dans le cas de la maxime, met en scène un énonciateur, c'est l'énonciateur-premier, le locuteur de la forme sentencieuse. Il représente un auteur spécifique dont la maxime porte la signature. Cet énonciateur est présenté par le locuteur comme le seul

responsable du jugement général que renferment les trois L-énoncés. Le locuteur, L, en citant Corneille et Voltaire (et en leur faisant parler) partage ce jugement général en s'assimilant à un énonciateur second.

### 7.5.2. La maxime au soutien du proverbe

L'accord avec le principe instauré par le proverbe ou la maxime se fait, comme nous l'avons vu dans les énoncés précédents, d'une façon directe, mais le journaliste, le fait dans d'autres cas, d'une façon indirecte, comme nous le voyons dans l'énoncé suivant :

- 10) **A quelque chose malheur est bon**, dit le proverbe. Et si l'agitation provoquée par M. Sarkozy avait l'heureux effet d'ouvrir le débat sur les crimes de la colonisation et leur qualification ? L'Histoire avance par son mauvais côté, dit-on.

Mardi 03 janvier 2012, p.17.

Le journaliste parle dans cet énoncé de l'insistance de Sarkozy sur l'inauguration d'une loi portant sur la criminalisation du génocide arménien dont la Turquie est dite responsable. Selon le journaliste, cet acte du président français peut être bénéfique pour l'Algérie et permet d'ouvrir le débat sur les crimes de la colonisation française. Le locuteur, dans cet énoncé, a employé deux X-énoncés sentencieux, dont les auteurs sont les suivants:

- X<sub>1</sub>, un ON-locuteur, présenté comme la source du proverbe « A quelque chose malheur est bon » ;
- X<sub>2</sub>, Le philosophe Carl Marx, l'auteur de la maxime « L'Histoire avance par son mauvais côté ».

L'énoncé, en général, est structuré de la façon suivante :

ON-énoncé sentencieux + Enoncé interrogatif + L- énoncé sentencieux

Trois énoncés qui mettent en corrélation trois locuteurs :

- ON : le locuteur du proverbe ;
- Le journaliste : le locuteur de l'énoncé interrogatif, en particulier, et l'énoncé, en général ;
- Marx : l'auteur de la maxime.



Nous constatons que le locuteur-journaliste, pour exprimer son point de vue, met en scène trois énonciateurs. Le premier,  $E_1$  est un ON, c'est-à-dire une source anonyme et collective, à laquelle est imputé le point de vue véhiculé par le proverbe. Le deuxième énonciateur,  $E_2$ , est présenté comme la source de l'assertion sous-jacente de l'énoncé interrogatif, ce point de vue peut être formulé comme suivant : « l'agitation provoquée par M. Sarkozy aura, peut-être, l'heureux effet d'ouvrir le débat sur les crimes de la colonisation et leur qualification ». Le locuteur s'assimile à l'énonciateur responsable de ce point de vue. Le troisième énonciateur,  $E_3$ , Carl Marx, responsable du jugement général incarné par la maxime, est assimilé à un certain ON. Le L-énoncé sentencieux (la maxime) s'est transformé en un ON-énoncé sentencieux (expression sans auteur). Rappelons qu'un L-énoncé sentencieux est, selon Anscombe (2006a), un L-énoncé dont la source est un locuteur spécifique, alors qu'un ON-énoncé sentencieux est un énoncé autonome et combinable avec des expressions telles que *comme on dit*, *dit-on*. L'auteur est donc anonyme. Alors qu'est-ce qui pousse le locuteur de l'énoncé à remplacer une instance déterminée par une autre anonyme et collective. En d'autres termes, qu'est-ce qui pousse le locuteur-journaliste à remplacer un locuteur spécifique (Marx) par un ON-locuteur ?

Il s'agit pour le locuteur de l'énoncé de soutenir ses propos par un point de vue imputé à une communauté linguistique collective et anonyme. D'abord, une seule forme sentencieuse peut être perçue ou présentée par le locuteur de l'énoncé comme ayant un auteur déterminé ou anonyme mais les deux emplois ne sont pas identiques ou ne se font pas spontanément. Dire « L'Histoire avance par son mauvais côté, dit/ a dit Marx » est moins fort que de dire « L'Histoire avance par son mauvais côté, dit-on » dans la mesure où le locuteur veut présenter l'énoncé sentencieux - dont Marx n'est que l'ancien auteur- comme le fait d'un ON-locuteur. Il s'agit pour lui de soutenir ses propos par une forme garantie par une autorité supérieure et incontestable qui à travers le temps est passée d'une expression dite par une personne à une locution figée appartenant au patrimoine collectif.

### 7.5.3. La maxime contre le proverbe

Soit l'énoncé (11) :

- 11) Les loups ne se mangent pas entre eux, dit un proverbe ; mais le proverbe ne dit vrai que quand les loups sont sur leurs pattes, tandis que, même la faim au ventre, les lions ne touchent pas, de leurs nobles ongles, à un autre lion abattu.  
Jules Barbey d'Aurevilly.

Jeudi 11 septembre 2014, p.10.

Le journaliste emploie cette maxime comme le chapô d'un l'article dont le titre est « A quoi rêvent les agneaux ? ». Cette maxime dont l'auteur est Jules Barbey d'Aurevilly est employée sans formule introductrice. Jules Barbey d'Aurevilly prend comme point de départ le proverbe « Les loups ne se mangent pas entre eux » qui signifie que les méchants ne cherchent pas à se nuire entre eux. Le proverbe est construit par métaphore qui consiste à faire un rapprochement entre les méchants et les loups. Nous avons mentionné antérieurement que le locuteur peut réfuter le point de vue véhiculé par le proverbe, mais dans le cas de cet énoncé, il le fait à l'aide de la maxime. Il met en scène un énonciateur assimilé à Jules Barbey d'Aurevilly qui refuse le principe généralisant du proverbe. Les marques linguistiques qui le prouvent sont :

- la formule introductrice « dit un proverbe » : l'auteur a employé cette marque au lieu de celle qu'on emploie souvent « dit le proverbe ». Il y a donc un remplacement de l'article défini « le » par l'article défini « un » qui renvoie à un référent non-identifié précédemment et non connu mais qui est identifiable ; l'auteur a employé juste après la formule introductrice, l'article défini « le » ;
- le connecteur *mais* qui permet à Jules Barbey d'Aurevilly de concéder le point de vue véhiculé par le proverbe pour le réfuter après ;
- l'emploi de l'expression « le proverbe ne dit vrai que » : cette expression suspend la valeur généralisante du proverbe. Son emploi ne nie pas la vérité générale du proverbe mais il la limite à un certain cas « que quand les loups sont sur leurs pattes ».

Nous constatons que le contre-argument présenté par l'auteur s'appuie aussi sur la métaphore qui caractérise aussi le proverbe. Si, dans le proverbe, les loups renvoient aux méchants, les lions dans les propos de Jules Barbey d'Aurevilly renvoient aux nobles. Mais la question qui se pose est la suivante : Où est-il le journaliste dans tout cela ? Le locuteur-journaliste exprime son point de vue implicitement en faisant parler un auteur spécifique avec qui il partage le point de vue et dont il utilise les propos pour faire passer le sien.

### 7.6. Le détournement

Selon Maingueneau et Grésillon (1984), le détournement « consiste à produire un énoncé possédant les marques linguistiques de l'énonciation proverbiale mais qui n'appartient pas au stock des proverbes reconnus » (Maingueneau et Grésillon, 1984 :114). Schapira (2000) considère, pour sa part, que « le détournement consiste en la manipulation d'une expression

perçue comme figée, par une manœuvre lexicale, sémantique ou stylistique qui crée un sens discursif à partir du sens en langue de l'expression originelle » (Schapira, 2000 : 94 -95 ). Le détournement constitue la marque la plus apparente de l'intervention des sujets parlants sur les expressions dites figées, et dont le proverbe.

Un proverbe détourné, dérivé ou tordu est un énoncé qui se présente comme un anti-modèle de la forme originale. Le locuteur cherche à abolir la vérité incarnée par le proverbe et la remplacer par une vérité tirée d'une expérience personnelle. Maingueneau et Grésillon(1984) font la différence entre détournement ludique et militant. Le détournement ludique s'inscrit dans le cadre d'un simple jeu de mots sans visée idéologique. Le détournement militant, au contraire, sert à donner de l'autorité et du poids à un énoncé personnel en l'inscrivant dans une perspective générale et intemporelle. Le proverbe sert, dans ce cas, d'appui pour le locuteur. Ce dernier peut aussi détourner un proverbe pour ruiner le principe qu'il instaure. Il convient, dans ce cas, de faire la distinction entre *captation* et *subversion*. La captation est le procédé par lequel le locuteur produit un énoncé gardant le même sens du proverbe sur lequel il est fondé. Alors que la subversion consiste à détourner dans le but de créer une contradiction entre le sens du proverbe et celui détourné. Le détournement militant peut employer du ludique en jouant avec la langue.

Un proverbe détourné est fondé sur un proverbe concret ou construit selon un schéma proverbial. Ainsi « qui veut le plus peut le moins », fait référence au proverbe « qui peut le plus peut le moins »<sup>5</sup>. Les proverbes détournés, construits selon un schéma proverbial contiennent généralement des unités redondantes dans le proverbe tels que :

- Qui V1, V2 ;
- Il n'y a pas X sans Y ;
- Il vaut mieux X qu'Y ;
- Il vaut mieux V1 que V2.

Il y a différents procédés de détournement des proverbes :

- Remplacement d'un phonème par un autre : A chaque jour suffit sa **veine** (A *chaque jour suffit sa **peine***).
- Remplacement d'un mot par un autre : A chaque **nuît** suffit sa peine (A *chaque **jour** suffit sa peine*).

---

<sup>5</sup>Cf. Barta, 2005, pp. 61-70.

- Adjonction d'éléments au proverbe : L'argent ne fait pas le bonheur **mais il y contribue** (*L'argent ne fait pas le bonheur*). .
- Ajout ou effacement de la négation : Qui **ne** dort **pas** dîne (*Qui dore dîne*), Il y a de la fumée sans feu (*Il n'y a pas de fumée sans feu*).
- Fusion de deux proverbes (proverbe valise) : A chaque jour malheur est bon (*A chaque jour suffit sa peine + A quelque chose malheur est bon*).

Les proverbes détournés sont rares dans notre corpus, nous avons pu en repérer quatre occurrences.

12) C'est une idée agaçante pour ceux qui croient que **la réforme est fille de lucidité, de vision et de volonté**.

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, p. 11.

Nous appelons, à l'instar de Maingueneau et Grésillon(1984), l'énonciation originale, c'est-à-dire le proverbe original, E<sub>0</sub> alors que la forme détournée sera E<sub>1</sub> :

- E<sub>0</sub> : La méfiance est fille de la prudence.
- E<sub>1</sub> : la réforme est fille de lucidité, de vision et de volonté.

Bien que le journaliste ait gardé le même schéma proverbial de la forme originale « X est fille d'Y », la forme en question a été construite par détournement des conditions d'emploi. Une vérité tirée d'une expérience personnelle ou qui provient d'une vision individuelle a remplacé une vérité provenant d'un ON-locuteur représentant la sagesse des nations. Les conditions génériques de l'énonciation proverbiale (Cf. Maingueneau et Grésillon, 1984.) ont été aussi détournées. Il s'agit de la violation des règles syntaxiques, prosodiques et formelles qui régissent le proverbe :

- Substitution des termes : Les noms *méfiance* et *prudence* ont été remplacés par les noms *réforme* et *lucidité* ;
- adjonction des éléments au proverbe : le journaliste a adjoint deux autres mots *vision* et *volonté*.

Le journaliste n'a pas obéi aux deux critères– quoiqu'ils ne soient pas inhérents au proverbe mais ils sont très fréquents –les rimes et les syllabes. Le procédé de détournement dans (12) a atteint le signifiant<sup>6</sup> aussi que le signifié. L'énoncé a subi des changements au niveau de la forme ainsi qu'au niveau du contenu. Le détournement peut avoir aussi d'autres formes, comme nous le constatons dans l'énoncé suivant :

<sup>6</sup>Nous visons par *signifiant* les conditions génériques que nous avons citées dans la page précédente.

13) Il vaut mieux les avoir devant soi que derrière.

Mardi 07 février 2012, p.02.

Le pronom personnel « les » renvoie aux « courants islamistes » : Il vaut mieux avoir les courants islamistes devant soi que les avoir derrière. Le schéma proverbial serait ainsi : Il vaut mieux + proposition + que + proposition (ou syntagme substituant la proposition). L'énoncé révèle quelques caractéristiques du proverbe :

- La formule « Il vaut mieux » employée pour visée didactique.
- Un effet d'opposition : devant / derrière.
- Ellipse d'unités : les avoir devant soi que [les avoir] derrière.

L'énoncé peut avoir de lien avec le proverbe « Il vaut mieux avoir un lion féroce devant soi qu'un chien traître derrière ». Nous constatons que le locuteur a remplacé « un lion féroce » et « un chien traître » par « courants islamistes ».

Voici le troisième énoncé :

14) Qui tient les comptes impose les décomptes.

Dimanche 05 janvier 2014, p.03.

Dans cet exemple, nous distinguons les marques caractérisant généralement un proverbe et qui sont :

- Le pronom relatif « Qui » qui attribue aux propos un caractère généralisant.
- Deux propositions binaires « tient les comptes » et « impose les décomptes » qui ont la même structure grammaticales « V+ SN (Dét+N) »
- Un nombre de syllabes proche: Qui/tient/les/comptes (4 syllabes)  
im/pose/les/dé/comptes (5syllabes)
- Des termes identiques et phoniquement voisins: *comptes/décomptes*
- La rime dans *comptes* et *décomptes*.
- Le présent de l'indicatif : *tient/impose*

Le caractère poétique qui marque souvent le proverbe (rime, mots identiques ou proches, binarité) s'ajoute au caractère général produit par l'usage du pronom relatif (Qui) et le présent de l'indicatif qui sert à incarner une vérité générale et intemporelle (tient/impose). Sur le plan du

contenu, l'énoncé (14) est fondé sur une logique de cause à effet, contrairement à l'énoncé (13) qui s'appuie sur une logique de contradiction (devant/ derrière). Les éléments dans la première partie sont présentés comme une cause alors que ceux dans la seconde en sont les résultats :

Tenir  $\rightleftarrows$  imposer  $\rightleftarrows$  comptes  $\rightleftarrows$  décomptes

Après avoir cherché, nous avons trouvé le proverbe suivant et qui a les mêmes traits distinctifs de l'énoncé (14) : *Celui qui compte d'avance, décompte.*

Dans les trois cas cités, il s'agit de la captation, un procédé par lequel, le locuteur garde le même sens ainsi que le même schéma proverbial véhiculé par l'énonciation de la structure originale, le proverbe. Selon Maingueneau et Grésillon (1984 : 117) :

« En captant le genre proverbial, une énonciation se donne pour l'écho d'un nombre illimité d'énonciations antérieures, de manière à faire oublier son caractère foncièrement contingent et relatif. En cas de réussite, ce simulacre se transforme en vérité qui, répétée de « tout le monde », s'installera solidement au nombre des évidences collectives ».

La visée du locuteur-journaliste est de faire passer les propos énoncés du statut de « je-vérité » au statut de « ON-vérité ». Mais le « je » ne renvoie pas seulement au journaliste, il peut renvoyer à un parti politique, une entité, un organe, le journal ou une autorité que soutient le journaliste ou dont il est le porte-parole. Les propos du locuteur acquièrent un caractère universel soutenu par l'autorité d'un ON-énonciateur. Le locuteur présente son énoncé comme l'écho d'énonciations antérieures fondées sur le même principe alors que l'énoncé n'est que l'écho de sa propre pensée. Cependant, il ne s'agit pas d'un ON<sub>0</sub> (responsable de la forme originale, E<sub>0</sub>) mais d'un ON<sub>1</sub>, présenté comme responsable de la forme détournée (E<sub>1</sub>), et qui n'est en réalité qu'un *je* déguisé ou même amplifié.

Dans les trois énoncés que nous avons présentés, l'écho aux énonciations antérieures permet au locuteur de surpasser le caractère accidentel et occasionnel de son énonciation pour la mettre à l'échelle des évidences. Il s'agit donc d'une déproverbialisation<sup>7</sup> (détournement d'un proverbe) à visée de proverbialisation (donner à des propos un caractère proverbial).

L'écart entre E<sub>0</sub> et E<sub>1</sub> en (13) est un peu réduit. Il se résume à un remplacement de deux syntagmes nominaux par un autre (un lion féroce et un chien traître ont été remplacés par « les »

<sup>7</sup>Voir Schapira (2000), pp. 81-97.

qui renvoie aux (courants islamistes »). Cependant, nous voyons que le journaliste n'a pas réussi à donner à son énoncé le caractère d'un proverbe dans la mesure où il a remplacé le syntagme nominal « les courants islamistes » par le pronom personnel *les*, ce qui rend l'énoncé occasionnel et lui prive de son caractère général, autonome et clos. Le lecteur est obligé de chercher dans le contexte linguistique pour trouver ce qui est remplacé par le pronom personnel « les », ce qui n'est pas exigé dans les proverbes, ou les proverbes détournés, qui fonctionnent comme des énoncés autonomes et bien délimités, et qui servent tous seuls à représenter des situations sans dépendre du contexte linguistique. L'énoncé aurait pu être, donc, réussi si le journaliste avait dit par exemple : Il vaut mieux avoir les courants islamistes devant soi que les avoir derrière.

Par ailleurs, dans (12) et (14), les proverbes détournés sont très réussis dans la mesure où ils réunissent toutes les caractéristiques du proverbe citées ci-haut. Bien que la distance entre E<sub>0</sub> (*La méfiance est fille de la prudence/Celui qui compte d'avance, décompte*) et E<sub>1</sub> (la réforme est fille de lucidité, de vision et de volonté / Qui tient les comptes impose les décomptes) soit claire mais nous pensons que la portée sémantique de l'énoncé détourné est aussi grande. Le journaliste a pu exprimer le même sens ou a pu s'en approcher en jouant avec la nature grammaticale des mots : les mots « compte » et « décompte » sont des verbes dans le proverbe original alors qu'ils sont des noms dans le proverbe détourné. Dans ce dernier exemple, nous analysons la rencontre entre détournement et ironie :

- 15) Le Maroc envisagerait de construire une barrière de barbelés avec l'Algérie sur une distance de 450 km. L'information est encore «officieuse». Et officiellement, Rabat compte ériger ce mur pour endiguer l'arrivée de migrants subsahariens qui cherchent à entrer aux paradis européen par les enclaves sous domination espagnole de Ceuta et Mellila. Et officieusement, l'Algérie aurait construit des «tranchées» de son côté pour en finir avec la contrebande de carburants et de zetla. Bref, au risque de déprimer ceux qui ont un esprit très Maghreb, les rumeurs et informations, encore vagues, envoient un message subliminal : seuls **les grands murs font les bons voisinages !**

Mardi 03 décembre 2013, p.11.

Le journaliste aborde la question des frontières entre Le Maroc et l'Algérie et les barrières qui sont dressées entre les deux pays. Ce qui attire notre attention, c'est la dernière phrase *les grands murs font les bons voisinages !* construite à la forme de proverbes comme *Les petits ruisseaux font les grandes rivières* ou *Les bons comptes font les bons amis*.

L'énoncé prend un ton ironique. Le locuteur adopte de la raillerie pour se moquer de la politique des deux pays. L'énoncé en question (les grands murs font les bons voisinages !)

procède de telle manière que détournement ludique et militant s'entremêlent. Selon Maingueneau et Grésillon (1984) : « Il y a détournement ludique lorsque ce détournement entre dans le cadre des purs jeux de mots, et n'est pas au service d'un enjeu idéologique, politique... Le détournement militant, en revanche, vise à donner de l'autorité à un énoncé ou à ruiner celle du proverbe au nom d'intérêts de divers ordres » (Maingueneau et Grésillon, 1984 :114). Le locuteur joue avec les mots d'une façon ironique pour servir l'idée qu'il veut défendre. Rappelons que l'ironie<sup>8</sup> consiste à dire le contraire de ce qu'on entend dire. Le locuteur met en scène un énonciateur à qui il attribue le point de vue ironique. Rappelons que pour Sperber et Wilson (1978), l'énonciation ironique est « l'écho d'un énoncé ou d'une pensée dont le locuteur entend souligner le manque de justesse ou de pertinence » (Sperber et Wilson, 1978 : 409). Le locuteur de l'énoncé (15) essaye d'attribuer à sa parole un caractère général. Le *je* devient dans ce cas un ON, présenté comme responsable de la vérité incarnée par cette forme détournée. Mais ce ON est pris comme cible de l'ironie. Il est pris en dérision par le locuteur-journaliste.

### 7.7. *On dit que lon sait que*

Dans cette partie, nous étudierons deux autres formes de l'implication du ON- locuteur par le locuteur-journaliste.

Soit la première série :

- 16) Le parc automobile s'est considérablement renouvelé en Algérie et **on sait** désormais **que** dans l'écrasante majorité des cas, c'est la faute humaine qui est incriminée.

Mardi 14 octobre 2014, l'éditorial.

- 17) **On dit que** Fayadh n'était pas enthousiaste à l'idée de faire reconnaître l'Etat de Palestine par l'Onu car cela entraînerait des mesures de rétorsion financière.

Lundi 15 avril 2013, l'éditorial.

Dans (16), le pronom *on* peut être remplacé par *nous* ou *vous*. Dans (17), nous avons affaire à un *on* doxique, c'est un *on* collectif. Le *on* doxique est fréquent dans le discours de la presse écrite. Le journaliste a souvent recours à ce genre de pronoms pour se cacher derrière ses propos ou ceux des autres et leur attribuer un caractère anonyme et collectif. En réalité, ce pronom remplace *nous* ou *vous* « nous savons / vous savez ». L'usage du pronom *on* avec le verbe *savoir* en (16), n'est en réalité qu'un moyen qui permet au journaliste de faire passer son

<sup>8</sup> Voir le chapitre V.



point de vue. Le journaliste essaye de transformer sa perception d'une situation à un fait établi, qu'il soit connu ou reconnu par le lecteur alors que ce dernier n'a rien vu et n'a rien su.

En (17), il s'agit du *on* de la rumeur publique dont l'origine est inconnue. C'est une source anonyme. Cependant, dans les deux énoncés, il ne s'agit pas de l'implication d'un ON-Locuteur.

18) Or, **on sait que**, dans l'espèce humaine, la vulnérabilité biologique du cerveau la plus prononcée se situe dans la période prénatale et les premiers mois de sa vie.

Mercredi 09 avril 2014, p.20.

19) **On dit que** le rêve est le frère de la mort.

Jeudi 20 février 2014, p.11.

Dans les deux énoncés (18) et (19), le locuteur de *On dit p* et *On sait p* met en scène un ON-locuteur qui garantit la vérité de *p* ou qui considère que *p* est généralement vrai. Le marqueur épistémique *On sait* renvoie à un savoir que le locuteur présente comme émanant de l'observation et de l'expérimentation. Selon Anscombe (2006a) : « [...] *on sait que* renvoie à un savoir présenté comme d'origine objective, voire expérimentale et ne pouvant être remis en question par personne » (Anscombe, 2006a : 90). Il s'agit donc d'un savoir fondé. Dans ce cas, le locuteur, *L*, prend en charge ce point de vue qu'il attribue à un ON-locuteur et ne peut le contester. Ce ON-locuteur renvoie à une communauté linguistique dont le locuteur-journaliste fait nécessairement partie. *P* «dans l'espèce humaine, la vulnérabilité biologique du cerveau la plus prononcée se situe dans la période prénatale et les premiers mois de sa vie » est présenté comme un savoir partagé que le locuteur-journaliste ou son allocataire (le lecteur) ne peuvent contester, d'où l'impossibilité de l'exception ou la concession qui peuvent être bloquées par le marqueur *On sait que* :

**\*on sait que**, dans l'espèce humaine, la vulnérabilité biologique du cerveau la plus prononcée se situe dans la période prénatale et les premiers mois de sa vie  
**mais** je n'en crois pas / ce n'est pas vrai.

Le locuteur-journaliste ne peut pas refuser le point de vue incarné par ce savoir partagé et garanti par cette communauté linguistique parce qu'il s'est présenté, dès le moment de l'emploi de *On sait que*, comme assumant ce point de vue.

Dans « On dit que le rêve est le frère de la mort », *p* « le rêve est le frère de la mort », est présenté par le locuteur-journaliste comme un savoir d'origine indirecte, conclusive ou appréciative. C'est un savoir allégué, détenu par un ON-locuteur qui ne fonde ce savoir ou cette

affirmation sur aucun mouvement observationnel ou expérimental. Le locuteur-journaliste qui fait appel à ce savoir peut refuser de le partager comme il peut refuser d'assumer la responsabilité du point de vue qui en est déduit, d'où la possibilité de l'emploi de *mais* ou un autre marqueur concessif : « On dit que le rêve est le frère de la mort **mais / cependant...** ».

### 7.8. *L'histoire nous apprend que / L'histoire nous enseigne que*

Cette expression a été étudiée par Anscombe(2005) dans le cadre des deux théories qu'il a développées, la théorie des stéréotypes et celle de la polyphonie linguistique. Dans son article intitulé *Le ON-Locuteur, une entité à multiple visage* (2005), Anscombe présente l'expression comme un marqueur de modalisation en discours second (MDS). Anscombe s'inspire de Jacqueline Authier-Revuz (1992,1993) selon qui, certaines expressions, en plus de leur fonction de rapporter le discours d'un autre locuteur, servent à indiquer l'origine du discours du locuteur de l'énoncé. « L'histoire nous apprend que », et dont « L'histoire nous enseigne que » constitue une variante, fait partie d'un sous-groupe formé par ces expressions et qu'Anscombe (2005) appelle les médiatifs. L'expression « L'histoire nous apprend que » renvoie à une certaine communauté linguistique dont l'autorité transcende les individus (Anscombe, 2010 :54) et qui équivaut à l'autorité suprême représentée par la loi, à la pensée rationnelle et logique représentée par la science ou à la sagesse des nations dont le proverbe est l'un des marqueurs. Accompagné de deux verbes de dire *apprendre* et *enseigner*, le mot *histoire* fait jouer une voix à la fois collective et anonyme. Soit l'exemple suivant :

20) Et que **nous apprend l'histoire** du monde " **Que** rien ne vient sans cause"<sup>9</sup>.

Mardi 07 octobre 2014, p. 05.

L'énoncé est sous forme d'une question oratoire qui peut être paraphrasée par l'assertion suivante :

- **L'histoire** du monde nous **apprend** que rien ne vient sans cause.

L'expression renvoie à une certaine communauté linguistique très vaste, qui dépasse le locuteur et son interlocuteur. Cela est exprimé par le mot « monde ». Il ne s'agit pas donc d'une simple histoire privée – celle de la politique, de la sociologie, de la science ou de toute discipline avec ses sous disciplines– mais de l'histoire en général avec un grand *h* « Histoire », et dans ce

<sup>9</sup>Nous constatons qu'il y a une absence du point d'interrogation, due à une faute de frappe, ou qui aurait été supprimé par le rédacteur de l'article, peut-être.

cas nous pouvons avoir comme point de vue « L'Histoire nous apprend que rien ne vient sans cause ». Cette histoire générale peut avoir un sous-ensemble :

- 21) **L'histoire** des grandes démocraties dans le monde **nous enseigne qu'un** Etat fort est toujours consubstantiel de contre-pouvoirs tout autant forts. **Cette même histoire nous enseigne** également **que** le principe de transparence dans l'administration des affaires publiques, dans la gestion des ressources du pays et dans l'exercice des libertés individuelles/ collectives constitue un puissant gage de bonne gouvernance et permet de lutter efficacement contre toutes les formes d'abus et de corruption, sous l'autorité irréfragable de la primauté du droit et de l'équité de la justice.

Lundi 28 avril 2014, p.06.

Le marqueur épistémique *L'histoire nous apprend que* renvoie au savoir qui concerne un certain passé d'une certaine communauté linguistique. Cependant et contrairement à l'énoncé(20), dans (21), le marqueur épistémique « **L'histoire** des grandes démocraties dans le monde **nous enseigne que** » renvoie à un sous ensemble de ce savoir partagé.

Le locuteur des deux marqueurs « L'histoire nous apprend que » et « L'histoire nous enseigne que » met en scène une communauté linguistique représentée par un ON-locuteur qui tend à informer une autre communauté linguistique, représenté par un ON-destinataire, de ce savoir historique et de le partager avec elle. Ce partage est désigné par le pronom *nous*.

### 7.9. Stéréotype, stéréotypie et stéréotypisation

Le stéréotype a fait l'objet d'une définition dans le chapitre III, mais dans le cadre d'une théorie linguistique des stéréotypes<sup>10</sup> où le concept englobe des formes sentencieuses et d'autres, imputées à un ON-locuteur. Nous étudierons les mécanismes de génération, de remise en cause et de mise en exergue des stéréotypes dans Le Quotidien d'Oran. Il s'agit de la perception et de la représentation de soi et de l'autre. Le journaliste est celui qui voit mais il est celui qui donne à voir à un lecteur. Quels sont donc les lieux de rencontre de soi et de l'autre ? Qui est cet « autre » ? Et comment il est perçu et représenté ? En d'autres termes, est-ce que la représentation de l'autre par le journaliste émane de sa perception, ou voir l'autre diffère de la façon dont on donne à voir ? S'agit-il d'une stéréotypie ou d'une stéréotypisation ?

<sup>10</sup>Voir le chapitre III, *Théorie des stéréotypes linguistiques*.

### 7.9.1. Stéréotype social

Nous nous attachons, dans cette dernière partie, à étudier le stéréotype dans sa conception ordinaire, c'est-à-dire le stéréotype social ou le stéréotype de pensée. Nous étudierons les mécanismes de génération de ces stéréotypes pour qu'ils s'incarnent dans le discours. Notre étude porte sur la perception que le journaliste du Quotidien d'Oran a et/ou fait de l'autre et la représentation qu'il en donne à son lecteur. Il faut montrer que l'autre varie, il peut être : l'Algérien, le responsable algérien, l'Arabe ou quelqu'un d'une autre nationalité ou d'une autre origine.

Selon Dalbin (2007) : « Clichés, stéréotypes, images et représentations sociales participent directement à l'argumentation du discours journalistique dans un rôle qu'il s'attribue en plus de celui qu'il a d'informer, celui de persuader les lecteurs. Les images jouent donc elles-mêmes un rôle important » (Dalbin, 2007 : 13 ). Ces images et ces représentations contribuent à l'élaboration du processus argumentatif qui sert, lui aussi, à la mise en œuvre du projet idéologique du journal. Nous proposons de faire une analyse linguistique des stéréotypes dans Le Quotidien d'Oran. Les stéréotypes s'y présentent comme des propositions dont le journaliste se sert pour attribuer une ou des propriétés à une personne, une personnalité, un groupe social, un pays ou toute une race. Nous nous penchons sur l'étude de quelques images que se fait le journaliste de sa communauté et des stéréotypes repris comme écho d'autres pensées. Cependant, nous ne pouvons pas étudier tous les mots et leurs stéréotypes. Nous choisirons un échantillon, car nous ne visons pas l'étude du stéréotype en tant que tel mais son usage pour mettre en confrontations différentes voix et différents discours :

22) Le gouvernement allemand entend aujourd'hui mettre sous tutelle les « Etats défailants » (Grèce, Portugal...). L'Allemagne a monté avec la Russie un étrange accord sur la diffusion gazière sur l'ensemble de l'Europe. Et de jour en jour, il apparaîtrait naturel de considérer l'ensemble du peuple allemand comme ontologiquement « vertueux », comme les Français seraient naturellement « affables », les Anglais « capables d'humour », les Ecossais « économes » et les Italiens « excellents vendeurs de pizzas ».

Jeu di 02 février 2012, p.12.

Selon Bres (1991), le stéréotype est fondé sur « un programme définitoire en être avec effacement de l'origine énonciative, présent de vérité générale, article défini : le stéréotype catégorise et essentialise » (Bres, 1991 : 95). Le stéréotype prend souvent la forme d'un nom

sujet (une ethnie, une race, un groupe social) + la copule être (*est*) + un qualifiant (souvent un adjectif qualificatif). Ainsi dans (22), nous pouvons repérer les stéréotypes suivants :

- Les Allemands sont vertueux.
- Les Français sont affables.
- Les Anglais sont capables d'humour.
- Les Ecossais sont économes.
- Les Italiens sont d'excellents vendeurs de pizzas.

Il s'agit du stéréotype de forme canonique qui a pour objet des groupes sociaux particuliers (Les Allemands, les Français, les Anglais, les Ecossais et les Italiens). Le verbe *être* au présent sert à introduire les prédicats « vertueux », « affables », « capables d'humour », « économes », « excellents vendeurs de pizzas ». Mais nous constatons que ce verbe est employé, par le locuteur-journaliste, au conditionnel présent qui dévoile un dédoublement énonciatif, c'est-à-dire l'existence, au sein de l'énoncé, de deux voix superposées.

La prise de distance par rapport aux stéréotypes positifs attachés aux différents groupes que nous avons mentionnés constitue une remise en cause, voire un refus du savoir commun qu'ils véhiculent. Un savoir imputé à une communauté présentée dans l'énoncé comme anonyme. Il y a un conflit entre deux voix dans l'énoncé : celle d'un ON, la communauté linguistique à qui sont imputés les contenus stéréotypiques et celle du locuteur-journaliste. Ce conflit s'exprime par l'emploi, d'une part, des mots tels que *naturel*, *ontologiquement*, *naturellement*, et d'autre part, par le conditionnel *apparaîtrait*, *serait*, ainsi que par la mise des prédicats entre guillemets. A travers l'emploi de l'adjectif *naturel* et des adverbes *ontologiquement* et *naturellement*, le locuteur fait référence à un savoir supposé partagé, mais ce savoir est rapidement remis en cause par l'emploi du conditionnel et des guillemets.

### 7.9.2. Stéréotypie

Selon Maisonneuve (1989 :141) :

« Le propre de la stéréotypie, c'est d'être grossière, brutale, rigide et de reposer sur une sorte d'essentialisme simpliste où la généralisation porte à la fois - sur l'extension : attribution des mêmes traits à tous êtres ou objets désignables par un même mot [...] – sur la compréhension : par simplification extrême des traits exprimables par des mots ».

Ce qui a attiré notre attention, en lisant le corpus, est l'emploi du segment « arabe » dans différents énoncés ainsi que les différentes connotations qu'il acquiert à chaque emploi. Nous avons décidé d'étudier ce mot et les différentes images qu'il génère :

23) Le veto russe avant-hier au conseil de sécurité est ce qu'il est réellement : un permis de tuer. Ce ne sont pas des Moscovites opposants qui meurent mais des Syriens. C'est-à-dire de sales «Arabes» de rien du tout. Destinés, selon leur Dieu à mieux vivre morts que vivants. Citoyens futurs du paradis et donc pas concernés par le monde ici-bas. De sales «Arabes» morts avant-hier par dizaines...

Les sales «Arabes » sont tués en vrac...

Nous, les «sales Arabes», nous sommes bons pour garder le jerrican de pétrole, pour acheter des armes.

Lundi 06 février 2012, p.03.

Les relations entre les êtres humains sont fondées sur un rapport de valorisation de soi et de dévalorisation de l'autre. La genèse des stéréotypes est basée sur ce que Bres (1991) appelle « la règle d'axiologisation : le même est positif, l'autre est négatif » (Bres, 1991 :95). La valorisation de soi et la dévalorisation de l'autre nous conduit à une caractéristique inhérente au stéréotype : le stéréotype est souvent négatif. Le segment « Arabes » est accompagné du qualifiant « sales », un adjectif sur lequel le journaliste met accent à travers la répétition.

Dans l'énoncé (23), l'extension d'une caractéristique s'applique à toute une race, un même trait est attribué à tous les Arabes sans exception. Ainsi, le trait qualificatif repose sur un procédé simpliste et essentialiste. Cependant, ce qualifiant attribué aux Arabes, ne renvoie pas à des traits qui y sont inhérents, mais il résume l'idée suivante «Vous êtes un Arabe, vous êtes l'autre, donc vous êtes sale ». L'emploi de cet adjectif est justifié par la différence de l'autre, ce qui explique son emploi avec d'autres mots tels que : juif, africain, musulman, etc. La construction de cette image négative de l'autre est liée à la nature des tensions entre les groupes sociaux, à la perception et la représentation qu'a un groupe social – dans l'énoncé (23), il s'agit des russes– d'un autre (les Arabes). Le stéréotype en (23) est formé par induction puis extension du particulier au général, c'est-à-dire des Syriens à tous les Arabes. Ce processus de transfert est marqué dans l'énoncé à travers les déterminants :

Des Syriens  $\implies$  De sales Arabes  $\implies$  Les sales Arabes.

Selon Kleiber et Lazzaro (1987 : 94) :

« Pour qu'un [syntagme nominal] soit générique, il faut donc, quelle que soit sa composition, qu'il puisse permettre le renvoi direct à une classe ouverte, c'est-à-dire à une classe répondant au double critère de constitution suivant : le détachement par rapport à l'existence hic et nunc de ses membres et la récurrence dans le temps».

L'emploi du déterminant « les » place le segment défini hors exception et permet de généraliser pour passer ensuite au générique. Ce passage se fait par voie graduelle. Le journaliste arrive enfin à la construction d'un syntagme nominal à caractère général, ou plus exactement, à caractère générique.

Ainsi, dans « Ce ne sont pas des Moscovites opposants qui meurent mais des Syriens. C'est-à-dire de sales «Arabes» de rien du tout », le journaliste emploie l'adjectif « Moscovites » au lieu de l'adjectif « Russes », pourquoi ? Comment met-il un adjectif qui renvoie aux habitants de la capitale de la Russie, c'est-à-dire une minorité, en comparaison avec un adjectif qui renvoie à tout un peuple « les Syriens », puis avec un autre qui renvoie à toute une race « les Arabes » ? Nous pensons que le journaliste vise à mettre en exergue la valeur que se donne l'autre par rapport à l'Arabe. Ainsi, les habitants de la capitale sont généralement des gens qui ont des privilèges et dans l'énoncé, il s'agit encore d'une entité de cette entité « les Moscovites opposants ». Une opposition est installée entre une minorité (les Moscovites opposants) et une majorité (les Syriens, les Arabes). Cette majorité est mise en exergue par l'emploi des expressions *en vrac* et *par dizaine*.

La dévalorisation des Arabes est marquée par l'usage des segments : *de rien du tout*, *morts par dizaines*, *tués en vrac*. Même les éléments qui paraissent comme valorisant l'Arabe ne font, en réalité, que le dévaloriser: *Citoyens futurs du paradis* ; les Arabes, qui ne jouissent pas de la citoyenneté dans le monde ici-bas, seront, selon l'expression du journaliste, des citoyens dans le paradis, il s'agit donc de l'ironie. Le journaliste se moque de l'idée qu'a l'Arabe de sa vie, ou de son droit à la vie. Il vise à remettre en cause l'idée d'une vie meilleure, à la vie de l'au-delà. Il vise à montrer que l'Arabe a contribué à la constitution de l'image qu'on a de lui et à l'essor qu'il subit en considérant que sa vie dans ce monde ne vaut rien et que la vie qui vaut de la peine sera celle de l'au-delà.

Dans l'expression « bons pour garder le jerrican de pétrole », les Arabes sont présentés comme des gardiens d'une chose qui leur appartient « le pétrole ». Le mot « gardien » signifie que l'Arabe est chargé de la surveillance et la préservation du pétrole. Le pronom « nous », dans

la dernière phrase, fait impliquer le journaliste et le faire appartenir à une communauté qu'il défend et dénonce en même temps. Le journaliste fait l'écho de l'image qu'a l'autre ou que l'autre veut faire de l'Arabe et de son statut dans ce monde. Il est présenté comme un être que tout lui est privé : la vie, le droit à la vie, le statut dans ce monde, les biens, la volonté, etc.

A la fin, nous voulons mettre en lumière l'effet créé par la répétition des deux segments *sales* et *Arabes*. Elle sert à établir une hiérarchisation entre le segment source et le segment répété. Elle sert à donner une dynamique à l'énoncé. Le locuteur-journaliste, à travers ce précédé, inscrit son discours dans un double mouvement, un va-et-vient entre un déjà-dit et un à-dire. La répétition renvoie à une hétérogénéité énonciative. La voix du locuteur se multiplie en d'autres qui ne font que confirmer et renforcer un premier dire. Cependant, le locuteur ne s'identifie pas à ces voix. Elles se présentent comme des énonciateurs responsables des points de vue qui découlent de ce discours que le locuteur leur reprend et leur attribue en même temps. D'un autre côté, la répétition met en exergue le caractère rigide du stéréotype qui se présente comme un schème commun qui ne change pas et s'incarne dans les esprits et à travers le temps. Le stéréotype se présente dans l'énoncé (23) comme un point de vue imputé à un énonciateur qui renvoie aux Russes ou à la communauté internationale en général, une voix dont le locuteur fait écho. Les guillemets révèlent un « selon eux » latent.

La dernière phrase de l'énoncé se présente comme un discours indirect libre dont le journaliste est le locuteur citant et dont la forme directe serait: « Vous, les sales arabes, vous êtes bons pour garder le jerrican de pétrole, pour acheter des armes ». Cependant, il faut noter que ce discours repris n'a pas eu lieu mais il est présenté comme tel car il s'inscrit dans un discours raciste qui dévalorise l'Arabe et le ridiculise. Le locuteur-journaliste met en exergue une pensée et non pas un dire.

### 7.9.3. Stéréotypisation

Nous nous intéressons, dans cette dernière partie du chapitre, à la façon dont le journaliste investit des clichés ou des préjugés personnels ou collectifs pour servir le projet idéologique de l'entité éditoriale dont il est le porte-parole. Nous étudierons l'emploi du segment *président arabe* comme source et objet de stéréotypisation. Dans cette perspective, notre objet d'étude est l'image du responsable Arabe, présentée, représentée ou construite par le journaliste. Nous visons l'analyse de cette image marquée tant par la concomitance, tant par l'affrontement de plusieurs voix et de points de vue résultant du discours du journaliste et de ceux d'autrui.



Nous nous appliquons à identifier la manière dont le journaliste construit ou fait écho de l'image du président Arabe, de saisir les mécanismes de genèse de cette image et les formes qu'elle prend dans le discours :

24) Vous êtes un président «arabe». C'est à dire mal élu, ramené, imposé ou s'imposant. Vous voulez continuer à rester, même assis ou couché, même malade. Vous ne pensez pas qu'il y a une vie après le pouvoir et en même temps vous êtes conscient que cela ne se fait plus, le mandat à vie, que c'est démodé, mal vu et ridicule.

Lundi 27 janvier 2014, p.03.

Le journaliste commence son énoncé par le pronom personnel *Vous*. Il se met dans un dialogue, dans lequel, le président algérien Abdelaziz Bouteflika est instauré en un allocutaire. Il s'agit d'une situation imaginée où l'allocutaire est absent physiquement mais présent virtuellement. Il est présenté comme un interlocuteur passif. Nous constatons que l'adjectif *arabe* est entre deux guillemets. Nous avons mentionné plusieurs exemples (Cf. le chapitre VI) dans lesquels les guillemets servent à reprendre la parole d'un autre ou à créer un effet de distance. Le locuteur ne prend pas en charge ce qui est mis entre guillemets mais il l'impute à une autre instance. Dans le cas de l'énoncé (24), la mise du mot *arabe* entre guillemets ne vise pas à mettre à distance le mot lui-même mais à mettre en exergue toutes les images et tous les clichés qu'il engendre ou auxquels il fait allusion.

L'expression *président arabe* est suivie du connecteur prototypique « c'est-à-dire » qui sert à introduire une explication ou à reformuler des propos. Il établit une relation entre ce qui précède et ce qui suit. Cet opérateur établit des équilibres entre une désignation et un ensemble de jugements énumérés et présentés comme des référents. Ainsi dans (24), il sert à introduire les mots et les expressions suivants : *mal élu, ramené, imposé ou s'imposant, un mandat à vie*. Ces termes s'instaurent comme des stéréotypes qu'on a souvent des présidents des pays arabes.

A notre avis, le journaliste vise à former puis à stéréotyper une image sur le président algérien Abdelaziz Bouteflika en mettant en avant l'identité (un président arabe) qui génère des clichés. Il l'a prend comme un point de départ. Il adopte une stratégie qui s'inscrit dans un processus de stéréotypisation et qui consiste à la simplification, la réduction puis la généralisation de l'image qu'il tend à construire ou à préconcevoir puis à présenter à son lecteur pour qu'il y adhère. Leyens (1996) fait la différence entre « les stéréotypes-le contenu social- et la stéréotypisation- le processus individuel qui prend place dans un contexte social et qui est

modelé par lui » (Leyens et al, 1996 :12). La stéréotypisation ou le stéréotypage est le processus cognitif dont le produit est un schème collectif, le stéréotype. Le processus de stéréotypisation s'appuie sur la généralisation qui fait appartenir la cible (le président Abdelaziz Bouteflika) à un groupe particulier pour pouvoir lui attribuer le jugement stéréotypique attaché à ce groupe. C'est donc une catégorisation qui repose essentiellement sur une stratégie de simplification d'un groupe ou d'une classe de personnes (les présidents arabes) sous forme de proposition prédicative implicite qui prend la forme d'un syllogisme :

Tous les présidents arabes sont mal élus, ramenés, imposés ou s'imposant et ont un mandat à vie.

Vous êtes un président arabe

Donc

Vous l'êtes aussi.

Le locuteur-journaliste met un élément (le président algérien) en confrontation avec tout un prototype (les présidents arabes). Le *vous*, dans l'énoncé, est mis en confrontation avec un *eux* implicite. Cependant cette mise en confrontation ne vise pas à dégager les points de divergence mais à insérer cet élément dans un groupe pour pouvoir généraliser les caractéristiques qui lui sont attribuées. Cette appartenance catégorielle permet au journaliste d'attribuer les stéréotypes attachés à ce groupe à l'individu pour ne pas être obligé de justifier les caractéristiques et les jugements qu'il lui attribue. Il joue avec inférence logique et par raisonnement :

- X a la propriété A. Y fait partie de X. Y a, donc, la propriété A.

Le processus de généralisation vise à rapporter le particulier au général. C'est, donc, un procédé qui lui permet de transformer son point de vue sur le président de la République à une vérité fondée et partagée. Selon Bres (1991 : 93) :

« L'idéologie façonne les représentations que l'individu se fait du monde, tout particulièrement du monde social. Elle lui en fournit des préjugés (au sens premier du terme), qu'il fait siens en croyant en être à l'origine- « c'est moi qui le pense »- c'est moi qui le dis »- alors qu'il est dit par eux »

La stéréotypisation sert à construire(ou à fabriquer) une image de la cible. Bres (1991) ajoute : « Au nombre de ces représentations préfabriquées, on trouve l'image que le sujet a de lui-même et des autres, forgées notamment par son origine ethnique, son sexe, son appartenance social » (Ibid.). Le stéréotype est l'un des moyens investis dans la doxa. C'est une forme à

origine anonyme et collective utilisée souvent par les journalistes pour attaquer l'autre et le dévaloriser en en présentant une image déformée. Le stéréotype constitue un méta - discours. Il a le statut du proverbe. Mais les formules qui introduisent souvent le proverbe (étant un stéréotype linguistique) telles que « comme dit le proverbe » ou des énoncés à origine anonyme et collective telles que « comme on dit », sont absentes dans le cas du stéréotype social. Dans l'énoncé (24), le processus de stéréotypisation permet au locuteur-journaliste d'attribuer son point de vue à une autre instance. La voix du locuteur se transforme en une voix collective et anonyme, dont l'autorité est indéniable, qui permet de légitimer puis de faire passer son point de vue. Nous pouvons représenter ce processus par le schéma suivant :

Comme je pense(le journaliste), nous pensons (l'entité éditoriale) et/ ou je dis (le journaliste),  
nous disons (l'entité éditoriale).



Comme ON pense et /ou ON dit

Nous avons intégré dans le schéma, le *nous* qui renvoie à l'équipe éditoriale car il s'agit pour le journaliste de penser et/ou dire au nom du journal et de défendre son idéologie. Dans (24), l'image présentée vise la perte de la face du président. Si le journaliste n'a pas le pouvoir de changer par les actions – un rôle relégué à son lecteur– il a le pouvoir des mots. Les représentations qu'il se fait ou qu'il construit du règne bouteflikien est l'une des manifestations de ce pouvoir et qui est mise au service du projet idéologique du journal.

## Conclusion

Dans ce dernier chapitre, notre objectif était de procéder à une analyse linguistique de quelques formes du stéréotype linguistique et social et leur exploitation dans la mise en scène du discours du Quotidien d'Oran. Les stéréotypes s'y présentent comme des propositions dont le journaliste se sert pour attribuer une ou des propriétés à une personne, un groupe social ou une race. Nous nous sommes penchée sur l'étude de quelques images que se fait le journaliste de sa communauté ou celles reprises comme des échos d'autres pensées.

La stéréotypie, un domaine réservé jusqu'alors aux sciences sociales, peut faire l'objet d'une approche linguistique qui s'occupe des mécanismes et des processus d'exploitation ou de

génération des stéréotypes linguistiques et sociaux dans et à travers le discours. Comme nous l'avons vu, le discours de la presse écrite en est le lieu le plus privilégié, dans la mesure où il porte les voix de différentes communautés et différents groupes sociaux. C'est un discours fondé sur l'ancrage, la catégorisation et la recatégorisation de l'image et du dire l'autre. Il résulte de la relation, de l'interaction ou de la confrontation entre imaginaire individuel et collectif.

---

# CONCLUSION

---

Au terme de ce travail de recherche qui avait comme objectif de repérer, décrire et analyser les marques de la polyphonie dans le discours de la presse écrite, nous pouvons dire qu'il n'est pas assez simple de déceler la polyphonie et ses marques dans le texte journalistique. Nous avons tenté d'apporter un nouvel éclairage sur les apports de la théorie de la polyphonie énonciative à l'analyse du discours journalistique. Pour ce faire, nous avons adopté une démarche qui favorise l'exploitation des outils proposés par cette théorie dans l'analyse des particularités qui caractérisent le texte de la presse écrite.

La presse écrite est un bon exemple de l'écriture polyphonique où différentes voix surgissent et s'entremêlent. Dans le but de mettre au jour ces différentes voix qui s'articulent en des instances différentes dans et à travers le discours du journaliste, nous avons procédé à une analyse linguistique qui met l'accent sur les différentes formes de la représentation de l'autre et de sa parole dans et à travers le discours. Cependant, il faut reconnaître que cette tâche n'était pas assez simple que nous le pensions, vu la jeunesse de la théorie de la polyphonie énonciative et le manque des études qui y sont consacrées. Notre ambition était grande malgré l'insuffisance des moyens dont nous disposions. Notre recherche se voulait une recherche innovante.

Ainsi, nous n'oublions pas de souligner un problème qui nous a été posé par la direction du journal qui n'était pas assez coopérative que nous le souhaitions. Nous voulions parler de l'évolution topographique et typographique du journal de sa fondation jusqu'à nos jours. Après des rendez-vous que nous avons pris et des mois d'attente, nous n'avons pas eu l'accord pour visiter l'archive du journal.

Suite à nos recherches antérieures<sup>1</sup>, notre thèse a visé un quotidien algérien en langue française. Fondé en 1994, ce quotidien est parmi les journaux pionniers de la presse écrite francophone en Algérie. Nous avons consacré le premier chapitre de notre thèse à la présentation du Quotidien d'Oran : son équipe éditoriale, les conditions de sa fondation, sa ligne éditoriale, etc. Bien que la direction du journal prétende que le Quotidien d'Oran n'a pas de ligne éditoriale, la lecture du corpus nous a aidée à déceler la tendance idéologique sur laquelle est fondée cette ligne, et qui tend vers l'opposition plus que la neutralité. Le Quotidien d'Oran a été fondé dans une époque très particulière de l'histoire algérienne, une période marquée par une métamorphose et un bouleversement des valeurs politiques et sociales et un déséquilibre économique qui a imprégné les années 90 et qui a ouvert les portes sur le XXI<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, il devenait

---

<sup>1</sup> Mémoire de magister : « Etude des marques linguistique de la subjectivité dans les articles du Quotidien d'Oran ».

nécessaire pour un journal nouvellement fondé de prendre position vis-à-vis d'une réalité qu'il voulait changer, ou au moins dénoncer.

Nous nous sommes focalisée sur la description de la structuration matérielle de l'information à travers le rubriquage. Ce volet d'analyse nous a permis de comprendre les stratégies investies par Le Quotidien d'Oran pour structurer l'information en espace événementiel, espace payant et espace non payant. Le rubriquage est un moyen très efficace pour l'équipe rédactionnelle du Quotidien d'Oran. Ce système dépend, d'une part, de la ligne éditoriale du quotidien, et d'autre part, de la vision du monde à laquelle il veut adhérer son lectorat. Le rubriquage du Quotidien d'Oran répond aux exigences de la concurrence imposée par la presse locale, nationale et mondiale. Il repose sur l'organisation géographique et thématique. Ce fait dévoile une volonté de la part de l'équipe éditoriale et rédactionnelle d'en faire un quotidien national de proximité locale, mais de portée internationale.

Nous avons réservé la dernière partie du premier chapitre à la présentation et la description des moments discursifs de notre corpus, à savoir le contexte politique et socio-économique qui a précédé et accompagné sa production. L'étude des instants et moments discursifs qui ont contribué à la production et la mise en œuvre du discours du Quotidien d'Oran durant cinq ans ( de 2011 à 2015) nous a donné une idée générale sur les conditions dans lesquelles ont été écrits les articles et le contexte dans lequel se sont produits les événements. La période, dans laquelle s'inscrit notre corpus, s'étend de 2011 à 2015. Cette demi-décennie, marquée par le printemps arabe, a bouleversé les régimes politiques et a changé la carte géopolitique du monde arabe. Des régimes politiques et des états se sont effondrés, d'autres ont surgi, alors que d'autres ont survécu ; de grandes mutations qui ont eu des répercussions sur la vie socio-économique de l'Arabe dont l'Algérien. L'Algérie, considérée comme une exception en marge du printemps arabe, n'était pas à l'abri de cette vague politique qui a commencé par des émeutes violentes en janvier 2011. Les mouvements qu'a connus la scène politique algérienne, submergée par des tensions politiques et des protestations sociales, ont débouché sur une remise en cause et une révision de la politique sociale et du salaire en Algérie. Entre le patchwork et l'improvisation, les procédures et les décisions prises par le pouvoir ont pu mettre l'Algérie à l'abri des suites graves du printemps arabe. Ces mesures ont coïncidé avec les élections présidentielles qui ont eu lieu en avril 2014. L'étude de ces événements ainsi que d'autres nous a donné une idée sur le climat socio-politique et économique dans lequel est

produit le discours du Quotidien d'Oran ; un discours qui tendait vers un appel au changement et défendait cette idée.

Ainsi, le choix de notre corpus a reposé sur des critères bien déterminés. Nous avons sélectionné 65 numéros qui s'inscrivent dans l'époque entre 2011 et 2015. Cependant, l'année 2014 est capitale car elle a eu la part du loup dans l'ensemble des numéros choisis. La stratégie que nous avons adoptée est justifiée. Puisque nous avons visé l'étude des marques linguistiques de la polyphonie dans le discours de la presse écrite, nous avons pris en considération tous les genres d'articles qu'ils soient d'information ou de commentaire. Nous avons exclu de notre corpus les rubriques de divertissement et celles consacrées aux annonces et à la publicité

Pour saisir la nature de notre corpus, nous avons inscrit notre analyse dans un cadre théorique qui prend en considération les particularités qui caractérisent le texte journalistique : c'est l'analyse du discours médiatique entreprise par Patrick Charaudeau. Nous avons mis l'accent sur la relation entre la presse écrite et l'information, la source de l'information et les techniques ainsi que les stratégies investies par les différents agents de la presse pour la traiter. Quel essor subit-elle l'information après avoir été recueillie ? Comment se fait son filtrage ? Quelles sont les étapes à suivre pour recueillir l'information, la réécrire puis la transmettre à l'instance de réception ? Des questions auxquelles nous avons répondu dans le deuxième chapitre. Nous avons décrit, ainsi, le dispositif énonciatif et le contrat de communication du discours journalistique. Le discours de l'information journalistique est fondé sur un projet communicatif qui unit une instance productrice à une instance réceptrice par le biais d'une finalité « informative » qui porte les prémisses d'une volonté de séduire un lecteur-cible. Ce qui nous a amené à postuler que le discours journalistique ne peut d'aucune façon être impartial. L'objectivité que prétendent les journalistes n'est qu'une illusion, une utopie. Sur le plan énonciatif, le journaliste adopte une stratégie d'effacement énonciatif qui lui permet de faire passer son discours « le plus objectivement possible ». La question que nous nous sommes posée lorsque nous avons abordé ce volet : est-ce que les marques de subjectivité qu'on repère dans un énoncé de presse trahissent le journaliste « objectif » effacé énonciativement ? Ou c'est la subjectivité qui est inhérente au discours du journaliste ? Et, dans ce cas, l'effacement énonciatif n'est qu'une stratégie qui lui permet de donner l'illusion qu'il est objectif et qu'il s'incline devant le discours de l'autre. Une question à laquelle nous avons répondu en analysant des énoncés que nous avons extraits de notre corpus.



En outre, il n'est pas possible de comprendre et dévoiler le cadre dans lequel s'inscrit et fonctionne le discours du Quotidien d'Oran sans dresser un panorama général de la presse écrite algérienne et de retracer le parcours de son évolution de l'indépendance jusqu'à nos jours. Cependant, notre objectif n'était pas de faire l'historique de la presse écrite algérienne. Il s'agissait pour nous de comprendre les mécanismes de sa genèse et d'étudier les conditions dans lesquelles le journaliste algérien exerce son métier. Ces conditions, dont le degré de la liberté d'expression, ont un impact sur le discours produit par les journaux et sur sa mise en scène.

Les genres de la presse écrite sont classés selon qu'ils sont des articles d'information ou de commentaire. D'abord, nous devons nous rattraper : Le genre correspond-il à une certaine forme d'article ? Et, d'ailleurs, qu'entend-on par « genre » ? Les genres journalistiques correspondent, dans le domaine de la presse écrite, à un ensemble de catégories connues et reconnues par les journalistes. Nous avons montré que le terme de « genre » est abusivement employé tant pour désigner des titres, des articles, des techniques d'écriture ainsi qu'en témoigne Jean Michel Adam qui met en cause ce fait. Il en va de même pour les critères de typologisation qui varient entre organisationnels, structurels, énonciatifs, rhétoriques, etc. D'autres spécialistes (Ulrich Grosse) rapportent l'éclatement des genres à des facteurs socio-historiques. Nous pensons que la question du classement des articles en genres est un peu dépassée, car il n'existe pas de frontières entre l'informatif et le commentaire, entre le narratif et l'argumentatif ou l'explicatif. Donc, nous sommes encline à penser que c'est l'activité du journaliste et le ton qu'il adopte qui lui dictent dans quel cadre il va mettre son propos.

Puisque le texte journalistique est caractérisé par la coexistence d'un ensemble de voix que le journaliste convoque pour mettre en scène son discours, nous avons essayé de décrire les grands repères de la théorie qui s'occupe de l'étude et de la description de la pluralité des voix dans un énoncé, à savoir la théorie de la polyphonie énonciative. Pour atteindre l'objectif de notre recherche, nous nous sommes appuyée sur une méthode d'analyse qui s'inscrit dans un cadre pluridisciplinaire : la théorie de la polyphonie énonciative, la théorie de l'argumentation dans la langue, la théorie des topoï et la théorie des stéréotypes. Devant la multiplicité des cas et des exemples, nous avons essayé de proposer des critères utiles pour classer ces marques de la polyphonie en catégories. Mettre en confrontation ces différentes théories nous a permis d'avoir une vue générale qui dépasse le stade de l'analyse du niveau superficiel de l'énoncé et d'examiner les mécanismes latents de sa genèse. La théorie de la polyphonie énonciative, malgré sa jeunesse, a fait des grands pas grâce aux recherches ambitieuses d'Oswald Ducrot. Ce dernier refuse l'unicité du sujet parlant et postule que tout énoncé fait entendre une ou des voix

différentes de celle du locuteur, le responsable de l'énoncé. Un énoncé est polyphonique s'il dévoile une attitude de la part du locuteur envers un contenu sémantique qu'il assume ou qu'il attribue à un ou d'autres énonciateurs.

La théorie de la polyphonie énonciative repose sur un ensemble de distinctions dichotomiques : *phrase /énoncé, énoncé/énonciation, sens/signification, locuteur/énonciateur*. La phrase, un ensemble de mots assemblés par des règles syntaxiques, est une entité abstraite qui appartient à l'observable et qui fait l'objet de l'étude de la linguistique alors que l'énoncé est une occurrence de la phrase produite à une certaine situation d'énonciation. L'énoncé serait donc une contextualisation de la phrase. La phrase présente des instructions qui y donnent une certaine signification tandis que le sens de l'énoncé est l'effet de la mise de la phrase en situation particulière qui constitue un événement unique de la production de l'énoncé et qu'on appelle *énonciation*. Chaque énoncé est imputé à un locuteur qui en est responsable. Ce dernier a des attitudes qui révèlent les différentes positions qu'il prend vis-à-vis du contenu sémantique de son énoncé. Il en résulte un ensemble de points de vue qu'il exprime et qu'il prend en charge ou qu'il attribue à d'autres énonciateurs, des êtres abstraits.

A travers l'analyse des procédés d'argumentation, nous avons mis en évidence les différents positionnements du journaliste dans son énoncé. La confrontation de la théorie de la polyphonie linguistique et la théorie de l'argumentation nous a permis d'aborder l'énoncé d'un point de vue pragmatique, en décelant la visée du journaliste et l'acte qu'il veut réaliser. Il s'agissait donc pour nous de mettre en exergue les actes accomplis par le locuteur-journaliste à travers la production de ses énoncés, et de décrire la façon dont il s'assimile à un ou des énonciateurs. Les procédés argumentatifs étaient innombrables. Nous avons procédé à une sélection qui s'appuie sur la fréquence de l'emploi de la marque linguistique et sur l'effet qu'elle produit au sein de l'énoncé, ce qui nous a aidée à classer chaque catégorie en sous catégories représentatives et d'étudier chaque particularité à part.

L'opposition et la concession permettent au locuteur de présenter un point de vue d'un autre énonciateur pour le refuser ensuite. Le locuteur de l'énoncé *p mais q* met en scène un énonciateur  $E_1$  (qui peut être lui-même, l'allocutaire ou un tiers) à qui il attribue l'assertion de *p*. Le locuteur appuie sur cette proposition l'assertion d'une autre proposition, *q*, et qui est attribuée à un énonciateur,  $E_2$ , à qui le locuteur-journaliste s'assimile. Les énoncés en *certes p mais q* mettent en scène deux énonciateurs argumentant dans deux sens inverses. Le locuteur assimilé à  $E_2$  donne l'illusion qu'il s'accorde avec le point de vue présenté dans *Certes p* et qu'il

attribue à un deuxième énonciateur  $E_1$ . Avec *Mais q*, le locuteur réfute le point de vue  $P$  et présente le sien comme un fait établi. De surcroît, les conjonctions de subordination *Même si* et *Bien que* permettent au locuteur-journaliste de refuser le point de vue  $P$ , ou il adopte une attitude de neutralité envers cet argument, pour instaurer le sien.

La question rhétorique est un autre procédé argumentatif très exploité par le journaliste qui vise à travers cette forme d'interrogation à forcer indirectement le lecteur à reconnaître ce qu'il tient pour vrai. La question oratoire n'est en réalité qu'une assertion détournée qui a un statut équivalent à celui d'un présupposé. L'analyse d'un ensemble d'énoncés en interrogation totale et partielle nous a aidée à dévoiler une volonté de la part du locuteur-journaliste pour séduire, voire guider son allocataire et de limiter toute possibilité de réflexion hors du scénario qu'il lui met en scène.

D'un autre côté, la négation est un marqueur linguistique qui met en contraste deux actes illocutionnaires : un acte de rejet d'un autre d'affirmation. La négation polémique qui a fait l'objet de notre étude consiste à réfuter une assertion positive présupposée dans l'énoncé négatif. Elle se présente sous deux points de vue différents attribués à deux énonciateurs différents, l'un affirme, l'autre rejette. Le locuteur est assimilé à l'énonciateur de la réfutation. A l'instar de la négation et de la concession, la présupposition met en scène deux énonciateurs, le premier est responsable du contenu présupposé alors que l'autre est l'origine du contenu posé. Le contenu présupposé se présente comme une croyance représentée au sein du discours du locuteur de l'énoncé. Le locuteur-journaliste, tout en prenant la responsabilité du contenu de son énoncé, ne prend pas en charge le contenu présupposé, car ce dernier n'est pas le but avoué de ses dires.

D'autre part la formule  $X(P) d'ailleurs Y(Q)$  met en scène deux actes d'argumentation  $A_1$  et  $A_2$ .  $A_1$  renvoie à l'usage de  $P$  comme un argument suffisant en faveur de la conclusion  $r$  alors qu' $A_2$  représente l'usage de  $Q$  comme un argument non nécessaire conduisant vers la même conclusion. L'énoncé  $X(P) d'ailleurs Y(Q)$  est destiné à un allocataire à deux images consistant à le présenter comme le destinataire,  $D_1$ , de l'acte  $A_1$ , une instance que l'argument  $P$  satisferait pour admettre la conclusion  $r$ , et un destinataire  $D_2$  qui a besoin de l'argument  $Q$  pour admettre cette conclusion. Le connecteur *D'ailleurs* dévoile un processus de transfert entre l'énonciation de  $X$  et de celle d' $Y$ , dû aux hypothèses qu'a le locuteur-journaliste de son allocataire.

Bien plus, le connecteur *Puisque* est une marque linguistique qui sert comme un moyen de diaphonie, c'est-à-dire une reprise de parole antérieure de l'allocataire ou d'un tiers ; comme

si le locuteur avait l'air de se référer à un aveu préalable d'un autre énonciateur qu'il met en scène. Son usage inscrit l'énoncé dans un processus de « raisonnement par absurde ». Nous avons constaté que le locuteur-journaliste, et dans le but de montrer l'absurdité d'une affirmation ( $q$ ), la prend pour un argument justifiant l'énonciation de  $p$  considéré par le locuteur-journaliste comme un point de vue inadmissible. Le locuteur-journaliste s'en sert pour prouver la fausseté de  $q$  et la présenter en même temps comme sa conséquence.

L'étude du conditionnel d'altérité énonciative et d'un ensemble d'adverbes de modalisation nous a permis de cerner les différentes façons dont le locuteur-journaliste s'entretient avec un point de vue qui n'est pas le sien ou dont il se dissocie. Les adverbes fondent le discours du locuteur-journaliste sur des faits classés en fonction d'une échelle argumentative. Ils reflètent aussi un commentaire réflexif de la part du locuteur-journaliste, qui se traduit par une prise de distance vis-à-vis du contenu exprimé dans l'énoncé. D'un autre côté, le conditionnel d'altérité énonciative exprime une disjonction entre deux points de vue attribués à deux instances différentes. Il s'agit donc d'une non-prise en charge ou d'une simple réserve de la part du locuteur de l'énoncé. Le locuteur peut se dissocier de son point de vue à travers l'emploi de cette forme du conditionnel.

Un autre procédé argumentatif a fait l'objet de notre recherche, une stratégie argumentative très exploitée dans le discours de presse, vu sa valeur et son importance pour le journaliste pour élaborer son projet argumentatif. C'est l'ironie, à laquelle nous avons consacré tout un chapitre. L'ironie se présente, dans notre corpus, sous des formes élogieuses portant un jugement négatif sur une personne, une action, un caractère, etc. Des formes laudatives qui véhiculent implicitement un blâme. Nous avons repéré un ensemble de formes d'ironie qui varient entre antiphrase, hyperbole, métaphore, etc. D'autres phénomènes ont suscité notre attention, c'est la rencontre entre l'ironie et quelques procédés tels que l'évaluation, la concession et la répétition. Le journaliste du Quotidien d'Oran peut s'exprimer à travers la raillerie, la moquerie, la feintise, l'absurde, le déguisement et la fausse naïveté. L'ironie peut s'inscrire dans la phrase comme elle peut être l'effet d'un ensemble d'idées.

Pour étudier les figures et les différentes formes du discours relaté nous nous sommes inspirée des travaux de Jean Peytard (1989, 1992, 1993) qui voit que le discours ne peut se configurer que par rapport à un autre déjà là ou en voie de configuration. L'étude du discours relaté nous a aidée à définir les modalités de positionnement du locuteur-journaliste dans son énoncé et son attitude vis-à-vis des paroles d'autrui. Nous avons analysé les différentes situations

de "dramatisation" et les procédés qui dévoilent un "jeu évaluatif" par lequel le locuteur-journaliste du Quotidien d'Oran inscrit son discours dans un courant d'énonciation ininterrompu, évalue d'autres discours, commente et contredit d'autres.

Notre objectif à travers l'étude du discours relaté était bien déterminé. Il ne s'agissait pas pour nous d'analyser l'usage des formes canoniques du discours relaté dans notre corpus (discours direct, indirect, indirect libre, narrativisé), mais de rendre compte de l'hybridité qui caractérise ses nouvelles formes (îlots textuels, formes mixtes, discours direct non guillemetés, etc.). Les figures d'hybridité et d'hétérogénéité du discours relaté constituent des espaces qui permettent au locuteur-journaliste de se cacher derrière la voix de l'autre et d'en manipuler le point de vue. Ils permettent au locuteur de fusionner deux discours résultant de deux actes d'énonciation différents. Il fait entendre deux voix, c'est-à-dire deux énonciateurs dont l'un correspond à lui alors que l'autre est identifié à l'origine des propos cités.

Relater un discours ne signifie pas toujours que ce discours a eu lieu, nous avons repéré dans notre corpus des énoncés où les propos relatés sont anticipés, souhaités ou imaginés par le locuteur. Il s'agit à la fois des discours tenus et envisagés. Ces discours se présentent ou sont présentés comme inscrits à des moments ultérieurs du « maintenant » du locuteur-journaliste. Nous avons abordé aussi l'usage des marques typographiques par le journaliste, dans son discours, à savoir : l'italique, les tirets jonctifs et les capitales. Ces marques typographiques constituent des stratégies à travers lesquelles le journaliste démarque un mot ou des fragments pour les mettre en valeur et attirer l'attention du lecteur pour saisir le message qu'il veut lui passer.

Dans le dernier chapitre de notre thèse, notre objectif était d'analyser les formes de la stéréotypie linguistique et sociale et leur exploitation dans la mise en scène du discours du Quotidien d'Oran. Les stéréotypes linguistiques se présentent, dans notre corpus, sous différentes formes : proverbes, maximes, proverbes traduits. Dans le cas du proverbe, le locuteur-journaliste du Quotidien d'Oran convoque une voix anonyme et collective, un ON-Locuteur, une conscience linguistique collective qui correspond à la sagesse des nations. Mais, si le locuteur n'est pas l'origine de cette forme sentencieuse, il est par contre l'instance de son emploi.

Le stéréotype social, un objet d'étude réservé jusqu'alors à la psychologie et à la sociologie a fait l'objet d'une approche linguistique que nous avons proposée en fonction des exemples répertoriés. Cette approche met en exergue les procédés d'exploitation des stéréotypes

de pensée dans notre corpus. Nous nous sommes intéressée aussi aux mécanismes de génération des stéréotypes ou ce qu'on appelle la stéréotypisation ou le stéréotypage, un procédé de génération d'images dont le journaliste se sert pour attribuer une ou des propriétés à une personne, un groupe social ou une race. Il s'agit de la représentation que se fait le journaliste de sa communauté ou de celle qu'il se fait de l'autre.

A travers cette étude, nous avons essayé de voir comment le journaliste du Quotidien d'Oran articule son discours en y mettant différentes voix. Nous avons montré la façon dont le journaliste du Quotidien d'Oran caractérise, organise et distribue le discours d'autrui dans ses énoncés. Nous avons conclu que le locuteur-journaliste est le metteur en scène et le maître de l'énonciation. Il a plusieurs tâches à accomplir :

- Il produit l'énoncé ;
- il met en scène des énonciateurs ;
- il en distribue les rôles ;
- il leur attribue des points de vue ;
- il exprime des attitudes envers ces points de vue et ces énonciateurs ;
- il peut s'inscrire dans l'énoncé, il peut s'en effacer, s'identifier ou identifier son allocutaire à l'un de ces énonciateurs.

Nous avons essayé à travers cette étude de proposer une typologie des marques linguistiques de la polyphonie. Notre analyse est un peu sélective, car nous ne pouvons pas rendre compte de toutes les marques linguistiques de la polyphonie dans le discours de la presse écrite.

Nous avons constaté que le locuteur-journaliste convoque la voix de l'autre dans son discours pour des raisons multiples : pour soutenir ses propos et défendre son point de vue, pour réfuter un autre, ou pour mettre en scène une polémique sans issue. Nous sommes intéressée à la façon dont il convoque ces voix et les met en confrontation, pour mettre en œuvre un projet idéologique nourri par cette polémique.

Nous souhaitons étudier les mécanismes de l'ancrage énonciatif du stéréotype de pensée dans le texte de la presse et son fonctionnement comme un discours véhiculant d'autres qui s'inscrivent dans le temps et l'espace. La stéréotypie a toujours suscité notre réflexion, nous avons eu l'occasion, à travers cette recherche, de proposer une description linguistique de quelques phénomènes qui en découlent, mais quelques pages ne seraient jamais suffisantes pour

en rendre compte car, le stéréotype représente un schème qui s'incarne dans la mémoire collective et qui se présente dans la langue à travers différentes formes.

---

# **BIBLIOGRAPHIE**

---



### Livres et articles

- Abouda, L. (2001). Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. P. Dendale, P. et L. Tasmowski, (éds), 277-294.
- Adam, J-M. (1997). Genres, textes, discours: pour une reconception linguistique du concept de genre. *Revue belge de philologie et d'histoire*, 75(3), Langues et littératures modernes, 665-681.
- Adam, J-M. (1999). *Linguistique textuelle*. Des genres de discours aux textes. Paris : Nathan, coll. FAC.
- Amossy, R. & Herschberg-Pierrot, H. (1997). *Stéréotypes et clichés : Langue, discours, société*. Paris : Nathan.
- Amossy, R. & Koren, R. (2004). *Argumentation et prise de position : pratiques discursives*. Besançon : Presses universitaires de Franche Comté.
- Anscombe, J.-C. (1989). Théorie de l'argumentation, topoï, et structuration discursive. *Revue québécoise de linguistique*, 18(1), 13-55.
- Anscombe, J.-C. (1990). Les syllogismes en langue naturelle : déduction logique ou inférence discursive? *Cahiers de linguistique française de Genève*, n°11, 215-240.
- Anscombe, J.-C. (1994). Proverbes et formes proverbiales: valeur évidentielle et argumentative. *Langue française*, n°102, 95-107.
- Anscombe, J.-C. (1995), La théorie des topoï: sémantique ou rhétorique ? *Hermès*, n°15, 185-198.
- Anscombe, J.-C. (2000). Parole proverbiale et structures métriques. In *Langages*, n°139, 6-26.
- Anscombe, J.-C. (2001a). Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes. In *Langages*, n°142, 57-76.
- Anscombe, J.-C. (2001b), Dénomination, sens et référence dans une théorie des stéréotypes nominaux. *Cahiers de Praxématique*, n° 36. [En ligne] <http://praxematique.revues.org/304> [consulté le 01 octobre 2016]
- Anscombe, J. -C. (2005a). Le ON-locuteur : une entité aux multiples visages. In J. Bres, P.-P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke H. & L. Rosier (éds.), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques* Bruxelles : De Boeck-Duculot, 75-94.
- Anscombe, J.-C. (2005b). Les proverbes : un figement du deuxième type ? *Linx*, n°53. [En ligne] <http://linx.revues.org/255> ; DOI : 10.4000/linx.255, [consulté le 11 octobre 2012].
- Anscombe, J.-C. (2006a). Polyphonie et classification des énoncés sentencieux. Les marqueurs médiatifs génériques. *Le Français Moderne*, 74 (1), 87-99.

## Bibliographie

---

- Anscombre, J. C. (2006b) « Stéréotypie, gnomicité et polyphonie : la voix de son maître », Perrin, L. (éd), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours. Recherches linguistiques*, 28, Université de Metz, 349-378.
- Anscombre, J.-C. et alii. (2009a). Apparences, indices et attitude énonciative : le cas de apparemment. *Langue française*, 161(1), 39-58
- Anscombre, J.-C. (2009b). La comédie de la polyphonie et ses personnages. *Langue française*, 164 (4), 11-31.
- Anscombre, J.-C. (2010)., Autour d'une définition linguistique des notions de voix collective et de ON-locuteur. *Recherches linguistiques*, Université Paul Verlaine - CREM – METZ, .39-64.
- Anscombre, J.-C. & Ducrot, O. (1976). L'argumentation dans la langue. *Langages*, n°42, 5-27.
- Anscombre, J.-C. & Ducrot, O. (1977). Deux 'mais' en français?. *Lingua*, n° 43, 23-40.
- Anscombre, J.-C. & Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles : Mardaga.
- Arrivé, M., Gadet, F. & Galmiche, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- Attal, P. (1984). Deux niveaux de négation. *Langue Française*, n° 62, 4-11.
- Austin, J. L. (1970). *Quand dire, c'est faire*. Paris : Seuil.
- Authier-Revuz, J. (1984). Hétérogénéité(s) énonciative(s). *Langages*, n°73, 98-111.
- Authier-Revuz, J. (1992). Repères dans le champ du discours rapporté I. *L'Information Grammaticale*, n° 55, 38-42.
- Authier-Revuz J. (1993). Repères dans le champ du discours rapporté II. *L'Information Grammaticale*, n° 56, 10-15.
- Authier-Revuz J. (1995). *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. t.2. Paris : Larousse, coll. « Sciences du langage ».
- Authier-Revuz, J. (1996). Remarques sur la catégorie de l'îlot textuel. *Cahiers du français contemporain*, n°03, 91-115.
- Bakhtine, M. (1970). *La Poétique de Dostoïevski*, Paris : Points Essai.
- Bakhtine M., (1977). Le marxisme et la philosophie du langage. Paris : Minuit.
- Bakhtine M. (1978). *Esthétique et théorie du Roman*. Paris : Gallimard.
- Bakhtine M., (1984). *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.
- Barnicaud, G., Compare, M.-A., Ducrot, O. & Vidal, A. (1967). Le problème de la négation dans diverses grammaires françaises. *Langages*, n°7, 58-73.
- Barry, A.O. (2000). Linéarité discursive et bouclages énonciatives dans le discours de Sékou Touré. *Semen*, n°12, 31-49.

## Bibliographie

---

- Barry, A.O. (2002). *Pouvoir du discours et discours du pouvoir. L'art oratoire chez Sékou Touré*. Paris : L'Harmattan. Coll. « Etudes africaines ».
- Barry, A.O. (2012). Les bases théoriques en Analyse du discours. [En ligne]. <https://depot.erudit.org/id/002331dd>, [consulté le 28 juin 2012].
- Barta, P. (2005). Au pays des proverbes, les détournements sont rois. Contribution à l'étude des proverbes détournés du français (I), *Paremia*, n°14, 61-70.
- Benabdallah, I. (2007). Etude des procédés énonciatifs et argumentatifs à travers une analyse discursive des chroniques « Raina Raikoum » de Kamel Daoud du Quotidien d'Oran. *Synergies Algérie*, n°1, 73-85.
- Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale II*, Paris : Gallimard
- Bergson, H. (1950). *Le rire, Essai sur la signification du comique*. 97e éd., Paris : Presses universitaires de France.
- Berrendonner, A. (1981). *Eléments de pragmatique linguistique*. Paris : Minuit.
- Beuchot, A. -J. -Q. (1829). *Œuvres de Voltaire*. Paris : Lefèvre Libraire.
- Blondel, E. (2000). L'espace-temps du journal quotidien. *Les Carnets du Cediscor*, n°6. [En ligne], consulté le 03 octobre 2016. <http://cediscor.revues.org/330>.
- Bonhomme, M. (1998). *Les figures clés du discours*. Paris : Seuil.
- Bonnafous, S. (1991). *L'immigration prise aux mots, les immigrés dans la presse au tournant des années 80*. Paris : Kimé.
- Bourdon, F. J. (1998). *Préface à Penser la Télévision*. Paris : Nathan-INA, coll. « Médias Recherches ».
- Bres, J. (1991). *Des stéréotypes sociaux. Cahiers de Praxématique*, n°17, 93-112.
- Bres, J. (1998). Brève introduction à la Praxématique. *L'Information Grammaticale*, n° 77, 22-23.
- Bres, J. (2001). Dialogisme. In : C. Détrie, P. Siblot, B. Verine & A. Steuckardt (éds.), *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Paris : Honoré Champion, 83-89.
- Brin. C., Charron, De Bonville, J. (dir.). (2004). *Nature et transformation du journalisme. Théorie et recherches empiriques*. Québec : Presses de l'Université de Laval.
- Bronckart, J.-P. (1997). *Activité langagière, textes et discours*, Lausanne-Paris : Delachaux & Niestlé.
- Brouker [De], J. (1995). *Pratique de l'information et écritures journalistiques*. Paris : CFPJ.
- Callebaut, B., (éd.), (1992). Les négations. *Langue Française*, n° 94, 3-7.

## Bibliographie

---

- Callebaut, B. (1991). *La négation en français contemporain, une analyse pragmatique et discursive*, Klasse Der Letter Jaargang 53, Nr 131, Brussel.
- Caron, J. (1983). *Les régulations du discours*. Paris : Presses Universitaires de France. Coll. « Psycholinguistique et Pragmatique du langage ».
- Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette, coll. « éducation ».
- Charaudeau, P. (1994). Le discours de communication de l'information médiatique. *Le français dans le monde*, numéro spécial. [www.patrick-charaudeau.com/Le-contrat-de-communication-de-1.html](http://www.patrick-charaudeau.com/Le-contrat-de-communication-de-1.html). Consulté le 06-11-2014.
- Charaudeau, P. (1995). Une analyse sémiolinguistique du discours. *Langages*, n°117, 1995. 96-111
- Charaudeau, P. (1997). *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Paris : Nathan / Institut national de l'audiovisuel. Coll. « Médias-Recherches ».
- Charaudeau, P. (2005). *Les médias de l'information. L'impossible transparence du discours*. Bruxelles : De Boeck.
- Charaudeau, P. (2006a). Discours journalistique et positionnement énonciatifs. Frontières et dérives, *Semen*, n°22 . [En ligne]. <http://semen.revues.org/2793>. Consulté le 18 juin 2014.
- Charaudeau, P. (2006b). Des Catégories pour l'humour ?. *Questions de communication* n°10, 19-41.
- Charaudeau, P. (2010). Une éthique du discours médiatique est-elle possible ?. *Communication*, 27(2), 51-75.
- Charlotte, S. (2000). Proverbe, proverbialisation et déproverbialisation. *Langages*, n°139, 81-97.
- Charlotte, S. (2008). Événement et double itération dans l'énoncé gnominique. *Langages*, n°169, 57-66.
- Charolles, M. (1997). L'encadrement du discours, univers, champs, domaines et espaces. *Cahier de Recherche Linguistique*, n° 6, 01-73.
- Charron, J. (2006). Journalisme, politique et discours rapporté : évolution des modalités de la citation dans la presse écrite au Québec : 1945-1995. *Politique et Sociétés*, 25(2-3), 147-181.
- Chiali-Lalaoui, F.Z. (2008). *Guide de sémiotique appliquée*. Oran : OPU.
- Cicéron, M.T. (1971), *De L'orateur*. (Livre III), Paris : Les Belles Lettres.
- Compagnon, A. (1979). *La seconde main ou le travail de la citation*. Paris : Seuil.
- Confais, J.-P. (1995). *Temps, mode, aspect*. Toulouse : PUM.
- Cornificius, L. (1989). *la Rhétorique de Herrenius*. Paris : Les Belles Lettres.

## Bibliographie

---

- Cornu, D. (1994), *Journalisme et vérité. Pour une éthique de l'information*. Genève : Labor et Fides, coll. « Le Champ éthique ».
- Cotte, P. (1984). Remarques sur les incidences dans la phrase nucléaire du français et de l'anglais. *Modèles linguistiques*, VI (2), 129-140.
- Dalbin, D. (2007). *Visions croisées franco-allemandes de la Première Guerre mondiale: étude de deux quotidiens : La Metzger Zeitung et l'Est Républicain*. Berne : Peter Lang.
- Danon-Boileau, L. & Morel, M. A. (1992). Opérations énonciatives et valeurs argumentatives. Etude de trois marqueurs concessifs. In : I. Perrin (éds.). *Approches énonciatives de l'énoncé complexe*. Louvain-Paris : Peeters, 7-20.
- Darde, J.-N. (1998). Journalistes : ce qui se dit, ce qui se passe. *Hermès*, n° 22, 121-129.
- Dendale, P. & Tasmowski, L. (2001). *Le conditionnel en français*. Paris : Klincksieck.
- Ducrot, O. (1968). *La description sémantique des énoncés français et la notion de présupposition*. L'Homme, 8 (1), 37-53.
- Ducrot, O. & Trognon, A. (1970). *Les Difficultés de la théorie de la présupposition*. L'Homme, 10(3), 75-83.
- Ducrot, O. (1972/1991). *Dire et ne pas dire: principes de sémantique linguistique*. Paris : Herman. Coll. « Savoir ».
- Ducrot, O. (1973). *La preuve et le dire*. Paris : Mame.
- Ducrot, O. (1979). *Les lois du discours*. Langue Française, n°42, 21-33.
- Ducrot, O. (1980a). *Les échelles argumentatives*. Paris : Minuit.
- Ducrot & alii. (1980b). *Les Mots du discours*. Paris : Minuit.
- Ducrot, O. (1982). Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter. *Cahiers de linguistique française*, n°4, 143-163.
- Ducrot, O. (1983a). Puisque : essai de description polyphonique. *Revue Romane*, n° spécial (24), 166-185.
- Ducrot O. (1983b). Opérateurs argumentatifs et visée argumentative. *Cahiers de linguistique française*, n°5, 7-36.
- Ducrot, O. (1984). *Le Dire et le Dit*. Paris : Minuit.
- Ducrot, O. (1993). A quoi sert le concept de modalité?. In : Dittmar, N. & Reich A., (éds). *Modalité et Acquisition des langues*, Berlin : Walter de Gruyters, 111-129.
- Ducrot, O. & M. Carel. (2009). Mise au point sur la polyphonie. *Langue française*, n°164, 33-43.
- Dumarsais, C.-C. 1977 [1730]. *Traité des tropes*. Paris : Le Nouveau Commerce.
- Dumarsais, C. C. (1988). *Des tropes ou des différents sens*. Paris : Flammarion.

## Bibliographie

---

- Eggs, E. (2009). Rhétorique et argumentation : de l'ironie. *Argumentation et Analyse du Discours*. n°2. [En ligne]. [http:// aad.revues.org/219](http://aad.revues.org/219) ; DOI : 10.4000/aad.219. Consulté le 03 septembre 2013.
- Eluerd, R. (1985). *La pragmatique linguistique*. Paris : Nathan. Coll. « Université, Information, Formation ».
- Féron, C. & Coltier, D. (2013). Étude de cas : *soi-disant* ». *Pratiques*, n°159-160 275-294.
- Fillière, C. (2011). *L'esthétique ironique de Leopoldo Alas Clarín*. Madrid : Casa de Velázquez.
- Florea L.- S. (2012). Nouveaux regards sur les genres de la presse écrite. Des critères pour une typologie opérationnelle. *Dacromania*, n°2, 131–141.
- Folkart, B. *Le conflit des énonciations. Traduction et discours rapporté*. Québec : Editions Balzac. Coll. « L'Univers des discours ».
- Fontanier, P. (1977). *Les figures du discours*. Paris : Flammarion.
- Forest, R. (1993). *Négations, essai de syntaxe et de typologie linguistique*. Paris : Klincksieck.
- Fournet, S. (2005). Le processus argumentatif révélé par le proverbe », *Travaux de linguistique*, 51(2), 37-54.
- Fradin, B. (1984). Anaphorisation et stéréotypes nominaux. *Lingua* , n° 64, 325-369.
- Garofalo, E. (2004). Réception des maximes et des sentences de Corneille au XVIIIe siècle. *Dix-septième siècle*, 225(4), 617-624.
- Genette, G.(1972). Discours du récit, in *Figures III*, Paris, Seuil, pp. 65-278.
- Genette, G. (1983). *Nouveau discours du récit*. Paris: Seuil.
- Gómez-Jordana Ferary, S.(2004). Explication argumentative de l'« antinomie » proverbiale. *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 34(1). [En ligne]. <http://mcv.revues.org/1220>, p.313. Consulté le 12 octobre 2012.
- Gourmont, R, (1899/1985). *Esthétique de la langue française*. Société du « Mercure de France ».
- Gourmont, R. (1900/1983). *La culture des idées*. Société du « Mercure de France ».
- Gouvard, J.-M. (1996). Les formes proverbiales. *Langue française*, n°110, 1996, 48-63.
- Greimas, J.-A. (1960). Idiotismes, proverbes, dictons. *Cahiers de lexicologie*, vol. 2, 41-61.
- Grésillon, A. & Maingueneau, D. (1984). Polyphonie, proverbe et détournement, ou un proverbe peut en cacher un autre. *Langages*, n°73, 112-125.
- Grosse, E.- U. & Seibold, E. (1996). *Panorama de la presse parisienne*. Berlin : Peter Lang.
- Grosse, E.-U. (2001). Evolution et typologie des genres journalistiques. *Semen*, n°13, 15-35.

## Bibliographie

---

- Groupe  $\lambda$ -1 (logique et langage). (1975). Car, parce que, puisque. *Revue Romane*, 10 (2), 248-280.
- Grunig, B. N. (1979). Pièges et illusions de la pragmatique linguistique. *Modèles linguistiques*, 1(2), 7-38.
- Haillet, P.-P. (2002). *Le conditionnel en français, une approche polyphonique*. Paris : Ophrys.
- Haillet, P.-P. (2003). Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel. *Langue française*, n°138, 35- 47.
- Hamon, P. (1996). *L'Ironie littéraire, Essai sur les formes de l'écriture oblique*, Paris : Hachette Livre.
- Herman, T. & Lugrin, G. (1999a). *Formes et fonctions des rubriques dans les quotidiens romands*. Media Papers, n° 12. Fribourg : Institut de journalisme et des communications sociales.
- Herman, T & Lugrin, G. (1999b). La hiérarchie des rubriques : un outil de description de la presse. *Communication et langages*, n°122, 72-85.
- Herman, T. & Jufer, N. (2001). L'éditorial, « vitrine idéologique du journal » ?, Genres de la presse écrite et analyse de discours. *Semen*, n°13, 135-162.
- Hutchéon, L. (1981). Ironie, satire, parodie. In *Poétique*, n°46, 140-155.
- Jankélévitch. *L'ironie*. Paris: Flammarion, coll. Champs. 1979. p. 86.
- Kerbrat- Orecchioni, C. (1978). Problèmes de l'ironie. *Linguistique et sémiologie*, n°2,
- Kerbrat- Orecchioni, C. (1980).L'ironie comme trope. *Poétique*, n° 41
- Kerbrat- Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*. Paris : Librairie Armand Colin. Coll. « Linguistique ».
- Kerbrat - Orecchioni, C. (1999). *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- Kleiber, G. (1988). Sur la définition du proverbe. *Recherches germaniques*, n° 2, 232-252
- Kleiber, G. (1999). Les proverbes : des dénominations d'un type « très très spécial. *Langue française*, n°123, 52-69.
- Kleiber, G. (2000). Sur le sens des proverbes. *Langages*, n°139, 39-58.
- Kleiber G. & Lazzaro, H. (1987). Qu'est-ce qu'un syntagme nominal générique ? Ou les carottes qui poussent ici sont plus grosses que les autres. In : G. Kleiber (éd.). *Rencontre(s) avec la généricité*, p. 73-111.
- Komur, G. (2004).Les modes du discours rapporté dans la presse et leurs enjeux politiques. *Pratiques*, n° 123-124, 57-74.

## Bibliographie

---

- Koren, R. (2004), Sur la critique du constructivisme en communication, *Questions de communication*, 5, p. 203-211.
- Kraemer, G. Journaux algériens. (2003). De la presse à la toile. Panorama des sites web des quotidiens arabophones et francophones, *Réseaux*, n° 122(6), 273-285.
- Krieg, A. Analyser le discours de presse. (2000). *Communication* [En ligne], vol. 20/1 | mis en ligne le 11 août 2016, consulté le 04 juin 2017. URL : <http://communication.revues.org/6432> ; DOI : 10.4000/communication.6432
- Krieg-Planque, A. (2008). La notion d' "observable en discours" Jusqu'ou aller avec les sciences du langage dans l'étude des pratiques d'écriture journalistique. In M. Burger (éds.). *L'analyse linguistique des discours médiatiques. Entre sciences du langage et sciences de la communication*. Québec : Nota, Bene, 59-81.
- Kristeva, J. (1967). Bakhtine. Le mot, le dialogue et le roman. *Critique*. Paris, t. 239, 438-465.
- Kristeva, J. (1969). *Séméiotikè*. Paris : du Seuil. Coll. « Points ».
- Kristeva, J. (1970). *Le Texte du roman. Approche sémiologique d'une structure discursive transformationnelle*. La Haye : Mouton.
- Kronning, H. (2005). Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique In J. Bres, P.-P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke H. & L. Rosier (éds.), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*. Bruxelles : De Bœck-Duculot, 297-312.
- Lagarde, A. & Michard, L. (1963). *XVIIe siècle. Les Grands Auteurs français du programme*, Paris : Bordas.
- Le Goffic, P. (1994), *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- Leyens J. P., Vincent, Y. & Schadron G. (1994). Stéréotypes et cognition sociale. Belgique : Maradaga.
- Lochard, G. (1996). Genres rédactionnels et appréhension de l'événement médiatique .Vers un déclin des modes configurantes. *Réseaux*, n° 76.83-102.
- Lochard, G. et Boyer. H. (1998). *La communication médiatique*. Paris :Seuil.
- Lugrin, G. (2005). Les genres de l'espace payant dans la presse écrite. In : P. Lane (eds). *Des textes aux discours, Modèles et analyses*. Rouen : Publications De L'université De Rouen, 207-238.
- Maingueneau, D. (1981). *Approche de l'énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette
- Maingueneau, D. (1998). *Analyser les textes de communication*. Paris : Dunod.
- Maisonneuve, J. (1989). *Introduction à la psychosociologie*. Paris : PUF.
- Mary-Annick, M. (1996). *La concession en français*. Paris : Ophrys.



## Bibliographie

---

- Mercier-Leca, F. (2003). *L'ironie*, Paris : Hachette Supérieur. Coll. « Ancrages ».
- Météva, E. (2005). Le discours rapporté dans la presse bulgare. In : L. Muñoz, J. Manuel, S. Marnette & L. Rosier (eds). *Dans la jungle des discours: genres de discours et discours rapporté*, 369-379.
- Meunier, A. & Morel M.-A. (1993). Pas et point en français classique. *L'Information grammaticale*, n° 57, 25-30.
- Moeschler, J. (1992). Une, deux ou trois négations?. *Langue française*. n°94, pp. 8-25.
- Moeschler, J. (1985). *Argumentation et conversation. Eléments pour une analyse pragmatique du discours*. Hatier : Créditef.
- Monville-Burston, M. (1993). Les verba dicendi dans la presse d'information. *Langue française*, n°98, 48-66
- Mouillaud, M. et Tétu, J-F. (1989). *Le journal quotidien*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Mouriquand, J. (1997). *L'écriture journalistique*. Paris : PUF.
- Muller, C. (1991). *La négation en français*. Genève : Droz.
- Muller, C. (1992). La négation comme jugement. *Langue française*, n°94, 26-34.
- Murhla-Amisi Nashi, E. (2002). De la responsabilité énonciative à la responsabilité juridique en droit de la presse belge. *Recherches en communication*, n° 17. [En ligne]. <http://sites.uclouvain.be/rec/index.php/rec/article/viewFile/3331/3131>. Consulté le 02 janvier 2016.
- Neveu, E. (1993). Pages « Politiques ». *Mots*, n° 37, 06-28.
- Neveu, E. (2001). *La sociologie du journalisme*. Paris : La découverte.
- Nølke, H. (1992). Ne... pas : négation descriptive ou polémique? Contraintes - formelles sur son interprétation. *Langue française*, n°94, 48-67.
- Nølke, H. (1993). *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris : Kimé.
- Nølke, H. (1994). *La linguistique modulaire, de la forme au sens*. Louvain/ Paris : Peeters.
- Nølke, H. (2009). Types d'êtres discursifs dans la ScaPoLine. *Langue française*, 164 (4), 81-96.
- Nølke, H. (2013). La Polyphonie linguistique. *Lalies*, n° 33,07-20.
- Nølke, H., Fløttum, K. & Norén, C., (2004). *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris : Kimé.
- Orlandini, A. (2001). *Négation et argumentation en Latin*. Leuven : Peeters.
- Paillet-Guth, A.-M. (1998). L'Ironie dans Nicomède. *L'Information Grammaticale*, n° 76, 20-24.

## Bibliographie

---

- Paperman, P. (1992). Les émotions et l'espace public. *Quaderni*. n° 18, 93-107.
- Perrin, L. (1996). *L'ironie mise en trope : du sens des énoncés hyperboliques et ironiques*. Paris: Kimé.
- Petiot, G. (1993). Hétérogénéités sémiotique et discursive. *Les Carnets du Cediscor*, n°1. [En ligne]. <http://cediscor.revues.org/604>. [Consulté le 03 octobre 2016].
- Petitjean, A. & Petillon, S. (2013). De l'usage de la parole proverbiale dans les textes dramatiques. *Pratiques*, n°159-160, 295-309.
- Peytard, J. (1989). La mise en mots du tiers-parlant comme jeu évaluatif. *Cahiers du français des années quatre-vingts*, n°4, 137-151.
- Peytard, J. (1992). *Syntagme 4, De l'évaluation et de l'altération des discours (sémiotique, didactique, informatique)*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.
- Peytard, (1993a), Du discours rapporté au discours relaté. *Les cahiers du CRELEF*, n°35, 09-33.
- Peytard, J. (1993b). D'une sémiotique de l'altération. *Semen*, n° 8. [En ligne]. <http://semen.revues.org/4182>. [Consulté le 23 décembre 2016].
- Pineaux, J. (1963), *Proverbes et dictons français*. Paris : PUF.
- Putnam, H. (1975). The meaning of 'Meaning', *Philosophical papers*, V. 2, 215-271.
- Putnam, H. (1990). *Représentation et réalité*. Paris : Gallimard.
- Quintilien, M. F. (1978). *Institution oratoire*. Paris : Les Belles Lettres.
- Rabatel, A. (2003). Le dialogisme du point de vue dans les comptes rendus de perception. *Cahiers de praxématique*, n° 41, 131-155.
- Rabatel, A. (2004). L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques. *Langages*, n°156, 2004, 03-17.
- Rabatel, A. (2006). L'effacement de la figure de l'auteur dans la construction événementielle d'un « journal » de campagne électorale et la question de la responsabilité, en l'absence de récit primaire. *Semen* n°22. [En ligne]. <http://semen.revues.org/2843>. [Consulté le 15 juin 2015].
- Rabatel, A. (2007a). Les enjeux des postures énonciatives et de leur utilisation en didactique. *Éducation et didactique*, 1 (2), 89-116.
- Rabatel, A. (2007b). Analyse énonciative du point de vue, narration et analyse de discours. *Filol. lingüíst. Port*, n° 9, p. 345-368.
- Rabatel, A. & Chauvin-Vileno, A. (2006). La « question » de la responsabilité dans l'écriture de presse. *Semen*, n°22, 5-24.
- Rastier, F. (1989). *Sens et textualité*. Paris : Hachette.

## Bibliographie

---

- Revaz, F. (2001). La nécrologie : un genre rédactionnel ? *Semen*, n°13. [En ligne]. <http://semen.revues.org/2767>. [Consulté le 25 juin 2017].
- Rey-Debove, J. (1997). *Le métalangage*. Paris : Armand Colin.
- Rey-Debove, J. (1998). *La linguistique du signe. Une approche sémiotique*. Paris : Armand Colin.
- Riegel, M. (1987). Qui dort dîne ou le pivot implicatif dans les énoncés parémiques. In : M. Riegel et I. Tamba (éds.). *L'Implication dans les langues naturelles et dans les langages artificiels*. Paris : Klincksieck, 85-99.
- Riegel, M. (2001). Une tautologie est une tautologie. Tautologies logiques et logique des énoncés tautologiques attributifs, *Revue d'Études Françaises*, n°6, p.135-144.
- Riegel & alli. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Ringoot, R. (2014), *Analyser le discours de presse*. Paris : Armand Colin.
- Ringoot, R. & Rochard, Y. (2005). Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques. *Mots*, n° 77, 73-90.
- Rivara, R. (2000). *La Langue du récit. Introduction à la narratologie énonciative*. Paris : L'Harmattan.
- Rivara, R. (2004). *Pragmatique et énonciation*. Publication de l'Université de Provence.
- Rodegem, F. (1972). Un problème de terminologie : les locutions sentencieuses. *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, n°5, 677-703.
- Rosier, L. (1998-1999). Les capitales "ton de voix" ou du cri dans l'écrit. *Estudios de lengua y literatura francesas*, n°12, 175-195.
- Rosier, L. (1999). *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*. Paris, Bruxelles : Duculot. Coll. « Champs linguistiques ».
- Rosier, L. (2002). La presse et les modalités du discours rapporté : l'effet d'hyperréalisme du discours direct surmarqué. *L'Information Grammaticale*, n° 94, 27-32.
- Rosier, L. (2005). Chaînes d'énonciateurs et modes d'organisation textuels : du discours rapporté à la circulation re-marquée des discours. *Cahiers de praxématique*, n° 45, 103-124.
- Rosier, L. (2008). *Le discours rapporté en français*. Paris : Ophrys. Coll. « L'essentiel français ».
- Rouane, L. (2012). La synchronie à la lumière de la diachronie : quelques exemples. *Studia Romanica Posnaniensia*, 39(3), 49-61.

## Bibliographie

---

- Salvan, G. (2005). «L'incise de discours rapporté dans le roman français du XVIIIe au XXe siècle : contraintes syntaxiques et vocation textuelle ». In A. Jaubert (dir). *Cohésion et cohérence, Études de linguistique textuelle*. Paris : ENS Éditions, 113-143.
- Saussure, F. De (1916/1971). *Cours de linguistique générale*. Lausanne : Payot.
- Schoentjes, P. (2001). *Poétique de l'ironie*. Paris: Seuil.
- Schrepfer-André, G. (2005). Incidence des formes de reprise du SN régime des SP en selon X énonciatifs sur leur portée phrastique et textuelle. *Langue française*, n° 148, 80-94.
- Searle, J. (1972). *Les Actes de langage*. Paris : Hermann.
- Searle, J.(1979).*Expressions and meaning*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Searle, J. (1982). *Sens et expression*. Paris : Minuit.
- Selim, K. (2011). Qui est qui... au Quotidien d'Oran. *Le Quotidien d'Oran*, n°4976, éditorial
- Simonin, J. (1984). Les repérages énonciatifs dans les textes de presse. In : A. Grésillon et J. L. Lebrave, (dir.). *La Langue au ras du texte*. Lille : Presses Universitaires de Lille, 133-203.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1978). Les ironies comme mentions. *Poétique*, n°36, 399-412.
- Therkelsen, R. (2009). Comment identifier une question polyphonique. *Langue française*, n° 164, 113-122.
- Todorov, T. (1981). *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*. Paris : Seuil.
- Tuomarla, U. (1999). Le discours direct dans la presse écrite : Un lieu de l'oralisation de l'écrit. *Faits de langues*, n°13, 219-229.
- Veron, E. (1981), *Construire l'événement*. Paris : Minuit.
- Vincent, J. (2001). *Poétique des valeurs*. Paris: PUF. 2001. p. 119.
- Vion, R. (2001a). Modalités, modalisations et activités langagières. *Marges linguistiques*, n°2, 209-231.
- Vion, R. (2001b). Effacement énonciatif et stratégies discursives. In : M. De Mattia J. André (éds.). *De la syntaxe à la narratologie énonciative*. Paris : Ophrys, 331-354.
- Vion, R. (2005). Modalisateurs, modalisations, interaction et dialogisme. In J. Bres, P.-P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke H. & L. Rosier (éds.). *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*. Bruxelles : De Bœck-Duculot, 143-156.
- Vion, R. (2007). Dimensions énonciative, discursive et dialogique de la modalisation. *Linguas & Letras estudo linguistico*, 8 (15), 193-224.
- Vion, R. (2012). La modalisation: un mode paradoxal de prise en charge. *Filol. linguíst. port.*, 14(2), 203-224.

## Bibliographie

---

- Voltaire (Arouet), F.-M. (1974-1975). *Commentaires sur Corneille*, 2 vol., David Williams (éd.). Oxford : The Voltaire Foundation.
- Weinrich, H. (1989). *Grammaire textuelle du français*. Paris : Didier/Hatier,
- Westphalen, M. H. (1997). *La communication externe de l'entreprise*. Malakoff : Dunod.

### Actes de colloques

- Chardenet, P. (2012). La déhiscence dans les discours sur l'évaluation ou l'évaluation menacée par l'évaluation. Actes du Colloque Miroir, 195-204.
- Dendale, P. (1993). Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? . Actes du XXe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes. Zürich. G. Hilty (éd.). Tome I. Tübingen et Basel : A. Francke Verlag. 163-176.
- Jonasson, J. (2002). Formes du discours rapporté dans Une Vie de Maupassant : citation et reformulation. XV Skandinaviske romanistkongress, n°16, Université d'Oslo.

### Rapports

- Dulong, R. & Quéré, L. (1978) Le journal et son territoire, presse régionale et conflits sociaux. Rapport final de recherche, CNRS-EHESS-Université de Tours, 23-24.

### Thèses

- Costa(Da), E. (2012). Ethique et esthétique de l'ironie chez José Rodrigues Miguéis. Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2010.

### Dictionnaires

- Dictionnaire Universel des Littératures , 1994.
- Larousse du XIX<sup>ème</sup> siècle.
- Le Petit Robert, éd. 1994.
- Maingueneau, D et Charaudeau, P. (2002). Dictionnaire d'analyse du discours, Paris : Seuil.
- Molinié, G. (1992). Dictionnaire de rhétorique. Paris : Librairie générale française.
- Le TLF.

### Le corpus:

#### 2011

- N° 4898, Mardi 11 janvier 2011
- N° 4899, Mercredi 12 janvier 2011

- N° 4920, Dimanche 06 février 2011.
- N° 4976, Mardi 12 avril 2011

### **2012**

- N° 5194, Lundi 02 janvier 2012
- N° 5195, Mardi 03 janvier 2012
- N° 5201, Mardi 10 janvier 2012
- N° 5207, Mardi 17 janvier 2012
- N° 5221, Jeudi 02 février 2012
- N° 5222, Samedi 04 février 2012
- N° 5223, Dimanche 05 février 2012
- N° 5224, Lundi 06 février 2012
- N° 5225, Mardi 07 février 2012

### **2013**

- N° 5585, Mardi 09 avril 2013
- N° 5587, Jeudi 11 avril 2013
- N° 5588, Samedi 13 avril 2013
- N° 5589, Dimanche 14 avril 2013
- N° 5590, Lundi 15 avril 2013
- N° 5733, Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013
- N° 5784, Mardi 03 décembre 2013
- N° 5786, Jeudi 05 décembre 2013.

### **2014**

- N° 5809, Samedi 04 janvier 2014
- N° 5810, Dimanche 05 janvier 2014
- N° 5814, Jeudi 09 janvier 2014
- N° 5820, Jeudi 16 janvier 2014
- N° 5821, Samedi 18 janvier 2014
- N° 5824, Mardi 21 janvier 2014
- N° 5826, Jeudi 23 janvier 2014
- N° 5828, Dimanche 26 janvier 2014
- N° 5829, Lundi 27 janvier 2014
- N° 5833, Samedi 1<sup>er</sup> février 2014

- N° 5848, Mardi 18 février 2014
- N° 5850, Jeudi 20 février 2014
- N° 5856, Jeudi 27 février 2014
- N° 5873, Mercredi 19 mars 2014
- N° 5884, Mardi 1<sup>er</sup> avril 2014
- N° 5885, Mercredi 02 avril 2014
- N° 5886, Jeudi 03 avril 2014
- N° 5887, Samedi 05 avril 2014
- N° 5840, Mercredi 09 avril 2014
- N° 5892, Jeudi 10 avril 2014
- N° 5893, Samedi 12 avril 2014
- N° 5903, Mercredi 23 avril 2014
- N° 5905, Samedi 26 avril 2014
- N° 5907, Lundi 28 avril 2014
- N° 5908, Mardi 29 avril 2014
- N° 5935, Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014
- N° 5953, Dimanche 22 juin 2014
- N° 5956, Mercredi 25 juin 2014
- N° 5957, Jeudi 26 juin 2014
- N° 5958, Samedi 28 juin 2014
- N° 5960, Lundi 30 juin 2014
- N° 5991, Jeudi 07 août 2014
- N° 6012, Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014
- N° 6013, Mardi 02 septembre 2014
- N° 6014, Mercredi 03 septembre 2014
- N° 6021, Jeudi 11 septembre 2014
- N° 6023, Dimanche 14 septembre 2014
- N° 6038, Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014
- N° 6040, Lundi 06 octobre 2014
- N° 6041, Mardi 07 octobre 2014
- N° 6047, Mardi 14 octobre 2014
- N° 6061, Samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014
- N° 6062, Dimanche 02 novembre 2014

### 2015

- *N° 6115*, Lundi 05 janvier 2015.
- *N° 6116*, Mardi 06 janvier 2015
- *N° 6294*, Mardi 04 août 2015



# TABLE DES MATIERES

## VOLUME I

### INTRODUCTION

Préambule.....	1
La problématique et l'hypothèse de la recherche .....	2
Le cadre théorique.....	5
La présentation du corpus .....	7
Les objectifs de la recherche .....	8
La méthode de l'analyse.....	8
Le plan et le déroulement de la thèse.....	9

### CHAPITRE I

#### ELEMENTS METHODOOGIQUES ET OBJET D'ETUDE

Introduction.....	15
1.1.La présentation du Quotidien d'Oran.....	15
1.2.Le Quotidien d'Oran et la tradition journalistique en Algérie.....	16
1.3.La ligne éditoriale du Quotidien d'Oran .....	17
1.4.L'espace-temps du Quotidien d'Oran .....	19
1.5.Les éléments péritextuels du Quotidien d'Oran .....	20
1.6.Le rubriquage dans Le Quotidien d'Oran.....	22
1.6.1.La Rubrique : essai de définition .....	23
1.6.2.Les critères du rubriquage dans Le Quotidien d'Oran .....	24
1.6.3.La Une.....	26
1.6.4.Les différentes rubriques du Quotidien d'Oran .....	29
1.6.4.1.Événement.....	29
1.6.4.1.1.Présentation.....	29
1.6.4.1.2.Les chroniques de la rubrique <i>Événement</i> .....	31
1.6.4.2.Les rubriques permanentes / récurrentes .....	32
1.6.4.2.1. <i>Société</i> .....	32
1.6.4.2.2. <i>Sports</i> .....	32
1.6.4.2.3. <i>Opinion / Débat</i> .....	33
1.6.4.3. <i>Actualité Autrement Vue</i> .....	33

1.6.5.Les rubriques régionales .....	34
1.6.5.1.Centre & Est .....	34
1.6.5.2.Constantine .....	34
1.6.5.3.Oran .....	35
1.6.5.4.Tranche de vie .....	35
1.6.5.5.Oranie .....	36
1.6.6.Les rubriques occasionnelles .....	36
1.6.7.Les rubriques de la publicité et l'info-service .....	37
1.6.7.1.Les rubriques de l'espace payant .....	37
1.6.7.2.Les rubriques de l'espace non-payant .....	38
1.6.8.Les cahiers .....	39
1.6.9.Les suppléments .....	41
1.6.10.La dernière page .....	43
1.7.Les moments discursifs .....	43
1.7.1.Moment et instant discursifs .....	43
1.7.2.Contexte politique .....	44
1.7.2.1.Le printemps arabe .....	44
1.7.2.2.Les élections présidentielles .....	45
1.7.3.Contexte socio-économique .....	47
1.8.Les critères de choix du corpus .....	47
1.9.La méthode d'enquête .....	48
Conclusion .....	49

## **CHAPITRE II**

### **LE DISCOURS JOURNALISTIQUE : MISE EN SCENE ET CONTRAT COMMUNICATIONNEL**

Introduction .....	51
2.1.Le discours de l'information, un discours construit .....	51
2.2.Le journal et les source(s) de l'information .....	53
2.3.L'énonciation journalistique .....	54
2.3.1.Enonciation et responsabilité dans le discours journalistique .....	54
2.3.2.L'objectivité journalistique entre le mythe et la réalité .....	55
2.3.3.La subjectivité dans le discours de presse .....	57
2.3.3.1.Les affectifs .....	57

2.3.3.1.1.Les adjectifs : .....	58
2.3.3.1.2.Les adverbes.....	58
2.3.3.2.Les axiologiques.....	59
2.3.3.3.Les verbes subjectifs .....	60
2.3.4.Effacement énonciatif.....	61
2.4.Les caractéristiques du texte journalistique.....	65
2.5.Le discours journalistique et la polyphonie .....	66
2.6.Le(s) genre(s) journalistique(s).....	67
2.6.1.Essai de définition .....	67
2.6.2.Les critères d'une typologie des genres journalistiques .....	69
2.6.3.Au-delà de la catégorisation des genres journalistiques.....	74
2.7.Le contrat de communication de l'information journalistique .....	75
2.7.1.Le contrat de communication .....	75
2.7.2.La nature du contrat de communication de l'information journalistique .....	75
2.7.3.L'identité des partenaires de l'acte de communication de l'information journalistique .....	76
2.7.3.1.L'instance de production du discours journalistique.....	76
2.7.3.2.L'instance de réception du discours journalistique .....	78
2.7.3.3.Le Quotidien d'Oran et son lectorat .....	79
2.7.4.La finalité.....	81
2.7.4.1.La visée d'information .....	82
2.7.4.2.La visée de captation .....	83
2.8.La presse écrite en Algérie .....	84
Conclusion.....	85

### **CHAPITRE III**

#### **ANCORAGE THEORIQUE**

Introduction.....	88
3.1.Le dialogisme.....	88
3.1.1.Définition.....	88
3.1.2.Les types de dialogisme.....	91
3.1.3. <i>Dialogisme, intertextualité et interdiscours</i> .....	92
3.2.La polyphonie.....	93
3.2.1.Définition.....	93
3.2.2.La polyphonie linguistique .....	94

3.2.2.1.Présentation .....	94
3.2.2.2. <i>Phrase / énoncé</i> .....	96
3.2.2.3. <i>Sens / signification</i> .....	97
3.2.2.4. <i>Enonciation</i> .....	98
3.2.2.5.Au-delà de l'unicité du sujet parlant .....	99
3.2.2.5.1. <i>Sujet parlant</i> .....	99
3.2.2.5.2. <i>Locuteur</i> .....	100
3.2.2.5.3.Le locuteur ( <i>L</i> ) / le locuteur ( <i>λ</i> ).....	103
3.2.2.5.4. <i>Enonciateur</i> .....	104
3.2.2.6. <i>Point de vue</i> .....	105
3.2.2.7.Attitudes du locuteur .....	106
3.2.2.7.1.Identification .....	107
3.2.2.7.2.Accord.....	108
3.2.2.7.3.Réfutation.....	108
3.3.La pragmatique linguistique .....	109
3.3.1.Présentation.....	109
3.3.2.Les actes du langage.....	110
3.3.3.Les énoncés performatifs.....	112
3.4.L'argumentation dans la langue.....	113
3.4.1.Présentation de la théorie de l'argumentation dans la langue (TAL).....	113
3.4.2.Valeur informative .....	115
3.4.3.Argument / conclusion .....	116
3.4.4.Coordination argumentative .....	117
3.4.5.Valeur argumentative .....	118
3.4.6.Classe(s) et échelle(s) argumentative(s).....	119
3.4.7.Opérateur / connecteur argumentatifs .....	122
3.5.De l'argumentation dans la langue à la théorie des topoï .....	122
3.6.Argumentation et polyphonie .....	125
3.7.La théorie des stéréotypes .....	126
3.7.1. <i>Cliché, poncif, idées reçues, lieux communs</i> .....	126
3.7.2.Le stéréotype.....	127
3.7.3.Présentation de la théorie des stéréotypes .....	128
3.7.4.Phrases stéréotypiques.....	129

Conclusion.....	130
-----------------	-----

## CHAPITRE IV

### LES PROCEDES ARGUMENTATIFS

Introduction.....	132
4.1.La concession.....	132
4.1.1. <i>Mais</i> .....	132
4.1.1.1.Deux <i>mais</i> en français .....	133
4.1.1.2. <i>Mais SN</i> .....	133
4.1.1.3. <i>Mais PA</i> .....	133
4.1.1.4. <i>Certes p mais q</i> .....	136
4.1.2. <i>Bien que / Même si</i> .....	139
4.2.Les formes rhétoriques de la question.....	141
4.2.1.Préambule.....	141
4.2.2.L'interrogation .....	141
4.2.3.La question rhétorique.....	142
4.2.4.La question totale .....	142
4.2.4.1.La question avec <i>Est-ce que</i> .....	143
4.2.5.La question partielle .....	148
4.3.La négation.....	150
4.3.1.Approche polyphonique .....	151
4.3.2.Les types de la négation .....	151
4.3.3.La négation polémique .....	152
4.4.La présupposition.....	154
4.4.1.Posé et présupposé .....	155
4.4.2.Le test de l'interrogation .....	155
4.4.3.Le test de la négation.....	156
4.4.4.Le test de la subordination.....	156
4.4.5.Aspect polyphonique de la présupposition .....	157
4.5. <i>D'ailleurs</i> .....	158
4.6. <i>Car / puisque</i> .....	161
4.7.Les adverbes de la modalisation .....	165
4.7.1. <i>Certainement</i> .....	165
4.7.2. <i>Décidément / Finalement</i> .....	168

4.7.3. <i>Appareusement / Vraiment</i> .....	170
4.7.4. <i>Carrément</i> .....	173
4.8. Le conditionnel.....	176
4.8.1. Définition.....	176
4.8.2. Le conditionnel d'altérité énonciative.....	177
4.8.3. Allusion à un locuteur distinct.....	178
4.8.4. Dédoublément du locuteur.....	180
Conclusion.....	181

## CHAPITRE V

### L'IRONIE, OU COMMENT PRENDRE L'AUTRE EN DERISION

Introduction.....	183
5.1. L'histoire du terme « Ironie ».....	183
5.2. La définition de l'ironie.....	184
5.3. <i>Ironie, humour et comique</i> .....	186
5.4. Les marques de l'ironie.....	188
5.4.1. Mimiques et gestes.....	188
5.4.2. L'intonation.....	189
5.4.3. La ponctuation.....	189
5.4.4. Mots d'alerte.....	190
5.5. L'ironie dans une perspective polyphonique.....	190
5.6. L'ironie comme figure.....	192
5.6.1. L'antiphrase.....	194
5.6.1.1. Définition.....	194
5.6.1.2. Contradiction et paradoxe argumentatif.....	196
5.6.2. L'hyperbole.....	202
5.6.3. La métaphore.....	204
5.7. Au-delà des formes classiques de l'ironie.....	206
5.7.1. La mention échoïque.....	206
5.7.2. L'absurde.....	209
5.7.3. La fausse naïveté.....	211
5.7.4. L'évaluation.....	212
5.7.5. La répétition.....	214
5.8. Au-delà du trope.....	215

Conclusion.....	219
-----------------	-----

## CHAPITRE VI

### DISCOURS RELATE ET MARQUES TYPOGRAPHIQUES

Introduction.....	221
6.1.Le discours relaté.....	221
6.1.1.Au-delà du « discours rapporté ».....	221
6.1.2.Définition du discours relaté.....	222
6.1.3.Les différentes espèces du genre du discours relaté.....	224
6.1.3.1.Le discours rapporté (le discours direct).....	225
6.1.3.2.Le discours transposé.....	228
6.1.3.2.1.Le discours indirect.....	228
6.1.3.2.2.Le discours direct libre.....	228
6.1.3.2.3.Le discours indirect libre.....	229
6.1.3.2.4.Le discours narrativisé.....	230
6.2.Les tiers parlants.....	231
6.3. Le jeu évaluatif.....	232
6.3.1.Un discours sur un autre.....	233
6.3.2.Un discours contre un autre.....	235
6.3.3Un discours à l'intérieur d'un autre.....	236
6.4.Les verbes de paroles et attitude énonciative.....	239
6.4.1.Définition.....	239
6.4.2.Jugement porté sur le discours cité.....	240
6.4.3.Le calcul interprétatif.....	241
6.4.4.Les <i>verba dicendi</i> .....	244
6.5.Autonymie Vs connotation autonymique.....	246
6.5.1.L'autonymie.....	247
6.5.2.La modalisation autonymique.....	248
6.5.2.1.L'îlot textuel.....	248
6.5.2.1.1.Définition.....	248
6.5.2.1.2.Fragments guillemetés.....	249
6.5.2.1.3.Mots étrangers.....	251
6.6.La vocifération.....	253
6.7.Le discours relaté anticipé.....	255

6.8.Le surmarquage du discours .....	256
6.8.1.Formes mixtes .....	257
6.8.2.Discours direct non guillemeté .....	261
6.9.Fragments mis en valeur.....	262
6.9.1.Les capitales.....	262
6.9.2.L'italique.....	264
Conclusion.....	264

## CHAPITRE VII

### L'ANCRAGE SOCIO-CULTUREL DU DIRE ET DE L'IMAGE DE L'AUTRE

Introduction.....	266
7.1.Le ON- Locuteur.....	266
7.2.Les formes sentencieuses .....	267
7.3.Effet polyphonique des formes sentencieuses .....	267
7.4.Le proverbe.....	268
7.4.1.Définition du proverbe .....	268
7.4.2.Critères de classification.....	269
7.4.3.Les caractéristiques du proverbe.....	270
7.4.4.Les formes introductrices du proverbe .....	272
7.4.5.Autorité du proverbe .....	272
7.4.5.Proverbe et modalisation .....	276
7.4.6.Le proverbe à la rencontre de la concession .....	279
7.4.6.1.Proverbe et argumentation .....	279
7.4.6.2.Le proverbe à la rencontre de <i>Mais</i> .....	281
7.4.7.Le proverbe traduit .....	284
7.5.La maxime.....	287
7.5.1.Faire appel à la maxime.....	287
7.5.2.La maxime au soutien du proverbe .....	289
7.5.3.La maxime contre le proverbe .....	290
7.6.Le détournement .....	291
7.7. <i>On dit que /on sait que</i> .....	297
7.8. <i>L'histoire nous apprend que / L'histoire nous enseigne que</i> .....	299
7.9.Stéréotype, stéréotypie et stéréotypisation .....	300
7.9.1.Stéréotype social .....	301



7.9.2. Stéréotypie.....	302
7.9.3. Stéréotypisation.....	305
Conclusion.....	308
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>310</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>31821</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>338</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>347</b>

## Annexe

Genre de presse	Définition	Les caractéristiques principales
<b>La brève</b>	- Un texte court qui résume un fait en répondant aux questions suivantes : Qui ? Quoi ? Quand ? Où Pourquoi ? et Comment ?	-C'est une information courte et concise -Elle ne comporte pas de titre -Sa longueur est entre 5 et 10 lignes.
<b>Le reportage</b>	- Article dont le but est de faire voir, entendre, sentir et ressentir par le lecteur des faits.	- Il relève du journalisme du terrain - Il se base sur des preuves, des témoignages et des documents
<b>Le compte rendu</b>	- Un article d'information dans lequel le journaliste relate un fait dont il a été le témoin	-Il insiste sur le <i>comment</i> et le <i>pourquoi</i> . -Les faits sont relatés sans commentaire
<b>L'interview</b>	- Article d'information consistant à recueillir les propos d'une personne pour les publier. Les dires de la personne interviewée constituent une source d'intérêt pour le lecteur	-Généralement, il ne contient pas de commentaire -Une transmission fidèle des propos de la personne interviewée.
<b>L'éditorial</b>	-Un article d'opinion qui traite un sujet d'actualité en présentant la position de l'éditeur ou le journal tout entier vis-à-vis de ce fait.	-Il engage le journal -Généralement, il est placé dans la 1 <sup>ère</sup> page. -Souvent, il n'est pas signé, -On trouve un éditorial par numéro. -L'auteur peut être l'éditeur, le rédacteur en chef ou un journaliste.
<b>La critique</b>	- Un article d'opinion qui s'appuie sur une connaissance approfondie d'une discipline, il traite un spectacle ou une composition et touche tous les domaines.	-Le critique doit avoir une très bonne connaissance sur le domaine duquel relève le sujet qu'il traite. -Elle peut toucher tous les domaines (artistique, politique, économique, ou social)

## Annexe

<b>L'enquête</b>	-Un article ou suite d'articles qui partent d'une question pour en trouver des réponses à partir des témoignages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il démontre des faits</li> <li>-Sa démarche ressemble à celle de la recherche scientifique.</li> <li>- Il se base sur des documents et des témoignages.</li> </ul>
<b>L'écho</b>	-Une information de caractère synecdotique sur un fait incroyable ou insolite	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Un article d'un caractère synecdotique, pittoresque et insolite</li> <li>-Il est rédigé de façon piquante</li> </ul>
<b>La chronique</b>	- Un article publié à l'intervalle régulier sur un fait relevant d'un domaine quelconque (chronique littéraire, scientifique, médicale, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Il peut traiter différents thèmes relevant de la politique, l'économie, l'art, la littérature, etc.</li> <li>-Il n'engage pas le journal.</li> <li>-Le chroniqueur est parfois extérieur au journal. Il peut s'agir d'un auteur, écrivain célèbre ou d'un expert.</li> <li>-Son style est formel, soutenu et littéraire.</li> <li>-Elle représente une régularité.</li> </ul>
<b>Le filet</b>	-Un article court portant sur un fait.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un article bref sans commentaire</li> <li>- Il comporte un titre.</li> <li>- Sa longueur est entre 20 et 25 lignes.</li> </ul>
<b>Le montage</b>	-Un article d'information effectué par l'assemblage de plusieurs sources (dépêche d'agence, dossier, rapport, communiqué) sans modification de style.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un texte court.</li> <li>- Sa rédaction dépend des autres articles.</li> </ul>
<b>La monture</b>	- Une réécriture d'informations provenant d'autres articles	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sa forme ressemble à celle du montage.</li> <li>-Sa rédaction dépend des autres articles</li> </ul>
<b>Le portrait</b>	-Article décrivant et dessinant une personnalité à travers	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Il tient à la fois du reportage</li> </ul>

## Annexe

	ses caractéristiques (biographie, déclaration, manière d'être, apparence physique, position sociale...).	de l'enquête et de l'interview.
<b>Le billet</b>	- Un texte d'opinion qui analyse dans un ton humoristique et fantaisiste un sujet d'actualité ou un sujet secondaire	-Usage d'humour.
<b>L'analyse</b>	- Un article de fond qui consiste à tenter d'éclairer un sujet en l'étudiant en profondeur. L'analyste rapporte des faits et les places dans leur contexte.	- L'analyste doit avoir une position considérable dans le journal et dans la société.  -Il doit s'appuyer sur des arguments
<b>Le courrier des lecteurs</b>	- Ce sont des lettres provenant des lecteurs et présentant leurs points de vue sur un sujet traité à l'intérieur de la publication et qui peut intéresser le public en général.	-Elles peuvent être d'un ton agressif, ironique, humoristiques, neutre ou élogieux.  -L'auteur doit présenter son point de vue en se basant sur des arguments dans le but de convaincre les autres lecteurs et ceux qui vont publier sa lettre.

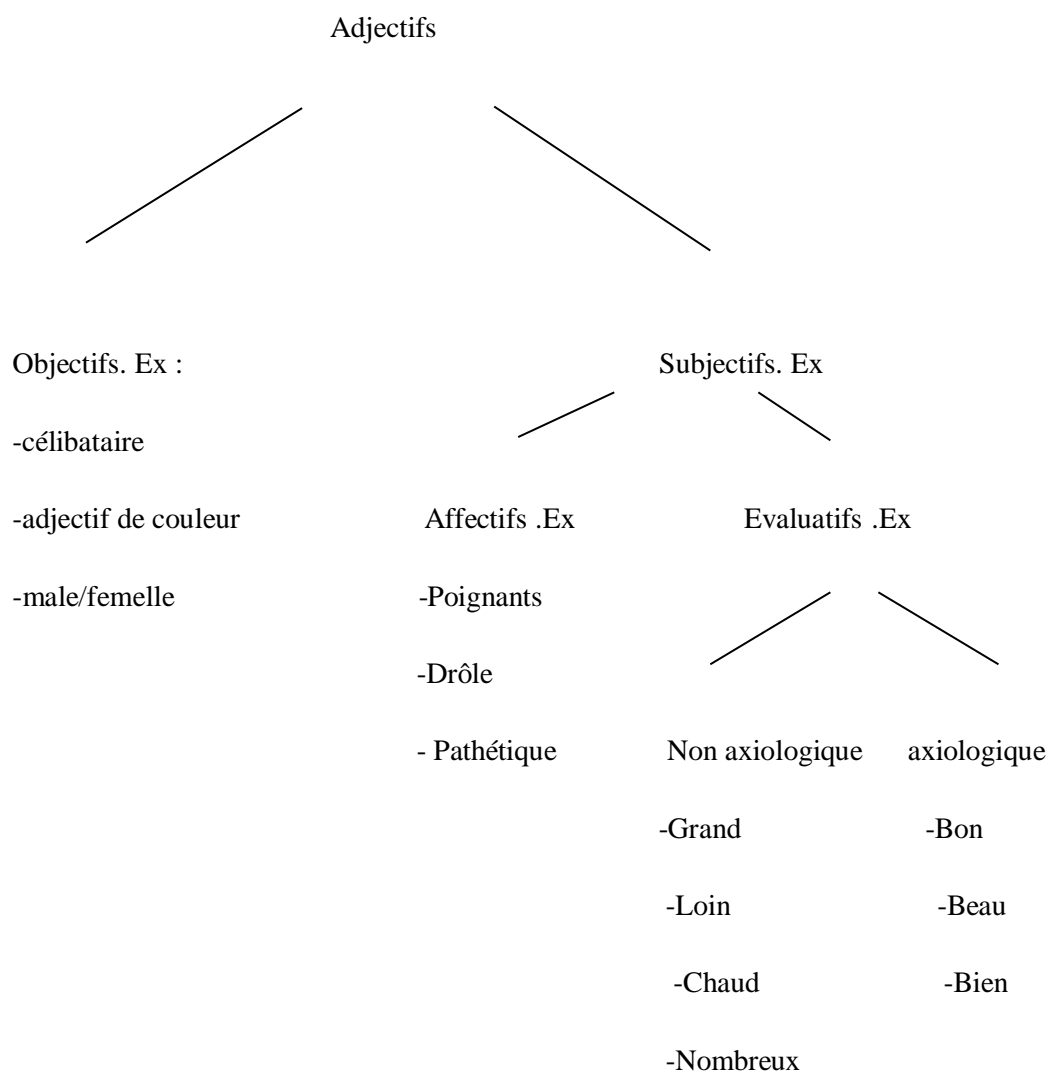
### Les principaux genres d'articles de la presse écrite

Visée communicative	Forme textuelle	Modes dominants	Autres modes
<b>Informative</b>	Dépêche, brève, filet, monture, reportage, enquête	Descriptif Narratif Narratif Descriptif Narratif Descriptif	Énonciatif Argumentatif
<b>Persuasive</b>	Éditorial, commentaire, analyse	Argumentatif	Descriptif Narratif

## Annexe

<b>Séductrice</b>	Critique, chronique, billet	Narratif, Descriptif  Argumentatif  Énonciatif	Énonciatif  Argumentatif  Narratif  Descriptif
<b>Facture</b>	Appel aux lecteurs (dans certaines circonstances exceptionnelles)	Argumentatif  Énonciatif	Narratif  Descriptif

### Modes dominants et visées communicationnelles des genres de la presse écrite.



**Les adjectifs objectifs et subjectifs selon Orecchioni (1999: 94)**